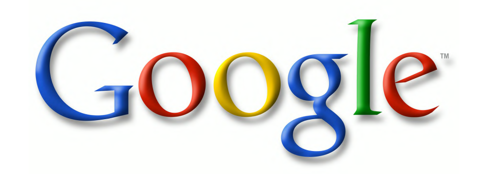




MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

TOME Ier

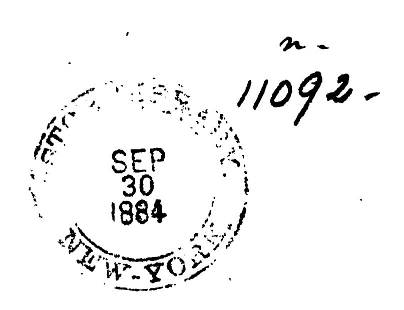
AVEC 9 PLANCHES LITHOGRAPHIÉES.



AMIENS.

CHEZ LEDIEN FILS, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 10, RUE ROYALE.

1838.


SEP
30
1884
NEW-YORK
n.
11092.

PREMIÈRE PARTIE

BULLETIN ANNUEL.

AVERTISSEMENT.

L'abondance des matières nous force, quoiqu'à regret, d'ajourner la publication de plusieurs ouvrages d'un haut intérêt, dont la Société a voté l'impression. Mais nous pouvons assurer que le second volume, qui est sous presse en ce moment, contiendra :

1° *Essai sur les arts du dessin, dans la Picardie, depuis l'époque romaine, jusqu'au XVIe siècle*, par M. Rigollot, *Membre résidant.*

Ce volume sera accompagné d'un assez grand nombre de planches dont 26 sont déjà terminées.

2° *Pouillé des manuscrits et pièces historiques composant la collection de Dom Grenier, à la Bibliothèque royale*, par M. Charles Dufour, *Membre résidant.*

3° *Notice sur quelques lettres du XVIe siècle trouvées au château d'Heilly*, par M. l'abbé Friant, *Membre correspondant.*

4° *Notice sur la terre et la famille du Hamel en Picardie*, par M. le Comte du Hamel, *Membre non résidant.*

Ces quatre ouvrages ne doivent leur ajournement qu'au hasard d'avoir été portés les derniers sur la liste dressée par la Commission d'impression.

Amiens, 15 mai 1838.

LISTE

DE MM. LES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME, AU 5 JUILLET 1837.

DIGNITAIRES.

Président honoraire : M. DUNOYER (Charles), chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, préfet du département de la Somme.

Président : M. RIGOLLOT, docteur en médecine, membre de l'académie d'Amiens, de la société des antiquaires de France, etc., *fondateur*.

Vice-Président : M. le marquis de Clermont-Tonnerre, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, président du comice agricole et membre du conseil général de la Somme, *fondateur*.

Secrétaire perpétuel : M. Bouthors (Jean-Louis-Alexandre) greffier en chef de la cour royale, *fondateur*.

Secrétaire annuel : M. Guerard (François), conseiller auditeur à la cour royale, *fondateur*.

Trésorier : M. Ledieu père, propriétaire, membre du conseil municipal de la ville d'Amiens, de la société des antiquaires de la Morinie, *fondateur*.

COMMISSION DU MUSÉE.

Conservateur : M. Le Prince (Auguste), propriétaire, *fondateur*.

Administrateurs : M. de Grattier (Adolphe), substitut du Procureur général de la cour royale, membre du conseil général de l'Oise, *fondateur*.

— M. Dusevel (Hyacinthe), avoué à la cour royale, membre de la société des antiquaires de France et de plusieurs sociétés savantes, *fondateur*.

— M. Duthoit (Aimé), sculpteur, *fondateur*.

TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM.

Betz (le Comte de), propriétaire, vice-président de la Société des amis des arts du département de la Somme, *fondateur*.

Butler (Édouard), propriétaire, *fondateur*.

CHEUSSEY, architecte, membre de l'académie d'Amiens.

COCQUEREL, ingénieur en chef des mines, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'académie d'Amiens, *fondateur*.

DAUTHUILE (l'Abbé), curé de St.-Pierre, chanoine honoraire de la Cathédrale d'Amiens, *fondateur*.

DECAIX (Victor), propriétaire.

HARDOUIN (Henri), avocat, à la cour royale.

JANVIER, notaire.

LAVERNIER, secrétaire de la mairie d'Amiens.

LE SERURIER (Félix), conseiller à la cour royale d'Amiens, membre du conseil général de l'Aisne, *fondateur*.

MALLET (Fernand), propriétaire.

RIVERY, capitaine au corps royal du génie.

SALMON, avoué au tribunal de première instance.

TILLETTE D'ACHEUX, négociant.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

BEGUERY, propriétaire, entrepreneur des ponts et chaussées à Noyon (Oise).

BLIN DE BOURDON (le Comte), ancien préfet, chevalier de la Légion d'Honneur, député de la Somme, au Quesnel, arrondissement de Montdidier (Somme).

BOISTEL (Amédée), avocat, à Arras (Pas-de-Calais).

BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la société royale d'émulation d'Abbeville (Somme).

BREDA (Ernest de), propriétaire, à Compiègne (Oise).

Buteux, propriétaire, membre du conseil général de la Somme, membre de l'académie d'Amiens, à Fransart près Roye (Somme).

Calonne (le Comte Adrien de), conservateur de Chambord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Chambord (Loire et Cher).

Cayrol (de), ancien député, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'académie d'Amiens, à Compiègne (Oise).

Chandon, membre du conseil général de la Somme, maire de la ville de Montdidier (Somme).

Crapelet, imprimeur, membre de la société royale des antiquaires de France, à Paris.

Colson, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

Cremery, propriétaire, à Noyon (Oise).

Cossettes (Edouard de), propriétaire, membre de la société des antiquaires de Normandie, chevalier de la Légion d'Honneur, à Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

Dinaux (Arthur), vice-président de la société des sciences et arts, membre de plusieurs sociétés savantes, à Valenciennes (Nord).

De la Fons, Baron de Melicocq, propriétaire, à Cuiry-près-Rosoy-sur-Serre (Aisne).

Dusevel (Eugène), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Doullens (Somme).

Estourmel (Marquis d'), propriétaire, à Suzanne près Bray, arrondissement de Péronne (Somme).

Estancelin, député de la Somme, membre de plusieurs sociétés savantes, à Abbeville (Somme).

Givenchy (Louis de), secrétaire perpétuel de la société des

antiquaires de la Morinie, membre des sociétés des antiquaires de Normandie et de l'Ouest, des sociétés académiques de Douai, Abbeville, Cherbourg, Blois, etc. correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à St. Omer (Pas-de-Calais).

Gonnet (Auguste), membre du conseil général, maire de la ville de Péronne (Somme).

Hamel (le Comte du), ancien conseiller d'état, à Paris.

Harbaville, propriétaire, conseiller de préfecture, président de l'académie d'Arras (Pas-de-Calais).

Harlay, propriétaire, membre du conseil de l'arrondissement de Compiègne, à Noyon (Oise).

Hermand (Alexandre), propriétaire, membre de la société des antiquaires de la Morinie et de la Normandie, de la société académique de Douai, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à St. Omer (Pas-de-Calais).

Hiver père, propriétaire, membre de l'académie d'Amiens, à Berny près Péronne (Somme).

Jourdain de Thieulloy, propriétaire, à Amiens (Somme).

Labourt, ancien procureur du roi, à Doullens (Somme).

Lacroix Vaubois (de), président du tribunal civil, président de la caisse d'épargnes, à Beauvais (Oise).

Leglay, archiviste du département du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord).

Le Serurier (Frédéric), employé au ministère des finances, à Paris.

Le Ver (Marquis), membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Roquefort près Fauville (Seine Inf.)

Mailly (le Comte de), propriétaire, à Paris.

Maisniel de Liercourt (le Comte du), propriétaire, ancien député, au château de Liercourt (Somme).

Malezieux (de), propriétaire, à Senlis (Oise).

Moet de la Forte Maison, propriétaire, à Rennes (Ille et Vilaine).

Mony, propriétaire, à Noyon (Oise).

Morel de Campenelle, propriétaire, membre de la société des antiquaires de France, etc., à Abbeville (Somme).

Padé, directeur du Petit-Séminaire de St.-Riquier (Somme).

Ravin, docteur en médecine, à St.-Valery (Somme).

Rey, membre de la société royale des antiquaires de France, à Paris.

Richard, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

Roucy (Frédéric de), propriétaire, à Noyon (Oise).

Voillenier, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

HONORAIRES.

MM.

Lemerchier, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'académie, maire de la ville d'Amiens.

Vincent (l'abbé), professeur au Collége royal, membre de l'académie d'Amiens.

CORRESPONDANTS.

MM.

Allou, ingénieur en chef des mines, bibliothécaire-archiviste de la société des antiquaires de France, à Paris.

Bailly (l'Abbé), prêtre, à Noyon (Oise).

Biet, architecte, inspecteur-général des bâtiments civils près le ministère de l'intérieur, président libre de la société des beaux-arts, à Paris.

Boulanger, propriétaire, à Tirancourt près Picquigny, arrondissement d'Amiens.

Bourgnon de Layre, conseiller à la cour royale, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Bresseau, propriétaire, à Poix (Somme).

Brun-Lavainne, directeur de la Revue du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord).

Cartier, ancien caissier de la monnaie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amboise (Indre-et-Loire).

Champollion-Figeac, correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque royale, à Paris.

Cauet-Gras, propriétaire et maire de la commune de St. Sauveur, canton de Picquigny (Somme).

Cousin (Louis), ancien procureur du roi, membre de la société des antiquaires de la Morinie, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Dancoisne, propriétaire, membre de la société des antiquaires de la Morinie, à Douai (Nord).

David (Émeric), membre de l'Institut, à Paris.

De Belleval (Charles), propriétaire, membre de la société d'émulation d'Abbeville (Somme).

De Caumont (Arcisse), membre correspondant de l'Institut, directeur-fondateur de l'association Normande, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de la société royale des antiquaires de France, des sociétés des antiquaires de Londres et d'Ecosse, etc. etc., à Caen (Calvados).

De Crouy, ancien notaire, à Compiègne (Oise).

De Haute Cloque (le Baron), propriétaire, à Arras.

De la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale, conservateur des monuments de la Vienne et de la Vendée, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Delahaye, conservateur de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens.

Delanoy, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai (Nord).

Delaquérière, négociant, membre de la société des antiquaires de Normandie, à Rouen (Seine-Inférieure).

De la Saussaye (Louis), bibliothécaire honoraire de la ville de Blois, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

Delmotte, chef d'escadron au corps royal d'état major, à Paris.

De Mautort, propriétaire, membre du conseil général de la Somme, à Bichecourt près Hangest-sur-Somme.

De Saulcy, officier d'artillerie, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Metz (Moselle).

Desplanques, propriétaire, à Auxi-le-Château (Pas-de-C.)

Douchet (Louis), étudiant en médecine, à St.-Maurice-lès-Amiens.

Ducas, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

Dufour (Charles), étudiant en droit, à Paris.

Dupuis, lieutenant-colonel de la garde nationale, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Friant (l'Abbé), curé d'Heilly (Somme).

FORTIA D'URBAN (le Marquis de), membre de l'Institut, à Paris.

FOUCART, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

GALERON, procureur du roi, membre de la société des antiquaires de Normandie, à Falaise (Calvados).

GAILLARD, professeur au collége royal, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

GILBERT, membre de la société des antiquaires de France, conservateur de l'église métropolitaine de Paris.

GOURLIER, architecte, membre du conseil des bâtiments civils près le ministère de l'intérieur, à Paris.

GRAVES, secrétaire-général de la Préfecture, conservateur des monuments historiques du département de l'Oise, à Beauvais.

LADOUCETTE (Baron de), secrétaire perpétuel de la société philotechnique de Paris.

LANGLOIS (Hyacinthe), directeur de l'école de peinture de Rouen (Seine-Inférieure).

LEBER, président de la société des antiquaires de France, à Paris.

LELEWEL (Joachim), professeur, réfugié polonais, à Bruxelles (Belgique).

LEMASLE, peintre d'histoire, à St. Quentin (Aisne).

LESCALOPIER (Charles de), membre de la société royale des antiquaires de France, du conseil d'administration de la société royale d'horticulture de Paris, de l'académie des arcades de Rome, etc., à Montmartre près Paris.

LOMBARD, architecte, à Amiens.

LOUANDRE père, membre de la société d'émulation, ancien

conservateur de la bibliothèque communale, à Abbeville (Somme).

MANGON DE LALANDE, directeur des domaines, président de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

MÉNARD, professeur d'histoire au collége royal, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

PEYRAN, pasteur, à Sedan (Ardennes).

PICART (Casimir), membre de la société d'émulation, à Abbeville (Somme).

REIFFEMBERG (le Baron de), directeur de l'université, membre de plusieurs sociétés savantes, à Liége (Belgique).

REDET, ancien élève de l'école des chartres, archiviste du département de la Vienne, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

TAILLIAR, conseiller à la cour royale, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Douai.

TATTEGRAIN, substitut du procureur du roi, à Abbeville.

VICART (l'Abbé), curé de Beauquesne (Somme).

NÉCROLOGIE.

MM.

CARON (Charles), professeur au collége royal d'Amiens, *membre résidant.*

GAILLARD (Emmanuel), secrétaire perpétuel de l'académie de Rouen, *membre non résidant.*

RAYMOND, ancien professeur de l'université à Charonne près Paris, *membre correspondant.*

LETTRE

DES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Grâces à vos soins et au zèle de M. le maire d'Amiens, notre ville compte une institution utile de plus. La *Société des Amis des Arts* se forme et promet de réaliser les espérances qu'elle a fait naître. Ce premier succès vous déterminera sans doute à tenter un nouvel effort, car rien de ce qui peut contribuer à accroître le bien-être, la prospérité ou la gloire du pays ne peut faillir à vos bonnes intentions; et il y a chance de réussite pour tous les projets de ce genre que vous daignerez protéger de vos encouragements.

Aurons-nous une *Société d'Archéologie?* aurons-nous un *Musée d'antiquités nationales?* voilà ce que tous les amis

des études historiques se demandent. Un grand nombre de villes du nord et du midi de la France jouissent déjà de cet avantage. La nôtre, par sa population, par son industrie, par son antiquité est-elle d'une moindre importance qu'Abbeville, Boulogne, Saint-Omer, Douai, etc.? N'est-elle pas le chef-lieu d'une province où se sont accomplis les plus grands événements du moyen-âge? La Picardie au XIIe siècle a donné l'exemple de l'affranchissement municipal; au XIIIe elle a vaincu à Bovines et elle a élevé un admirable monument de sa pensée religieuse; au XIVe, au XVe et au XVIe siècles elle a été le théâtre de guerres sanglantes qui ont déplacé ses frontières, ruiné ses villes, changé la forme de ses institutions.

Le fléau de la guerre a-t-il tellement nivelé notre sol qu'il n'y ait plus rien à observer à sa surface? Au milieu des décombres des châteaux, des abbayes, sur les champs de bataille de Saucourt et de Crécy n'y a-t-il donc rien à recueillir? Nos archives pour avoir perdu quelques-uns de leurs titres sont-elles désormais condamnées à l'oubli? La province la plus riche en souvenirs historiques de tous genres serait-elle, nous ne dirons pas la plus pauvre en moyens de se faire valoir, du moins la plus indifférente à sa gloire nationale?

Une pareille supposition, Monsieur le Préfet, serait un outrage au zèle studieux de la génération qui s'élève. Demandez aux jeunes-gens qui fréquentent la Bibliothèque de cette ville, à quelles études ils consacrent leurs loisirs, vous verrez par leur réponse que la Société que nous voulons fonder a de l'avenir.

Quand il s'agit de former de jeunes citoyens, la science du passé n'est point une étude frivole. L'histoire, en dérou-

lant sous leurs yeux ses graves enseignements, leur montre le danger des utopies gouvernementales et leur sert de guide pour traverser les écueils de la vie politique. C'est donc un devoir pour les magistrats d'une grande cité de seconder, par tous les moyens possibles, cette direction de la jeunesse vers les études archéologiques. Rappelons-nous que si la révolution française s'est accomplie, en haine de la féodalité et du pouvoir absolu, contre tous les souvenirs du moyen-âge, ce résultat fut dû au vice de l'éducation première qui n'offrit long-temps d'autre pâture à nos intelligences que les annales de Rome et de la Grèce : mutilant, défigurant, pour nous la faire haïr, l'histoire des temps intermédiaires. Aussi qu'avons-nous fait, sinon mettre en pratique nos fausses idées de l'école? Après avoir brisé le sceptre des rois, nous nous sommes métamorphosés en Brutus. Nous avons eu un forum et des tribuns; des Marius et des Scylla; des consuls et l'empire. En moins de vingt ans nous avons parcouru toutes les phases de la république-modèle : parodie mêlée de gloire et de honte, dont le dénouement fut marqué par le retour des Tarquins que nous avions chassés.

Aujourd'hui mieux éclairés, nous commençons à comprendre que les libertés communales conquises autrefois sur la féodalité, et depuis, détruites par le pouvoir absolu, sont la base nécessaire de celles que nous voulons consolider. Nos communes du moyen-âge furent dotées, à leur naissance, d'une assez belle part de franchises. Elles auraient eu des chances certaines de durée si, à l'exemple de la Suisse, elles s'étaient unies entre elles par le lien fédéral. Les grands principes de l'élection des magistrats, de la liberté individuelle, du jugement par jurés, sont posés par elles d'une manière

assez large pour nous faire croire que nos codes politiques s'en sont plutôt rapprochés qu'éloignés dans tout ce qu'ils ont créé de stable jusqu'à ce jour. Si donc nous voulons marcher d'une allure rationnelle dans la voie de progrès ouverte par nos pères, c'est l'esprit de leurs institutions que nous devons surtout étudier.

Or, cette étude, pour être utile et profitable, doit avoir pour objet, non-seulement la recherche des statuts locaux, mais encore la mise en lumière de tout ce qui tend à manifester leur application ou leur développement. L'étude des lois conduit à l'étude des mœurs, l'étude des mœurs à l'étude des arts. Les lois, les mœurs et les arts se résument dans les monuments. Rien de ce qui a survécu à la destruction d'une grande cité ne doit échapper à nos investigations. Les églises, les beffrois, les hôtels-de-ville, sont la révélation de l'importance politique des villes qui les ont construits. Voyez la Flandre : les municipalités souveraines y sont logées dans des palais comme des rois. Plus la ville est peuplée et sa banlieue étendue, plus la cloche qui rallie les citoyens au pied de sa tour a le son grave et la voix retentissante. Les bas-reliefs, les inscriptions des tombeaux, les vases, les sceaux, les empreintes appellent et sollicitent notre attention aussi vivement que les vieux manuscrits et les diplômes. On peut donc assurer avec confiance que les villes qui ont été le mieux partagées en franchises municipales, sont aussi celles qui promettent la plus ample moisson de richesses archéologiques : là les fouilles et les recherches ne seront jamais infructueuses.

Nous ne prétendons pas qu'il faille circonscrire les études historiques dans le champ des libertés communales, nous demanderons, au contraire, qu'on élargisse le cercle des explo-

rations. Pourvu qu'elles aient l'intérêt de la province pour point de mire, elles ne peuvent manquer d'être utiles. Tout ce qui pourra soulever un coin du voile qui enveloppe encore le berceau mystérieux de nos origines, fixer l'époque de l'immersion de la féodalité dans la seconde Belgique, préciser topographiquement l'étendue, les limites et les points de contact des grandes, moyennes et petites juridictions, doit être par nous recueilli avec empressement et conservé avec soin comme étant les reliques de nos pères ou nos titres de famille.

C'est une erreur malheureusement trop accréditée, que notre département n'a pas les éléments nécessaires pour constituer une société d'archéologie. D'après l'opinion commune, nos dépôts publics ont été spoliés de leurs titres les plus précieux. Des charretés de parchemins ont été, dit-on, expédiées à Paris, et on ne nous a laissé que des papiers insignifiants tout au plus dignes d'être vendus à l'épicier. Sans doute il s'est commis de graves désordres et il en est résulté d'irréparables pertes pour la science. Mais avant de porter un jugement sur la valeur de ce qui nous reste, au moins faudrait-il prendre la peine d'examiner, et c'est ce que nous ne faisons pas. Quand on nous demande ce que nous possédons, nous répondons : *rien*, ou bien, *fatras inutile*, parce que cette réponse nous évite l'embarras d'une énumération fatigante. Nos archives ont eu long-temps le grand tort d'être confiées à des dépositaires qui n'avaient ni assez d'instruction pour apprécier l'importance des vieilles chartres, ni assez de sympathie pour ces anciennes du logis qu'ils releguaient dans le coin le plus obscur et le plus humide de leurs rayons. Heureusement nos goûts changent. Aujourd'hui, nous honorons

d'un culte tout particulier ce qu'hier nous voulions jeter aux gémonies. La lumière commence à pénétrer dans nos principaux dépôts publics. Grâces au zèle de quelques dépositaires qui s'imposent, par délassement, des travaux étrangers à leurs devoirs, il nous arrive des révélations qui sont de nature à désabuser l'opinion sur la prétendue pauvreté de nos archives.

Ainsi, par exemple, nous possédons :

A Amiens, au dépôt des Feuillants, une infinité de titres provenant de la suppression des communautés religieuses ; à la Bibliothèque communale, des chartres fort anciennes et des manuscrits d'un grand intérêt ; à l'Hôtel-de-Ville, les registres de l'échevinage et de la commune d'Amiens ; au Greffe de la cour royale, les archives civiles du bailliage et, entre autres pièces, les procès-verbaux authentiques des coutumes locales rédigées en 1507, les registres à la transcription des chartres et édits de 1559 à 1789, et un grand nombre de pièces et registres concernant l'officialité d'Amiens, le chapitre de la cathédrale, la prévôté de Corbie et les justices seigneuriales.

Abbeville a conservé les archives de la sénéchaussée de Ponthieu, celles de Saint-Valery, de Saint-Riquier, de Crécy et les registres de l'Hôtel-de-Ville.

Doullens se glorifie de posséder encore les registres de la prévôté royale et ceux de l'Hôtel-de-Ville.

Péronne et *Montdidier* ont aussi conservé les archives de leurs bailliages et les registres de leurs Hôtels-de-Ville : cette dernière a recueilli, dans un volumineux cartulaire, une infinité de pièces curieuses qui se lient à l'histoire de sa commune.

Mais il manque à la plupart de ces dépôts publics, une chose essentielle : des inventaires et un classement régulier.

Nous vous signalerons aussi, Monsieur le Préfet, des dépôts privés dont les titres révéleront des documents du plus haut intérêt, si les propriétaires, comme nous en avons l'espérance, veulent bien seconder nos efforts. Tels sont les chartriers de Boves, d'Heilly, d'Henencourt, de Bertangles, de Lucheux, de Suzanne et de Rambures.

Enfin, vous parlerons-nous de nos richesses monumentales? Personne n'ignore que Corbie, Saint-Riquier, Saint-Valery, Saint-Fuscien, le Paraclet-des-Champs, Valoires, Forest-Montiers et Villencourt n'aient été des abbayes très-florissantes : leurs débris attestent encore aujourd'hui leur ancienne splendeur.

Nous nous faisons une idée de ce que peuvent avoir été les châteaux, maintenant ruinés, d'Arguel, d'Airaines, de Poix, de Mareuil et de Lucheux, par ce que nous avons conservé des châteaux de Folleville, de Pont-Remy et de Ham.

Les beffrois d'Abbeville, d'Amiens et de Péronne sont encore debout comme des symboles parlants des libertés communales dont ces villes ont joui.

La cathédrale d'Amiens, est le type le plus pur du style ogival; l'église de St.-Riquier et la collégiale de St.-Wulfran d'Abbeville, en même temps que les églises St.-Etienne de Corbie, de Lucheux, de Nesle, de Berthaucourt, de Mailly, de Davenescourt, de Caix, d'Harbonnières, de Folleville et de Rue, se recommandent, chacune par un caractère particulier qui lesplace, comme autant de jalons séculaires de l'art architectural, depuis le Xe siècle jusqu'à la renaissance : ce qui en fait un digne sujet d'études pour l'antiquaire et le dessinateur.

2

Il est une autre espèce de monuments qui ne frappent pas la vue par leur aspect pittoresque, mais qui saisissent l'imagination par les souvenirs qu'ils réveillent : nous voulons parler de ces débris que la terre recouvre depuis des siècles et que le soc de la charrue retourne et déplace sans cesse, jusqu'à ce qu'enfin un œil les signale et une main les ramasse. Tels sont ceux qu'on trouve, dans ce département, sur les champs de bataille de Saucourt, de Crécy, de Noyelles, sur le *champ du Trésor* à Hornoy, sur le *camp d'honneur* du roi d'Angleterre à Lihons, et ceux qu'on pourrait trouver encore dans les *camps romains* de Picquigny, de l'Etoile et de Liercourt, si l'on y pratiquait des fouilles.

M. Boucher de Perthes nous a signalé, dans un de ses derniers ouvrages, les résulats qu'a produits l'exploitation des tourbières de la Somme. « On y a trouvé, dit-il, des os-
« sements d'animaux dont la race a disparu. Le squelette
« entier d'un cavalier romain, avec son cheval, ses armes et
« tout ce qu'il portait, même sa bourse en filigrane a été
« découvert dans un étang entre Abbeville et Amiens. Une
« pirogue celtique a été extraite à Estrebœuf. Près de Bou-
« flers, sur l'Authie, la sonde a atteint un terrain qui annonce
« une chaussée souterraine. Des arbres entiers, d'espèces
« aujourd'hui inconnues à ce climat, ont été aperçus dans
« les marais : plusieurs portent l'empreinte de la hache cel-
« tique; ces armes de pierre avec leur monture en bois de
« cerf, n'y sont pas plus rares. »

L'histoire de nos révolutions politiques se révèle à nous, sous mille formes différentes. Ici, des châteaux en ruine accusent la féodalité; là, des cavernes profondes nous reportent au temps où de brusques invasions forçaient les habitants de

chercher un refuge dans les entrailles de la terre. Là, des monuments de pierre nous rappellent les sanglants sacrifices des druides ou des traditions populaires. Des découvertes récentes faites dans les carrières de Saint-Maurice, doivent nous engager à pousser plus loin nos recherches. Les cryptes de Naours, du Quesnel et d'Ailly-sur-Noye ne sont pas moins dignes de nos explorations; et peut-être y a-t-il de curieux souvenirs à exhumer au pied de la *pierre-fiche* dite de *Gargantua* à Doingt, de la *pierre d'Oblicamp* à Bavelincourt, de la colonne milliaire de la Voirie. Autour de la *borne ferrée* de Valvion, erre encore la grande ombre du sire de Créqui, le héros poétique de toutes nos légendes picardes. S'il est vrai que *partout où il y a une superstition il y a un fait*, sous ce terme sur lequel la mule du chevalier pélerin a marqué l'empreinte de son fer, on doit trouver l'explication de ce mystère.

Des recherches qui embrasseront un cadre aussi étendu, exigent, M. le Préfet, mieux que des travaux individuels. Quelques persévérants que soient des efforts isolés, ils n'atteindront jamais le but qu'on doit se proposer. Il leur faut donc un centre d'action qui les dirige; et c'est dans cette vue que nous venons vous proposer l'établissement de *la Société d'Archéologie du département de la Somme*.

Le siège de la Société sera au chef-lieu, comme étant le point central où devront aboutir tous les résultats, mais le théâtre de ses études ne sera circonscrit que dans les limites de notre ancienne province. Pour atteindre à ce but, nous ferons un appel à tous les hommes éclairés qui s'intéressent à l'histoire de notre pays. Aux uns nous confierons la direction des fouilles sur les terrains voisins de leur domicile;

aux ingénieurs, nous demanderons des plans ou des cartes; aux artistes, des dessins ou des vues de monuments.

Notre association étant destinée à être appréciée plus tard par ses résultats matériels, nous voulons qu'on juge de l'importance de nos travaux, moins par le nombre de nos mémoires et de nos dissertations que par le choix des objets qui formeront notre cabinet d'archéologie. Du plus ou moins de discernement que nous mettrons à le composer, dépend le succès de notre entreprise. Nous n'y réunirons que les débris des siècles passés qui attesteront, soit les révolutions du sol que nous habitons, soit le passage des hordes qui l'ont ravagé ou conquis, soit les mœurs, les arts ou les usages des générations qui nous ont précédés.

Ce n'est pas non plus sans motif que nous avons choisi les premiers jours de juillet pour le moment de notre assemblée générale. C'est le temps où les étrangers abondent à Amiens, où les déplacements sont plus faciles et les voyages plus agréables. Il en coûtera d'autant moins d'efforts à nos correspondants pour se réunir à nous, qu'ils y seront attirés par les plaisirs de la foire, par l'exposition des tableaux et par celle des produits de notre industrie.

Notre projet d'établir à Amiens un musée, s'il se réalise, aura auss ipour effet d'ajouter un attrait de plus à la curiosité, si, de concert avec vous, Monsieur le Préfet, l'autorité locale veut bien nous destiner un emplacement pour la conservation et le classement des objets que la société aura mission de recueillir. Nos concitoyens, dont nous connaissons les vives sympathies pour tout ce qui éveille en eux des souvenirs de gloire nationale, ne nous refuseront pas leur concours pour consolider l'œuvre à laquelle vous aurez prêté l'appui de votre patronage éclairé.

STATUTS

DE

LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

ART. Ier.

La Société d'Archéologie, fondée à Amiens, chef-lieu du département de la Somme, a pour objet, savoir : la recherche, la description et la conservation des antiquités de la province.

ART. 2.

La Société recherche, par des soins assidus, tous les monuments de l'art et de l'histoire que l'antiquité et le moyen-âge ont laissés dans la Picardie et notamment dans la fraction

de cette province qui forme aujourd'hui le département de la Somme.

Elle signale, comme devant attirer plus particulièrement son attention,

1° Les bibliothèques et les dépôts publics, les archives des villes, communes, châteaux, abbayes, prieurés, hôpitaux et fabriques, les vieux livres, les chartres, diplômes et anciens manuscrits sur parchemin et sur papier, les actes d'une écriture gothique munis de sceaux en cire ou en plomb.

2° Les églises, tous les genres de décorations, soit intérieures soit extérieures, qui les rendent remarquables, les sculptures, boiseries, vitres peintes, anciens tableaux, etc.

3° Tous les monuments en pierres simplement levées ou superposées, connus sous les noms de *pierres aux fées*, *pierres levées*, *pierres fichées*, *cercles druidiques*, *mallus*, *dolmen*, *mein-hir*, *peulven*, *etc.*, et auxquels on attribue la dénomination de monuments celtiques.

4° Toutes les éminences de pierres ou terres rapportées, formant des buttes circulaires aplaties de 30 à 50 pieds de diamètre environ et connues sous le nom de *mottes*, *tumuli tombelles*; toutes les bornes milliaires antiques, les colonnes, fondations, pierres sépulcrales, sur lesquelles se trouvent des inscriptions ou des sculptures; tous les emplacements où l'on a trouvé des antiquités quelconques.

5° Tous les anciens *camps romains* et constructions anciennes, les enceintes ou lignes militaires; les *voies romaines* ou *chemins perrés*; les villages ou même les édifices, ponts ou autres constructions qui se trouvent sur ces routes ou qui n'existent plus.

6° Les cryptes et les souterrains qui existent en assez grand

nombre dans ce département, ainsi que les objets qui y auront été trouvés et les observations qui y auront été faites.

7° Les châteaux gothiques encore debout ou en ruines, les anciennes tours, les fragments de murailles qui peuvent offrir quelques singularités par leur construction ou par leur masse.

8° Enfin, les tombeaux, les marbres, les métaux sculptés ou chargés de quelque inscription, les fragments de poterie rouge ou noire, les figurines en bronze ou en ivoire, les statuettes, les anneaux, les archetypes, les armures, les urnes, les vases, les lampes, les ustensiles, les outils, les médailles gauloises et romaines, les anciennes pièces de monnaie françaises, les ossements humains, les débris d'animaux ou de végétaux, exhumés des tourbières, pourvu toutefois que la découverte des objets compris dans le présent paragraphe soit due à des fouilles faites dans les limites de l'ancienne province de Picardie ou qu'ils portent avec eux leur certificat d'origine.

ART. 3.

La Société a également pour objet l'étude et la description de tous les monuments dont il est parlé dans l'article 2, tant sous le rapport de l'art que de leur application à l'histoire du pays.

1° Elle fera connaître, autant que possible, à quel âge appartiennent les monuments et les tombeaux gaulois, et recherchera l'origine et les causes de l'espèce de culte superstitieux rendu à ces pierres; elle dénombrera les ustensiles religieux et domestiques, reconnus pour appartenir à la période romaine, ainsi que les pièces d'architecture ou de sculpture découvertes dans le pays; elle recherchera quels

monuments religieux ont été fondés dans le pays sous la première race, quel en était le style et le caractère, quels sont les édifices, qui, consacrés d'abord au culte des idoles, auraient été depuis convertis en églises ou en oratoires chrétiens; elle recherchera quelle a été la destination primitive des cryptes et des souterrains; elle démontrera ce qu'étaient nos villes de Picardie au moyen-âge, quel était le mode de construction des bâtiments publics et particuliers, des châteaux, et des habitations rurales.

2° Elle décrira toutes les trouvailles numismatiques appartenant aux époques gauloise, romaine et du moyen-âge.

3° Elle fera la description des inscriptions et épitaphes en langue latine et française qui lui paraîtront dignes d'être recueillies.

4° Elle traduira et commentera les chartres, diplômes, bulles pontificales, anciens titres, cartes, plans et tous les autres genres de documents, conservés dans les dépôts publics du département; décrira les sceaux qui y sont attachés ou superposés, ainsi que la matière, la couleur, la forme, les légendes, les symboles et les ornements qui en distingueront les empreintes.

5° Elle donnera la description topographique de l'ancienne province de Picardie; indiquera autant que possible la direction des anciennes voies romaines, les changements qu'elles ont subis, fera remarquer leur plus ou moins de proximité avec les *mansions* militaires et les camps dits *de César;* déterminera le nombre, la situation, la dimension et la forme des camps romains, la situation des établissements religieux mentionnés dans les chartres, diplômes qui concernent le pays, dans les chroniques et vies des saints, ainsi que celle

des lieux qui ont été le théâtre de grandes batailles ; enfin, elle encouragera de tous ses efforts toute entreprise qui aura pour objet le dressé d'une carte monumentale du département qui offre, tout à la fois, la topographie des époques romaines, du moyen-âge et des temps modernes.

6° Elle s'occupera de tous les faits historiques, anecdotiques, biographiques et chronologiques qui concernent l'histoire religieuse, civile, militaire, politique et héraldique de la Picardie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution de 1789.

7° Elle discutera les éléments de l'ancien idiome picard, recherchera quels sont les caractères propres à ce patois, son affinité avec les autres langues ; elle citera les plus anciens monuments de ce vieux langage, et joindra à ces citations des glossaires raisonnés. Elle puisera dans les étymologies topographiques et de noms propres des inductions, pour déterminer la situation des lieux, leur plus ou moins d'ancienneté, leur origine celtique, romaine ou française.

8° Elle recherchera tout ce qui est relatif à la législation, à la jurisprudence, aux coutumes, aux usages, aux superstitions, aux croyances populaires et aux mœurs de la Picardie, et elle fera connaître s'il existe, dans certaines fêtes patronales, des usages locaux remarquables ou singuliers, et que l'on fasse remonter à des temps reculés.

9° Elle fera des recherches sur l'histoire littéraire et bibliographique du pays, en s'attachant surtout aux anciens monuments de la langue nationale, tels que sirventes, romances, légendes rimées, mystères, représentations théâtrales, sermons latins et français, ouvrages ascétiques, ou-

vrages de jurisprudence, de médecine, d'histoire naturelle, qui mériteront d'être mentionnés.

Art. 4.

La Société veillera à la conservation des édifices *antiques* qui ne sont point tombés dans le domaine privé; et à cet effet elle s'entendra avec les architectes du département, pour que leur réparation ne devienne pas une mutilation.

De concert avec l'autorité, elle prendra des mesures pour le classement et la conservation des bibliothèques et dépôts publics.

Un musée d'antiquités nationales, sera établi à Amiens, chef-lieu de la société; on y réunira tous les objets d'art et d'histoire, de la nature de ceux énumérés dans l'art. 2, qui seront achetés par la Société, ou qui lui seront offerts à titre de don.

Elle y réunira pareillement les dessins, cartes, plans qu'elle fera faire ou possédera au même titre que ci-dessus.

Art. 5.

La Société s'interdit toute discussion politique relative aux affaire du temps. Elle correspondra avec les autres sociétés savantes qui sont instituées, dans les mêmes vues, tant en France qu'à l'étranger.

Art. 6.

La Société se réserve de distribuer ses membres en plusieurs classes ou sections, si l'expérience lui en fait reconnaître la nécessité.

Jusque-là, ses membres s'occuperont, en séance générale ou en comité temporaire, des divers objets de son institution.

ART. 7.

La Société sera composée de membres titulaires résidants et non résidants, de membres honoraires et correspondants. Le nombre des membres titulaires résidants sera de vingt membres dans la première formation; il ne pourra, dans aucuns cas, excéder le nombre de trente.

Le nombre des membres titulaires non résidants, des membres honoraires et des correspondants est illimité.

ART. 8.

Les membres titulaires résidants doivent avoir leur résidence ordinaire à Amiens ou dans les environs, à une distance qui leur permette d'assister habituellement aux séances. Ils ont seuls voix délibérative, en ce qui touche les nominations, l'administration et les autres branches du régime intérieur.

Les membres non résidants, quand ils assisteront aux séances mensuelles, jouiront des mêmes droits que les résidants.

Les membres honoraires et correspondants auront voix délibérative dans toutes les discussions scientifiques.

ART. 9.

Les officiers de la Société, sont : un président honoraire, un président, un vice-président, un secrétaire perpétuel, un secrétaire annuel et un trésorier. Le président et le vice-président sont élus pour l'année et peuvent être réélus. Le secrétaire perpétuel est chargé de la rédactiou des procès-verbaux, de la publication des mémoires et de l'administration intérieure ainsi que de la correspondance générale. Il est secondé par le secrétaire annuel. Le trésorier exerce les

fonctions de receveur et de payeur pour la recette et l'emploi des fonds de la Société.

ART. 10.

Les séances de la Société sont ordinaires ou extraordinaires.

Les séances ordinaires se tiendront une fois par mois aux jour, lieu et heure qui seront ultérieurement indiqués, sans convocation préalable.

Les séances extraordinaires auront lieu toutes les fois que le bureau le jugera nécessaire; les lettres de convocation énonceront sommairement l'objet de la réunion.

ART. 11.

Indépendamment des séances ordinaires et extraordinaires, la Société tiendra chaque année, dans les dix premiers jours de juillet, une session générale à laquelle tous les membres résidants, non résidants, honoraires et correspondants seront appelés à prendre part. On y rendra compte des travaux de l'année ; on y discutera les questions les plus importantes dont le programme, arrêté en séance ordinaire, aura été imprimé et distribué, au moins un mois avant l'ouverture de la session.

Cette session ne pourra durer plus de cinq jours.

ART. 12.

L'élection des membres titulaires résidants, non résidants, honoraires et correspondants, se fait, par les seuls membres titulaires résidants, aux séances mensuelles seulement, sur la proposition de trois membres, et toujours au scrutin secret.

ART. 13.

Les fonds de la Société seront composés :

1° Des contributions souscrites par les membres titulaires résidants et non résidants;

2° Des sommes qui seront votées, à titre d'allocation, par le conseil général du département, ou par les conseils municipaux de la ville d'Amiens et des chefs-lieux.

ART. 14.

La Société déterminera la somme qu'il est indispensable d'appliquer aux dépenses administratives de l'association.

Le reste des fonds sera consacré par la Société :

1° Aux recherches, études, publications et acquisitions qui sont l'objet principal de son institution.

2° A donner des prix ou médailles aux auteurs, étrangers à la Société, des meilleurs ouvrages sur les antiquités de la Picardie.

ART. 15 ET DERNIER.

La Société forme sa collection particulière.

La conservation de ses manuscrits et de sa bibliothèque est confiée à son secrétaire perpétuel.

Fait et arrêté entre les soussignés pour, les statuts ci-dessus transcrits, être soumis à l'approbation de l'autorité supérieure.

Amiens, le 28 février 1836.

Signés: RIGOLLOT, A. DE CLERMONT-TONNERRE, COCQUEREL, ingénieur en chef des mines, DE BETZ, VINCENT, prêtre, DAUTHUILE, curé, F. GUERARD, BOUTHORS, greffier en chef, F. L. LE SERURIER, conseiller, A. DE GRATTIER, substitut du procureur général, H. DUSEVEL, LEDIEU, Aug. LE PRINCE, Ed. BUTLER, Aimé DUTHOIT.

Copie de la lettre de M. le Préfet du département de la Somme aux fondateurs de la Société d'Archéologie du département de la Somme,

Amiens, le 11 avril 1836.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le ministre de l'intérieur, à qui j'avais communiqué vos statuts, vient de me les renvoyer en me faisant connaître qu'il y donnait son entière approbation. J'ai l'honneur, Messieurs, de vous les adresser ci-inclus avec une copie de la lettre du ministre.

Agréez, etc.

Le Préfet de la Somme,
Signé: Ch. DUNOYER.

Suit la teneur de la pièce annexée.

Paris, le 9 avril 1836.

Monsieur le Préfet, la Société d'Archéologie projetée à Amiens, dont vous m'avez transmis les statuts pour être approuvés, mérite, en effet, tout l'intérêt de l'administration pour le but vraiment utile qu'elle se propose.

Je n'hésite donc pas à lui accorder l'autorisation légale de se constituer, et je vous renvoie, suivant votre désir, son réglement qui m'a paru convenable sous tous les rapports.

Agréez, etc.

Le Pair de France, Sous-Secrétaire d'Etat,
Signé: GASPARIN.

Pour copie adressée à Messieurs les fondateurs de la Société d'Archéologie du département de la Somme,

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général,
Signé: RADIGUET.

Dans une assemblée qui a eu lieu le 25 avril 1836, les fondateurs de la Société d'Archéologie ont nommé :

M. DUNOYER, préfet de la Somme, *Président honoraire.*

M. le Docteur RIGOLLOT, *Président.*

M. le Marquis DE CLERMONT-TONNERRE, *Vice-Président.*

M. BOUTHORS, greffier en chef de cour royale, *Secrétaire perpétuel.*

M. GUERARD, conseiller auditeur, *Secrétaire annuel.*

M. LEDIEU, propriétaire, *Trésorier.*

La Société a arrêté en outre qu'elle tiendra ses séances ordinaires le second mercredi de chaque mois, dans la salle des Feuillants qui a été mise à sa disposition par M. le Préfet.



RAPPORT

DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME, SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE,

LU DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 5 JUILLET 1837.

Messieurs,

Je viens, accomplissant un devoir prescrit par votre réglement, vous rendre compte des travaux de la société pendant l'année qui vient de s'écouler. Cette année qui est la

première de votre existence, a déjà produit quelques résultats : vous avez complété votre organisation intérieure, vous avez fondé un musée et déjà vous pouvez réaliser l'une des promesses de vos statuts en livrant à l'impression le premier volume de vos mémoires.

L'ordre naturel des idées me conduit à vous parler d'abord de l'objet de votre institution. Rechercher, décrire et conserver tous les objets antiques, tous les documents de l'histoire du pays, publier le résultat de vos découvertes, tel est le cadre dans lequel vous avez circonscrit vos travaux.

Dans un moment où l'on voit se former sur tous les points de la France des associations qui ont pour objet l'encouragement des études historiques, la ville, capitale de l'ancienne Picardie, chef-lieu d'un département placé au centre de cette province, ne pouvait pas rester étrangère à ce mouvement général de progrès. Amiens devait donc être le siège d'une Société d'Archéologie. Mais devait-on renfermer son titre dans les limites du département ou l'étendre jusques aux bornes de la province. Cette question fut agitée lors de la rédaction de vos statuts. Vous avez opté pour la dénomination la plus restreinte, dans la crainte que l'administration ne refusât de vous tendre une main protectrice, si par votre titre, vous vous placiez hors de la sphère géographique de ses attributions.

La société est composée de trois sortes de membres dont les obligations diffèrent, mais dont les prérogatives, pour ce qui concerne la science, sont absolument les mêmes.

1° Les membres titulaires sont distingués en *membres résidants* et *non résidants*.

Les membres résidants forment le noyau central. Leur

nombre ne peut s'élever au delà de trente. Ils sont soumis à une cotisation annuelle de 20 francs.

Les membres non résidants jouissent des mêmes droits que les résidants. Lorsqu'ils assistent aux séances ils y ont voix délibérative. Leur nombre est illimité et ils ne sont astreints qu'à une cotisation de 10 francs, parce que n'ayant pas à supporter les frais d'administration, il est juste de ne pas mettre à leur charge cette partie de la dépense commune.

2° La qualité de membre honoraire est réservée aux hauts fonctionnaires de l'administration, aux sommités intellectuelles et à ceux de vos membres titulaires résidants que des infirmités ou d'autres causes imprévues empêchent de prendre part à vos travaux.

3° Les membres correspondants ne contractent d'autre obligation que de vous transmettre le résultat de leurs découvertes lorsqu'elles pourront intéresser l'histoire du pays. Cette troisième classe de membres est surtout destinée à entretenir des rapports et des communications avec les sociétés savantes fondées en France et à l'étranger dans le même but que la vôtre. Vous décernez aussi ce titre aux propriétaires et industriels qui recueillent dans les sillons de nos campagnes ou dans l'exploitation de nos tourbières les débris de nos antiquités nationales trop long-temps méprisées. L'expérience a déjà démontré l'utilité de cette adjonction : votre musée s'est enrichi de leurs découvertes.

—Vous avez pensé que ce n'était pas assez de créer à Amiens un centre d'action destiné à imprimer le mouvement à l'association. Tout en réservant la plus large part de pouvoir au comité central, vous avez été d'avis qu'il ne fallait pas dépouiller la société entière de tout droit de contrôle sur

les actes de son administration. Pour lui donner cette garantie, vous avez décidé, par l'art. 11 de vos statuts, qu'une assemblée générale aurait lieu tous les ans dans les dix premiers jours de juillet.

—L'autorisation dont vous aviez besoin pour vous constituer ne s'est pas fait attendre long-temps après le dépôt de votre demande. Le premier signe de vie que vous avez donné après l'avoir obtenue, a été un témoignage de reconnaissance offert à M. Dunoyer, préfet de la Somme. En le nommant votre président honoraire, vous avez voulu que ce titre fût attribué moins à la dignité qu'à la personne, pour qu'on ne puisse pas dire que les fonctions dont il est revêtu ont influencé votre choix. En occupant ici la place où l'a appelé l'unanimité de vos suffrages, M. Dunoyer vous prouve le prix qu'il attache à cette honorable distinction.

—Vos premières séances ont été consacrées à la discussion du réglement intérieur. Vous avez décidé que l'assemblée générale serait toujours présidée par votre président honoraire, à moins qu'il ne déclarât s'en abstenir; que cette assemblée serait terminée par une séance publique lorsque la société aurait mis quelque question au concours et qu'il y aurait un prix à décerner; que les membres résidants pouvant seuls juger du mérite des ouvrages, seraient seuls exclus du droit d'entrer en lice pour disputer les couronnes. Vous avez confié la garde de votre musée à un conservateur inamovible choisi parmi les membres résidants; vous avez chargé du classement une commission de trois membres rééligibles tous les deux ans; vos séances mensuelles se tiennent invariablement le second mercredi de chaque mois, septembre et octobre exceptés.

—Ce réglement n'a point été imprimé et distribué à chacun des membres de la société. Je dois faire connaître à l'honorable assemblée le motif qui en a fait suspendre la publication.

Les nombreuses adhésions qui vous ont été adressées de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et du Calvados, vous ont exprimé le désir « que la Société substituât à son titre actuel « celui de Société des Antiquaires de Picardie; on vous a « représenté, avec raison, que la division départementale est « toute récente et n'offre aucune idée archéologique; que la « spécialité de la Société dans le département de la Somme, « circonscrivait ses travaux à ce département et la privait du « concours actif d'un grand nombre de membres qui réser- « vaient le fruit de leurs veilles pour leurs propres départe- « ments, au préjudice desquels ils ne voulaient pas enrichir « la Société d'un département voisin; qu'enfin, en s'isolant « ainsi, la Société ne pouvait pas entreprendre l'histoire de « Picardie, but le plus utile qu'elle se fut proposé. »

Ces considérations vous ont déterminés à reconstituer la Société sous le nom de notre antique province et à coordonner ses statuts avec ce nouveau titre.

Vous avez modifié l'article 1er en déclarant que, dans le mot *Picardie* vous entendiez comprendre toutes les parties de la France du nord où l'idiome picard était anciennement usité.

Par un premier article additionnel, vous accordez aux membres non résidants domiciliés dans un même canton ou dans un même arrondissement, la faculté de présenter à votre choix un directeur chargé spécialement de recevoir et de transmettre les instructions. Le but de cet article n'est pas

seulement de simplifier la correspondance, il aura aussi pour effet de faciliter l'exécution des travaux topographiques qui exige le concours et les lumières des hommes de la localité, agissant avec une constante unité de vue et de principes.

Le second article additionnel détermine l'emploi des fonds votés par les conseils municipaux des communes et par les conseils généraux des départements. Il était juste en effet que ces fonds reçussent leur destination là où ils auraient été votés. La Société se devait cette garantie à elle-même; elle la devait aux corps constitués dont la bienveillance se trouverait ainsi stimulée. Pour que cette garantie soit plus efficace, la nouvelle disposition veut que les fonds dont il s'agit soient employés sous la surveillance des directeurs.

Hormis ces trois additions et quelques corrections insignifiantes, vos statuts n'ont subi aucune autre modification. La délibération qui adopte les changements proposés a été adressée à M. le ministre de l'intérieur, pour être soumise à la sanction royale; et nous attendons, Messieurs, que le succès de nos démarches, nous autorise à nous constituer sous le titre de Société des Antiquaires de Picardie.

Le motif qui vous a empêchés de distribuer votre réglement intérieur, est donc suffisamment justifié : ce réglement sera à refaire aussitôt que vos nouveaux statuts auront été approuvés.

—Vous avez parfaitement senti, Messieurs, que le succès de votre association dépendait de son plus ou moins rapide accroissement. Dans la vue d'arriver à ce résultat, vous avez formé une liste de toutes les personnes que vous aviez le désir de voir figurer parmi vos collégues. Vous avez adressé à chacune d'elles, un exemplaire de vos statuts, en les infor-

mant, par votre circulaire, que leur inscription définitive n'était subordonnée qu'à leur acceptation. L'un des deux titres dont vous laissez le choix, constituant celui qui l'accepte dans l'obligation de contribuer aux charges de la Société, vous vous êtes fait une loi de n'inscrire aucun membre soit comme non résidant, soit comme correspondant, qu'après qu'il aurait lui-même, et par écrit, déterminé le rang qu'il veut occuper.

Peu de personnes ont laissé votre circulaire sans réponse, de nombreuses adhésions vous sont parvenues de toutes parts, et presque toujours le nombre des non résidants a balancé celui des correspondants.

Vous comptez aujourd'hui :

Membres	résidants	24
	honoraires	3
	non résidants	44
	correspondants	67
	Total	128

C'est surtout dans les départements voisins que la Société a pris de l'accroissement. La seule ville de Noyon vous a fourni un contingent de 10 membres non résidants. Arras, Saint-Omer, Valenciennes, Douai, Lille, Boulogne, Montreuil, Beauvais, Compiègne, Senlis, etc., comptent parmi vous leurs noms les plus recommandables.

Plusieurs Sociétés savantes de Paris et des provinces, presque toutes les illustrations de l'époque, vous ont donné des témoignages collectifs ou individuels de leur bon vouloir; les uns vous ont promis de vous consacrer de temps en temps le fruit de leurs études; les autres vous ont adressé

des ouvrages où vous trouvez tout à la fois, des préceptes, des exemples et des encouragements.

—M. de Caumont, au nom de la Société des antiquaires de Normandie, M. de Givenchy, au nom de la Société des antiquaires de la Morinie, et M. Mangon de Lalande au nom de la Société des antiquaires de l'Ouest, vous ont proposé d'entrer en commerce d'échange avec vous et n'ont pas attendu pour vous adresser leurs mémoires, que vous fussiez en mesure de les payer de réciprocité.

—M. E. Gaillard, secrétaire perpétuel de l'académie de Rouen, dont la mort vient tout récemment d'affliger les amis des sciences, semble, Messieurs, n'être entré le premier dans vos rangs que pour en sortir le premier. Sa lettre d'adhésion du 27 mai 1836, est en quelque sorte un dépôt qu'il a fait entre vos mains, de la pensée de ses derniers travaux. Il y appelait votre attention sur plusieurs points de géographie ancienne, dont la solution doit intéresser autant la Picardie que la Normandie. Il s'agirait d'étudier le tracé des anciens chemins qui liaient ces deux contrées; de constater s'il n'y a pas vestige de voie romaine de Breteuil à Gerberoy et Gournay; d'Amiens à Poix et de Poix à Gaillefontaine, en passant par Saulchoy, Fouilloy et les Criquets; enfin, de reconnaître quel fut le chemin que prit Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, pour venir en Picardie.

—M. De Cayrol, votre ancien compatriote, qui a quitté cette ville avec des sentiments de regrets qu'il vous dépeint d'une manière si vraie, veut vous prouver qu'à Compiègne comme à Amiens, il consacrera ses loisirs à l'étude de nos antiquités. Il vous annonce qu'il vient de faire l'acquisition d'une grande quantité de manuscrits du P. Daire, prove-

nant de la vente de la bibliothèque du savant orientaliste M. Caussin de Perceval, où il espère trouver bon nombre de renseignements sur la Picardie; il s'empresse aussi de vous faire savoir qu'il a l'intention de fouiller les archives de Compiègne, pour compléter les documents qu'il s'est procurés et de faire une histoire de cette ville, entreprise à différentes époques par trois savants bénédictins dont les manuscrits sont à la bibliothèque du roi.

—M. Boucher de Perthes, directeur des douanes, à Abbeville, en vous priant de l'inscrire sur la liste de vos membres avec le titre de *non résidant,* vous a annoncé le prochain envoi des mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, pour les années 1834-1835, et a engagé le secrétaire perpétuel à lui faire savoir l'époque de l'ouverture de votre musée, vous promettant d'inviter les amateurs de sa connaissance à y envoyer quelques uns des objets de leur collection.

—M. de Saulcy, officier d'artillerie, à Metz, a joint à son adhésion, le dessin d'un monétaire frappé à Amiens sous la première race.

—M. De la Fons, membre non résidant, à Cuiry près Rosoy-sur-Serre, vous informe qu'ayant en sa possession des documents précieux sur toutes les villes du Noyonnais, il s'occupe, depuis six ans, d'un travail sur les mœurs et les coutumes de cette contrée de la Picardie, et qu'il peut mettre à la disposition de la Société, des notices sur Ourscamps, Noyon, Quierzy et Ham.

—M. de Roucy, propriétaire, à Noyon, s'associe à vos travaux au même titre et contracte l'engagement de s'occuper particulièrement du Noyonnais.

—M. Moet de la Forte Maison, membre non résidant, à

Rennes, annonce pareillement qu'il a dans ses cartons des notices qu'il a faites dans un temps où il était bien éloigné de prévoir l'existence d'une Société que cela pût intéresser; qu'après avoir revu à tête reposée ses dissertations sur le *Noviodunum Suessionum*, l'*Augusta Veromanduorum* et la *Samarobriva* de César, qui ne sont autres, comme il croit le démontrer, que Noyon, Vermand et Amiens, il s'empressera d'adresser ces divers ouvrages à la Société.

—M. Amédée Boistel, membre non résidant, à Arras, quoique voué plus spécialemeut aux sciences naturelles, n'en partage pas moins toutes vos sympathies pour les études archéologiques. Il veut bien, en considération des liens de parenté et d'alliance qui l'unissent à votre secrétaire perpétuel, prêter son concours à ce dernier, pour l'exploration de nos cryptes de Picardie. Il annonce qu'il s'est procuré quelques renseignements sur celles qui existent dans les environs d'Arras, mais qu'il est impossible d'y pénétrer à cause du mauvais air qu'il faudrait préalablement évacuer.

—M. Vicart, curé de Beauquesne, membre correspondant, vous a donné avis qu'il fait préparer un plan aussi régulier que possible du château de Beauquesne, bâti vers la fin du XIIe siècle, par Philippe d'Alsace, comte de Flandres, et détruit par les espagnols en 1553. Il joindra à ce plan une notice dans laquelle il comprendra tout ce qu'il y a d'historique sur cette ancienne forteresse.

Telles sont, en aperçu, les promesses de vos collègues du dehors. Les espérances que vous pouvez fonder sur leur coopération, ne tarderont sans doute pas à se réaliser. Vous en avez pour garants les ouvrages manuscrits et imprimés qui vous ont été envoyés.

TRAVAUX.

Je vais maintenant vous entretenir de vos travaux accomplis ; et pour me conformer à l'usage généralement adopté par les autres Sociétés d'antiquaires, je les classerai dans l'ordre des trois époques celtique, romaine et du moyen-âge.

ÉPOQUE CELTIQUE.

—M. de Clermont-Tonnerre vous a présenté une hache et un coutelas en fer, antiques, trouvés au mois d'avril 1836, auprès de deux squelettes humains, dans un rideau qui longe le chemin de Flesselles à Bertangles. Le coutelas est remarquable par la ciselure de sa poignée et par l'anneau qui la termine. Vous vous rappelez le bruit qu'a fait cette découverte. La justice crut devoir se transporter sur les lieux ; mais le résultat de ses informations fut de faire passer dans votre musée des objets destinés à figurer, comme pièces à conviction, dans un dépôt judiciaire.

—M. Cocquerel, membre résidant, vous a fait un rapport sur le mémoire géologique concernant le bassin d'Amiens et en particulier sur les cantons littéraux de la Somme, dont l'auteur, M. Ravin, vous a fait hommage. Quoique ce mémoire paraisse étranger à la nature de vos travaux, il n'en a pas moins vivement excité votre intérêt. L'auteur n'omet pas d'y mentionner « les alluvions de cailloux roulés de Saint-
« Roch près Amiens, et de Menchecourt près Abbeville, au
« milieu desquelles on rencontre si fréquemment des osse-
« ments fossiles ; les tourbes qui composent les couches
« superficielles de nos marais, les sédiments de nos étangs,

« les filtrations de nos grottes, les tufs que nos rivières dé-
« posent, les limons et les sables qu'elles charrient, ceux
« que la mer apporte, les galets qu'elle roule devant nos
« côtes, les dunes qui bordent nos rivages, les éboulements
« de nos falaises, l'humus de nos plaines, et les attérisse-
« ments que produisent les avalanches d'eaux pluviales. Tels
« sont les terrains modernes qui se forment dans le bassin
« d'Amiens : » sujet d'exploration non moins intéressant pour les antiquaires que pour les géologues, puisque c'est dans ces terrains que nous retrouvons les plus anciens vestiges de notre histoire nationale.

L'utilité de cette science, par rapport aux études archéologiques, vous est démontrée, par un second opuscule de M. Ravin; je veux parler de sa brochure *sur la pirogue gauloise* découverte à Estrebœuf près Saint-Valery, dont M. Cocquerel vous a aussi rendu compte.

Cette pirogue, construite en bois de chêne, avec le tronc d'un seul arbre, reposait sur une couche de gravier, dans la partie tout-à-fait inférieure d'un banc de tourbe de six pieds d'épaisseur, recouvert d'une couche d'alluvion terreuse de neuf à dix pouces. Cette circonstance du gisement a fourni, au rapporteur, l'occasion d'examiner une question qui n'a point été traitée par M. Ravin, dans sa notice. « Cette cir-
« constance, dit M. Cocquerel, semblerait indiquer que la
« pirogue est sinon antérieure, du moins contemporaine du
« dépôt tourbeux; mais on arrivera à une conclusion bien
« différente si l'on veut bien se rappeler qu'une propriété
» caractéristique de la tourbe, surtout lorsqu'elle est imbi-
« bée d'eau, c'est de se laisser pénétrer par les corps pesants
» déposés à la surface des marais. C'est à cette cause qu'il

« faut attribuer la présence d'armures, de vases en terre,
« d'ossements trouvés dans le fond de nos tourbières. Avant
« la construction des digues qui s'opposent maintenant à
« l'inondation périodique de la vallée d'Amboise, par les
« eaux de la mer. Le fond de cette vallée, composée de
« tourbes et d'alluvions terreuses, devait être dans un état
« fangeux et facilement pénétrable par un canot en chêne
« de la forme de la pirogue en question. Aussi la position de
« la pirogue d'Estrebœuf, au fond d'une tourbière, n'a rien
« qui doive surprendre et qui s'éloigne des faits qui s'accom-
« plissent encore sous nos yeux. »

—M. Bouthors, chargé de vous présenter le rapport de la brochure offerte par M. Picard, intitulée : *Notice sur les instruments celtiques en corne de cerf,* a profité de cette occasion pour décrire une hache gauloise en pierre verte, enchâssée dans sa gaîne en corne de cerf, trouvée, au mois de mars dernier, dans la croupe du marais de Tirancourt, et offerte à la Société, par M. Cauët-Gras, membre correspondant.

Après vous avoir fait remarquer que la découverte de Tirancourt justifie pleinement les conjectures de M. Casimir Picard sur le mode d'emmanchement des haches en silex de petite dimension, le rapporteur reconnaît que celles d'un plus grand volume devaient être montées d'une tout autre manière.

Il se demande ensuite quel était l'usage des instruments ainsi confectionnés. Il ne partage point l'opinion de M. Picard, qui pense que ces instruments ont pu servir à l'accomplissement de certains actes religieux, par exemple à l'immolation des victimes offertes en sacrifice. Il croit, au con-

traire, qu'ils ont pu servir d'outils. Tout, du moins dans l'échantillon qu'il décrit, annonce qu'il n'a pas eu d'autre destination. L'aplatissement des deux bords parallèles de la gaîne, correspondant au diamètre de la hache, est tout à la fois un certificat des longs services de l'instrument, et une preuve qu'il n'était destiné ni à un guerrier ni à un sacrificateur, mais tout simplement à un artisan.

—M. Henri Hardouin vous a rendu compte de deux opuscules de M. Mangon de Lalande.

La dissertation sur la pierre levée de Poitiers, offre une lecture pleine d'intérêt. En signalant l'importance et la difficulté de l'étude des monuments celtiques, l'auteur développe des considérations d'un ordre élevé propres à guider l'antiquaire dans ce travail ingrat. Les principes historiques qu'il en déduit, sont appliqués d'abord à la réfutation des erreurs que la superstition, mais surtout la science équivoque de prétendus érudits, ont accréditées sur les monuments qu'il décrit, et ensuite à l'exposé des conjectures graves sur l'origine et la destination probables de ces mystérieux débris.

La notice sur une médaille gauloise découverte par M. Champollion-Figeac, offre à M. Mangon de Lalande, l'occasion de remarquer que cette médaille a été considérée long-temps à tort comme une monnaie frappée à la *Julio bona* (Lillebonne). Elle présente d'un côté une tête de guerrier avec les lettres D. V. R. A. T., et au revers, le coursier gaulois au galop, plus le monogramme Æ (*Delta et Epsilon*) dans le champ; le mot IVLIOS à l'exergue. L'auteur ajoutant aux observations de M. Champollion un passage de César, établit que la pièce décrite est une monnaie frappée à Poitiers, au coin du chef Duratius, allié de César. Le con-

quérant romain avait, comme l'observe Kolle, conservé à certaines *civitates* gauloises, leurs priviléges, dont l'un des plus importants était le droit de battre monnaie; et les pièces frappées alors portaient souvent le nom de César.

ÉPOQUE ROMAINE.

—M. Bresseau, membre correspondant à Poix, vous a adressé un mémoire *sur les campements des Romains dans la partie sud-ouest de la Picardie, lors de la deuxième campagne de César*. L'auteur pense que le camp de Crassus était placé à Romescamps (*Romanorum castra*), situé sur les frontières de la Normandie. Il part de là pour fixer l'emplacement des autres légions de César, par le rapport des distances entre Samarobrive (Amiens) et Romescamps, où était la station de Crassus.

—M. Guerard, qui vous a fait un rapport sur cette notice, a regretté que M. Bresseau eût pris pour base de ses raisonnements, les étymologies des noms de lieux, et ne se soit pas attaché davantage à réfuter les observations de ceux qui ont traité la matière avant lui.

—M. Dusevel, que vous aviez chargé de faire un rapport sur les antiquités découvertes au faubourg de Beauvais, dans le courant des mois d'avril et mai 1836, vous a rappelé qu'un habitant de ce faubourg avait en effet trouvé, en bêchant son jardin, un cercueil en plomb dont le couvercle offrait divers ornements, chiffres et monogrammes, et qu'il contenait plusieurs objets curieux. L'espèce d'avidité avec laquelle on acheta ces objets, stimula l'inventeur. Il prit de nouveau sa bêche, et cette nouvelle recherche eut le résultat qu'il

avait espéré. Il trouva les restes d'une tête, un vase de terre ayant une anse latérale et la forme d'un petit tonneau, une fiole de verre d'un assez beau travail, une tasse et un miroir en métal bien conservés. M. Dusevel s'étant borné à vous rendre compte de cette trouvaille, vous lui avez exprimé le désir qu'il voulût bien combler la lacune de son rapport, en y joignant quelques indications sur la découverte du cercueil en plomb, ou au moins un extrait des notes qu'il a adressées à ce sujet à la Société des antiquaires de France.

La Société n'ayant pu se procurer, pour son musée, les objets décrits par M. Dusevel, M. Duthoit, notre collègue, a bien voulu lui en offrir le dessin.

—M. Dusevel vous a aussi rendu compte de trois brochures adressées à la Société par M. Mangon de Lalande, membre correspondant à Poitiers.

La première, est un rapport sur les *colonnes milliaires de Chauvigny;* la seconde, est une *dissertation sur le tombeau romain de Varenilla;* la troisième, un rapport sur les *galeries souterraines de la ville de Poitiers.*

Ces trois nouveaux opuscules de M. Mangon de Lalande, vous a dit le rapporteur, ne peuvent qu'ajouter à sa réputation comme antiquaire et comme écrivain.

—M. Henri Hardouin vous a présenté un rapport sur deux autres brochures offertes à la Société, par M. Mangon de Lalande.

La première, contient l'exposé des recherches et des explorations souterraines à l'aide desquelles l'auteur a reconnu sous les édifices actuels de la ville de Poitiers, les anciennes enceintes romaine et westgothique de cette cité.

La seconde, présente une série d'observations pour l'ex-

plication de la formule S. A. D. (*Sub asciâ dedicatum*) qu'on lit sur un certain nombre de tombeaux gallo-romains. M. Mangon de Lalande, après avoir discuté les opinions émises tant par Muratori, Gruter et les rédacteurs de l'Encyclopédie, que par MM. Artaud, Champollion et Caylus, examine et résout les questions suivantes :

1° Qu'était l'*asciâ?* 2° Qu'entendait-on par *ponere sub asciâ* D. S. A.? 3° Cette formule est-elle antérieure ou postérieure à l'ère chrétienne, et comment expliquer son fréquent emploi sur les tombeaux gallo-romains?

L'asciâ dit l'auteur de la notice, en réfutant, à cet égard, le système de l'abbé de Tersant et de M. De Lamartine, n'était ni un instrument propre à remuer la terre, ni une hache, mais seulement une espèce de sarcloir employé pour détruire les herbes et les broussailles. — Dédier *sub asciâ*, c'était, ainsi que le prouvent de nombreuses épitaphes, faire une fondation pour l'entretien perpétuel d'une tombe et de ses abords — on sait quelle importance les anciens attachaient à la conservation des sépultures — il est historiquement démontré que la dédicace *sub asciâ* est antérieure à l'ère chrétienne et qu'elle était même connue chez les grecs. Du reste, sa conservation sous le nouveau culte tient à ce qu'elle n'entraînait avec elle nulle idée de superstition ou de pratiques payennes. Enfin la fréquence de son emploi sur les tombes gallo-romaines, tient sans doute, dit l'auteur, d'après Caylus, à cette circonstance que, dans les Gaules, les profanations des sépultures étaient beaucoup moins rares qu'à Rome.

Cette dernière assertion a paru au rapporteur susceptible de critique. Il ne la trouve justifiée par aucun témoignage historique avant la conquête des germains; et depuis, le petit

nombre de lois de ces peuples contre la violation des tombeaux, semble aussi démontrer que leur respect religieux pour le culte des sépultures, était aussi profond que celui des romains eux-mêmes.

—M. Eugène Dusevel, membre non résidant, à Doullens, vous a adressé une notice sur quelques médailles trouvées dans l'arrondissement de Doullens depuis 1831. L'auteur rappelle que dans un précédent ouvrage, couronné par l'académie d'Amiens en 1831, il a déjà fait connaître plusieurs médailles et monnaies trouvées dans cet arrondissement et qu'il se borne à indiquer les nouvelles découvertes qui ont été faites depuis cette époque. Cette notice qui a paru à votre rapporteur, M. Rigollot, digne de fixer votre attention, fera partie du premier volume de vos mémoires.

—M. Rigollot, à propos d'un fragment de borne milliaire trouvé en 1817, sur la route de Tongres à Saint-Trond, vous a entretenus des dissertations auxquelles cette découverte a donné lieu, en 1836, dans le sein de l'académie de Bruxelles. Trois routes différentes sont indiquées sur cette pierre; l'une d'elles venant de Rheims aboutit à Amiens. Les distances entre chaque station se rapportent à Rheims, à Fimes, à Soissons (*Augusta Suessionum*) à *Isara* (passage sur l'Oise près de Noyon,) à *Rodium* (Roiglise) et *Seeviæ*, point intermédiaire entre Rodium et Samarobrive, qui remplace le nom de *Setucis* porté sur la table de Peutinger. La distance de Seeviæ à Rodium est de VIII lieues gauloises, mais la distance de ce point jusqu'à Samarobriva manque sur le fragment de colonne. Il devient donc intéressant pour l'histoire du pays, de rechercher la position de Seeviæ. Selon M. Rigollot, cette station romaine doit se trouver à la hau-

teur du Quesnel ou d'Hangest en Santerre, villages près desquels les cartes placent une tour. Si l'on pouvait découvrir dans ces endroits quelques anciens débris, quelques tuiles au large rebord, quelques poteries rouges que les Romains seuls fabriquaient, quelques tombeaux, quelques monnaies impériales, on serait fixé sur le point en litige et l'on aurait, par rapport à l'identité de *Samarobriva* avec *Amiens*, une confirmation authentique du fragment de colonne découvert près de Tongres.

Je suis heureux d'avoir à vous annoncer que le point indiqué par M. Rigollot recèle en effet des débris antiques de la nature de ceux dont il souhaite la découverte pour résoudre cette question de géographie du plus haut intérêt.

—M. Buteux, notre collègue non résidant, dans un mémoire sur les antiquités de l'arrondissement de Montdidier, qu'il vous a adressé et dont j'aurai bientôt à vous entretenir, se livre aussi à quelques conjectures sur l'emplacement de l'ancienne *Setucis;* et vous savez que *Setucis* et *Seeviœ* se rapportent à la même station. Selon lui, cette ville se trouvait située, non pas à Frénoy-en-Chaussée, comme quelques archéologues l'ont pensé, mais à l'extrémité nord du terroir de cette commune, le long de la route d'Amiens à Roye et aussi de l'autre côté de cette route sur le terroir du Quesnel : le hameau de St.-Marc dont il existe encore une maison et un petit fort carré en terre de 3 à 4 mètres d'élévation au-dessus de la plaine, est l'emplacement de cette station romaine désignée sous le nom de *Setucis*, dans les itinéraires. On y trouve beaucoup de *tessons, de tuiles romaines* et des médailles. M. Buteux en possède une d'*Olius Cæsar* (moyen bronze).

M. Buteux vous annonce qu'il a le projet de faire un mémoire particulier sur la situation de *Setucis*. Le voilà donc intéressé, par les révélations de M. Rigollot, confirmées par les indications si positives de la colonne milliaire de Tongres, à donner suite à ce projet. La Société jugera peut-être aussi qu'il est convenable d'explorer le point signalé par nos deux savants collègues et, nous ne doutons pas que, si elle en témoignait le désir, M. Blin de Bourdon ne s'empressât de la seconder dans ses recherches, en leur procurant les moyens d'y exécuter des fouilles.

—M. Beguery, membre non résidant, à Noyon, vous a adressé le dessin de quelques poteries antiques par lui découvertes dans les environs de cette ville, en 1836.

—M. Mangon de Lalande vous a fait parvenir la copie d'une inscription votive, prise sur la crête des Alpes au pied du Mont-St.-Bernard. « Elle atteste le dévouement et la piété « d'un de nos vieux compatriotes implorant les dieux des « Césars en faveur des princes qu'il servait. C'est un acte « d'amour et de fidéltó, et la fidélité est restée le type le plus « caractéristique des *Ambiani*. » En voici la copie figurée :

NVMINIB. AVVG.

IOVI POENINO

SABINEVS CENSOR

AMBIANVS

V. S. L. M.

Cette inscription est l'une des cinquante dont les copies ont été envoyées, vers l'année 1822, à la Société des Antiquaires de France, par le savant M. Murith, l'un des cénobites de la maison hospitalière du Mont-St.-Bernard. Elle a été trouvée, sur le Mont Joyoux (*Mons Jovis*) non loin du grand St.-Bernard, dans l'endroit même où l'on va visiter les débris de l'ancien temple de Jupiter *Pœnin* nommé encore aujourd'hui : Plan de Jupiter.

—Au commencement du printemps de cette année, on a découvert, dans le jardin des Ursulines d'Amiens, un pavé en mosaïque qui malheureusement a été brisé par les ouvriers pour asseoir des constructions. Toutefois, comme cette mosaïque paraît s'étendre dans la direction des caves que l'on a creusées, on a l'espoir d'en retrouver la continuation, lorsque l'achévement des travaux permettra de deblayer l'intérieur de ces caves. Des mesures sont prises pour assurer, autant que possible, la conservation de ce précieux reste d'antiquité.

On a aussi trouvé dans le terrain des Feuillants une boîte renfermant 40 médailles de Posthume, Valérien, Salonine et Gallien.

Toutes ces découvertes prouvent que cette partie de la ville a été couverte d'établissements romains bâtis avec une certaine magnificence, à une époque qu'il est facile de déterminer, par les médailles qu'on y découvre.

—Dans le courant de l'année dernière, en perçant un puits dans le terrain de M. Forceville-Duvette qui a fait partie de l'enclos des Feuillants, on a trouvé à 4 mètres de profondeur un pavé antique formé d'un enduit de marbre factice ayant la forme d'un bassin de 2 mètres de diamètre dont il ne res-

tait plus que la cuvette ; des fragments de ce pavé font partie de la collection de votre musée.

A dix mètres de profondeur, toujours en perçant le même puits, on découvrit une dent d'éléphant qui a été remise à M. le maire de la ville d'Amiens.

Vous n'avez pas hésité à accorder une indemnité à l'ouvrier qui a fait cette double découverte. Espérons qu'elle sera un motif d'émulation pour l'avenir ; et qu'une foule d'objets précieux que recèle notre sol historique ne seront point perdus pour la science et les arts.

Vous vous rappelez que peu de temps auparavant on avait trouvé dans ce même terrain deux débris d'une colonne romaine, ornés de bas-reliefs d'un travail délicat, qui ont fait le sujet d'une des plus jolies vignettes de votre diplôme. Leur place est aussi marquée dans votre musée.

—M. Rigollot vous a représenté les fragments d'un miroir antique trouvé également avec des poteries romaines et des ossements humains au faubourg de Beauvais, il y a près de trois ans. A cette occasion il s'est livré à quelques recherches pour déterminer la proportion des substances contenues dans cette composition métallique. Un chimiste prussien avait reconnu qu'un miroir antique était formé de 65 parties de cuivre 32 d'étain et 6 de plomb. M. Rigollot voulant savoir jusqu'à quel point un miroir qu'il possède était semblable à celui dont parle Caylus, pria M. Reynard, chimiste distingué de cette ville, de faire quelques expériences pour décider la question. Ce dernier trouva qu'il était formé de beaucoup de cuivre, un peu d'étain et très peu de plomb. Quoique l'expérience quantitative ne soit pas indiquée dans l'opération de M. Reynard, il en résulte que ce miroir est

analogue à celui dont Klaporth s'est occupé : seulement les proportions ne sont pas les mêmes.

—La notice de M. Buteux, dont nous parlions tout-à-l'heure, constate qu'il existe aussi des antiquités au village de Roiglise (Rodium), qui traverse la voie romaine construite par Agrippa, à Damery où l'auteur a déjà fait quelques recherches et à Villers-Tonnelle près Laboissière.

MOYEN-AGE.

M. Buteux vous cite aussi les villages du Santerre où l'on trouve des débris des monuments du moyen-âge. A Maucourt, les recherches auxquelles il s'est livré ont produit la découverte de plusieurs cercueils et d'ossements humains ; des objets semblables ont été trouvés à Villers-lès-Roye. Le château de Beaussart remarquable par sa double ligne de circonvallation, le bois du grand Lessart, la ville d'Ingond dont les ruines occupent une superficie de 30 hectares, les souterrains de Fransart et de Parvillers qui, selon la tradition du pays, servaient à cacher les habitants dans les temps de guerre, sont tour à tour passés en revue par M. Buteux.

—M. Butler vous a lu une notice dans laquelle il s'attache à démontrer l'identité de Baudri, chantre de Thérouane et auteur de la chronique de Cambrai, avec Baudri, évêque de Noyon. Après avoir rappelé le débat historique qui s'est élevé à ce sujet entre M. Augustin Thierry et M. le docteur Leglay, l'auteur de la notice pose les faits et discute les preuves de l'un et l'autre système. M. Butler cite 1° une lettre de Geoffroy, évêque d'Amiens à Baudri, évêque de Noyon par laquelle il l'engage à écrire l'histoire de leurs communs

diocèses comme il a déjà écrit celle de l'église de Cambrai ; 2° l'épitaphe de Baudri, chantre de Thérouanne, trouvée dans cette dernière ville, où il est fait mention de sa double qualité d'évêque de Noyon et de chroniqueur de Cambrai. Ces deux documents paraissent à M. Butler, propres à éclaircir le fait dans un sens contraire à l'opinion émise par M. Leglay. Quant à la contradiction apparente qui existe entre la lettre de Geoffroy, évêque d'Amiens, citée par M. Augustin Thierry et la lettre du doyen de l'église de Noyon sur laquelle s'appuie principalement M. Leglay, cette contradiction s'expliquera facilement, surtout si l'on considère que les expressions de cette dernière ne doivent pas être prises dans leur acception textuelle mais dans un sens allégorique indéterminé ; qu'elles doivent être interprêtées d'une manière générale et peuvent, sans forcer le sens, s'entendre de tout homme élevé dans le sein d'une église quelconque de la province de Rheims ; que c'est le cas de Baudri, chantre de Théronanne : qu'il soit né en Artois, à Cambrai ou à Noyon peu importe.

—Dans le courant du mois de mars dernier, des ouvriers occupés à déblayer des décombres, dans l'enceinte de l'ancien château de-Domart-en-Ponthieu, pour percer les fondations d'une sacristie qu'on doit joindre à l'église, découvrirent, dans un talus formé par les ruines du donjon, un petit caveau en maçonnerie qui présente des particularités assez remarquables.

Ce caveau a 3 ^{m} 20 de longueur sur 1 ^{m} de hauteur et autant de largeur. Il est voûté en plein cintre et maçonné en pierres (calcaire grossier) de 5 à 6 pouces de face, le pavé qui est fait en pierres semblables est légèrement bombé au centre.

Dans les angles de la muraille et du pavé on remarque 14 ouvertures ménagées dans la maçonnerie et un peu plus grandes que le diamètre du poing fermé. Ces ouvertures correspondent à l'orifice de 14 vases, en terre grossière, placés horizontalement et scellés dans la maçonnerie au niveau du pavé.

M. Bouthors qui vous a rendu compte de cette découverte, n'a pu qu'avec beaucoup de peine se procurer un de ces vases. Ils sont d'une pâte tellement mince et fragile, que les ouvriers qui ont démonté le caveau les brisaient en les touchant. Cependant il a pu réunir quelques tessons et recomposer à peu près l'échantillon qui est déposé au musée. Il pourra donner une idée des autres vases.

Un plan et une vue du caveau, ainsi qu'un dessin du vase échantillon déposé par M. Bouthors, accompagneront le rapport dont vous l'avez chargé et qui trouvera sa place dans une dissertation sur les cryptes.

— M. de Grattier vous a entretenus de la brochure de M. Louis Cousin intitulée : *Notice sur la commune de St.-Inglevert*, ouvrage extrait des mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. L'auteur recherche l'origine de cette commune qui formait jadis le centre d'une forêt dont un seigneur de Wimille acheta une partie pour fonder un hôpital. La petite chapelle qu'il y dédia à St.-Pierre, grâces à l'immense concours de fidèles qu'attirait le pélérinage de Notre-Dame de Boulogne, ne tarda pas à s'enrichir de dons et d'offrandes; elle fut décorée avec tant de magnificence qu'on la surnomma le Palais de la Charité.

St.-Inglevert qui formait la limite de la frontière française pendant l'occupation que les anglais firent de Calais aux XIVe et XVe siècles, fut souvent le théâtre des brillantes prouesses

de la chevalerie. L'auteur raconte d'après Froissart et Boucicault deux célèbres tournois qui eurent lieu sur la pelouse de cette commune, et dont le résultat tourna à la gloire des champions défenseurs de notre gloire nationale.

—M. Hardouin dont vous avez également entendu le rapport sur les brochures offertes à la Société par M. Estancelin, membre non résidant, vous a présenté d'abord l'analyse de l'ouvrage intitulé : *Recherches sur les voyages et les découvertes des navigateurs normands en Afrique, dans les Indes Orientales et en Amérique.* L'une de leurs navigations les plus remarquables, selon M. Estancelin, est sans contredit celle du pilote Cousin, à qui une tradition populaire en Normandie attribue la découverte de l'Amérique. On prétend que, dès 1488, le vaisseau de Cousin, battu par la tempête, aurait touché les côtes du Brésil, et que Colomb lui-même, lorsqu'il aborda quatre ans plus tard ces parages inconnus, ne faisait qu'explorer les traces d'un dieppois, son devancier; Alonzo Pinson, pilote et guide de Colomb, aurait été ce même pilote de Cousin que les dieppois irrités, avaient banni de leur port, au retour de son capitaine offensé. « A « ce sujet, dit M. Hardouin, généreux et loyaux efforts de « M. Estancelin pour restituer à son compatriote, sa gloire « éclipsée par le grand nom de Colomb. »

L'auteur du rapport a donné moins de développement à l'examen de la seconde brochure intitulée : *Le château d'Eu, domaine de la maison d'Orléans.* Le peu de pages que M. Estancelin a consacrées à l'histoire de ce château, n'offrent pas à l'investigation et à l'ardeur archéologiques un aliment assez substantiel, pour occuper sérieusement votre attention.

—M. de Betz vous a communiqué trente médailles du XVe siècle trouvées à Allonville.

M. Rigollot qui a bien voulu se charger de les décrire, vous a fait remarquer des pièces de billon représentant d'un côté un griffon, tenant dans ses serres le briquet ou fusil, symbole caractéristique de la maison de Bourgogne, avec cette légende : DENAR' : SIMPLEX : GRIFON : NOIAT' : au revers est un écusson ayant d'un côté l'aigle à une tête qui formait les armes du roi des romains, c'est-à-dire du prince désigné pour succéder à l'empire; de l'autre côté, dans le quartier supérieur, se trouvent les armes d'Autriche; et, dans le quartier inférieur, celles du duché de Bourgogne; la légende est : DEV' : PLVS : AMA : QVA' : ARGENTV' : Ces pièces, dit M. Rigollot, ont été sans aucun doute frappées par l'archiduc d'Autriche Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, mais seulement après la mort de cette princesse, lorsqu'il avait la tutelle de son fils Philippe, entre l'année 1486 où il reçut le titre de roi des romains et 1493 où il parvint à l'empire et où Philippe-le-Beau fut déclaré majeur.

—M. de Cayrol, membre non résidant, à Compiègne, vous a fait parvenir un *Mémoire sur Clermont en Beauvoisis*, envoyé à Dom Grenier, historiographe de Picardie, le 17 décembre 1767 par M. Lemoine, valet-de-chambre du roi, accompagné de notes par M. de Cayrol.

—M. le Comte Du Hamel, membre non résidant, vous a adressé un *Mémoire relatif à la terre et à la famille du Hamel près Corbie*. Cet ouvrage, quoique consacré à l'histoire d'une famille, n'en est pas moins un recueil de faits intéressants, que l'auteur a puisés dans les archives du

royaume, dans les cartulaires de Corbie et autres manuscrits de la bibliothèque royale.

—M. le Comte Adrien de Calonne, conservateur de Chambord, membre non résidant, a adressé, sous forme de lettre, à M. H. D......, l'un de nos collègues, *Un mot sur quelques institutions du moyen-âge*. Cet ouvrage dont l'examen revient de droit au destinataire, ne vous est point parvenu assez à temps pour que le rapport pût vous en être fait avant l'assemblée générale. Je me bornerai donc à en mentionner le dépôt dans vos archives.

—M. l'abbé Friant, curé d'Heilly et membre correspondant, vous a adressé une *Notice sur quelques lettres anciennes trouvées au château d'Heilly (Somme)*. Toutes ces lettres ont été écrites aux seigneurs d'Heilly, dans le courant du XVIe siècle, par les rois de France et autres personnages importants de l'époque. On y voit tour à tour figurer les noms de François Ier, de la duchesse d'Etampes, du connétable Anne de Montmorency et du maréchal de Riez, de Charles IX et de Catherine de Médicis, de Henri IV et de Marie de Médicis. Vous avez décidé que cette notice serait insérée par extraits dans le premier volume de vos mémoires.

—M. Charles Caron vous a présenté le rapport d'une brochure offerte à la Société par M. Laquerière, intitulée *Notice sur un ancien manuscrit relatif au cours des Fontaines de la ville de Rouen*. Ce manuscrit exécuté en 1525 aux frais d'un échevin qui en fit don à la ville, est, selon l'expression de l'auteur de la notice, l'œuvre d'un géomètre habile et d'un miniaturiste distingué. Il est enrichi de plans d'élévation d'une grande partie de la ville et de ses principaux monuments, représentés à vol d'oiseau selon la cou-

tume du temps. L'auteur du rapport ne s'est pas borné à une simple analyse du travail de M. Laquerière. Il y a ajouté ses réflexions sur la décadence de l'art de l'architecture. Il en a recherché la cause dans ce sentiment d'individualisme qui caractérise notre époque. « Aujourd'hui, dit-il, l'on ne « bâtit plus pour le plaisir de montrer avec orgueil une con-« struction qui étonne par ses dimensions, par la multipli-« cité et les merveilles de ses ornements, mais chacun ne « songeant qu'à sa plus grande utilité possible, s'inquiète « peu de jeter de l'éclat au dehors par un luxe étranger à ses « goûts. » Ces quelques lignes révèlent toute la portée d'esprit du jeune collègue que vous aviez associé à vos travaux. Pourquoi faut-il qu'une mort prématurée soit venue sitôt détruire les espérances que ce premier et dernier essai vous avait fait concevoir.

—M. Dusevel vous a lu une description de la bannière de Péronne, représentant le siège de cette ville par les impériaux en 1526 ; il s'est attaché à faire voir combien est précieux pour l'histoire, ce monument qui n'a dû qu'à la mutilation des armoiries qui l'entouraient, d'avoir échappé aux iconoclastes de 93.

Vous avez décidé que le dessin de cette bannière, exécuté par M. Duthoit, serait lithographié et publié, ainsi que la description de M. Dusevel, dans le prochain volume de vos mémoires.

—M. Bouthors vous a rendu compte de la découverte d'un caveau sépulcral due à l'ouverture d'une tranchée faite sur l'emplacement de l'église Saint-Firmin-la-Pierre à Amiens, lors de la pose des tuyaux pour l'éclairage au gaz. Ce caveau était rempli d'une grande quantité d'ossements recouverts

d'une pierre portant cette inscription : ***Cy gisent les os de feu Pierre Séneschal sieur d'Argœuves et de Bacouel, qui décéda l'an* 1515 *et demoiselle Alix Muroalle, sa femme, et de leurs successeurs, lesquelz ont esté tirés de leur sépulcre icy voisin pour survider le lieu.*** M. Bouthors pense que cette inscription se réfère à l'époque où l'on a supprimé le cimetière de cette paroisse, par suite de l'agrandissement de la ville.

—Le même membre que vous avez chargé de décrire la porte peinte de 1577, offerte par la cour royale, vous a exprimé son opinion sur la destination de cette peinture allégorique qui représente l'*Annonciation* avec des attributs et des sentences tout à fait dans le goût du XVI[e] siècle. Il pense que cette porte est un des débris des anciennes boiseries qui décoraient autrefois les chapelles de la cathédrale d'Amiens placées sous le vocable de la Vierge. Elle ne provient pas de la chapelle *Notre-Dame du Puy* parce que le nom de *Germain de la Salle* son donateur, ne figure point parmi les maîtres de cette célèbre confrérie ; elle ne provient pas non plus de la chapelle *Notre-Dame Anglette* parce que un procès-verbal authentique du 14 mai 1761, ne relate dans la description de cette chapelle aucune boiserie ou clôture analogues. Mais elle peut avoir appartenu à la chapelle de l'*Annonciation*, enrichie autrefois des dons d'une autre confrérie dite *du Jardinet*, non moins ancienne que la confrérie du Puy. On est fortifié dans cette opinion, dit l'auteur du rapport, quand on voit dans le bas relief en marbre qui orne aujourd'hui cette chapelle, des réminiscences palpables de la représentation figurée sur la porte peinte : ce serait pour elle un assez beau titre de gloire si elle avait inspiré à un

sculpteur du mérite de Blasset, le sujet d'une de ses plus belles compositions.

—Le même membre vous a rendu compte du tome IX des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, dont M. de Caumont vous a fait hommage au nom de cette Société. Ce volume ne contient pas moins de quinze notices ou rapports sur différents sujets, et montre, par de beaux résultats, ce que peut l'esprit d'association dirigé vers la recherche des monuments historiques. Vous avez accueilli cette offrande comme un encouragement donné à votre institution naissante; vous avez contracté l'obligation de tenir votre sœur de la Normandie au courant de vos travaux et vous avez l'espoir fondé que bientôt vous pourrez acquitter la dette de la reconnaissance.

—Le neuvième bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, a été aussi l'objet d'un rapport de M. Hardouin.

Il vous a signalé dans ce bulletin un rapport très remarquable, présenté par M. Redet, au nom d'une commission choisie dans le sein de la Société dont il est membre, pour préparer le plan d'une table destinée à la riche collection de manuscrits recueillie par le bénédictin Fonteneau et intitulée *Recueil de diplômes, chartres, notices et autres actes authentiques pour servir à l'histoire du Poitou*. Cette collection formant 87 volumes in-folio, est déposée à la bibliothèque de Poitiers. La commission a proposé de confectionner, pour faciliter les recherches à faire dans ces tables, le triple index *geographicus, onomasticus* et *rerum*. Le plan de ce travail, le mode à suivre pour l'abréger et le simplifier autant que possible, sont exposés par M. Redet avec une grande lucidité. Le gouvernement et l'autorité départemen-

tale se sont empressés de mettre à la disposition de la Société les ressources nécessaires à l'exécution d'un plan aussi habilement combiné.

—M. Butler vous a rendu compte de l'ouvrage de M. Caron intitulé : *le Guide de l'étranger à Amiens en* 1836;

—M. de Grattier de la notice de M. Lescalopier portant pour titre : *Essai sur la châtellenie de Saint-Just ;*

—M. Mallet de l'ouvrage de MM. Delannoy et Dancoisne intitulé : *Recueil des monnaies et jetons de Douai.*

—M. Ledieu vous a aussi fait un rapport sur les questions de géographie ancienne posées par M. Emmanuel Gaillard.

—M. de Caumont, directeur de la *Société pour la conservation des monuments historiques*, vous a adressé sa circulaire du 20 juin 1836, par laquelle il vous demande 1° quels sont ceux de nos monuments nationaux qui se trouvent dans un état de dégradation de nature à nécessiter des réparations et dans ce cas quels devraient être les travaux ; 2° si les réparations faites aux monuments l'ont été avec intelligence ; enfin, en vous informant, que dans une prochaine séance générale, il sera décerné, par cette société, trois médailles d'argent et trois mentions honorables aux architectes français qui ont réparé avec le plus de succès et d'exactitude les monuments du moyen-âge. M. de Caumont vous engage à lui signaler tous les faits qui pourront mettre la Société en question, à portée de décerner ces récompenses à ceux qui les ont le mieux méritées.

Vous avez reconnu que cette circulaire ne fait que vous rappeler une des obligations que vous impose l'art. 4 § 1er de vos statuts ; mais, vous fondant sur le motif que votre Société était à peine constituée, vous avez ajourné la réponse

aux questions posées par M. de Caumont jusqu'au moment où vous auriez recueilli tous les renseignements dont vous aviez besoin pour le faire avec connaissance de cause.

—Les deux dépôts d'archives qui existent à la Préfecture et à la Mairie d'Amiens, ont été l'objet de l'attention toute particulière de la Société.

Deux commissions composées : l'une de MM. Rigollot, Dusevel et Lavernier, et l'autre de MM. Hardouin, Guerard et Bouthors, ont été désignées pour faire les recherches nécessaires à cet effet.

La seconde dont la mission concerne les archives départementales, a présenté, par l'organe de M. Hardouin, dans la séance du 10 mai dernier, un rapport circonstancié sur les travaux préparatoires auxquels elle s'est livrée.

Elle a constaté les faits suivants :

Le dépôt renferme une grande partie des anciens titres de l'abbaye de Corbie et du chapitre de Notre-Dame d'Amiens ; et de plus deux inventaires des pièces que ces deux chartriers possédaient en 1782. — Lemoine, ancien bénédictin, est l'auteur du classement fait à cette époque, et c'est sous son habile direction que les intéressantes nomenclatures qui nous restent ont été rédigées avec autant de méthode que de clarté et d'exactitude.—Le classement originaire de ces pièces, c'est-à-dire, leur disposition en liasses, a été conservé pour celles qui existent encore, dans le dépôt. Mais on a de nombreux enlèvements à déplorer ; et souvent dans l'origine, l'autorité départementale elle-même, a inconsidérément remis à plusieurs particuliers, des titres antiques qui ne pouvaient leur être d'aucune utilité.

D'autres pièces provenant des anciennes abbayes de

l'Amiénois et particulièrement du couvent de Notre-Dame du Gard, et une foule de titres dont l'origine est inconnue, composent la majeure partie du dépôt, et ces titres n'ont jamais été classés ni inventoriés.

L'état matériel des pièces et leur conservation ne laissent rien à désirer, grâces aux soins de l'administration et à ceux de M. l'archiviste en particulier.

Dans ces circonstances, la commission a pensé qu'en se renfermant dans les limites de son mandat originaire, c'est-à-dire, en se bornant à la recherche des titres les plus curieux, confondus dans la collection avec une quantité énorme de pièces inutiles, elle n'atteindrait qu'imparfaitement le but qu'elle doit se proposer. Pour que ces investigations fussent complètes, elles devaient s'étendre à toutes les pièces du dépôt. En effet, ne devait-on pas assurer au long et pénible travail qu'elle allait entreprendre un résultat plus avantageux que la mise au jour de quelques documents inédits? La rédaction, au fur et à mesure de l'examen de chaque titre, d'extraits ou notes présentant 1° *la date précise ou présumée ;* 2° *l'indication de l'origine de la pièce ;* 3° *le sommaire du contenu*, lui a paru le complément indispensable de ses travaux originaires. En inscrivant chacun de ces extraits sur une feuille entière, servant d'enveloppe à la pièce qu'il concernerait, un inventaire complet se trouverait rédigé en même temps que l'examen de tous les titres se trouverait achevé. On classerait ensuite, en ordre chronologique, les feuilles et les titres ainsi disposés dans chacune d'elles ; puis viendrait leur dépouillement, à fur et à mesure duquel on procéderait à la fois et au classement matériel des pièces et à la disposition en cahiers des feuilles ou extraits déjà classés,

en ordre chronologique. L'ensemble de ces cahiers formerait l'inventaire dont la compulsation pourrait d'ailleurs être facilitée, après qu'il aurait été distribué en volume et paginé, au moyen d'un triple index *alphabétique pour les noms des personnes, les noms de lieux et les faits les plus importants*, placé à la fin de chaque volume.

Ce plan a reçu votre approbation, vous avez ordonné que des copies du rapport seraient transmises à MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique et à M. le préfet du département de la Somme, à l'appui des demandes qui seront formées pour obtenir les autorisations et secours nécessaires à l'exécution de ce classement.

—M. Rigollot prépare en ce moment un travail fort important, sur l'état de la peinture et de la sculpture dans nos contrées, pendant la période du moyen-âge. Ce travail qui nécessite de longues recherches et la comparaison de tant de monuments, sera achevé, nous l'espérons du moins, assez à temps pour figurer dans le premier volume de vos mémoires.

—M. Guerard qui a recueilli, dans les archives du département, une foule de documents curieux sur nos communautés religieuses, vous a lu une notice sur l'ancien couvent des Augustins d'Amiens. Cet ouvrage, plein de faits d'autant plus intéressants qu'ils sont inédits pour la plupart, sera inséré dans son entier, dans le premier volume de vos mémoires; et vous avez invité M. Guerard à en extraire quelques passages, pour en faire l'objet d'une lecture en assemblée générale.

—M. Dusevel vous présentera un rapport sur l'état matériel de votre musée.

—M. Hardouin vous rendra compte de la proposition de M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, membre correspondant, qui a pour but de créer, pour le nord de la France, des *réunions historiques* qui se tiendraient tous les ans au mois de septembre et alternativement à Amiens, à Reims, à St.-Omer et à Douai.

—Deux autres de nos honorables collègues vous ont aussi adressé des communications pour être soumises à l'assemblée générale. Elles ont été renvoyées au rapport de M. Dusevel, mais ce dernier ayant manqué de temps pour les examiner, je vais tâcher de vous en faire connaître la nature.

—M. Bresseau vous a fait un exposé, par écrit, des antiquités de la ville de Poix, qui a vivement piqué votre curiosité. Il vous a parlé 1° d'une pierre trouvée dans les fondations du château-fort de Famechon; sur laquelle on lit l'inscription suivante, en caractères gothiques d'une forme particulière :

L'an mil six bis vingt prim pier
A mis Tirel dit Watier.

2° D'un caveau sépulcral de 52 pieds de large, situé près de l'église de Poix, percé de neuf grottes latérales dont la destination primitive paraît avoir été de contenir des cercueils de plomb. Ce lieu, selon M. Bresseau, après avoir été consacré au dieu Mercure, aurait depuis servi à l'inhumation. On y trouve des inscriptions et épitaphes dont les plus anciennes paraissent remonter à l'an mil cinquante deux. A l'extrémité du caveau, où sans doute était l'autel, on remarque encore une espèce de tabernacle taillé dans le roc.

M. Bresseau signale en outre à votre attention la structure singulière du clocher de l'église de Poix et les statues qui dé-

corent les culs-de-lampe de la voûte de l'église, en descendant du chœur pour entrer dans la nef.

Le rapport de M. Dusevel éclaircira sans doute quelques unes des questions que les faits signalés par M. Bresseau ne manqueront pas de soulever.

—M. Louis Douchet, membre correspondant, à St.-Maurice-lès-Amiens, vous a adressé des notes écrites qui sont un résumé des explorations qu'il a faites dans les environs d'Amiens.

1° Il a trouvé dans l'église de Querrieux, contre le mur du bas côté droit, près d'une petite chapelle, une inscription en lettres gothiques qu'il n'a pu déchiffrer. Au bas de cette inscription et sur une grande pierre recouvrant le sol près la première marche de la chapelle, est gravé à la pointe le profil du corps de la personne inhumée en cet endroit. Il a aussi remarqué contre un des piliers de la nef une grande croix sculptée, avec des versets latins qui l'entourent, en mêmes lettres que l'inscription ci-dessus.

2° Sur l'une des pierres du grand mur extérieur du château de Picquigny, M. Douchet a découvert une inscription qui lui paraît assez remarquable pour être fidèlement rapportée :

LAN M. CCCC. LXX.

LOVIS XI REGNANT

LE COMTE DE CAROLOIS (*)

. . . . QUIGNI NA POINCT

. . . .

Le reste est illisible.

(*) Il était alors duc de Bourgogne.

La forme des caractères, le style et l'orthographe de cette inscription font croire à M. Douchet qu'elle est contemporaine de l'événement qu'elle rappelle.

3° L'inscription en marbre qui existait au-dessus de la porte d'entrée du château a été brisée; M. Louis Douchet espère en retrouver les fragments et les offrir au musée.

4° Des titres et des papiers, provenant de l'ancien chartrier de Picquigny, sont en la possession de particuliers dont les noms sont encore inconnus à M. Douchet, mais qu'il a l'espoir de bientôt découvrir.

5° L'ancien échevinage de Picquigny est sur la place ou principale rue de cette commune, au bas de la côte escarpée qui porte le château. C'est un vieux bâtiment aux fenêtres étroites avec cordons et ornements. Les châssis en bois sculpté, ainsi qu'une partie des vitraux existent encore. Dans la cour, sur l'aîle droite, s'élève une tourelle en pierres de taille dont l'architecture paraît être du XIVe siècle.

6° Dans l'église située près du château, on remarque plusieurs grandes pierres noires avec des inscriptions analogues, pour les caractères, à celles des évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens. Il est très-difficile de les déchiffrer vu leur état de vétusté. L'escalier qui conduit à l'orgue ainsi que les fonts baptismaux, sont d'un travail assez remarquable.

7° On montre auprès de Picquigny, l'endroit où fut tué en 942, Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie. C'est un pré appartenant à un habitant de cette commune, nommé *le Pré des trois cornets*.

8° M. Douchet signale un endroit du bois de Wailly où des tombeaux en pierre se découvrent pour ainsi dire à fleur de terre. Le garde de ce bois, nommé Adolphe Follet, connaît

parfaitement leur gisement. On pourrait faire fouiller en cet endroit.

9° Enfin, l'auteur de ces notes vous donne, Messieurs, sur les souterrains ou silos de Grattepanche, des détails précieux que je crois inutile de rappeler ici, je me réserve, sous le bon plaisir de M. Douchet, d'insérer ses observations dans une dissertation sur les cryptes que je dois bientôt soumettre à la Société. Je ne doute pas que le concours de notre jeune collègue ne rende le travail que j'ai entrepris plus digne d'occuper, dans le premier volume de vos mémoires, la place que vous voulez bien lui réserver.

—Je ne terminerai point ce compte rendu de vos travaux, sans dire un mot de vos rapports avec l'autorité.

M. le Préfet du département de la Somme a mis à votre disposition pour la tenue de vos séances, la salle des Feuillants. M. le maire de la ville d'Amiens a fait disposer l'un des pavillons de la Bibliothèque, pour y classer les objets du musée. Le conseil municipal a voté une somme de 500 francs pour couvrir les frais de premier établissement. Depuis vous avez exprimé le désir de tenir vos séances mensuelles dans le local où se forme votre collection d'antiquités, en vous réservant toutefois de ne point changer le lieu de vos assemblées annuelles. Toutes ces demandes ont été accueillies avec une égale faveur.

Vous avez encore reçu une nouvelle preuve de la sympathie de l'administration, dans une allocation de 1,000 francs, que le conseil général a votée au budget des dépenses facultatives de 1837, et vous avez l'espoir fondé que ce premier encouragement n'est que le prélude de ceux que l'avenir vous réserve.

Je dirai donc ce que vous avez fait et ce que vous vous proposez de faire, pour justifier la protection qu'on vous accorde.

Vous avez confié à M. Duthoit, notre habile et modeste collègue, le soin de reproduire, dans la vignette qui encadre notre diplôme, le dessin de nos principaux monuments. Le talent qu'il a déployé dans cette composition a valu des éloges à l'artiste et des félicitations à la Société qui a le bonheur de le compter parmi ses membres.

Ce premier essai de sa collaboration garantit le succès de ses autres ouvrages. Le dessin de la bannière de Péronne et le frontispice du livre de votre musée ont déjà confirmé les espérances que vous aviez conçues.

Douze lithographies, reproduction fidèle des vignettes de nos plus précieux manuscrits et des bas-reliefs de nos célébrités monumentales, ne tarderont pas à paraître. Elles seront jointes à l'ouvrage que prépare M. Rigollot et sont destinées à orner le premier volume de vos mémoires.

Une composition beaucoup plus importante, dont la pensée appartient tout entière à M. Duthoit, est déjà commencée. L'artiste ne se propose rien moins que de doter le pays d'une carte indicative et descriptive de tous ses monuments. Messieurs Duthoit ont déjà en portefeuille les dessins de plus de deux cents églises et châteaux; leurs courses fréquentes dans l'intérieur du département leur offriront les moyens de recueillir, en peu de temps, tous les éléments nécessaires à l'exécution de leur projet; et vous verrez, Messieurs, par le croquis qui va passer sous vos yeux, combien il serait à désirer qu'une entreprise aussi nationale pût être achevée.

S'il dépendait uniquement de votre concours, le succès de

la carte de M. Duthoit serait assuré ; mais, Messieurs, il ne faut pas perdre de vue que les indications que vous aurez à lui fournir pour compléter son travail, exigeront nécessairement des explorations sur le terrain. Les fouilles font partie des obligations que vous vous êtes imposées par vos statuts. Bien dirigées et sur un sol aussi éminemment historique que celui de ce département, elles ne peuvent manquer de constater des faits intéressants et d'enrichir la collection de votre musée.

Dans la demande que vous avez adressée l'an dernier au conseil général, vous avez manifesté l'intention d'explorer un champ voisin du camp de Tirancourt, qui a été surnommé le *Luzet* par les habitants du pays, parce qu'on y découvre fréquemment des tombeaux et des objets antiques. Votre première pensée, quand vous avez su que cette demande était accueillie, a été d'y faire commencer des fouilles ; mais, Messieurs, l'instant était inopportun et vous avez dû retarder cette fouille jusqu'après la récolte des grains dont les terres sont chargées.

Vous avez ouvert un crédit pour la recherche des cryptes ; jusqu'à présent tous les souterrains, dont il a fallu déblayer les entrées, à l'exception d'un seul, se sont trouvés justifiant l'idée que nous nous en étions formée. La seule dépense qui ait été faite sans résultat pour la question des cryptes, a cependant produit la découverte d'une carrière dont les vastes galeries annoncent l'antiquité de son exploitation et dont les pierres paraissent identiques avec celles qui sont entrées dans la construction de la cathédrale d'Amiens.

Les travaux qui se font autour de nous ont aussi excité votre sollicitude. Vous avez pensé qu'en accordant des in-

demnités aux ouvriers qui font des découvertes, vous les intéresseriez davantage à vous les signaler. Le succès a déjà répondu à votre attente. C'est à cette mesure que vous devez les fragments de la mosaïque que possède le musée. Le reste de ce précieux monument ne tardera pas à être entièrement découvert; vous avez la promesse que le déblai des caves où il est enfoui, ne se fera pas sans votre concours.

Enfin, vous avez décidé qu'un prix de 300 francs sera décerné en 1838, à l'auteur du meilleur mémoire, sur la question qui sera jugée par l'assemblée la plus digne d'être mise au concours.

Vous ne pouviez donc faire un meilleur et plus utile emploi des fonds qui vous ont été alloués.

Ici, Messieurs, se termine la tâche que j'avais à remplir. Je m'en suis acquité comme d'un devoir de conscience, mais avec hésitation et embarras, parce que je sens que la bonne volonté n'est pas toujours un palliatif des fautes de l'inexpérience. Pendant cette première année d'épreuve, si je suis resté au-dessous des fonctions dont vous avez bien voulu me charger, si j'ai manqué à réaliser les espérances que vous avez sans doute conçues en m'honorant de vos suffrages, j'ai du moins la conviction que j'ai mérité votre indulgence par la constance de mes efforts à hâter les progrès de notre naissante institution. En me dévouant à son avenir j'ai contracté l'obligation de lui consacrer une grande partie de mon temps et de mes soins, et je n'ai pas balancé à lui faire ce sacrifice. Puisse-t-elle accomplir la haute destinée que lui promet votre concours. C'est la seule récompense que j'ambitionne.

Le Secrétaire perpétuel,

A. BOUTHORS.

Liste des Ouvrages imprimés, offerts à la Société d'Archéologie de la Somme, depuis sa fondation jusqu'au 5 Juillet 1837.

M. de Caumont, à Caen.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, tom. IX, in 8°, avec atlas.

Association normande, brochure in-8°.

Bulletin monumental, brochure in-8°.

Procès-verbaux des séances générales de la Société pour la conservation des monuments historiques, tenues en 1836, in-8°.

•M. de Givenchy, à Saint-Omer;

Compte rendu du troisième congrès scientifique tenu à Douai en 1835, un volume in-8°.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, tom. 1er.
Idem, tom. II.
Idem, tom. III.

M. le Baron DE REIFFEMBERG, directeur de l'université de Liége;
Huitième bulletin de la commission d'histoire en Belgique, séance du 7 mai 1837.

M. le Marquis DE FORTIA D'URBAN, à Paris.
Compte rendu de la Société de l'histoire de France, brochure in-8°.

M. MANGON DE LALANDE, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers;
Trois brochures sur les antiquités du Poitou.
Nos 9 et 10 du Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
Quatre autres brochures sur les antiquités du Poitou.

M. DE LA SAUSSAYE, à Blois;
Eglises, châteaux et hôtels du Blesois, 1re livraison *Château de Chambord*, avec planches.

M. le Comte Adrien DE CALONNE, conservateur de Chambord;
Gravure représentant l'exhumation de Henri IV en 1793.

M. GALERON, à Falaise;
Description de la commune de Boulon, arrondissement de Falaise, brochure in-8°.

M. le Marquis LE VER, à Roquefort (Normandie).
Dissertation sur le culte de Roth, brochure in-8°.
Notice sur Jean Bailleul, roi d'Ecosse, id. (2 exemp.)

Examen d'un diplôme de l'an 877 concernant Corbie, brochure in-8°.

M. Louandre père, à Abbeville;

Notice sur quelques lettres inédites de Louis XI, brochure in-8°,

M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai;

Coup d'œil sur les destinées du régime municipal dans le nord de la France, brochure in-8°.

M. Rigollot;

Monnaies inconnues des évêques des Innocents, 1 vol. in-8° avec planches lithographiées.

M. H. Dusevel;

Rapport au ministre des cultes sur les églises du département de la Somme, brochure in-8°.

Essai sur l'histoire du département de la Somme.

M. De Lescalopier, à Paris;

Notice sur la châtellenie de Saint-Just en Beauvoisis, brochure in-8°.

M. Eméric David, membre de l'Institut, à Paris.

Recherches sur l'art statuaire, 1 vol. in-8°.

M. Buteux, à Fransart près Roye (Somme);

Précis historique et analytique des arts du dessin, 1837, 1 vol. in-8°.

M. Delannoy, à Douai;

Recueil des monnaies de Douai, par MM. Delannoy et Dancoisne, 1 vol. in-8°.

M. le docteur Ravin, à Saint-Valery;

Mémoire géologique sur le bassin d'Amiens, br. in-8°.

Notice sur la pirogue celtique trouvée à Estrébœuf, brochure in-8°.

M. Allou, à Paris;

Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de France, 1836, brochure in-8°.

Description du prieuré de Solesme près Sablé (Sarthe), brochure in-8°.

M. Estancelin, à Eu;

Notice sur le château d'Eu, domaine de la maison d'Orléans, brochure in-18.

Recherches sur les voyages et les découvertes des navigateurs normands, 1 vol. in-8°.

M. Casimir Picard, à Abbeville;

Notice sur les instruments celtiques en corne de cerf, in-8°.

M. Ch. Caron, d'Amiens;

Amiens en 1836 ou Guide de l'étranger, 1 vol. in-18.

M. Louis Cousin, à Boulogne-sur-Mer;

Notice sur la commune de Saint-Inglevert (Pas-de-Calais), brochure in-8°.

M. le Baron De la Doucette, à Paris;

Compte rendu des travaux de la Société philotechnique 1836, brochure in-8°.

M. Delaquerière, à Rouen;

Notice sur un ancien manuscrit relatif au cours des fontaines de Rouen, brochure in-8°, 1834.

M. DE BELLEVAL, à Abbeville;

Rapport sur les églises monumentales de l'arrondissement d'Abbeville au ministre de la justice et des cultes, brochure in-8°, 1835.

M. le Chevalier Joseph BARD, à Beaune.

Archéographie de l'insigne église collégiale de Notre-Dame et du Beffroi de Beaune, brochure in-4°, 1836.



RAPPORT

SUR LE MUSÉE D'ANTIQUITÉS D'AMIENS, ET LES OBJETS LES PLUS REMARQUABLES OFFERTS A CET ÉTABLISSEMENT DEPUIS SA CRÉATION, JUSQU'AU 5 JUILLET 1837.

MESSIEURS,

Le département de la Somme possédait naguères une foule de monuments précieux sous le triple rapport de l'ancienneté, de l'histoire et de l'art; mais alors régnait une coupable indifférence pour l'étude de nos antiquités nationales. Les traditions de notre histoire étaient, il est vrai, recueillies avec soin par les corporations religieuses, par de savants bénédictins, mais personne ne songeait à la conservation des débris de tant de curieux édifices qui couvraient le sol de l'Amiénois, du Santerre, du Ponthieu et du Vimeu; et c'est, il faut l'avouer, plutôt au peu d'intérêt qu'on attachait à ces fragments antiques, qu'au vandalisme et à la

cupidité des hommes du temps, qu'on doit attribuer toutes les mutilations, toutes les pertes que nous avons maintenant à déplorer.

Il était réservé au XIXe siècle de voir enfin disparaître cette barbare incurie et d'apprendre à nos compatriotes avec quel zèle on doit s'attacher à la recherche et à la conservation des statues, inscriptions, vases, boiseries, vitraux, appartenant à l'antiquité, au moyen-âge ou à la renaissance.

Aussi, Messieurs, dès que les premières bases de la *Société d'archéologie de la Somme* eurent été posées, prîtes-vous la résolution d'établir à Amiens, siège de la Société, un *Musée d'antiquités nationales* dans lequel seraient réunis tous les objets d'art et d'histoire achetés par ses soins, ou qui lui seraient offerts à titre de don.

Mais la faiblesse des ressources d'une Société naissante n'eût pas permis de voir réaliser un vœu si louable, si éminemment patriotique: heureusement il existait déjà à la *Bibliothèque communale d'Amiens* quelques figurines en bronze, diverses poteries et verroteries antiques trouvées dans le pays; et, sur votre demande, M. le Maire d'Amiens s'empressa de mettre ces objets à votre disposition, persuadé comme nous, qu'ils pourraient servir à la formation d'une collection utile, à un véritable musée.

Il ne restait plus dès lors, qu'à obtenir des fonds afin d'exécuter les travaux nécessaires pour l'établissement du *musée d'antiquités d'Amiens*; vous vous adressâtes avec confiance au conseil municipal de cette ville et ses membres les plus éclairés, ceux qui n'ignorent pas combien l'on attache de prix à ces sortes de collections qui contribuent à l'ornement et à la richesse des cités où elles existent, ces membres,

disons-nous, vous firent allouer une somme de 500 francs pour ces mêmes travaux.

Aussitôt qu'ils furent achevés, on s'occupa du classement des antiquités mises à la disposition de la Société d'archéologie, selon l'ordre chronologique, c'est-à-dire, suivant les grandes divisions adoptées pour les *galeries d'antiques*, par les hommes les plus habiles et les plus instruits : ainsi dans la première et la seconde armoires construites dans la salle d'hiver de la bibliothèque, où est établi provisoirement le musée, on plaça les objets remontant à l'ère gauloise et romaine ; dans la troisième et la quatrième, ceux du moyen-âge ; dans la cinquième et la sixième, les monuments de la renaissance.

Les pierres sépulcrales, les inscriptions, les bustes et les fragments antiques d'un volume trop considérable pour être placés dans ces armoires, ont été déposés dans le pavillon à gauche de la Bibliothèque ; et le même ordre a été observé, autant que possible, pour leur classement.

Nous n'avons point, Messieurs, à vous entretenir des objets qui nous furent si généreusement cédés par M. le Maire d'Amiens ; la nomenclature en serait trop longue, et ils seront d'ailleurs soigneusement décrits dans le *catalogue* que vous nous avez chargés d'en dresser ; mais nous devons vous parler de ceux qui ont été offerts au musée depuis son établissement et qui nous ont paru mériter une mention particulière.

Et d'abord, Messieurs, qu'il nous soit permis de témoigner toute notre reconnaissance au vénérable prélat qui occupe maintenant le siège épiscopal d'Amiens ; c'est lui, en effet, qui le premier a ouvert la liste des dons, avec une

bienveillance particulière : prié par MM. le Comte de Betz et H. Dusevel, de remettre à la Société d'anciens tableaux de la *Confrérie de Notre-Dame du Puy*, qui se trouvaient dans la galerie de l'évêché et remontaient au XVI° siècle, M. De Chabons s'est empressé de se rendre à vos desirs. Il a fait plus, prié également de mettre à votre disposition la *pierre centrale du labyrinthe* qu'on voyait jadis au milieu du pavé de la nef de la cathédrale d'Amiens, sa réponse ne s'est pas fait long-temps attendre ; il vous a immédiatement autorisés, par l'organe du secrétaire-général, M. l'abbé Clabault, à faire enlever cette pierre si précieuse et pourtant si dédaigneusement réléguée dans un amas de décombres qui pouvaient l'endommager.

M. Tournière, colonel de la garde nationale d'Amiens, vous offrit bientôt après un *tableau chinois ;* mais comme le musée est consacré à recueillir des *antiquités* et non des *curiosités*, un de vos membres, M. Le Serurier, conseiller à la cour royale, proposa à M. Tournière un échange qu'il accepta volontiers ; de sorte qu'au lieu de ce tableau chinois, vous reçûtes, au nom de M. Tournière, un élégant bas-relief en bois, provenant de l'ancienne église des Augustins d'Amiens.

Plusieurs personnes étrangères à la Société ont, comme M. Tournière, fait preuve de zèle et de bonne volonté pour accroître les richesses du musée d'Amiens : M. Maisant, propriétaire, à Montières, vous a fait remettre par M. Tillette d'Acheux, l'un de vos confrères, un troisième tableau de la *Confrérie de Notre-Dame du Puy*, qu'il possédait et qui représente la naissance de Louis XIII ; M. Merlin, commissionnaire de roulage à Amiens, vous a offert un petit monu-

ment funéraire en pierre noire, colorié et doré, d'un travail assez remarquable; Mme Ve Debaussaux, plombière, vous a envoyé de jolis bas-reliefs en marbre, offrant des trophées; M. Roblot, boulanger, de ces figures de saints si naïves et si expressives qui décoraient anciennement les maisons de nos bons ayeux; M. Lefevre, un bas-relief en bois représentant la *Cène*, et MM. Binard, teinturiers, la porte sculptée d'un petit bahut du XVe siècle.

Mais le don le plus important qui vous ait été fait, est celui de M. Manssart, curé de Méharicourt: cet ecclésiastique vous a envoyé une *Passion en pierre* divisée en trois parties; ce monument peut donner une juste idée du talent avec lequel les artistes d'autrefois découpaient la pierre à jour et la convertissaient en enroulements, en arabesques du meilleur goût.

Ceux des membres titulaires et correspondants de la *Société d'archéologie de la Somme* qui possédaient des objets antiques, se sont fait pareillement un devoir d'en envoyer une partie au musée d'Amiens: M. Rigollot, président de la Société, vous a offert, pour cet établissement, deux amphores et les fragments d'un miroir antique trouvés à Amiens; M. le Marquis de Clermont-Tonnerre, vice-président, a présenté à la Société un coutelas et une hache découverts sous un rideau à Bertangles et des débris d'une urne gallo-romaine remarquable par les dentelures dont le bas est couvert; M. Le Serurier, membre titulaire, vous a fait remettre, de son côté, plusieurs vases en terre noire d'une forme élégante, un bassin en bronze et les restes d'une boîte en os que renfermait un tombeau romain trouvé près du camp de Tirancourt; le même membre vous a encore offert un morceau de cotte de

maille et un tronçon d'épée découverts sous les remparts de Péronne; M. Auguste Leprince, conservateur du musée, y a fait remettre un grand nombre d'urnes sépulcrales en terre grise, plusieurs vases en verre, des agraffes et clefs en cuivre qu'il avait recueillis dans des fouilles faites, à diverses époques, au faubourg de Noyon.

Vous devez à la cour royale d'Amiens, une porte en bois provenant de l'ancien couvent des Célestins et ornée de peintures du XVIe siècle que M. Bouthors, secrétaire perpétuel, s'est attaché à décrire; ce dernier collègue vous a aussi offert un vase du moyen-âge trouvé dans un caveau dépendant de l'ancien château fort de Domart; M. Fernand Mallet, membre résidant, vous a remis successivement une inscription tumulaire découverte sous les ruines de la chapelle de Saint-Sulpice-lès-Doullens, une épée du XIIe siècle, un fer de lance et des fragments de poteries romaines ornés de fleurs; M. Ledieu, trésorier de la Société, à qui la bibliothèque d'Amiens devait déjà une foule d'objets précieux, a consenti à se dessaisir, en faveur du musée, d'une feuille d'ivoire d'un haut intérêt, représentant les supplices des Albigeois; des fragments considérables d'une meule antique et quelques poteries romaines ont été déposés au musée par M. de Grattier, l'un des administrateurs de cet établissement; M. Tillette d'Acheux, membre de la Société, vous a offert, entr'autres antiquités, des carreaux couverts de losanges et de dessins fantastiques, un casque du moyen-âge, une épitaphe du XVIe siècle et le portrait de Marie de Melun, épouse de Jacques de Chabannes, maréchal de France sous François Ier; M. Hardouin a aussi voulu payer son tribut au musée, en lui faisant don de plusieurs médailles

romaines; enfin M. Dusevel, administrateur de cet établissement, s'est empressé d'y faire remettre plusieurs morceaux d'une mosaïque récemment découverte dans le jardin des religieuses Ursulines d'Amiens, en attendant que le déblai des terres qui couvrent cet antique monument, vous permette d'en obtenir des restes plus considérables.

Nous devons aussi à M. Chandon, membre du conseil général du département et membre titulaire de la Société, quatre vitraux peints, deux vases anciens et une cuiller en bronze provenant de fouilles faites à Montdidier; à M. Cauet-Gras, membre correspondant, un coin celtique en pierre verte emmanché dans une corne de cerf, qui a été décrit par votre secrétaire perpétuel, trois vases gallo-romains découverts dans la croupe du marais de Tirancourt, une médaille fourrée d'Auguste et une pièce de monnaie, en argent, de Tassacolo, fils de l'empereur Maximilien, dont M. Rigollot a fait la description et qui ont été trouvées dans le camp romain de Tirancourt; à M. Boulanger, autre membre correspondant, les débris d'une meule romaine et un fer de lance en bronze, découverts en fouillant au même endroit; et à M. de Calonne, conservateur du château de Chambord, que vous comptez aussi au nombre de vos collègues non résidants, plusieurs monnaies en argent de Charles IX, Henri III et Louis XIII.

Les objets achetés par la Société ne sont pas très-nombreux: une *monomanie d'antiquités*, (qu'on nous passe l'expression), s'étant emparée de plusieurs individus qui habitent Amiens, il est maintenant extrêmement difficile de se procurer des objets antiques dans cette ville, à moins de les payer un prix exorbitant. Ce n'est donc pas sans peine

que MM. Rigollot, d'Acheux, Dusevel et Leprince, ont trouvé à faire achat pour le musée : le premier, d'une épée du moyen-âge fort curieuse, parce qu'elle a conservé son fourreau en cuivre doré; le second, d'un bas-relief allégorique et d'une figure de Neptune en terre fine dite de Palissy, et MM. Dusevel et Leprince, du devant d'un coffre du XVe siècle provenant de l'abbaye de Corbie et offrant en relief les apôtres Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Jacques et le Sauveur du monde.

Tels sont, Messieurs, les principaux dons et achats qui ont été faits depuis la création du musée, au mois de février 1837; ils sont comme vous le voyez assez riches, assez importants. Tout semble donc annoncer que cette collection pourra devenir précieuse, si notre zèle pour la recherche des monuments anciens est secondé par l'autorité.

Vous vous rappelez, Messieurs, l'offre que M. Cheussey vous a faite, de mettre à votre dispositon les tronçons de colonnes romaines, couverts de pampres et de raisins, trouvés dans l'ancien jardin des Feuillants, et les chapiteaux lombards ornés de feuillages, de figures grotesques et d'animaux fantastiques, découverts dans les ruines de l'église des Célestins d'Amiens. Ces divers objets augmenteront bientôt la richesse de votre musée et attireront, soyez-en certains, les regards des amateurs qui visiteront cet établissement.

Amiens, le 30 Juin 1837.

Les administrateurs du musée,

H. DUSEVEL. — DE GRATTIER.

OBJETS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ, DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU MUSÉE.

M. le Marquis DE CLERMONT-TONNERRE, Vice-Président :

1° Une hache et un coutelas en fer, trouvés auprès de deux squelettes, sur le terroir de Bertangles.

2° Un morceau de tuile romaine, trouvé à *Augusta Ambianorum*, près la ville d'Eu.

3° Un fragment de carreau cannelé trouvé au même lieu.

4° Deux morceaux de tuile romaine avec leur rebord, trouvés au même lieu.

5° Fragments d'une urne en terre noire, trouvés à 600 pieds environ du chemin de Poulainville, au camp de César, dans l'endroit même où ont été découverts la hache et le coutelas compris dans le n° 1er.

6° Deux morceaux de tuile romaine ayant encore leur engreinure, trouvés à Bertangles.

7° Plusieurs monnaies romaines et un tesson, trouvés au faubourg de Beauvais d'Amiens.

8° Copie en bronze d'une médaille grand module, frappée en 1784 en l'honneur de Suffren à l'occasion de la guerre des Indes, et une gravure représentant les deux faces de la médaille.

MM. les Membres de la Cour royale d'Amiens,

Une porte peinte, de 1577, représentant l'Annonciation.

M. de Chabons, évêque d'Amiens,

1° Une pierre formant le centre du labyrinthe placé dans la nef de la Cathédrale d'Amiens.

2° Deux tableaux peints sur bois de la Confrérie de N.-D. du Puy, à Amiens, le premier ayant pour devise : *Pré ministrant pasture salutaire ;* le second : *Pour nostre foy militante comtesse.*

M. de Calonne, membre non résidant, à Chambord,

Huit médailles en bronze, une de Constantin, une du XVe siècle, six du XVIe siècle.

M. Cauet-Gras, membre non résidant, à St.-Sauveur,

1° Une monnaie fourrée d'argent d'Auguste.

2° Un thaler en argent d'Augustin Spinola, comte de Tassacolo, fils de Maximilien.

Ces deux pièces ont été trouvées au camp César de Tirancourt.

3° Une hachette celtique en pierre verte, enchâssée dans sa gaîne en corne de cerf.

4° Un vase de forme antique, en terre grise, contenant des débris de coquillages de rivière réduits en poussière.

5° Deux fragments de poterie en terre rouge, avec inscription et reliefs.

6° Un vase en terre noire, d'une pâte très-grossière, présumé gaulois.

Ces quatre derniers objets ont été découverts, par M. Cauet-Gras, aux mois de mars et avril 1837, dans le marais de Tirancourt, au pied du camp César, en démontant la croupe qui va de ce camp à la Somme, vers Breilly.

M. Boulanger, membre correspondant, à Tirancourt,

1° Un fragment de meule romaine, en pierre meulière, trouvé au camp César de Tirancourt.

2° Un fer de lance en bronze antique, trouvé au même lieu.

3° Fragments d'une épée portant des incrustations de coquillage, trouvés dans la croupe du marais de Tirancourt, au pied du camp César.

M. Chandon, maire de Montdidier, membre non résidant,

1° Quatre vitres peintes dont une aux armes de la famille de Mailly.

2° Une urne cinéraire, en terre brune, trouvée au faubourg St.-Martin de Montdidier.

3° Un vase en terre commune provenant du même lieu.

4° Une fiole en verre destinée à contenir des parfums, trouvée sous les remparts de Montdidier.

5° Une cuiller de bronze trouvée au même lieu.

M. Bouthors, membre résidant,

1° Un petit objet en cuivre antique, paraissant avoir servi de garniture à un fourreau de glaive, trouvé au Valvion en 1836.

2° Des fragments de vase en terre rouge, avec figures en relief et inscriptions.

3° Une agraffe en plomb avec moulures et dorures.

4° Une gaîne de hache celtique en corne de cerf, trouvée avec les deux nos précédents dans la tourbière de M. Desplanques, propriétaire à Auxi-le-Château, sur la rive gauche de l'Authie.

5° Fragments réunis d'un vase trouvé scellé dans la maçonnerie d'un caveau à Domart-en-Ponthieu.

M. Rigollot, membre résidant,

1° Fragments d'un miroir antique trouvé au faubourg de Beauvais d'Amiens et analysé par M. Reynard, pharmacien.

2° Deux amphores.

M. Tournière, colonel de la garde nationale d'Amiens,

Un tableau chinois échangé pour un bas-relief en bois, provenant de l'ancienne église des Augustins d'Amiens.

M. Maisant, propriétaire à Montières,

Un tableau peint sur bois de 1601, provenant de la confrérie de N.-D. du Puy et représentant la naissance de Louis XIII.

M. Merlin, commissionnaire de roulage, à Amiens,

Un monument funéraire, en pierre noire, colorié et doré.

Mme Ve Debaussaux, plombière à Amiens,

Deux jolis bas-reliefs en marbre offrant des trophées.

M. Roblot, boulanger, à Amiens,

Trois bustes en pierre, représentant les apôtres St. Pierre, St. Simon et le Sauveur du monde, provenant de la démolition d'une maison rue de Bourbon.

M. Lefevre,

Un bas-relief en bois représentant la Cène.

M. Binard, teinturier, à Amiens,

La porte sculptée d'un bahut du XVe siècle.

M. Manssart, curé de Méharicourt,

Une passion en pierre, divisée en trois parties et ornée d'enroulements et d'arabesques, provenant de l'église de Méharicourt.

M. le Serurier, membre résidant,

1° Plusieurs vases en terre noire d'une forme élégante.
2° Un bassin en bronze et les restes d'une boîte en os trouvés dans un tombeau romain auprès du camp de Tirancourt.
3° Un morceau de cotte de mailles et un tronçon d'épée, découverts sous les remparts de Péronne.
4° Un autel votif en pierre, représentant un phallus et portant une inscription, trouvé auprès de Beauvais.

M. Boucher de Perthes, à Abbeville,

1° Une tuile romaine entière.

2° Une tête trouvée dans une tombelle à Noyelle près d'Abbeville.

M. l'Abbé DEVILLERS, curé de St.-Jacques,

Un bénitier en grès décoré de coquilles et de bourdons en relief, portant la date de 1556.

M. RIVERY, membre résidant,

Une pierre sculptée représentant une salamandre et provenant de l'ancienne porte de la ville située dans la citadelle d'Amiens.

M. LEDIEU père, membre résidant,

1° Un fragment de pavé en stuc antique, découvert dans le terrain des Feuillants.
2° Une feuille d'ivoire sculptée représentant les supplices des Albigeois.

M. TILLETTE D'ACHEUX, membre résidant,

1° Un casque provenant de la famille de Montmorency.
2° Un morceau de hache celtique, en silex, trouvé au bois de Montières.
3° Une flûte funéraire, en os, trouvée derrière le bastion de Longueville, à Amiens.
4° Un biscayen trouvé aux environs de la même ville.
5° Deux carreaux avec figures, provenant de chez M. de Fry, propriétaire à Quevrescourt près Neufchâtel.
6° L'empreinte d'un médaillon représentant l'apôtre St. Paul.
7° Une épitaphe du XVIe siècle.
8° Le portrait de Marie de Melun, épouse de Jacques de Chabannes, maréchal de France sous François Ier.

M. H. Dusevel, administrateur du musée,

Plusieurs morceaux d'une mosaïque découverte dans le jardin des Ursulines d'Amiens.

M. A. de Grattier, administrateur du musée,

1° Fragments d'une meule antique.
2° Plusieurs poteries romaines.

M. Hardouin, membre résidant,

Plusieurs médailles romaines..

M. Fernand Mallet, membre résidant,

1° Une inscription tumulaire provenant des ruines de la chapelle de St.-Sulpice-lès-Doullens.
2° Une épée du XII° siècle.
3° Un fer de lance et des poteries romaines ornées de fleurs.
4° Trois pierres portant des armoiries et inscriptions trouvées en perçant la nouvelle rue française.
5° Une tête de lion sculptée en corne de cerf trouvée à l'Abatoir d'Amiens.
6° Plusieurs fragments de vases romains.

M. Auguste Le Prince, conservateur du musée,

Un grand nombre d'urnes sépulcrales, en terre grise, plusieurs vases en verre recueillis, à diverses époques, au faubourg Noyon et autres lieux.

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 5 JUILLET 1837,

PRÉSIDÉE PAR M. DUNOYER, PRÉFET DE LA SOMME, PRÉSIDENT HONORAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS A LA SÉANCE.

M. DUNOYER, Préfet de la Somme, *Président honoraire.*

Membres Titulaires résidants.

MM.

LE SERURIER, conseiller à la cour royale d'Amiens, désigné, par la délibération du 28 juin dernier, pour présider la séance générale, en l'absence de M. Rigollot, docteur en médecine, président de la Société, et de M. le Marquis de Clermont-Tonnerre, Vice-Président.

7

BOUTHORS, greffier en chef de la cour royale d'Amiens, *Secrétaire perpétuel.*

GUERARD, conseiller-auditeur à la cour royale d'Amiens, *Secrétaire annuel.*

LEDIEU, propriétaire à Amiens, *Trésorier.*

Le Comte DE BETZ, propriétaire à Bertangles.

DUTHOIT, sculpteur, à Amiens.

BUTLER, propriétaire, à Amiens.

DUSEVEL, avoué à la cour royale d'Amiens.

Fernand MALLET, propriétaire, à Amiens.

HARDOUIN, avocat, à Amiens.

RIVERY, capitaine du génie, à Amiens.

JANVIER, notaire, à Amiens.

CHEUSSEY, architecte de la ville, à Amiens.

SALMON, avoué au tribunal civil, à Amiens.

Membres non résidants.

BUTEUX, membre du conseil général du département de la Somme, demeurant à Fransart près Roye.

Le Marquis LE VER, propriétaire à Roquefort (Seine Inf.)

LABOURT, avocat, à Doullens.

ED. DE COSSETTES, propriétaire, à Montreuil-sur-Mer, (Pas-de-Calais).

HARBAVILLE, conseiller de préfecture, président de la Société académique d'Arras.

Membres correspondants.

BRESSEAU, homme de lettres, à Poix.

COUSIN, ancien procureur du roi, à Boulogne-sur-Mer, (Pas-de-Calais).

DOUCHET, étudiant en médecine, à St.-Maurice.

— M. Dunoyer, président honoraire, occupe le fauteuil. MM. Le Serurier, président, Bouthors, secrétaire perpétuel, Guérard, secrétaire annuel, et Ledieu, trésorier, prennent place au bureau.

M. Le Serurier engage M. le Marquis Le Ver, à prendre place à la droite de M. Dunoyer, et M. Edouard de Cossettes, à la gauche du secrétaire perpétuel.

La séance est ouverte à une heure.

M. le président titulaire prononce le discours suivant :

Messieurs,

La Société d'archéologie du département de la Somme compte déjà une année d'existence et nous nous trouvons réunis dans cette enceinte pour accomplir un devoir imposé par son réglement.

Cette solennité devait s'ouvrir sous la présidence du savant, modeste autant que distingué, auquel vous avez confié le soin de diriger vos travaux, et dont le nom seul est une garantie d'avenir pour la Société, dont nous nous plaisons à le considérer comme le protecteur et le père.

Mais un voyage indispensable, puisqu'il s'agissait pour lui des intérêts les plus chers, l'éloigne momentanément de nous, et l'a privé de l'honneur d'occuper, dans cette fête de famille, le fauteuil qui lui appartient à tant de titres.

Des motifs également graves ont empêché notre honorable vice-président d'assister à cette séance.

Quelle source féconde de regrets pour nous, Messieurs! combien la parole grave et puissante de votre président eût ajouté à l'éclat de cette solennité ; que d'enseignements utiles

nous aurions reçus de lui; quelles précieuses leçons nous aurions recueillies de sa bouche!

Il vous aurait montré le goût des études archéologiques prenant racine en France, il y a quelques années, et s'y développant avec une rapidité remarquable; il vous aurait parlé de ces nombreuses Sociétés savantes répandues aujourd'hui sur la surface du royaume, se rattachant l'une à l'autre par un échange continuel de leurs découvertes, de leurs observations, toutes autorisées, encouragées par le gouvernement et fortes du concours de tout ce que le pays compte d'hommes laborieux et éclairés. Il vous eût montré le département de la Somme obéissant à cette impulsion générale, et fondant aussi dans son sein une Société dont la mission est de dérober à la faulx du temps et au marteau des démolisseurs, en les réparant, ou en les reproduisant par le dessin ou par des descriptions fidèles, les monuments antiques que possède notre contrée, et de fouiller les archives et les bibliothèques publiques pour en extraire des matériaux précieux trop longtemps ignorés et leur donner en quelque sorte l'existence, en enrichissant ainsi l'avenir de tous les trésors du passé.

La Société, Messieurs, a accepté ce mandat. Quoique née d'hier elle a déjà accompli une partie des promesses dont le temps seul semblait pouvoir exiger la réalisation. Ses travaux sont suivis au dedans avec persévérance, ses relations se multiplient au dehors et vous avez recueilli plus d'une fois le fruit des intéressantes communications que vous avez ouvertes avec les Sociétés qui ont précédé la vôtre dans la carrière.

Vous verrez par le compte qui va vous être rendu de vos travaux de l'année, à quel résultat vous êtes déjà parvenus

et ce que vous devez attendre de la continuation de vos efforts, de votre dévouement.

Pour nous, Messieurs, que vos suffrages ont appelé à l'honneur inattendu de présider cette séance solennelle, nous n'essaierons pas de sonder devant vous les secrets de la science archéologique : c'est l'arche sainte dont l'entrée est interdite à notre inexpérience. Nous sommes heureux du moins d'être l'interprête de vos sentiments et, profitant de nos fonctions d'un jour, nous vous rappellerons avec une vive satisfaction que les témoignages de haute bienveillance que nous avons reçus du gouvernement, nous les devons au magistrat honorable, sous les auspices duquel la Société a pris naissance, et à qui le roi a confié l'administration de ce beau département si riche en monuments et en souvenirs. Remercions-le d'avoir, en acceptant le titre de président honoraire de la Société, autorisé sur la liste de ses membres l'inscription d'un nom célèbre dès long-temps dans les sciences et les lettres, et secondé de son puissant patronage une institution sur laquelle il a appellé, d'une manière si encourageante, l'attention du conseil général.

L'administration a droit aussi à vos hommages. Sa sollicitude pour la Société s'est manifestée dans plusieurs circonstances, et c'est à elle que nous devons le local destiné à vos séances et au dépôt de vos richesses. Qu'elle accepte donc aussi l'expression de notre reconnaissance.

Aidés, Messieurs, par cet heureux concours, poursuivez la noble tâche que vous vous êtes imposée. Redoublez, s'il se peut, de zèle et de dévouement ; voyez la route que vous avez déjà parcourue ; jetez un coup d'œil sur celle qui se présente encore devant vous, et soyez persuadés que, grâce à vos ef-

forts, la Société archéologique de la Somme prendra bientôt une place honorable parmi ses aînées et qu'elle atteindra le seul but digne de votre louable ambition, la conscience de son utilité.

—M. le secrétaire perpétuel prend la parole, et rend compte des travaux de la Société, pendant le cours de l'année qui vient d'expirer.

—M. Janvier propose de voter des remercîments à l'auteur du compte rendu. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

—M. Dusevel, dans un rapport sur l'établissement du musée, donne, au nom de la commission dont il fait partie, connaissance des offrandes faites, tant par les membres de la Société, que par d'autres personnes, à la générosité desquelles on est redevable des objets qui le composent.

—La question de savoir sur quel point du département des fouilles doivent être faites, fournit, à M. Buteux, l'occasion de présenter quelques observations sur l'emplacement de l'ancienne *Setucis*, et de faire part à la Société des recherches qu'il a déjà faites. L'intérêt que présente la découverte de cette ancienne station romaine, fait décider que des fouilles seront tentées au lieu indiqué.

M. Buteux et M. Blin de Bourdon sont nommés pour les diriger et les surveiller.

—M. Guerard lit plusieurs fragments d'une notice sur l'ancienne communauté des Augustins d'Amiens.

—M. le Marquis Le Ver fait hommage à la Société de diverses brochures portant pour titres :

1° Dissertation sur un diplôme de l'an 887.

2° Dissertation sur l'abolition du culte de Roth, soit par St.-Mellon, 1er évêque, soit par St.-Romain, 19e évêque de Rouen.

3° Notice sommaire sur quelques difficultés historiques relatives à Jean Bailleul, roi d'Ecosse.

Des remercîments sont votés à M. le Marquis Le Ver.

—M. Duthoit présente un projet de carte monumentale du département de la Somme. On décide que le conseil général sera invité à encourager ce travail.

MM. Duthoit, Dusevel et Cheussey sont nommés pour composer la commission chargée de formuler la proposition à adresser au conseil général, relativement à ce projet.

—Sur le rapport de M. Hardouin, la proposition de M. Taillar, conseiller à la cour royale de Douai, tendant à organiser, sous le titre de *Réunions historiques*, des assemblées annuelles qui se tiendraient alternativement dans l'une des villes de la Picardie, de la Morinie et de la Champagne, est ajournée à la première assemblée générale. On décide qu'elle sera insérée dans le recueil des mémoires de cette année.

—L'assemblée s'occupe ensuite de la question à mettre au concours.

Quatre questions sont prises en considération :

M. le président en donne lecture et, sur son invitation, chacune d'elles est développée par les membres qui les proposent, ainsi qu'il suit :

Ire QUESTION

PROPOSÉE PAR M. DUSEVEL.

« *Examiner quelles sont les diverses origines at-*
« *tribuées aux villes de Picardie; faire connaître*
« *quelles sont celles de ces villes dont la fondation*
« *paraît être antérieure à l'invasion romaine, et*
« *celles qui n'existèrent que depuis.* »

DÉVELOPPEMENTS.

La Société a pris cette question en considération et je viens, en conséquence, lui donner aujourd'hui les développements convenables.

Il existe, comme on sait, plusieurs villes en Picardie, auxquelles on a attribué des origines fabuleuses; ce n'est point à de pareilles origines que l'historien, que l'antiquaire s'arrêtent ordinairement; mais il est une foule d'hommes, d'ailleurs fort instruits, qui semblent encore ajouter foi à ces fables et qu'il convient d'éclairer enfin sur leur absurdité. Toutefois, comme le récit de ces origines bisarres, de ces villes bâties par les princes troyens, par les soldats d'Alexandre, prêteraient au mémoire un charme qui deviendrait plus ou moins grand, selon que l'écrivain serait un peintre plus ou moins habile, un critique plus ou moins éclairé, il serait bon de le consigner dans le mémoire; il servirait à faire distinguer plus facilement la fable de la vérité et à lever le voile qui cache encore cette dernière, pour la faire briller d'un nouveau jour.

Les *Commentaires de César*, l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Notice de l'Empire* et celle des *Gaules* d'Hadrien de Valois, fourniraient à l'auteur du mémoire les premiers renseignements sur les villes de Picardie dont la fondation paraît être antérieure à l'invasion romaine. Les monuments anciens qui existent ou qui ont été découverts sur le sol de ces villes, devraient être cités à l'appui des autorités écrites, car c'est surtout les monuments qu'il faut invoquer, quand il s'agit,

comme dans l'espèce, de prouver l'antiquité des lieux qui passent pour avoir existé avant l'ère moderne.

On procéderait de même pour les villes du moyen-âge. Ainsi on rechercherait d'abord quelles sont celles de ces villes dont il est fait mention dans les chroniques et légendes, dans les chartres et diplômes; puis, on citerait à l'appui les monuments civils ou religieux, les maisons royales, églises ou monastères qui pouvaient se trouver dans ces villes à l'époque à laquelle on fixerait leur première existence.

La diplomatique de Dom Mabillon ou plutôt le *Traité des palais de nos premiers rois*, dû à son collaborateur Dom Germain, pourrait être consulté avec fruit par l'écrivain qui essayerait de traiter la question qui nous occupe. Elle est, Messieurs, à la fois *topographique, historique et monumentale*, et tend en résumé, 1° à exposer et réfuter les fables que les écrivains ont débitées sur la fondation de la plupart des villes de Picardie; 2° à éclairer, autant que possible, nos compatriotes sur l'ancienneté des lieux qu'ils habitent et les prémunir contre l'opinion vulgaire qui les fait tous remonter, sans distinction, aux grecs ou aux romains.

La solution de la question ne serait pas, au reste, sans utilité même pour les savants, si l'auteur du mémoire prenait soin de classer les villes selon l'ordre chronologique que leur assigne naturellement le temps où il en est fait mention pour la première fois, dans les auteurs et les titres anciens : ce mémoire formerait, en effet, une sorte de tableau qui éviterait de longues et pénibles recherches, en permettant de distinguer facilement les villes anciennes des villes modernes qui existent en Picardie.

Un travail semblable pourrait être proposé pour les bourgs

et villages de cette province; mais pour le moment, j'ai cru devoir ne l'étendre qu'aux villes; le sujet est en effet assez vaste et il demande, pour être bien traité, beaucoup de recherches, beaucoup d'érudition.

H. DUSEVEL.

IIe QUESTION.

PROPOSÉE PAR M. HENRI HARDOUIN.

« *Faire connaître l'origine, les caractères géné-*
« *raux et la destinée des institutions municipales*
« *qui ont été en vigueur dans les villes de Picardie,*
« *auxquelles des chartes communales furent con-*
« *cédées au moyen-âge.* »

DÉVELOPPEMENTS.

Avant de résumer quelques considérations historiques qui démontreront l'importance du sujet que je propose, je ferai connaître ma pensée sur les caractères que doit présenter toute question indiquée comme thèse de concours, par une Société dont la mission principale est d'encourager, comme vous le faites, les travaux et les recherches historiques.

Une semblable question doit, suivant moi, intéresser tout à la fois et l'histoire locale, objet particulier des études de la Société, et l'histoire générale aux progrès de laquelle on travaille aussi, toutes les fois que l'on cherche, soit à découvrir, soit à approfondir des faits dont l'influence s'est mani-

festé hors des limites souvent étroites des lieux qui en ont été le théâtre. — « Si l'on veut connaître enfin notre ancienne « patrie, a dit un moderne écrivain célèbre à plus d'un « titre, il faut en composer le tableau général avec le tableau « particulier des provinces. » — Aussi dans le cours de nos travaux, prenant cette maxime pour devise, fixons-nous tout particulièrement notre attention sur ces événements qui, des chroniques de la province, de l'une de ses villes, ou d'une humble localité, doivent passer dans la chronique nationale ou dans celle du monde; sur ces faits enfin qui, par leur influence soit sur la destinée d'une nation, soit sur ses mœurs, sa civilisation et ses lumières, méritent non seulement les patientes et curieuses recherches de l'archéologue et du paléographe, mais encore les méditations et la plume de l'historien.

Le sujet que j'ai l'honneur de vous indiquer, me paraît, Messieurs, réunir les conditions dont je viens de parler, et devoir d'autant mieux être adopté comme thèse de concours, que la matière à laquelle il se réfère, quoique souvent traitée, est loin cependant d'être parfaitement connue.

Dans le cours de notre histoire nationale au moyen-âge, peu de faits présentent plus d'intérêt que celui de l'établissement des communes : — En même temps que les luttes des habitants des cités contre leurs oppresseurs féodaux, laïques ou ecclésiastiques, tantôt aidés et tantôt combattus par la royauté, fournissent, au tableau des événements et des mœurs de l'époque, ses couleurs les plus variées et les plus pittoresques, les graves conséquences des faits que ce tableau expose aux regards de la postérité, captivent l'attention de l'historien et du publiciste. — Aussi que de pages éloquentes,

combien d'aperçus profonds et ingénieux dus à la plume de ces auteurs dont les noms depuis long-temps populaires, sont prononcés par toutes les bouches !

Et toutefois, nous l'avons dit, cet important sujet pour être traité d'une manière complète, exige encore de nombreux travaux.

Si la chronique des *communes* est devenue populaire, si l'influence des institutions qu'elles nous fait connaître, a été déterminée d'une manière satisfaisante, en considérant ces institutions dans leurs rapports avec le droit municipal et l'état de la classe moyenne modernes, leur véritable origine et leurs caractères sont loin encore d'être aussi bien connus, aussi complétement expliqués.

Après que nos savants contemporains ont eu enfin vengé de l'oubli ou des erreurs grossières dans lesquels l'histoire systématique du siècle dernier avait, par préoccupation plutôt que par ignorance, enseveli l'établissement des communes au moyen-âge, chacun sans doute est tombé d'accord sur la gravité de ce fait.—La divergence des opinions sur les déductions historiques qu'il convient d'en tirer quant au progrès de la civilisation et des lumières, n'est pas non plus très sensible ; mais il en est autrement de la question d'origine.

Dans l'octroi des chartres communales à un grand nombre de cités, consenti au moyen-âge par les rois de la troisième race, certains auteurs, ont vu une admirable prévoyance, une haute combinaison politique de la royauté de ces temps. Luttant avec peine contre la tyrannique et formidable aristocratie des grands vassaux, les premiers Capétiens, par un de ces efforts de génie que plus d'un souverain moderne envierait, auraient long-temps prémédité, puis enfin accompli,

par l'action de la puissance populaire dans les cités, l'œuvre lente et difficile de la destruction de la féodalité.

Plusieurs, sans se passionner pour cette théorie qui, développée avec un enthousiasme tantôt sincère et tantôt simulé, a fini par trouver place de nos jours dans le préambule d'un pacte constitutif de la monarchie française, ont laissé les uns s'étendre avec une complaisance mêlée d'attendrissement sur le libéralisme et les sentiments tout populaires des rois constitutionnels des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, tandis que d'autres entonnaient presque l'hymne de la démocratie récente, contre le châtelain, le comte, l'évêque ou l'*aristocrate* féodal oppresseur né de l'antique cité bourgeoise. Remontant, avec toute la patience et l'impassibilité de l'antiquaire, le cours des âges, interrogeant à chaque pas les traditions populaires d'abord, puis les chartres royales, puis les titres privés, puis les chroniques comparées, les historiens dont je parle, sont arrivés à la conclusion que le prétendu affranchissement des communes n'était autre chose que la conservation de la municipalité romaine plus ou moins modifiée: conservation tantôt aidée, tantôt combattue par l'autorité royale sous l'inspiration de ses intérêts de l'instant et particulièrement sous celle de ses intérêts pécuniaires, auxquels l'octroi des chartres à prix d'argent offrait une féconde et nouvelle ressource.

Une troisième classe enfin, sous la bannière de laquelle je déclare marcher, refuse de formuler *a priori* aucun système exclusif, se bornant à signaler, d'une part, les résultats acquis jusqu'à ce jour, et d'autre part, la nécessité de réunir le plus grande nombre possible de faits et de documents dont la comparaison seule, pourra fournir les éléments nécessaires

pour la solution du problème de l'origine et des caractères des institutions communales au moyen-âge. Cette école indique, comme historiquement démontrés, les faits suivants, dont il s'agit seulement de bien apprécier l'étendue, l'influence et la durée. Ces faits sont :

En premier lieu. — La conservation du droit romain et surtout des formes de l'administration soit civile, soit militaire des derniers temps de l'empire d'occident, non seulement dans les provinces méridionales, mais encore dans certaines villes du nord de la France, pendant le moyen-âge :

En second lieu. — L'établissement dans ces contrées du nord de la commune germanique qui, après la conquête implantée dans les campagnes seulement et comme assiégeante des villes, ne succomba pas toute entière sous les coups de la féodalité, et dont les débris trouvèrent, à l'époque du triomphe définitif de cette dernière par l'anéantissement de la propriété allodiale, un refuge dans les cités où s'introduisit par conséquent à cette époque, un élément nouveau. — Ce fait encore peu étudié jusqu'à ce jour, me paraît d'autant plus important, qu'il n'est point possible de nier, à la simple lecture des chartes communales et des dispositions du droit coutumier, la prédominance des institutions germaniquès, sur l'élément romain, dans les institutions que les chartes nous font connaître :

En troisième lieu. — L'absence presque absolue d'éléments nouveaux dans les dispositions des chartes octroyées, dont la plupart ne font que reconnaître et sanctionner une organisation déjà ancienne, en un mot, des coutumes, de véritables *fueros*, que ces chartes se bornent parfois à mentionner :

En quatrième lieu. L'action toute variable de l'autorité royale qui, dans la lutte des communes contre la féodalité, a protégé tour à tour chacune des parties belligérantes.

Signaler ces faits c'est avoir démontré toute l'importance de la question que je propose de mettre au concours.

Il ne me reste, Messieurs, qu'à l'absoudre d'un reproche qui peut lui être adressé, celui d'embrasser un trop vaste sujet.

Sans doute s'il s'agissait d'une histoire complète des communes du nord, on pourrait objecter et l'étendue du travail et le temps qu'il exigerait; mais n'oublions point, Messieurs, que nous ne demandons aux concurrents qu'une dissertation, c'est-à-dire une analyse, exacte et complète sans doute, mais rapide, cependant, des faits qu'ils auront observés. La forme libre et dégagée d'un semblable travail, diminue singulièrement sa difficulté. Nous croyons donc qu'en s'abstenant de digressions, de narrations trop étendues, et surtout de ces développements que l'esprit de système accumule à la place des faits qu'il néglige ou méconnaît, les concurrents pourront nous présenter, sur la question proposée, un résumé substantiel et méthodique des faits et des preuves, qu'avant tout nous leur demandons.

H. Hardouin, avocat.

3e QUESTION

PROPOSÉE PAR M. GUERARD.

« *Démontrer l'origine du droit de marché en*
« *usage dans le Santerre et dans une partie du*
« *Vermandois, expliquer les causes qui y ont don-*
« *né lieu et les effets qu'il a produits.* »

DÉVELOPPEMENTS.

Dans une partie de l'ancienne Picardie, il existe un usage immémorial qui a survécu à l'abolition des anciennes coutumes, porté les atteintes les plus funestes au droit de propriété et au progrès de l'agriculture.

Le fermier entrant est obligé de payer au fermier sortant, une somme fixe, variable selon les cantons. Le propriétaire, lorsqu'il désire rentrer dans la jouissance de ses biens, n'en est point exempt. Malheur à qui refuse de s'y conformer! la flamme dévore bientôt ses bâtiments et ses moissons, ses instruments aratoires sont brisés, et la mort même vient le frapper au moment où il y pense le moins.

On dirait que les habitants de cette partie de la province, placés en dehors du droit commun, ont acquis, sur les terres de ces contrées, un droit spécial qui doit être respecté par les législateurs mêmes.

La société a eu souvent à gémir sur les excès qu'il a engendrés. Les tribunaux ont retenti du bruit de ces vengeances particulières; et, si quelquefois des condamnations ont été prononcées, quelquefois aussi on a eu la douleur de

voir la justice rester impuissante devant des crimes dont personne n'osait révéler les auteurs.

Plus d'une fois le conseil général de ce département a éveillé la sollicitude du gouvernement sur un semblable état de chose. Le procureur-général a reçu l'ordre de le faire cesser. Des recherches ont été faites pour en connaître les causes. Jusqu'à présent les efforts de la justice et de l'administration sont restés sans résultat.

D'après la tradition du pays, cet usage remonterait à une des époques les plus importantes de notre histoire, les premières croisades. L'influence des prédications de Pierre Lhermite lui aurait donné naissance. C'est alors, dit-on, que les seigneurs ruinés par leurs guerres intestines, heureux de pouvoir aller dans des contrées lointaines obtenir le pardon des crimes qu'ils avaient commis, et rétablir leur fortune, abandonnèrent une partie de leurs droits de propriété en échange d'une somme d'argent fournie par leurs vassaux. Dans la commune de Vrely, on montre encore l'arbre au pied duquel ce pacte aurait été conclu.

Si cette tradition est fidèle, vous reconnaîtrez sans peine, l'importance de la question que j'ai l'honneur de vous proposer et l'immense intérêt qui s'y rattache.

Quelle époque fut jamais plus fertile en souvenirs, considérée sous le rapport de la politique ou de la religion.

L'abolition du servage, l'affranchissement des communes, la féodalité sapée dans sa base, la France secouant le joug des grands vassaux de la couronne, la chevalerie jetant les premiers fondements de la civilisation européenne, la puissance temporelle des papes, les richesses du clergé, la fondation des monastères, la dévotion aux reliques,

l'introduction de superstitions sans nombre, toute l'histoire des temps modernes, est renfermée dans cette haute conception de l'esprit humain.

Nos usages, nos mœurs, notre croyance, notre législation, notre commerce remontent tous à cette époque peinte dans un seul homme, et cet homme est Pierre Lhermite.

Dans le grand nombre de pièces, d'auteurs à compulser pour traiter cette question, il est un recueil qui ne doit point être mis en oubli; je veux parler ici de ces coutumes locales, témoins irrécusables des mœurs de nos pères. C'est ici surtout que se fera sentir le besoin de les consulter, de tirer de la poussière les archives de nos cités et de nos anciens monastères, trop long-temps abandonnées, et que beaucoup de personnes regardent encore aujourd'hui comme des pièces inutiles et sans intérêt. Si, échappés au vendalisme de ces derniers temps, il en reste encore quelque débris, nous pensons qu'il est indispensable d'y avoir recours. Delà pourra jaillir une source de faits et de renseignements, qui jetteront le plus grand jour sur un point d'histoire qui intéresse à un si haut degré les habitants et les propriétaires de l'antique province de Picardie.

F. GUERARD.

IVe QUESTION

PROPOSÉE PAR M. BOUTHORS.

« *Déterminer quels ont été les causes, le ca-*
« *ractère et les effets des missions de St. Vast et*
« *des autres apôtres du Belgium, aux VI et VII*

« *siècles, considérées dans leurs rapports avec*
« *l'état politique et moral du nord de la France.* »

DÉVELOPPEMENTS.

Avant la conquête de Clovis, la France du nord était la plus misérable de toutes les provinces de l'empire romain. Les ravages des barbares en 406 et d'Attila en 451, l'avaient presque entièrement dépeuplée. Elle était si peu chrétienne que, jusqu'à cette époque, on ne voit le nom d'aucun de ses évêques figurer dans les conciles de la Gaule.

Mais après la conversion de ce chef, les monastères s'y élèvent de toutes parts. L'agriculture devient florissante, les campagnes se peuplent rapidement d'esclaves devenus libres sous la condition de cultiver la terre et d'adorer le Dieu des chrétiens.

Le baptême de Clovis fut un grand événement politique et religieux. Il eut des conséquences dont ceux qui le préparèrent avaient sans doute prévu la portée. Le prélat qui donna l'onction sainte au monarque fut Saint Remi, mais le prêtre qui disposa le néophyte à l'abjuration de ses erreurs, fut Saint Vast : le prêtre n'est donc pas moins digne que le prélat de fixer l'attention de la postérité.

A peine converti, le roi chrétien, à la prière de l'évêque de Reims, porte ses armes au midi, moins pour y étendre sa domination que pour y écraser l'arianisme; en même temps Saint Vast reçoit la mission d'aller prêcher la foi chez les Attrebates; Clovis, comme un torrent dévastateur détruit tout sur son passage, il change de belles contrées en désert; Saint Vast rassemble les habitants dispersés au milieu des

forêts et fonde une colonie chrétienne et agricole. Ainsi, tandis que la barbarie fait des progrès au midi, la civilisation renaît dans le nord; et une seule et même cause, le baptême de Clovis, produisit ces résultats si différents.

Le Visigoth Alaric et le Franc Ragnacaire tombent sous la masse d'armes du nouveau converti, parce que l'arianisme de l'un et l'idolâtrie de l'autre, gênent la politique des con vertisseurs.

Saint Remi et Saint Vast furent les premiers bénéficiaires des conquêtes de Clovis; ils eurent la part la plus large dans les libéralités du fisc. En distribuant ses dons au clergé romain, le roi barbare voulait *qu'il cessât de se regarder comme étranger parmi les Francs, et qu'il considérât comme sa patrie les terres qu'il lui donnait au nom de la très-sainte, très-indivisible égale et consubstancielle Trinité.* (1)

Dans le courant du VI[e] siècle, l'église romaine acquit une telle prépondérance territoriale dans le Belgium, que le fisc en était appauvri. Chilpéric se plaignait amèrement que toutes ses richesses étaient passées aux églises. Aussi cassait-il presque toujours les testaments faits en leur faveur. Le siècle suivant fut l'époque de leur plus grand accroissement. Alors on vit s'élever les monastères depuis si célèbres de St. Valery dans le Ponthieu, de St. Riquier à Centule, de St. Amand en Hainaut, de St. Josse à Quentovic, de St. Bertin à Sithiu, de St. Eloi à Noyon, de Corbie, de Hombliêres, de Renti, de Samer, etc.

Les domaines concédés aux églises et aux monastères jou-

(1) Dach. Spicil. tom. 5, p. 503.

issaient d'immunités assez étendues qui les mettaient tout à fait en dehors du pouvoir politique. Les personnes de même que les choses dépendant de ces domaines, étaient affranchies de toute juridiction temporelle. Il était interdit à tout juge ou collecteur des tailles d'y prétendre droit de visite ou d'y percevoir aucune taxe. Les églises et les monastères élisaient leurs évêques ou leurs abbés, et la volonté du souverain avait moins de part au choix des titulaires que le suffrage des diocésains ou des membres de la congrégation.

Les possessions ecclésiastiques tenaient tout à la fois des bénéfices et des alleux : des bénéfices, parce que leurs possesseurs étaient assimilés aux commensaux du roi ; des alleux, parce qu'elles étaient irrévocables. C'était déjà de véritables patrimoines de main-morte non susceptibles de décroître et de se diviser, auxquels la dévotion et la piété des peuples qui déjà se manifestait par des libéralités testamentaires, ajoutait tous les jours de nouveaux domaines. Le clergé, dit Montesquieu, en recevant des riches et des pauvres avait acquis une grande partie des allodiaux mêmes.

Cette nature de possession à laquelle étaient attachés tant de privilèges, fut l'objet de la convoitise des grands qui d'abord se servirent du prétexte de son irrévocabilité pour faire déclarer leurs bénéfices irrévocables. Plus tard ils trouvèrent d'autres raisons pour convertir en bénéfices les patrimoines du clergé.

Charles-Martel après sa victoire sur Ragenfroi, maire de Neustrie dût, selon l'usage de ces temps barbares, songer à récompenser, par des concessions territoriales, les chefs Austrasiens qui avaient coopéré à ses succès. Les bénéfices du premier partage ne subsistant plus dans la main du fisc,

il y fit entrer les propriétés des églises et des monastères : aimant mieux sans doute braver l'anathème et les malédictions du clergé que de s'attaquer à des vassaux capables de se défendre. Il fit de ses leudes des évêques et des abbés. Il leur inféoda les possessions ecclésiastiques pour leur tenir lieu des bénéfices qu'il n'avait pas à donner. Ainsi l'église perdit au VIII[e] siècle les vastes possessions qu'elle avait acquises aux sixième et septième, et il arriva, sous Charles-Martel, une révolution dont l'effet fut de changer en bénéfices les patrimoines ecclésiastiques.

Cette révolution ne porta pas seulement une grave atteinte aux immunités du clergé, elle altéra la règle et la discipline ecclésiastiques, elle étendit et elle propagea l'influence des lois germaniques là où la loi romaine avait été seule en vigueur.

C'est donc à cette époque que nous croyons devoir fixer les limites de la question que nous avons l'honneur de vous proposer. En se renfermant dans ce cadre, les concurrents auront à rechercher le principe de la consolidation de la monarchie mérovingienne dans la combinaison de l'élément religieux avec l'élément germanique ; et la cause de la décadence de cette dynastie dans la réaction de l'élément germanique contre l'élément religieux.

Envisagée sous son point de vue caractéristique, la question conduit à examiner non seulement quelles étaient les divinités adorées dans le Belgium et les superstitions particulières à cette province, mais encore quel fut le nouveau culte que les fondateurs des abbayes y introduisirent et quels fûrent leurs moyens de le propager.

Pour traiter cette partie de la question, les concurrents

trouveront dans l'étude des monuments, dans les martyrologes, les légendes et les canons des conciles provinciaux, tous les éclaircissements nécessaires, mais il est bon de faire remarquer que les superstitions de la Gaule étaient partout à peu près les mêmes et que les moyens à l'aide desquels les missionnaires du nord les combattirent différent peu de ceux qui avaient été mis en usage par les missionnaires du midi. En cela le système de l'église fut partout uniforme : les miracles secondèrent merveilleusement le zèle et les efforts des convertisseurs. Les peuples à qui ils avaient affaire étaient trop empreints de leurs préjugés originels pour que leur idolâtrie qui était moins une conséquence de leurs mauvais penchants que de leur ignorance, put être facilement détruite. Il a fallu respecter leurs superstitions, changer le nom de leurs idoles, et toujours sacrifier au vrai Dieu sur l'autel de leurs fausses divinités. Ne pouvant parler à leur raison, on parla à leurs yeux, on chargea d'enluminures le livre des saints évangiles, pour les habituer par des symboles et des images aux sublimes vérités qu'il renferme.

Les missions de St. Vast, de St. Amand, de St. Colomban et de leurs successeurs ont un caractère tout particulier qui les distingue; elles offrent de grandes analogies avec celles des Jésuites au Paraguay. La fondation des monastères au VI[e] et VII[e] siècles n'eut pas seulement pour objet l'extirpation de l'idolâtrie, elle eut aussi pour résultat le soulagement des maux de l'humanité. Quatre siècles de dévastation et de pillages avaient passé sur ces tristes contrées. Il était bien temps d'arracher leurs habitants au désespoir. Dieu suscita tous ces saints apôtres, pour être les régénérateurs du bien-être matériel. Le défrichement des forêts, la fertilisation des

campagnes, la colonisation des abbayes, l'affranchissement des captifs, la propagation de la liberté, la combinaison progressive des lois romaines avec les lois barbares, la conservation des curies municipales dans les villes, tels furent les effets immédiats des missions des VIe et VIIe siècles dans le nord de la Gaule.

Cette question me paraît sinon la plus utile du moins celle à laquelle vous devez vous arrêter de préférence. Elle se lie aux commencements de notre histoire. Elle en est pour ainsi dire le piédestal. Elle vous laisse entrevoir les causes qui ont amené l'établissement des dîmes, indemnité réparatrice de la spoliation des églises, l'origine de notre droit coutumier amalgame barbare des lois romaines, des codes germains et des décrétales. L'institution des communes, salutaire adoucissement de la rigueur féodale par rapport à l'état des personnes. De cette question fondamentale ressortent une foule de questions secondaires qui s'y rattachent et que vous pourrez proposer tour-à-tour. En suivant l'ordre chronologique dans la série des questions que vous mettrez successivement au concours, les mémoires couronnés auront l'avantage de s'étayer les uns sur les autres et de se poser comme autant de jalons indicateurs de la route que vous voulez suivre dans l'exploration de nos antiquités nationales.

A. Bouthors.

— M. Dunoyer : Ces quatre questions présentent toutes un intérêt très vif et j'avoue que si j'avais à choisir entre trois, je serais fort embarrassé. Toutefois, comme administrateur, je crois devoir donner la préférence à la troisième, c'est-à-dire à la question proposée par M. Guerard. Tous les jours

on en reconnaît l'importance, et sans cesse on ressent les inconvénients de cet usage.

— M. Le Serurier : Je me suis souvent occupé de cette question. Persuadé que si le droit de marché dérive d'une convention passée entre les seigneurs et les habitants du pays, on devrait en trouver trace écrite quelque part, j'ai fait de nombreuses recherches; mais, je dois le dire, je n'ai trouvé ni dans les études des notaires, ni dans les autres dépôts d'archives aucun acte, remontant à l'époque des croisades qui fasse mention de cette convention.

— M. Bouthors : Cette pénurie de documents est un des inconvénients de la question proposée par M. Guerard qui a de plus un autre désavantage, celui de ne présenter qu'un intérêt fort restreint. Les coutumes locales, les aveux, les dénombrements sont nécessaires à consulter, et la découverte de tous ces titres sera déjà un très grand travail. Dans le choix de la question à mettre au concours, nous ne devons pas nous arrêter seulement à l'importance de la question et à l'utilité qui pourra résulter de sa solution, il faut aussi considérer la facilité que les concurrents auront de la traiter et l'attrait qu'elle doit donner au concours. Or la question du droit de marché n'intéresse qu'une fraction très minime de la province. Si on l'admet, elle ne produira qu'un très petit nombre de mémoires et le but que la Société se propose ne sera pas atteint.

— M. Dunoyer : Quoique circonscrite, il est vrai, cette question est d'un si haut intérêt pour la province que je n'hésite pas à lui donner la préférence. En la choisissant, la Société secondera le gouvernement dans ses recherches qui jusqu'à présent n'ont point encore produit un résultat satisfaisant.

— M. Bouthors : Si le gouvernement n'a obtenu aucun succès de ses recherches, obtiendra-t-on un meilleur résultat du concours. Le fait est douteux.

— M. Ledieu : Il ne faut pas trop se laisser préoccuper de l'idée que le droit de marché dérive d'une convention passée entre les seigneurs et les tenanciers. Cette coutume se perd sans doute dans la nuit des temps. Peut-être tient-elle aux mœurs et aux habitudes des peuples qui primitivement se sont établis dans cette contrée. Voilà ce qu'il faudrait aussi rechercher.

— M. Janvier : Si telle était l'origine du droit de marché, l'effet serait partout uniforme. Mais ce droit n'est pas le même dans toutes les communes du Santerre. Il y a même des villages où ce droit n'existe pas.

— M. Dusevel : Cette question a déjà été traitée plusieurs fois. Il existe dans les cartons de la Préfecture un grand nombre de rapports. Je les ai eus entre les mains.

— M. Dunoyer : S'il en était ainsi, l'administration ne se plaindrait pas tous les jours de n'avoir sur ce droit aucun renseignement suffisant. Elle serait fixée sur la question de savoir s'il y a droit acquis ou abus. Il y a long-temps qu'elle aurait pris des mesures pour faire cesser cet usage.

— M. Buteux : Tous les ans le conseil général sent le besoin des recherches dont il s'agit. Rentrer dans ses vues, c'est un moyen de le rendre favorable à la Société. Une occasion se présente, il faut la saisir.

— M. le Président annonce qu'il va mettre aux voix le choix de la question.

— M. Janvier propose de voter par bulletins secrets. Cette proposition est adoptée.

— M. le Président, après le dépouillement du scrutin, déclare que la question proposée par M. Guerard a obtenu le plus grand nombre de voix.

— M. Ledieu propose d'ajouter à la question admise les mots suivants : *Indiquer les moyens d'y apporter remède.*

— M. Dunoyer combat cet amendement, par le motif qu'il préjuge la question. Ce serait, dit-il, reconnaître implicitement que le droit de marché est fondé sur un abus.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

— M. Dusevel demande qu'on ajoute à la question le paragraphe suivant : *Existe-t-il dans les autres contrées de la Picardie, ou dans les pays voisins, un usage semblable ou qui s'en rapproche, sous un autre nom?*

Cet amendement n'est pas appuyé.

— En conséquence, M. le Président proclame que la question mise au concours pour l'année 1838, est celle-ci :

> *Démontrer l'origine du droit de marché en usage dans le Santerre, et une partie du Vermandois. Indiquer les causes qui y ont donné lieu, et les effets qu'il a produits.*

Il annonce en outre qu'un prix de 300 francs sera décerné à l'auteur qui aura le mieux traité la question.

Les mémoires devront être adressés, *franco*, à M. le Secrétaire perpétuel, avant le 15 mai 1838, terme de rigueur.

— Sur la proposition de M. Hardouin, des remercîments sont votés à M. Le Serurier qui a bien voulu accepter la présidence en l'absence de MM. Rigollot et de Clermont-Tonnerre.

— M. Le Serurier termine, en remerciant M. le préfet d'avoir dérobé quelques heures à ses importantes fonctions, pour assister à la séance, et de l'appui qu'il a prêté à la Société depuis sa naissance.

Il adresse aussi des félicitations à MM. les membres non résidants et correspondants que l'amour de la science a portés à venir partager les travaux de la Société et à lui apporter le tribut de leurs lumières.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire annuel, F. GUERARD,

Le Président, LE SERURIER.



RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. HENRI HARDOUIN, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA RECHERCHE DES TITRES LES PLUS IMPORTANTS DÉPOSÉS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

(La Commission se compose de trois membres qui sont MM. Bouthors, Guerard et le rapporteur).

MESSIEURS,

Je viens présenter à la Société le compte rendu des travaux préparatoires auxquels la commission que vous avez bien voulu nommer, sur ma proposition, dans l'une de nos dernières séances, s'est déjà livrée. J'aurai aussi l'honneur de

soumettre à votre approbation le nouveau plan adopté par mes collègues et par moi, ainsi que les mesures qui nous paraissent indispensables à son exécution.

I.

Notre mission première avait pour objet : « la recherche « dans nos archives départementales, des titres les plus im- « portants pour la paléographie, » tandis que pareille investigation serait faite dans les archives de la ville d'Amiens, par une seconde commission.

Mais un coup d'œil jeté sur la confuse collection qu'il s'agit de compulser, et une simple réflexion sur la nature de notre mandat, nous ont, sur le champ, démontré que, circonscrite dans ses limites originaires, notre entreprise ne saurait pleinement atteindre le but d'utilité générale vers lequel doit tout particulièrement tendre un semblable travail.

En amenant la découverte ou du moins la mise au jour d'un certain nombre de documents inédits, nos investigations serviraient sans doute la cause de notre histoire locale ; elles constateraient toujours que vous avez, Messieurs, fidèlement pratiqué, pour votre part, cette maxime si vraie :

« Que si l'on veut connaître enfin notre ancienne patrie, « il faut en composer le tableau général avec le tableau par- « ticulier de chaque province. »

(*Chateaubriand, Etudes historiques.*)

Mais, convaincus que, pour accomplir consciencieusement notre mission, il faudrait, en définitif, ne laisser aucune pièce sans examen, nous avons dû nous demander si nous ne pourrions pas utiliser davantage encore le long et pénible travail que nécessiteront nos recherches. — Tout na-

rellement alors nous avons pensé, non point à l'exécution immédiate d'un classement général, mais à coordonner un plan d'après lequel il pourrait être facilement effectué. — A quelles conditions en effet, un dépôt d'archives peut-il devenir un établissement utile pour la science, et véritablement digne d'une époque studieuse et positive comme la nôtre? Suffira-t-il de le renseigner comme renfermant un nombre déterminé de pièces précieuses, que de longues et pénibles investigations auront découvertes au sein d'un amas confus de titres insignifians jonchant pêle-mêle un local plus ou moins vaste, plus ou moins décent ou conservateur? Poser une telle question, c'est la résoudre. — Lorsque l'on supposerait même, (et malheureusement on est presque toujours réduit à des hypothèses sur ce point), qu'un ordre matériel, qu'un classement quelconque aurait enfin remplacé la déplorable confusion, trace vivante de funestes catastrophes qu'on laisse encore empreinte dans la plupart de nos dépôts d'archives, devrait-on se montrer satisfait; aurait-on atteint la limite, je ne dirai point des désirs de la science, mais de ses premiers besoins? Non, un classement matériel tout désirable, tout urgent qu'il est d'ailleurs, ne présentera d'utilité réelle, pour des titres anciens, qu'autant qu'il sera l'exacte application d'un plan sagement combiné, c'est-à-dire la manifestation d'un ordre scientifique préalablement élaboré, ordre qui, révélé par de compendieuses indications, ferait, du dépôt entier, un livre ouvert chaque jour, à qui le voudrait consulter.

L'initiative d'un travail aussi éminemment utile, nous a paru, Messieurs, tomber dans le domaine de votre institution. Ce travail a donc été l'objet de vos méditations, et j'au-

rai l'honneur de vous exposer leur résultat, après avoir dit auparavant quelques mots sur l'état actuel du dépôt.

II.

Constatons tout d'abord que, grâce aux soins de l'administration, et, en particulier, à ceux de M. l'archiviste dont nous connaissons tous le zèle et l'obligeance, l'état matériel de nos archives ne laisse rien à désirer.

Ce fait connu, et sans parler des paperasses administratives modernes dont nous n'avons point à nous occuper, et qui sont d'ailleurs parfaitement classées, nous devons indiquer les principales sources qui ont concouru à la formation du dépôt qui nous intéresse.

Il renferme non seulement les titres sauvés du naufrage général qui a suivi la suppression des nombreuses abbayes de l'Amiénois, mais encore une grande partie des pièces du chapitre de Notre-Dame et de l'évêché d'Amiens. — Ainsi nous possédons tout d'abord une assez riche collection de titres authentiques dont certains remontent jusqu'au onzième siècle, et même plus haut, pour servir à l'histoire de l'une des plus antiques et des plus puissantes communautés de France, et à celle non moins intéressante de notre basilique. Et rendons grâce à la providence qui a permis que, peu d'années avant la tourmente révolutionnaire, les derniers membres de deux augustes corporations confiassent à un disciple habile de Mabillon (Lemoine, ancien bénédictin), le classement de ces archives dont nous contemplons les débris, et dont les titres les plus importants seraient restés pour la plupart inconnus, sans les précieux inventaires qui leur ont heureusement survécu pour nous conserver de précieuses indications.

Une rapide lecture de ces inventaires, et la très sommaire vérification des titres qu'ils indiquent, titres dont la plupart sont, non seulement enliassés dans l'ordre indiqué par Lemoine déposés dans les casiers mobiles qu'ils occupaient primitivement, nous ont fait connaître une intéressante série de bulles, diplômes royaux, chirographes, chartes, etc... dont l'étude méritera toute notre attention.

Outre ces débris, le département possède non seulemen- des titres provenant d'un certain nombre d'abbayes de l Amiénois et particulièrement du couvent de Notre-Dame du Gard, mais encore une grande quantité de pièces de toute nature, dont il nous serait assez difficile d'indiquer, d'une manière précise, l'origine. — Pour toute cette partie du dépôt, et c'est sans contredit la plus considérable, il n'existe point d'inventaire; c'est un inextricable dédale, dont on ne découvre ni l'issue ni l'entrée; c'est le chaos à coordonner.

III.

Se bornerait-on à rétablir le classement originaire de chacun des dépôts d'archives, dont notre collection renferme les débris? ou au contraire, un seul et même classement applicable à toutes les pièces, sans distinction d'origine, ne serait-il pas préférable ? — Telle était la première question à résoudre.

Le premier mode d'opération, s'il offrait l'avantage de mettre pleinement à profit les inventaires de Corbie et du chapitre, était cependant impraticable pour la majeure partie des titres du dépôt qui, comme nous le savons, n'ont jamais été mentionnés, et dont l'origine peut être d'ailleurs très difficile à déterminer. Ce classement fractionnaire alors

même qu'il eût été possible, eût d'ailleurs rendu l'opération embarrassante pour les titres isolés, et arbitraire pour ceux dont l'origine serait douteuse, en même temps que le grand nombre des inventaires partiels qu'il eût nécessités aurait été un véritable obstacle pour les recherches générales et synchroniques.

Nous avons dû, dès-lors, nous arrêter à un plan qui prévint les inconvénients en disposant, dans un seul et même ordre chronologique, toutes les pièces du dépôt, sans distinction d'origine; rien de plus facile d'ailleurs que d'indiquer cette origine dans la table ou l'inventaire général dont la confection devrait précéder le classement matériel des titres.

Cette base adoptée, nous avons arrêté le plan que voici :

Sans s'occuper présentement des titres inventoriés par Lemoine, et encore enliassés, titres auxquels il sera toujours temps de revenir, il s'agirait d'entamer, par le premier casier venu (car le choix n'intéresse), l'examen des pièces qui n'ont point été inventoriées. — Au fur et à mesure de la vérification de chacune d'elles, on rédigerait, *sur une feuille entière de grand papier,* imprimée en partie et disposée conformément au spécimen que j'annexe à mon rapport, une note ou un extrait présentant tout d'abord : la date de chaque titre, son analyse sommaire et l'indication de son origine. L'analyse serait du reste d'une scrupuleuse exactitude, et contiendrait la description générale des énonciations les plus importantes, sans traduction pour les titres latins, et sans commentaires à l'égard des autres; et, quant aux pièces sans date, on se bornerait à indiquer l'époque présumée de leur rédaction, après avoir inscrit la mention : *sans date.* — Cha-

cune des feuilles ainsi rédigées servirait d'enveloppe provisoire au titre qu'elle concernerait.

Cette première opération terminée, on classerait, en ordre chronologique, tous ces extraits, et par conséquent, les pièces renfermées dans chacun d'eux.

On procéderait ensuite à leur dépouillement, et l'on effectuerait, au fur et à mesure, tant l'enliassement définitif et le classement matériel des pièces, que la réunion, en cahiers, de chacune des feuilles ou enveloppes dont elles seraient retirées et qui auraient été déjà, comme nous l'avons vu, classées en ordre chronologique. La série de ces cahiers formerait la table ou l'inventaire général.

De cette manière, le classement et l'inventaire commencés et terminés simultanément, n'auraient exigé qu'une seule opération difficile et longue, celle de la vérification de chaque titre.

La consommation d'une grande quantité de papier est le seul inconvénient que ce mode d'opération puisse présenter. Mais qu'importerait la dépense d'ailleurs peu considérable de ce papier, auprès de la notable économie de temps et de frais ainsi réalisée? D'ailleurs la division de la table chronologique, en un certain nombre de volumes, faciliterait les compulsations.

Enfin prévoyant, quoique dans un avenir un peu lointain, l'achèvement matériel de la table chronologique de nos archives, nous avons, Messieurs, projeté pour dernier travail la confection de tables alphabétiques à joindre à l'inventaire après sa division en volumes et sa pagination. Ces tables qui, comme je l'ai dit en commençant, feraient de notre collection un livre ouvert à tous, se diviseraient en trois parties, dont

l'une serait consacrée aux noms de lieux *(Index geographicus)*, l'autre aux personnes *(Index onomasticus)*, et la troisième à l'indication des faits les plus importants *(Index rerum)*. — Pour ce travail, mis en usage dans toutes les grandes collections comme celles de Dom Bouquet, de la Gallia Christiana, etc., nous ferions au surplus notre profit d'un excellent rapport présenté à la Société des antiquaires de l'Ouest, par M. Redet, au nom d'une Commission chargée d'aviser aux moyens de pourvoir de tables la collection des manuscrits du bénédictin Fonteneau, déposée à la bibliothèque de Poitiers.

Ce rapport, dont j'ai eu occasion de vous entretenir, est rempli de judicieuses observations sur des travaux semblables à ceux dont je vous entretiens.

IV.

En résumé :

Convient-il d'ajouter, aux travaux originairement confiés à votre commission, le classement ainsi que l'inventaire des anciens titres déposés dans nos archives départementales, et d'adopter, à cet egard, le plan que je viens d'exposer ?

Telle est, Messieurs, la double question que vous devez tout d'abord résoudre.

Dans l'hypothèse où vous adopteriez l'affirmative, nous vous proposerons aussi :

1° De solliciter les autorisations et secours nécessaires pour nos travaux ; vous faisant observer que nos collègues de l'Ouest et de la Normandie ont obtenu, sans la moindre difficulté, la même faveur ;

2° D'inviter l'autorité départementale à pourvoir, de nou-

veau, par tous les moyens possibles, à la réintégration, dans le dépôt central, des pièces qui en ont été enlevées (1);

3° De concourir vous-mêmes, pour votre part, à ce résultat, en faisant un appel à nos correspondants du département.

Dans tous les cas, vous considérerez, Messieurs, notre proposition comme un vœu émis pour la conservation de titres et de documents qui intéressent notre histoire locale. L'absence de tout ordre et de tout classement dans nos vieilles archives, est une plaie qu'il faut guérir : persister à la supporter, ce serait laisser à l'indifférence et à l'incurie le soin de parfaire l'œuvre commencée par un vandalisme dont on ne saurait trop tôt, pour l'honneur du pays, effacer les vestiges malheureusement trop nombreux encore!

Présenté par le membre soussigné,

Henri Hardouin.

—Dans sa séance du 10 mai 1837, la Société, adoptant les conclusions du rapport qui précède, a décidé qu'il en serait transmis copie :

1° A M. le Ministre de l'instruction publique;

2° A M. le Ministre de l'intérieur;

(1) La copie annexée à mon rapport, d'un récépissé donné en 1807 à l'administration de cette époque, par l'adjudicataire de quelques-uns des biens de l'abbaye, prouve, Messieurs, que la tourmente révolutionnaire n'a pas seule appauvri les dépôts d'archives.

Ce récépissé pourrait être accompagné d'une collection de pièces semblables, renfermées dans les cartons du secrétariat.

3° Et à M. le Préfet de la Somme ;

A l'appui de la demande qui sera formée pour solliciter les autorisations et les secours nécessaires à l'exécution des travaux projetés.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES.


THE
STOR LIBRARY


THE ASTOR LIBRARY

NOTICE

SUR LA BANNIÈRE DE PÉRONNE,

PAR M. H. DUSEVEL, MEMBRE RÉSIDANT.

Il existe à l'Hôtel-de-Ville de Péronne un monument historique du plus haut intérêt : c'est une ancienne Bannière qui m'a été confiée par le maire de cette ville, M. Auguste Gonnet, pour être mise sous les yeux de la *Société d'Archéologie du département de la Somme ;* je vais essayer de la décrire :

Cette Bannière a environ quatre pieds de hauteur et autant de largeur. Le travail en est curieux. Il peut donner une idée de l'état où se trouvait l'art de broder à la fin du XVI[e] siècle, car tout semble prouver que le drapeau dont je parle remonte à cette époque. Le défaut de perspective, le costume des principaux personnages, les armes des guerriers, tout rappelle, en effet, le temps de Henri III ou Henri IV, si ce n'est même celui de François I[er]. La tradition veut que cette Bannière soit l'œuvre des dames de Péronne; mais le travail en est trop soigné et trop uniforme, pour qu'elle ne soit pas due à l'aiguille exercée d'un ouvrier habile. Elle est en laine et soie, mélangée de fils d'or et d'argent qui offrent diverses nuances, des pleins, des déliés, des contours; peut-être a-t-elle été tissée à Arras (1), d'où l'on tira pendant long-temps les plus belles tapisseries.

Sous François I[er], on attachait tant de prix à ces sortes d'ouvrages, que le roi-chevalier donna jusqu'à vingt-deux mille écus d'une pièce de tapisserie sur laquelle était représenté le *triomphe de Scipion*, et dix-huit mille d'une autre où l'on voyait en grand la vie de saint Paul.

La Bannière de Péronne offre un sujet plus intéressant, plus national; elle rappelle le siége mémorable que cette ville soutint contre les Impériaux, en 1536, et le courage héroïque de ses généreux habitants. Avant la révolution de 1789, elle était appendue à la voûte de la nef de l'église

(1) En 1396, peu après la sanglante bataille de Nicopolis, Charles VI envoya, entr'autres présents à Bajazet, plusieurs tapisseries fabriquées à Arras, qui représentaient l'histoire d'Alexandre, afin de disposer le sultan à traiter de la rançon du comte de Nevers, fait prisonnier à cette bataille.

collégiale de Saint-Fursy (1), et on la portait en triomphe à la procession générale qui se faisait chaque année le 11 septembre, en mémoire de la levée de ce même siége (2). Pendant le vandalisme révolutionnaire, de prétendus *patriotes* firent disparaître de cette Bannière les armoiries qui en ornaient les coins (3), le buste de saint Fursy, patron de la

(1) L'usage de suspendre ainsi des étendards aux voutes des temples est fort ancien. On le considérait comme une marque de reconnaissance envers le dieu des armées pour la victoire obtenue. (Hist. du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française, par M. Rey, Paris 1837, in-8, tom. 1, pag. 394).

(2) Cette procession avait été instituée par le Chapitre de St. Fursy, de concert avec le mayeur et les échevins de la ville, en 1537. Dès la veille, on annonçait la solennité par le bruit du canon et le carillon des cloches. A minuit, celle du beffroi sonnait l'alarme, comme si l'on eût été en temps de guerre. Le matin, tous les corps de métiers se rendaient à l'église de St. Fursy, chacun sous son enseigne et avec son tambour ; la jeunesse était sous les armes, ainsi que la garnison. Le corps de ville marchait précédé de la bannière. Le mayeur se tenait près de la châsse de St. Fursy que portaient les bourgeois les plus notables, ayant chacun une couronne de fleurs sur la tête. (Relation MS. du siége de Péronne, communiquée par M. Ducastel, fol. 38 et 40).

(3) Suivant M. Hiver père, membre de l'académie d'Amiens et ancien maire de Péronne, auteur d'une Chronique MS. de cette ville, ces armes auraient été celles de France, de Péronne, du duc de Vendôme, de Robert de La Marck, des seigneurs d'Estourmel et de Saisseval ; mais selon Haudicquer de Blancourt, les armoiries en question formaient seulement quatre écussons aux armes du Maréchal de Lamarck, du comte de Dammartin et des seigneurs de Sarcus et de Saisseval qui étaient entrés dans la ville, avant le siège, à la tête de mille hommes de la légion de Picardie, pour la défendre contre les Impériaux. (Nobiliaire de Picardie, par Haudicquer, in-4, Paris 1643, p. 492.)

ville, qu'on remarquait au haut dans des nuages, et les inscriptions suivantes placées au bas :

EX VOTO PUBLICO

REPULSIS, FUGATISQUE HOSTIBUS

SOLUTA OBSIDIONE, SERVATIS TOT CIVIBUS SUIS,

CLERUS, POPULUSQUE PERONENSIS

DIVO FURSÆO SUPPLICES,

NON CIVICAM QUIDEM OBSIDIONALEMVE CORONAM

SED SE IPSOS TOTOS.

AQUILA DEVICTA VICTORE INVICTO

VICTORI- VICTORIA.

Grâce à la vigilance de quelques citoyens zélés, le reste de ce glorieux drapeau fut conservé intact, de sorte que je puis indiquer les principaux faits qui s'y trouvent représentés.

En 1536, le comte de Nassau (1), généralissime des troupes de la princesse Marie, sœur de l'empereur Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas, envahit tout-à-coup la Picardie, et vint mettre le siége devant Péronne, à la tête d'une armée nombreuse. La belle défense des bourgeois de cette ville força l'ennemi à se retirer honteusement, après trente-deux jours, sans avoir pu se rendre maître de la place. Ce fut, dit-on, pour conserver à la postérité la mémoire de ce

(1) Henri de Nassau, prince d'Orange.

siége, si célèbre dans nos annales, et reconnaître la protection que le bienheureux Fursy avait accordée à la ville, que le clergé et le peuple firent exécuter, de concert, la Bannière dont j'offre le dessin à la Société d'Archéologie de la Somme.

La ville de Péronne paraît au centre avec ses trois portes (1), entourée, comme de nos jours, par les eaux de la Somme et de vastes marais. Les édifices publics, tels que le beffroi actuel, la collégiale de Saint-Fursy, maintenant détruite, les couvents et les paroisses de la ville, entre autres celle de Saint-Jean qui existe encore, dominent les maisons que forment les diverses rues de Péronne. De fortes murailles (2), garnies de tours d'espace en espace, défendent la place de tous côtés; des drapeaux bleus partagés par une croix blanche (3) flottent sur ces murailles : c'est l'ancien étendard français.

Dans le bas de la bannière, on remarque une troupe de gens de guerre ayant le casque en tête, la cuirasse au dos, et le pistolet dans l'arçon de la selle (4); ils marchent en ordre

(1) Ces portes étaient celles de Paris, de St.-Nicolas près le château et de St.-Sauveur qui se trouvait où est à présent celle de Bretagne, (Relation MS. du siége de Péronne, déjà citée).

(2) Des lettres du roi Jean du 28 janvier 1368 ordonnaient que tout l'argent des amendes *pour mauvaises paroles* fût appliqué aux murailles et fortifications de Péronne, et voilà pourquoi, dit Monteil, ces murailles étaient si élevées. (Hist. des Français, par Alex. Monteil, tom. III, XVe siècle, pag. 158).

(3) Dès le règne de Charles VI, les Français portaient ainsi des croix blanches sur leurs étendards et les Anglais des croix rouges. Le bleu fut long-temps employé dans la bannière de France, comme emblème et couleur de nos rois (Hist. du Drapeau, par M. Rey, t. 2, p. 419).

(4) D'après du Bellay cette arme aurait été employée en France en 1544; mais Piganiol de la Force prétend que ce ne fut qu'à la bataille

de bataille, précédés de trompettes, et vont sommer un château voisin, celui de Cléry, de se rendre. Il importait beaucoup, en effet, au comte de Nassau de s'emparer de ce château, avant d'asseoir son camp autour de Péronne, afin de pouvoir lui donner plus d'étendue et d'empêcher qu'on ne lui coupât les vivres de ce côté. Après quelques jours, ce château, qui n'aurait pu être emporté par force, fut pris par une de ces ruses de guerre fréquemment employées à cette époque : on fit entendre à la garnison, que Péronne avait été prise et brûlée, et cette fausse nouvelle détermina les troupes qui la composaient à capituler.

Après la prise du château de Cléry, les tentes du camp ennemi furent dressées autour de la ville. Elles occupent tout le bas et la droite de la Bannière : les chefs prennent leurs repas sous ces tentes que décore l'aigle noir, tandis que les blessés y trouvent le repos et du soulagement à leurs maux.

Dans la prairie voisine du quartier du comte de Roeux, l'un des généraux de l'armée impériale, placé au-delà de la rivière, une entrevue mystérieuse a lieu : un habitant de Péronne, que l'artiste a voulu rendre reconnaissable à son vêtement blanc, parle à deux officiers ennemis. Cet habitant est un traître, un meûnier originaire des Pays-Bas, qui, oubliant l'hospitalité généreuse que le mayeur et les échevins de la ville lui avaient accordée, en lui permettant de s'établir Péronne, indique à ces officiers, comment ils pourront détourner les eaux qui font mouvoir les moulins de la ville, et forcer ainsi, par la famine, les bourgeois à se rendre (1).

d'Ivri, en 1590, que nos hommes d'armes commencèrent à quitter la lance pour prendre le pistolet (Voy. page suivante).

(1) Mémoires de du Bellay, Paris, Prault aîné in-12, tom. 4, p. 229.

A gauche, on voit l'ancienne abbaye du *Mont-St.-Quentin* (1), quartier-général du comte de Nassau (2). Une sortie de la garnison a lieu de ce côté, des hommes et des chevaux tombent sous les coups de pistolet que se tirent les Français et les Allemands. La Bannière offre en cela un petit anachronisme qui semble prouver qu'elle ne fut brodée qu'en 1544. En effet, lors du siége de Péronne, en 1536, l'usage du pistolet était encore inconnu, et ce ne fut, selon Gaillard (3), que dans un combat livré près de Châlons, cette même année 1544, qu'on se servit pour la première fois de cette arme, apportée en France par les Allemands.

Plus bas, des bataillons marchent à la tranchée; ces bataillons sont formés, selon l'usage du temps, de soldats armés de mousquets qu'on employait ordinairement dans l'attaque des places et au centre d'hommes portant de longues piques (4) avec lesquelles on résistait alors aux charges de cavalerie.

Sur un ouvrage avancé (5), près la porte de Paris, on voit

(1) Cette abbaye avait été fondée dans le VII[e] siècle par Erchinoald, maire du palais, *In montejuxtà vicum Peronam.* (Charte d'Albert I[er], comte de Vermandois, de l'an 930).

(2) Le comte de Nassau, dit l'auteur de la Relation MS. du siége de Péronne, déjà citée, campa avec les Allemands entre l'occident et le midi, depuis la rivière jusqu'à l'abbaye du Mont-St.-Quentin, parce que dans cette position il était mis à couvert du canon de la ville par les hayes et les arbres qui bordaient le jardin de Ste. Radegonde, fol. 5, v°.

(3) Hist. de François I[er], par Gaillard, liv. V, chap. VI.

(4) Pendant long-temps l'infanterie française fut ainsi armée de piques : la hallebarde était l'arme des sergents de cette infanterie.

(5) A l'époque du siége de Péronne, c'est-à-dire en 1536, les forti-

Marie Fouré, l'héroïne de Péronne; comme une autre Jeanne Hachette, elle a frappé le téméraire enseigne qui allait arborer son étendard sur les murs de sa patrie (1), et ses concitoyens, encouragés par son exemple, précipitent du haut des échelles les soldats ennemis, dont on voit les cadavres mutilés flotter sur la rivière.

Pour se venger de cet échec, l'ennemi lance sur la ville des fusées et des flèches enflammées; elles mettent le feu aux toits de chaume qui couvraient à cette époque la majeure partie des maisons de Péronne (2). Un violent incendie éclate dans l'hôtellerie du *Lion noir*, situé non loin de l'église Saint-Fursy (3). L'artiste a figuré par deux hommes chargés de seaux, les prompts secours que les bourgeois s'empressèrent de porter aux victimes de cet incendie, qu'une pluie *miraculeuse*, dit la légende, acheva d'éteindre (4).

fications des villes offraient déjà à l'homme de l'art divers changements progressifs. Les murailles n'étaient plus seulement défendues par des tours rondes, mais aussi par quelques ouvrages angulaires appelés Bastions. Les bastions de l'ancienne citadelle de Doullens, construits en 1522, passent pour les premiers qui furent élevés en France.

(1) Marie Fouré ayant aperçu un porte-enseigne qui cherchait à planter son drapeau sur la muraille, alla droit à lui comme pour le soulager et lui dit qu'il n'avait qu'à lui donner ce drapeau et qu'il monterait avec plus de facilité; mais l'ayant reçu de ses mains par le bout d'en haut, elle le repoussa aussitôt vigoureusement de l'autre bout, et le renversa dans le fossé, après lui avoir cassé la tête (Relation MS. du siége de Péronne, fol. 20).

(2) Pour éviter de pareils désastres, on ordonna de découvrir au plus tôt toutes les maisons de Péronne dont les toits étaient en paille (Id. fol. 25).

(3) Même relation.

(4) Ibid.

A gauche, du côté de la porte Saint-Sauveur, on voit entrer dans Péronne le secours envoyé de Ham par les ducs de Guise et de Vendôme, au maréchal de Fleuranges (1). Chacun des arquebusiers qui composent ce secours, est porteur d'un sac de poudre; mais ici il faut le reconnaître, l'artiste qui a brodé la Bannière en question, s'est écarté un peu de la vérité historique. Par un abus, d'ailleurs fort commun au XVI[e] siècle, il fait franchir tout d'un saut, à ces arquebusiers, les eaux et la muraille qui environnent Péronne, quoique les divers ouvrages où il est question du siége de cette ville (2), portent qu'ils furent introduits les uns après les autres dans la place, à l'aide de cordes que leur jetèrent les bourgeois et les soldats de la garnison, du haut du rempart.

On a aussi omis de rappeler en cet endroit l'action courageuse du soldat à qui on dut l'arrivée de ce secours : les assiégés se voyaient sans munitions, et plusieurs brêches considérables faites aux murailles par les boulets ennemis (3)

(1) Robert de Lamarck, seigneur de Fleuranges, l'un des plus braves et des meilleurs hommes de guerre de son siècle, avait été chargé de la défense de Péronne; il mourut à Lonjumeau quelque temps après la levée du siége. On lui doit une Histoire des choses mémorables advenues du règne de Louis XII et de François I[er], depuis 1499 jusqu'en 1521. (Vie du brave Crillon, par M. de Fortia d'Urban, in-8, Paris 1825, tom. 1, pag, 317),

(2) Hist. particulière du siége de Péronne, par Quentin, et l'Hist. de François I[er], par Gaillard, liv. IV, chap. IX.

(3) Les piles de boulets en fonte qu'on remarque près des batteries dressées pour foudroyer la ville, indiquent encore que la bannière n'a été brodée qu'après 1536, car alors on n'employait que des boulets de pierre dans les siéges.

annonçaient un prochain assaut. La consternation était générale : il s'agissait d'aller à Ham, informer les ducs de Guise et de Vendôme de l'extrémité où Péronne était réduite. Pour le faire, il fallait passer la rivière à la nage, traverser les rangs de l'armée impériale, et personne ne se sentait assez hardi pour tenter l'entreprise. Mais Jean de Haizecourt, natif de Montdidier, et simple soldat de la garnison, s'offrit pour cette expédition périlleuse, et l'exécuta avec toute la célérité convenable (1). Il annonça aux ducs de Guise et de Vendôme quel était l'objet de son message et ces seigneurs se hâtèrent de faire entrer dans la ville les cinq cents arquebusiers dont on vient de parler, à l'aide d'une fausse alarme qu'ils donnèrent à l'ennemi, au bruit de toutes les trompettes de l'armée française, et par le moyen de deux cents hommes d'élite qu'on distingue dans le lointain, sur la Bannière, cachés derrière des arbustes.

L'arrivée de ce secours irrita le comte de Nassau. Il résolut de livrer un nouvel assaut à la ville, du côté de la grosse tour du château dans laquelle périt Charles-le-Simple, et où fut détenu le rusé Louis XI (2). Un furieux combat a lieu en cet endroit; mais pendant que les assiégés repoussent l'assaut, une explosion terrible se fait entendre : une mine pra-

(1) En récompense de la belle action de Jean de Haizecourt, François Ier le nomma par la suite procureur du roi en l'élection de Montdidier, Péronne et Roye, et lui permit de porter pour armes la porte et la barrière de Péronne, accostées de deux fleurs de lys d'or, soutenues de deux caissons d'argent (Antiq. de Montdidier, par Gabriel Scellier, MS. in-4. tom. 1. p. 48).

(2) Description historique et pittoresque du département de la Somme, in-8, Amiens 1837, tom. 1, pag. 167 et 170,

tiquée sous la tour, par l'ennemi, a joué; cette tour est renversée, et sous ses ruines, périssent le vaillant comte de Dammartin, qui était chargé de sa défense, et une foule de braves soldats.

Cet assaut fut heureusement la dernière tentative que fit l'ennemi, pour se rendre maître de Péronne; repoussé avec perte, il se hâta de lever le camp et de s'éloigner de cette ville (1).

François Ier, dont la grandeur d'ame égalait le courage et la magnificence, s'empressa de reconnaître à quel point les habitants de Péronne avaient bien mérité de la France (2), en défendant cette ville avec un courage digne des plus grands éloges. Par des lettres patentes du mois de février 1536 (1537), il les exempta pour toujours de *tailles et cruës; de ban et arrière-ban, à la charge de se tenir suffisamment armés pour la tuition et deffence de ladite ville; et en considération de la victoire qu'avec l'aide de Dieu et d'eux, il avoit obtenu sur l'ennemi, il leur permit de porter sur eux, chascun en sa faculté, en lieu insigne, où bon leur sembleroit, pour devise, un P couronné.*

(1) Lorsque la sœur de l'Empereur fut informée de la retraite du comte de Nassau, elle lui demanda comment il n'avait pu s'emparer d'un pigeonnier tel que Péronne? le comte lui répondit: « Ouy de vray, » Madame, c'est un colombier; mais les pigeons qui estoient dedans se » scavoient bien deffendre et faire aultre chose que s'envoller. » (Brantôme, Vie des Hommes illustres et grands Capitaines français, dis. XIX).

(2) Paris, consterné de l'investissement de Péronne, croyait déjà voir les ennemis à ses portes. Les habitants ne furent rassurés que par la résistance courageuse des bourgeois de Péronne et les exhortations du cardinal du Bellay (Hist. de François Ier, par Gaillard, tom. III, suite du livre IV, chap. IX, pag. 5).

Le seigneur d'Estourmel, qui s'était enfermé dans Péronne avec toute sa famille, à l'approche de l'ennemi, et qui avait fait conduire dans cette place, les grains récoltés sur ses terres, pour la subsistance des bourgeois et des soldats de la garnison, pendant le siége, fut aussi dignement récompensé par le monarque. François Ier le fit son premier maître d'hôtel et lui donna la charge de trésorier général de ses finances, ès provinces de Picardie, Champagne et Brie.

La Bannière de Péronne est, comme on le voit, un monument infiniment précieux sous le rapport historique, et j'ai pensé qu'elle méritait, au moins à ce titre, d'être lithographiée et de trouver place dans le premier volume des *Mémoires de la Société d'Archéologie de la Somme*.



NOTICE

SUR L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DES AUGUSTINS D'AMIENS,

Par M. F. GUERARD, Membre résidant,

Lue dans l'Assemblée générale du 5 juillet 1837.

Ce fut vers le commencement du treizième siècle, que l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, prit naissance à

Mantoue. Un nommé Jean Lebon (1), jongleur de son état, étant tombé malade, fit de sérieuses réflexions sur les périls du siècle, et promit de se donner entièrement à Dieu, s'il recouvrait la santé. Guéri, il fut fidèle à sa promesse; il alla trouver l'évêque de Mantoue, fit une confession exacte, et se retira dans un désert de la Romagne près Césenne. Là, il fit une pénitence si rude, que les circonstances en paraissent incroyables. Sa réputation ne manqua pas de lui attirer des prosélytes. Son autorité devint telle, qu'en 1225, les citoyens de Ravenne et de Servie le prirent pour arbitre de leurs différends. (Saint Anton. tit. XXIV, ch. XIII. — Vading. apolog. § II, n° 6, § IV n° 3. — Fleury, Hist. ecclés. l. LXXXI.).

Ses disciples prirent le titre d'*Ermites de Saint-Augustin*. Sans costume fixe, ils portaient habituellement une tunique ceinte d'une courroie; et tenaient quelquefois un bâton à la main en demandant l'aumône. Leur costume avait de la ressemblance avec celui des frères mineurs; on les prenait quelquefois les uns pour les autres. Ces derniers, s'apercevant du tort que leur faisaient ces nouveaux cénobites en recevant des aumônes qui leur étaient destinées, portèrent leurs plaintes au pape. Pour maintenir la paix entre ces deux ordres, le souverain pontife fixa le costume des ermites de

(1) Jean Lebon naquit à Mantoue l'an 1168 et fut nommé *Jean* du nom de son père, et surnommé *Lebon* du nom de sa mère *Bonne*. Après la mort de son père il parcourut divers pays faisant le métier de jongleur, ainsi nommait-on alors, ceux qui chantaient et jouaient des instruments pour divertir les autres. Il mourut le 23 octobre 1249 et le pape Innocent IV, à la prière de l'évêque et de la ville de Mantoue, commit Albert, évêque de Modene, pour informer de sa vie et de ses miracles, par bulle du 17 juin 1251. (Fleury, Hist. eccl. liv. 84. — Bzovius 1249, n. 11).

Saint-Augustin. Ce réglement fut confirmé en 1240. Il porte que ces nouveaux religieux seront tenus de choisir un habit noir ou blanc, avec des manches larges, une ceinture de cuir, et d'avoir un bâton à la main, de cinq palmes de haut. La longueur de leurs habits ne devait point empêcher de voir leurs souliers. En demandant l'aumône, ils devaient dire à quel ordre ils appartenaient. (Vading. 1237, n° 11, et apolog. § 4, n° 3.

En 1256, Alexandre IV voulut réunir, sous une même règle, cinq congrégations d'ermites, vivant sous divers réglements, savoir : deux de Saint-Guillaume, trois de Saint-Augustin. Rassemblés à Rome, et de leur commun consentement, ces religieux furent tous placés sous la conduite d'un supérieur général nommé Lanfranc Septata, de Milan. L'ordre fut divisé en quatre provinces : la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. On leur permit de continuer la pratique du vœu, qu'ils avaient fait, d'une pauvreté absolue; renonçant à la possession des biens immeubles. Ils furent exempts de porter des bâtons. Cette même année, le pape leur donna la règle de saint Augustin, qu'ils avaient adoptée de leur plein gré, sans l'approbation de l'autorité supérieure. (Bullar. Alex. IV. Constit. 6. — Fleury, Hist. ecclés. liv. 84. — Hermant, hist. de l'établiss. des ordres relig.)

Les Guillemites obtinrent bientôt d'en être séparés et de reprendre la règle de saint Benoît, qu'ils avaient choisie précédemment. (Bolland, pag. 477.)

En 1287, les constitutions de cet ordre furent examinées et confirmées dans le chapitre général de Florence; en 1292, dans celui de Ratisbonne; en 1575, dans un chapitre tenu à

Rome, elles subirent plusieurs modifications; enfin, en 1580, on les refondit, on en fit de nouvelles qui furent approuvées par Grégoire XIII. (Helyot.)

En 1567, ces religieux avaient été mis au nombre des frères mendiants, et placés après les Carmes. Leur costume, après avoir souffert divers changements, avait été arrêté tel qu'il est encore aujourd'hui. Il consiste en une robe et un scapulaire blanc, pour rester dans la maison ; au chœur et quand ils sortent, ils mettent une espèce de coule noire par dessus, un grand capuce noir, rond par devant, se terminant en pointe par derrière, et descendant jusqu'à la ceinture qui est de cuir noir. (Helyot.)

Il est assez difficile de dire l'origine de la règle de saint Augustin. Nous devons déclarer que les auteurs qui l'ont recherchée, n'ont point atteint le but qu'ils s'étaient proposé. Cette question est encore à résoudre. Nous avons bien vu plus haut, des disciples de Jean Lebon, s'intituler, de leur autorité privée, ermites de saint Augustin; mais en quoi consistait cette règle? de qui la tenaient-ils? c'est ce qui n'a point été suffisamment établi. (Bolland, 10 febr.—Helyot.— Hermant.— Suger. —Teulfus in chron. Maurin. — Scriptor. gest. Lud. VII. — Robert. de monte in append. ad Sigeb. chron.)

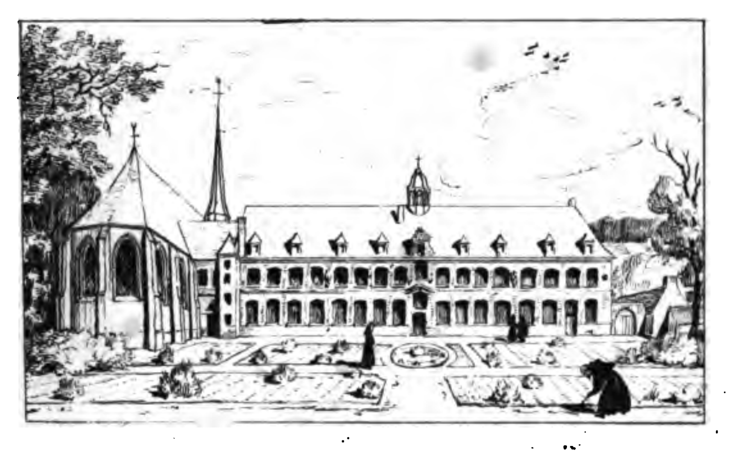
La plupart des auteurs appartenant à cet ordre, prétendent, que saint Augustin, après sa conversion et son retour en Afrique, se retira dans le désert avec quelques compagnons. Cette retraite est, disent-ils, l'époque de la fondation des ordres qui se glorifient de l'avoir pour père. Après sa mort, lorsque les Ariens eurent envahi l'Afrique, saint Fulgence, son disciple, transporta son corps en Sardaigne.



Vue de l'Eglise des Augustins d'Amiens (côté de l'ouest).



Nôtre-Dame de Foy.



Vue, de l'Eglise et du Couvent des Augustins d'Amiens (côté de l'est).



Ses religieux, dispersés dans les provinces, firent des prosélytes, et conservèrent, dans leur retraite, la règle de leur fondateur jusqu'à la réunion faite par Alexandre IV, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

L'époque à laquelle saint Augustin a établi son monastère, est généralement fixée à l'an 388. Sa lettre 109 ou 211 (dernière édition), qui contient la règle commune à toutes les congrégations Augustiniennes, n'a été adressée par lui qu'à ses religieuses d'Hyppone, en 423, et on ne sait combien de temps elles ont subsisté. (Hermant.)

Il est donc vrai de dire, qu'il n'est rien de moins certain, que ce qui est avancé sur l'origine de cette règle. On ne retrouve rien dans celle des ermites qui l'ont choisie, qui rappelle les conseils donnés par ce saint évêque à ses religieuses, peu d'années avant sa mort. Et, si on se reporte au temps de ce docteur de l'Eglise, nous voyons une différence énorme entre la manière de vivre des religieux, et celle des moines de nos jours. (Hist. de l'Eglise gallicane, liv. XXXIV.)

Au surplus, sans examiner, ici, cette question si controversée, à laquelle les papes n'ont pas cru devoir s'arrêter, ni même y ajouter une grande confiance, puisque malgré l'ancienneté prétendue de cet ordre, ils l'ont placé le dernier des mendiants, nous pouvons dire que cet ordre a été très répandu en Europe et que la règle attribuée, à tort ou à raison, à saint Augustin, a été suivie dans un grand nombre de communautés dont les noms divers proviennent, soit des réformateurs, soit des villes ou des provinces dans lesquelles elles sont situées. (F. Bonav. à santa Anna.)

Les ermites de saint Augustin étaient divisés en quarante-deux provinces; ils avaient pris une telle extension qu'en

1620, dans un chapitre général, on comptait cinq cents vocaux : des auteurs prétendent qu'à cette époque on comptait deux mille monastères contenant trente mille religieux, non compris trois cents convents de filles. Il est à remarquer que nous ne parlons ici que des ermites de saint Augustin, et non de tous les autres couvents qui se gouvernaient par la règle de ce grand docteur de l'Eglise. (Helyot.)

Les papes ont accordé des priviléges considérables à cet ordre qui vit sortir de son sein des hommes remarquables par leurs talents, leur savoir, et qui ont rempli de hautes fonctions ecclésiastiques et politiques (1).

En 1497, Alexandre VI lui avait affecté l'office de sacristain de la chapelle du pape. L'importance de cette fonction peut faire voir la faveur dont il jouissait. (Helyot.)

Le sacristain est préfet de la sacristie papale, il est le gardien des vases d'or et d'argent, et de tout ce qu'elle renferme de précieux.

Lorsque le pape dit la messe, soit pontificalement, soit en particulier, il fait, en sa présence, l'essai du pain et du vin. A la messe particulière, Sa Sainteté lui présente deux hosties dont il en mange une. Un camérier lui verse, dans une tasse de vermeille, de l'eau et du vin des burettes.

A la messe solennelle, le cardinal qui sert de diacre, lui présente trois hosties dont il en mange deux.

Il est chargé de toujours entretenir une hostie consacrée, de la grandeur de celles dont on se sert à la messe, dans la chapelle du palais où demeure le pape. Cette hostie doit

(1) Gilles Colonne, le cardinal de Noris, Onuphrio Panvini, et tant d'autres dont les noms sont conservés dans l'histoire et qu'il serait trop long de rappeler ici.

être renouvelée tous les sept jours. Elle sert de viatique au pape à l'heure de la mort. Le sacristain administre ce sacrement, ainsi que celui de l'extrême-onction, comme curé de Sa Sainteté.

Lorsque le pape est en voyage, la juridiction du sacristain s'étend sur tous ceux qui accompagnent le souverain pontife. Pour marque de sa dignité, il porte à la main un bâton. Enfin c'est lui qui distribue les messes aux cardinaux. A la mort du pape, il entre avec eux dans le conclave, et il est chargé de leur dire la messe.

Autrefois, le bibliothécaire du vatican était pris aussi dans cet ordre; mais, depuis Sixte IV, on en a fait deux charges différentes.

En 1259, cette communauté vint s'établir en France. Nous voyons, qu'à cette époque, ces religieux avaient un domicile à Paris, rue Montmartre, près celle qui porte encore aujourd'hui le nom *des Vieux Augustins*. Leur première église fut la chapelle de Sainte-Marie-l'Egyptienne, près la porte St-Eustache. Ils restèrent peu de temps dans cet endroit. Ils furent transférés, quelque temps après, non loin de la porte Saint-Victor, dans un lieu nommé *le Chardonnet,* peu éloigné des Bernardins, et dont ils avaient fait l'acquisition. (Dubrueil, Antiq.— Duboulai, tom. III.— Dubois, Hist.— Fleury, Hist. ecclés. — Le Présid. Hénault.)

En 1285, ils demandèrent la permission de se rapprocher de la ville. Dans ce lieu presque désert, ils recevaient peu d'aumônes. Cette circonstance engagea Philippe-le-Bel à leur accorder une autorisation de vendre ce terrain et d'en acheter un autre sur les bords de la Seine, avec plusieurs autres religieux que saint Louis y avait fixés en 1261. On voit encore

en cet endroit une rue portant le nom de *rue des Grands Augustins*. (Hist. de l'Eglise gallic. — Helyot).

Leur église fut choisie par Henri III, pour la cérémonie de l'institution de l'ordre du St-Esprit, le 1er janvier 1579, et indiquée pour toutes les cérémonies de cet ordre. (Millin, Antiq. nat.)

Ce prince y reçut l'ordre de la jarretière, le dernier février 1585. Il y établit sa confrérie des Pénitents.

Le parlement avait choisi cette église pour la procession générale, qui se faisait, tous les ans, en mémoire de la réduction de Paris sous l'obéissance d'Henri IV, en 1594.

Louis XIII fut reconnu roi, et Marie de Médicis, déclarée régente dans une salle de ce couvent. (Servin.)

Les assemblées générales du clergé s'y tenaient ordinairement. La chambre de justice, établie par l'édit de mars 1716, y tint ses séances, ainsi que la chambre des vacations formée en 1720, pendant que le parlement était à Pontoise. (Millin, Antiq. nat.)

La chambre des comptes y a siégé de 1737 à 1740, après l'incendie du palais.

En 1302, une réforme dans la règle de cet ordre, avait donné naissance à une nouvelle division. Le Père Thomas de Jésus, qui en était l'auteur, avait institué en Portugal, les petits Pères ou Augustins déchaussés. Ils étaient venus s'établir en France, en1597. Cette même année, Henri IV leur avait donné des lettres patentes, à la recommandation de Clément VIII. Louis XIII les confirma : elles furent enregistrées au parlement en 1619. Ce prince se déclara le fondateur du couvent de Paris, et lui donna le nom de Notre-Dame de la Victoire, en mémoire de la prise de la Rochelle. (Helyot.)

Une autre réforme eut lieu en 1593. Les pères Etienne Rabache et Roger Girard, effrayés du relâchement et de la dépravation des religieux, cherchèrent à ramener à la règle primitive, un ordre qui déjà était loin de la vie modèle des fondateurs. Cette réforme commença dans le couvent des Augustins de Bourges. Ils prirent, en conséquence, le titre de Petits-Augustins, ou Augustins de la paroisse de Saint-Guillaume de la province de Bourges. A Paris, ils avaient un autre nom : on les appelait, communément, Petits-Augustins ou Augustins de la reine Marguerite, parce que cette princesse avait été la fondatrice de ce monastère, et que c'était elle qui les avait introduits dans Paris. (*Félix Augustin. communitatis Bitur. exord. et proq. per christin. francœum.* — Helyot.)

Au commencement du XIVe siècle, les ermites de saint Augustin vinrent s'établir à Amiens. (Lubin, *orbis august.*)

C'est à la maison de Nesle que cet établissement dut sa première origine. Vers cette époque, beaucoup de grands personnages, en revenant de la Terre Sainte, mettaient leur gloire à fonder des monastères; cherchant à réparer ainsi les scandales d'une vie licencieuse, et à faire oublier les excès auxquels ils s'étaient portés.

En 1301, Jean de Nesle, troisième du nom, seigneur de Falvy et de la Hérelle, fit don, à ces nouveaux religieux, de tout le terrain qu'il possédait dans un des faubourgs d'Amiens (le faubourg Saint-Michel), près la rivière du Hocquet, à l'effet d'y fonder un monastère. (Archiv. du département de la Somme.)

Jean de Nesle, dont il est ici question, avait épousé, en premières noces, Béatrix de Joigny, et en secondes noces,

Jeanne de Dammartin, comtesse de Ponthieu, veuve le 30 mars 1252, de Ferdinand, roi de Castille et de Léon; elle avait hérité le comté de Ponthieu, de Marie, comtesse de Ponthieu, sa mère; elle mourut en 1279. (Anselme.)

Jean de Nesle avait été, avec ses fils, de l'expédition de Saint-Louis, en Afrique, en 1270 et en 1271; il avait marché en 1272, avec douze chevaliers bannerets, à la suite du roi Philippe-le-Hardi, contre le comte de Foix. (Vely, tom. VI. —Vaissette, Hist. de Languedoc, tom. IV.)

Après la mort de sa deuxième femme, il se qualifia toujours comte de Ponthieu, assista en cette qualité avec les autres grands seigneurs du royaume, à un arrêt rendu par le roi Philippe III, contre son oncle Charles, roi de Sicile, au sujet du comté de Poitou, au parlement, après la Toussaint, en 1283.

En 1307, Jean de Falvy, cinquième du nom, confirma la donation faite par son père, en y ajoutant d'autres biens. Il y mit l'obligation de prier et de célébrer l'office divin pour le repos de l'ame de Jean de Falvy, son père, de Béatrix de Joigny, sa mère, et de Jeanne de Dammartin, que son père, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait épousée en secondes noces.

Dans ce siècle, où la cupidité du clergé spéculait sur l'ignorance des peuples, il serait difficile de trouver un motif particulier à toutes les donations qui furent faites aux églises et aux communautés religieuses.

Si on jette les yeux sur tous les actes de ces temps divers, le seul motif de ces genérosités, est toujours qu'elles ont été faites, soit à titre d'aumône, soit pour le repos de l'ame du donateur. C'est ainsi que, dans le titre de 1301, nous lisons :

Cogitans et cupiens terrena pro cœlestibus et transitoria pro æternis permutare. Et dans celui de 1307 : *Per puram Eleemosinam et in remissionem peccaminum meorum*. (Archives du département.)

Cette formule, reproduite dans tous les actes, ne doit pas paraître extraordinaire. On se rappelle, qu'à cette époque, pour forcer les mourants à faire des donations au clergé, on refusait l'absolution, le viatique, la sépulture même, à ceux qui n'avaient point voulu léguer une partie de leurs biens aux églises. (De Laurière, Gloss. du droit français, v° exécut. testam.)

On allait beaucoup plus loin; les héritiers de celui qui mourait *intestat*, étaient obligés de s'entendre avec les officiaux des évêques, pour faire ce qu'avait omis le défunt. Alors ils rédigeaient un testament qu'il fallait exécuter. Si les héritiers se montraient un peu difficiles, les corps de leurs parents demeuraient sans sépulture. Les reproches, les affronts que cette privation attirait aux héritiers, étaient tels que personne n'osait refuser de souscrire aux testaments rédigés par les commis des évêques.

La propriété des meubles était abandonnée. Un droit était exigé par le prélat avant d'accorder la permission d'enterrer celui qui avait osé mourir sans faire un legs en faveur des églises. En vain la justice séculière s'opposa-t-elle à ces exactions, l'autorité du clergé l'emporta long-temps encore, et malgré les divers arrêts rendus par les parlements, cet abominable usage ne cessa de subsister.

En 1369, Jean de Cherchemont, évêque d'Amiens, convint avec messieurs de ville, que les habitants qui mourraient sans confession *et sans avoir testé*, seraient inhumés en terre

sainte, sans que l'évêque puisse rien prétendre sur leurs biens, à moins qu'ils ne fussent hérétiques ou excommuniés. (Daire, Hist. de la ville d'Amiens.)

Il s'était établi, entre le clergé séculier et les ordres religieux, une espèce de concurrence. Les uns et les autres assiégeaient le lit des malades, et profitant de l'anéantissement des organes de ceux à qui ils s'adressaient, en extorquaient des donations ou des testaments. On avait le triste spectacle les voir se disputer entre eux, les derniers débris de la fortune des mourants.

Un témoin peu suspect vient appuyer ce que nous avançons; et qu'on ne croie pas que nous invoquions ici le témoignage d'un de ces hommes acharnés contre la religion. C'est saint Bonaventure lui-même, général de l'ordre des frères mineurs, écrivant, en 1257, à tous les provinciaux de son ordre.

« Cherchant, dit-il, les causes de ce que la splendeur de « notre ordre s'obscurcit, je trouve (entre autres griefs) « l'avidité des sépultures et des testaments, qui attirent « l'indignation du clergé; et particulièrement des curés. » (Opus. tom. II. — Fleury, Hist. 1243. liv. LXXXII.)

Parmi les lettres de Pierre Desvignes, chancelier de l'empereur Frédéric II, on en trouve une écrite au nom du clergé, adressée à ce prince et dans laquelle on lit ces mots :

« Ces Frères, mettant la main dans la moisson d'autrui, « nous ont dépouillés peu à peu de tous nos avantages, en « s'attribuant les pénitences, le baptême, l'onction des malades et les cimetières. »

Et Mathieu Paris, dans son Histoire universelle, rendant compte des disputes des frères prêcheurs et des frères mi-

neurs, dit : « Ils sont soigneux d'assister à la mort des « grands et des riches, au préjudice des pasteurs ordinai- « res : ils sont avides de gains, extorquent des testaments « secrets, ne recommandent que leur ordre, le préfèrant à « tous les autres, en sorte que personne ne croit plus pou- « voir se sauver, s'il n'est sous la conduite des prêcheurs ou « des mineurs. » (Fleury, Hist. ecclés. liv. LXXXII.)

C'est sous l'empire d'un usage aussi contraire aux principes du christianisme, d'un abus aussi condamnable, que les Ermites de Saint-Augustin s'établirent à Amiens. Ce nouvel ordre, l'un des quatre mendiants, suivit la règle et les précédents de ceux qui l'avaient devancé. Comme les autres, il profita des funestes doctrines de l'époque. Il devint, en peu de temps, possesseur de la majeure partie du vaste enclos que nous connaissons et de beaucoup d'autres propriétés situées dans l'intérieur de la ville. Ce ne fut pas, cependant, là, le seul motif de leur prospérité; leur conduite lors de l'entrée des Navarrois dans Amiens, leur mérita la bienveillance de Charles V, et ce monarque leur donna, plus d'une fois, des marques de sa munificence, comme nous le verrons plus loin. (Arch. du dép.)

Le lieu, où fut fondé ce monastère, n'était pas, à l'époque de son établissement, renfermé dans l'intérieur de la ville. Il était situé près la porte des Arquets ou des Arcs, dans le faubourg Saint-Michel, sur une place appelée alors *Place de la Voirie*. C'est là, que se voyaient encore les débris d'une ancienne forteresse, ainsi qu'il appert d'une charte des échevins d'Amiens de 1486. Son origine devait remonter, selon nous, au second agrandissement de la ville. (Arch. du dép.—Daire, t. 1.)

L'emplacement de ce couvent était, à cette époque, destiné à la culture. On y voyait des jardins, des enclos, tous plantés en vignes. La piété des habitants en fit donner une partie, d'autres furent achetés ou échangés par les nouveaux ermites. (Arch. du dép.)

Le clergé séculier ne vit pas de bon œil se former ce nouvel établissement monastique. De nombreuses difficultés vinrent y mettre obstacle; d'abord, l'official leur interdit de prêcher. Il s'opposa, à diverses reprises, avec force, à leur laisser faire l'office divin et donner les sacrements. Cependant Boniface VIII les avait autorisés à prêcher et à enterrer dans leur église; cette bulle avait été approuvée plus tard par Jean de Cherchemont. Clément V leur avait donné la permission de s'établir à Amiens en 1305; Philippe-le-Bel leur avait donné en 1308 des lettres d'amortissement pour les biens concédés par le sire de Falvy. Ces diverses autorisations n'empêchèrent pas le clergé de leur susciter sans cesse de nouveaux embarras et de nouvelles querelles. Les injures, les censures ecclésiastiques, l'excommunication même, tout fut employé; nous en trouvons la preuve dans une bulle de Jean XXII datée d'Avignon, l'an 1er de son pontificat (1), adressée aux évêques de Paris, Bourges et Verdun, à l'effet de faire cesser ce scandale. Elle contient l'injonction suivante : (Bulles et chartes conservées aux archives.)

Ut priorem et fratres conventûs Ambianensis ordinis Augustiniani privilegiis sibi à sede apostolicâ concessis ad audiendas confessiones, divina officia publicè celebranda, et populorum eleemosinas colligendas et recipiendas frui faciant et uti, nec non episcopum Ambia-

(1) Il parvint à la papauté en 1316.

nensem et officialem ejus, qui prædictos priorem et fratres gravaminibus et injuriis, et excommunicationis sententiâ lacessunt et persequuntur, per censuras ecclesiasticas compescant. Quod præstiterunt episcopi à sanctâ sede delegati.

Un des motifs de la conduite de l'official fut sans doute l'exemption qui avait été accordée par le pape à ces religieux de comparoir en justice, devant les officiaux des évêques, en 1299. Mais il y en eut d'autres qui vinrent aussi à l'esprit de l'official, et qu'il n'est pas difficile de découvrir.

Nous avons vu plus haut dans quelle situation se trouvait le clergé à cette époque. On peut le dire, c'était avec peine qu'il voyait augmenter le nombre des ordres religieux. Les dissensions scandaleuses étaient loin de diminuer. En 1351, il s'éleva, dans le sein de la cour de Rome même, un nouvel orage contre les ordres mendiants, qui fut dissipé par Clément VI. (Hist. de l'Egl. gallicane, liv. XXXIX.)

Les cardinaux, avec plusieurs prélats et un grand nombre de curés, demandèrent en plein consistoire, la suppression de ces ordres. Les sépultures, les honoraires qu'on en exigeait, étaient le grand argument à la faveur duquel on prétendait parvenir à leur destruction. Les curés demandaient que, dans le cas où on ne les supprimerait pas, les honoraires des sépultures leur appartinssent en entier, et non pour un quart, ainsi que l'abus l'avait introduit. Mais le souverain pontife repoussa les prétentions des curés, leur reprocha leur faste et leur avarice. Voici ce que nous extrayons d'un historien, d'autant moins suspect, que l'ordre auquel il appartenait, est un des plus puissants appuis de l'autorité de la cour de Rome. (Hist. de l'Egl. gallicane, liv. XXXIX.)

De quoi parleriez-vous au peuple, dit-il, si ces religieux mendiants étaient condamnés au silence? Serait-ce de l'humilité? vous qui êtes les plus fastueux et les plus vains de tous les hommes, comme il ne paraît que trop par la magnificence de votre train et de tout ce qui est à votre usage. Serait-ce de la pauvreté? vous de qui l'avarice et la cupidité sont si excessives, que toutes les prébendes, tous les bénifices du monde ne vous suffisent pas. Serait-ce de la chasteté? mais je passe cet article sous silence. Dieu connaît les actions de chacun, il sait combien parmi vous mènent une vie sensuelle. Au reste, c'est de peur d'avoir des témoins et des censeurs de leur mauvaise conduite, que plusieurs de vous haïssent ces frères mendiants, et qu'ils les excluent de leurs maisons, tandis qu'ils prodiguent les bienfaits à des bouffons, à des infâmes, et à mille gens qui ne sont pas dans le besoin. Pourquoi trouver mauvais qu'on ait fait quelque bien à ces religieux? ne l'ont-ils pas bien mérité par leur vigilance à secourir les mourants souvent abandonnés de leurs pasteurs ordinaires. Vous voudriez tout tourner à vos usages, et quels usages en faites-vous? Dieu le sait; vous n'avez, la plupart, que des vues de vanité et d'ambition.

Tels sont les reproches graves, que Clément VI, du haut de la chaire de Saint-Pierre, adressait aux évêques et aux curés.

Déjà près de deux siècles auparavant, dans le troisième concile œcuménique de Latran, en 1179, on s'était élevé contre l'incontinence, le faste des évêques et du clergé en général.

On y trouve ces dispositions :

Ut clerici inter sacros ordines constituti continenter vivant, et si in illâ incontinentiâ, quæ contra naturam

sit, deprehensi fuerint laborare, excommunicentur et à clero ejiciantur.

Ut archiepiscopi parochias suas, vel ecclesias visitantes, quadraginta equorum numero sint contenti.

Episcopi viginti vel triginta; legati viginti-quinque; archidiaconi, quinque vel septem; decani, duarum evictionum numerum non excedant.

Ut nullus torneamenta exercere presumat, et mortui in torneamentis, christianâ careant sepulturâ. (Summ. concil.)

Les prétentions des curés étaient telles, qu'ils obligeaient même ceux qui entraient dans les monastères à payer avant leur entrée, le droit d'enterrement comme morts au monde, pour ne point perdre le droit qu'ils regardaient avoir acquis sur la tête de chacun de leurs paroissiens.

C'est ce qui résulte encore d'une bulle du pape Honorius de 1287 à 1292, adressée par lui aux religieux de l'abbaye du Gard (1).

Significastis quidem nobis quod in vestris partibus, consuetudo detestabilis inolevit. Videlicet, quod cum aliqui famulantes carismata meliora, monasterium vestrum voluit, causâ religionis intrare ut ibi Domino emulentur. Capellani eorum donec ab ipsis pecuniam quæ mortuarium nuncupatur, extorquent, prout a parochianis suis decedentibus consueverunt accipere, illis temerè se apponunt quare super hæc vestræ providentiæ reme-

(1) Nous avons appris depuis quelque temps qu'un curé des environs de l'abbaye du Gard, se fondant sur ces antiques documents, avait la prétention de vouloir exercer ces droits exorbitants. Nous nous ferons un devoir de ne point citer son nom.

dium flagitastis. Volentes igitur abusum corruptele hujusmodi aboleri, etc. (Arch. du dép.)

C'est ainsi que souvent, et presque toujours même, l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt général et que les passions les plus honteuses étouffent à leur naissance les institutions dont l'état tirerait les plus grands avantages.

Les registres de ce monastère ont conservé les noms des principaux fondateurs et donateurs des terrains qui forment l'enclos de ces anciens religieux. En première ligne, paraissent le comte de Ponthieu, et son fils, le seigneur de Falvy, comme ayant donné des biens considérables; viennent ensuite Thomas-le-Petit, Firmin Lemoine, le roi Charles V, les échevins d'Amiens, etc. (Reg. des fondations.)

Les donations que fit Charles V furent la récompense de la belle conduite que tinrent les Augustins, lors de l'invasion des Navarrois, époque à laquelle plusieurs d'entre eux périrent pour la défense de leur pays, et d'autres furent faits prisonniers.

C'est en 1358 et non en 1348, comme l'a dit le père Daire, et après lui, M. Dusevel, qu'arriva cet événement si funeste à la ville d'Amiens. Les Navarrois, repoussés avec perte, voyant qu'ils ne pouvaient rester maîtres de la ville, se retirèrent dans le faubourg, et l'abandonnèrent bientôt après l'avoir pillé et brûlé. Tous les mémoires, toutes les chroniques du XIVe siècle, attestent que le faubourg dont il s'agit, contenait trois mille maisons. Le couvent des Augustins ne fut point épargné par les ennemis; la faction de Charles-le-Mauvais, après l'avoir pillé, et détruit presque toutes les constructions, lui fit éprouver des pertes considérables. (Velly, tom. IX. — Froissart, t. I, ch. xc.)

En considération de ces services, Charles V, duc de Normandie, dauphin de France et gouvernant pour son père, le roi Jean, leur concéda une maison dite *Hospitale Leonardi-le-Sec*, sise à Amiens, *In vico Calesiæ ad Bladum.*

Cette maison avait été fondée par Léonard-le-Sec, pour le soulagement des pauvres; elle était confiée aux soins et à l'administration de ses héritiers; Jacques de St-Fuscien, alors capitaine de la ville, en était l'administrateur lorsqu'il eut la tête tranchée *per fore facturam,* ainsi que le porte la charte de concession. Ses biens ayant été confisqués, Charles V concéda les bâtiments de cet hospice aux Augustins, pour les dédommager des pertes qu'ils avaient éprouvées pour la défense de la ville. (Lamorlière.)

Cette charte, datée de 1358, porte :

Propter plura damna et gravamina quibus oppressi modo fuerunt, in desolatione et destructione eorum ecclesiæ et domorum quondam sitarum in suburbiis Ambianensis villæ (Les Augustins étaient possesseurs de beaucoup de maisons dans la paroisse de Saint-Firmin-au-Val), *necnon vestimentorum, lectorum, ornamentorum, subierent quatenùs etiam plures fratres dicti conventûs, quandò suburbia prædicta ab inimicis regni subjugata et destructa extiterunt. Per eosdem vulnerati capti et redempti ab inimicis fuerunt.*

Considerantes fidelitatem, diligentiam et bonos gestus eorum quot et quos in destructione suburbiorum ante dictorum ad tuitionem ipsorum, villæ quæ supradictæ adhibuerunt.

Quamdam domum nuncupatam hospitale Leonardi-le-Sec, sitam Ambiani in vico Calesiæ ad Bladum, defuncto

Jacobo dicto Fusciano pertinentem, et quæ Domino genitori nostro et vobis extitit confiscata per forefacturam ipsius sententialiter, concedimus et donamus. (Arch. du dép.)

D'après les registres des fondations établies chez ces religieux, il paraît que Charles V leur aurait encore fait d'autres libéralités. En effet, on y lit que la communauté était tenue de dire trois cent trois messes pour le repos de l'ame de ce monarque. En outre, qu'il leur avait donné un lieu appelé l'Hôpital de Saint-Jacques de Lynard, qui fait partie de leur enclos vis-à-vis l'Intendance. On renvoie aux lettres patentes de 1359 de Saint-Jacques-de-Lynard, qu'il ne faut pas confondre, dit-on, avec celles de Léonard-le-Sec. Nous sommes donc fondés à dire, malgré le silence des historiens déjà cités, que ces deux terrains étaient entièrement distincts l'un de l'autre. Les dates des chartes ne peuvent être confondues; l'une est de 1358, l'autre est de 1359; celle de 1358 ne fait mention d'aucune fondation. La ressemblance des noms a pu les faire confondre quelquefois, mais il est évident que les deux terrains donnés n'étaient pas les mêmes : l'un était dans la Chaussée au bled, l'autre, vis-à-vis l'Intendance, faisait partie de l'enclos des religieux. Ce don avait été fait pour l'obligation de dire trois cent trois messes pour le repos du monarque donateur (1). (Archives du dép.)

Dans le désastre dont nous avons parlé, les Augustins avaient tout perdu, leur couvent avait été ruiné; leur église,

(1) Le P. Daire en disant qu'on prétend que ce monastère était autrefois un hopital dédié à St. Fiacre, confirme implicitement l'opinion que nous émettons et qui résulte du registre des fondations de cette communauté.

construite en 1309, avait été démolie. Ils profitèrent donc de la concession faite par Charles V, et se retirèrent dans l'intérieur de la ville.

Bientôt le corps de ville y formant opposition, les força de l'abandonner. Chassés, persécutés, ils allèrent occuper l'ancien Hôtel d'Epagny, plus tard occupé par les Minimes, où, sans cesse tourmentés par le corps de ville, ils furent obligés de se retirer dans leur ancien domaine qu'ils firent reconstruire; ils y demeurèrent jusqu'à ce que l'assemblée constituante les obligeât de se disperser et d'abandonner une cité qui jadis avait été le berceau de leur ordre, dans cette province, et qu'ils avaient défendue plusieurs fois avec tant de courage. (Daire.)

C'est alors que, à l'aide des donations diverses qui leur furent faites, des secours qui leur furent prodigués, ces religieux parvinrent à réparer les désastres de la guerre et à reconstruire leur église : elle ne fut terminée qu'en 1417. Le cloître commencé en 1386, à la même époque, ne fut achevé qu'un peu plus tard, en 1475. Le corps de ville leur donna, pour y parvenir, des moëllons provenant des anciennes fortifications de la ville. D'abord la façade de l'église était en bois, mais en 1417, ils obtinrent la permission de la faire en pierre. Il leur fut accordé de construire, sur la rue, un pignon en maçonnerie et deux piliers boutants, à la place du pignon en bois qui y était précédemment, avançant de trois ou quatre pieds sur le terrain de la ville. (Daire. — Archives du département. — Chartes.)

Semblable en ce point à celle de tous les autres ordres mendiants, la règle des Augustins fesait à ces religieux un devoir d'annoncer l'évangile. La prédication était aussi une des

charges que le corps de ville leur avait imposées, et à laquelle ils s'étaient soumis lors de leur introduction dans Amiens. Attirés par l'éloquence de ces pères, les fidèles trouvaient l'église trop petite : on sentit la nécessité de l'agrandir. Les échevins consentirent volontiers à la demande qui leur fut faite, et la permission leur fut donnée, en 1486, de bâtir un chapitre à la proportion et égalité des piliers boutants qui étaient au pignon de leur église. La ville leur concéda à cet effet une rue dite rue de l'Auditoire. C'est donc par erreur que le père Daire dit que le bas-côté de l'église, vers les pères de l'Oratoire, fut bâti en 1309, et que la donation de cette rue a eu lieu cette même année. La charte de concession est de 1486. Après l'avoir vérifiée, nous avons trouvé qu'elle porte : qu'il a été reconnu que leur église étant trop petite pour la prédication, on leur abandonna la rue de l'Auditoire pour y bâtir un chapitre. C'est ce qui résulte aussi de la mention faite au registre des fondations. (Arch. du département.)

Cette rue de l'Auditoire était en face de la rue de Corbie; elle en était séparée par la rue de l'Escamette, qui n'était alors qu'une espèce de cloaque où on jetait une partie des immondices de la ville. C'est ce qui résulte d'un titre de 1647 duquel il appert, que les échevins d'Amiens, sur la demande et réclamation des Augustins, qui se trouvaient fort incommodés par les exhalaisons de ces eaux croupissantes au bout de leur jardin, portèrent défense de jeter aucune immondice dans cette rue, sous peine de soixante sols d'amende, et nommèrent quelqu'un pour la nétoyer. Celui qui en était chargé recevait une rétribution et était exempt de garde. (Arch. du département.)

Rétablis dans leur ancien domicile qu'ils avaient fait reconstruire, les Augustins, craignant toujours que quelque nouvelle catastrophe ne vint encore détruire leur monastère, s'adressèrent à Charles VI ; ils obtinrent des lettres de sauvegarde et de protection en 1396. Le roi voulut pourvoir à leur conservation et, pour les mettre à l'abri des malheurs de la guerre, il nomma cinq *gardiateurs* ou officiers chargés d'empêcher les vexations qu'on aurait pu leur faire éprouver. *Hinc gardiatores quinque à ministrorum suorum ad hoc specialiter deputatos committit*, dit la charte. (Archives du département.)

Pierre de Dommeliers, Vincent de Kay, Edouard de l'Etoile, Egidius de Couvoy, Jean de Bry, furent ceux à qui le roi confia cette mission.

En 1401, un fait particulier vint encore augmenter la confiance de Charles VI, et attirer sur ces religieux sa munificence. Ce prince avait l'habitude de porter sur lui un morceau de la vraie croix, enchâssé dans un médaillon enrichi de pierres précieuses ; quelqu'un de sa maison le lui enleva. Jean Adelard, prieur de ce monastère, découvrit, dans la confession, l'auteur de ce vol, se fit remettre le médaillon et, sans violer toutefois le secret obligé dans cette circonstance, le rendit au roi. En reconnaissance de cette action, Charles VI en fit présent à la communauté. Telle est l'origine de ce morceau de la vraie croix que le père Daire, et après lui, M. Dusevel, ont dit purement et simplement exister chez ces religieux, et qui se trouve mentionné dans une charte de 1401. (Arch. du département.)

Il nous semble cependant que ces circonstances étaient de nature à appeler l'attention de ces historiens. En effet, qu'y

a-t-il de curieux dans le fait seul de la possession d'un morceau de la vraie croix? La même relique se trouvait dans un grand nombre de monastères, mais les circonstances qui ont accompagné la donation de ce médaillon qui avait appartenu au roi, présentent un intérêt bien plus vif; ils donnent au lecteur une idée des mœurs de cette époque, de l'autorité du clergé, et du respect des peuples pour les ministres de leur culte.

En 1486, l'église fut consacrée et mise sous l'invocation de saint Julien, martyr. Ce ne fut que quelque temps après l'établissement de la confrérie de Notre-Dame de Foye, qu'elle fut placée sous l'invocation de Marie. (Lubin. orb. August. — Daire.)

La grande chapelle fut construite en 1485. L'église et le sanctuaire étaient de plain-pied. En 1700, le 14 avril, il fut décidé que le sanctuaire serait pavé de grandes pierres, et élevé. Ce qui fut fait pour le premier mai, jour où la messe y fut célébrée (1). (Reg. des délibér.)

(1) Dans la nef, près du chœur, se trouvaient trois petits autels en bois doré, surmontés chacun d'un retable et de sept colonnes en marbre noir. Au haut des retables étaient placés quinze tableaux de différentes grandeurs. Le sanctuaire était entouré d'une balustre en fer.

Toute l'église était décorée de lambris dorés sur lesquels étaient représentés différents sujets. Ils étaient dûs à la libéralité du roi Louis XIII. (Invent. de 1790.)

La chapelle au côté droit du chœur avait été faite en 1549, des libéralités d'Antoine de Riencourt, seigneur d'Orival et de son épouse Marie de Saquespée. Ils y reposent l'un et l'autre. (Daire.)

On y voyait aussi une chaire en bois, sculptée et dorée, un banc d'œuvre et un jeu d'orgue. (Invent. de 1790.)

Dans la chapelle voisine de celle dédiée à Notre-Dame de Foye, était

Le tabernacle attirait l'attention des curieux : il était en ébène, et les ornements en argent. Le 29 avril 1656, le sieur Dangreville, orfèvre à Abbeville, avait été chargé de confectionner cet objet d'art. Il avait reçu de la communauté soixante-trois onces six gros d'argent net. (Arch. du dép.)

En 1737, la foudre étant tombée sur le clocher de l'église, on le fit reconstruire. La dépense s'éleva à 5,205 liv. 19 sols. Il ne fut point établi avec la solidité nécessaire, on était obligé d'y faire de fréquentes réparations. La croix qui surmontait ce clocher ayant été renversée par un coup de vent, il fut nécessaire de le garnir en plomb, pour empêcher les eaux de tomber dans l'église. Cet état de choses dura plusieurs années; mais enfin, on sentit la nécessité d'en faire faire un nouveau. En 1789, on passa un devis avec Bruno Vasseur pour le rebâtir et poser une flèche octogone de dix pieds plus haute que l'ancienne. Les evénéments qui survinrent empêchèrent de mettre ce plan à exécution (1). (Reg. des délibér.)

Le 28 décembre 1700, les Augustins s'étaient engagés à aller dire la messe, tous les jours, à l'hôtel des Trésoriers de France où s'assemblait cette compagnie. C'est ainsi que souvent dans maintes circonstances, ils acceptaient des charges dans la ville, pour lesquelles ils recevaient des offrandes; ainsi dans ce cas, ils avaient cent livres par an de la part des trésoriers de France (2). (Reg. des délib.)

une image de Saint Fiacre qui passait pour un chef-d'œuvre de sculpture. Elle était due au ciseau de Blasset. (Daire.)

(1) Il existait dans ce clocher quatre cloches de différentes grandeurs. (Inventaire de 1790.)

(2) La fête des maîtres tailleurs d'habits, fripiers et couturières, se faisait aux Augustins, le 6 août.

Ils assistaient aussi aux convois; et dans les incendies, on les voyait toujours rendre les plus grands services et courir les plus grands dangers.

A une époque non moins désastreuse que celle de l'entrée des Navarrois, la conduite des Augustins ne se démentit pas. Tandis que les Jacobins rassemblaient, tous les dimanches, les nombreux prosélytes qu'ils faisaient aux ennemis de la France, les enrôlaient sous le titre de confrères du Saint-Sacrement (1), et renouvelaient chez eux les imprécations

(1) C'est à tort que le père Daire et après lui M. Dusevel, ont appelé cette confrérie, la confrérie du saint Royaume, ou du Royaume renouvelé.

La pièce suivante prouve qu'elle portait le nom que nous lui donnons.

Lettres du Roi et arrest contre une confrérie qui se faisait à Amiens.

Extrait des registres du parlement, du mercredy 15 novembre 1595.

De par le Roy.

Nos amez et feaux, il n'y a rien qui force plus un peuple à honorer son roy que la douceur naturelle qu'il pratique au profit des siens, la rigueur le fait craindre, et par conséquent peu aimer. Cette raison est cause que ne voulant pas de nous mesmes apporter la sévérité qui seroit bien nécessaire en beaucoup de choses qui se présentent, nous vous en renvoyons la connoissance, pour y apporter l'ordre requis par la voye de la justice, sans qu'il semble que cela vienne de nostre seule authorité : il s'en offre maintenant une occasion sur un tableau qui s'est trouvé en cette ville, aussi scandaleux qu'il est possible, et une certaine confrérie, qui se tient tous les premiers dimanches des mois, de l'institution de laquelle, ensemble dudit tableau, nous vous envoyons une copie; et d'autant que de la continuation de telles choses il se pourroit en suivre de tres grands maux, et qu'il est nécessaire d'y remédier promptement : à cette cause nous vous mandons et commandons, et très expressement enjoignons, que vous ayez à faire dresser incontinent un arrest, tant contre ledit tableau et les autheurs d'yceluy, que contre

des Aubry, des Boucher, des Pellevé, contre un prince qui devait un jour périr de la main de ceux qu'il avait épargnés,

ladite confrérie, pour en oster la mémoire, et l'envoyer en toute diligence, sans vous arrester à la discontinuation de nostre parlement, que nous voulons estre plustot assemblé exprès pour cet effet, afin que le dit arrest soit icy auparavant le premier dimanche du mois prochain. Vous avez aussi le prieur de Saint Jean de cette ville, que les habitans d'ycelle pensent ne vous avoir esté envoyé que pour estre sauvé, voyant la longueur de laquelle l'on use à la confection de son procès; et partant vous le ferez promptement juger selon les loyautez de vos consciences; et vostre devoir accoustumé; si n'y faites faute, sur tant qu'aymez le bien de nostre service: car tel est nostre plaisir. Donné à Amiens, le 26e jour d'octobre 1595. Signé Henri et plus bas Ruzé, et sur la subscription d'ycelle est escrit: à nos amez et feaux conseillers les gens tenant nostre cour de parlement.

Sur la remontrance faite par le procureur-general du roy, des assemblées illicites et factieuses qui se font en la ville d'Amiens, sous pretexte de piété et dévotion, par aucuns ennemis du repos et tranquillité de la dite ville, renouvellant une *Confrérie sous le nom du Saint-Sacrement*, et à cet effet s'est trouvé un tableau fort scandaleux, affiché en l'église des Jacobins, dont lui a esté envoyé l'extrait, suppliant la cour d'y pourvoir, à ce que telles assemblées cessent, et ceux qui les ont introduites, pour par voile de la sainte religion abuser la simple crédulité du peuple, mis et affiché le dit tableau, punis et chastiez. Veu le dit extrait, la matiere mise en délibération, la dite cour a ordonné et ordonne, que commission sera délivrée au procureur general pour informer contre ceux qui ont introduit la dite confrérie, ycelle renouvellée depuis la réduction de la dite ville en l'obéissance du roy, composé et affiché le dit tableau et ce qui en depend, et que l'original d'y celuy tableau sera apporté à huitaine, au quel jour le recteur de la dite confrérie sera adjourné à comparoir en personne pour estre ouy, et repondre aux conclusions du dit procureur general, pour le tout rapporté et veu, estre procédé comme et ainsi qu'il ap-

les Augustins livraient leur couvent aux défenseurs de la patrie. C'est chez eux, que, sous la domination des Espagnols, fut établi le siége d'une conspiration, dont le but était de chasser l'ennemi de la ville et de la rendre à son roi légitime.

Lorsque le capitaine Sireuil entra dans Amiens, déguisé en génovéfain, c'est là qu'il se rendit. Des outils destinés à ouvrir les portes de la ville, confectionnés à Corbie, avaient été déposés par ordre du roi, dans ce monastère. Les conjurés y tenaient leurs assemblées, et ils auraient pu revendiquer encore l'honneur de sauver la ville, si un traître n'eût existé parmi eux. Le frère Louis de la Boulle, dont le nom restera à jamais flétri dans l'histoire, alla dénoncer la conspiration à Hernand Tello, et conduisit les Espagnols aux Augustins. (Legrain. — Daire. — Rivoire.)

Le 10 juin 1597, les conjurés, réunis dans ce lieu, furent arrêtés, liés deux à deux, et conduits au beffroi.

Plusieurs religieux furent chassés de la ville, mais le frère Cordelon eut l'honneur de mourir avec quelques autres citoyens, victime de son dévouement à son prince et à sa patrie.

Lors de la reprise d'Amiens par Henri IV, les restes de ces hommes honorables ne furent point oubliés. Leurs corps avaient été traînés dans les rues, et enterrés derrière l'abbaye de Saint-Jean-lès-Amiens; mais à l'humiliation devait succéder le triomphe; il ne se fit pas long-temps attendre : le

partiendra, et a la dite cour fait inhibitions et defenses à toutes personnes, de renouveller ny se trouver aus dites confréries et assemblées, *à peine de la vie.* Enjoint au substitut du procureur general du roy, faire executer le present arrest, et en certifier la cour. (Preuves des libertés de l'église gallicane, p. 1067.)

11 mars 1598, en vertu d'un arrêt du parlement, le clergé, qui n'avait été que trop partisan de la Ligue, fut obligé de se rendre processionnellement au lieu où avaient été déposés les corps des victimes, et de les transporter en pompe et grande solennité, dans l'église des Augustins. C'est là que ce dépôt sacré devait être confié à la terre. Un service eut lieu. Ceux qui avaient été assez lâches pour accepter des charges des Espagnols, furent tenus d'y assister un cierge à la main.

Tels furent les honneurs, qu'un monarque toujours juste, fit rendre à ces généreux citoyens, dont les noms ne seront jamais prononcés qu'avec respect. C'est là qu'un traître les avait vendus, c'est là qu'un peuple fidèle, en présence de leurs ennemis confondus, devait éterniser leur courage.

Après avoir rapporté, à la gloire de ces religieux, des traits de courage et de patriotisme aussi honorables, pourquoi faut-il que nous arrivions à une époque aussi triste, aussi déplorable que celle de la réforme qui eut lieu en 1648, et que nous ayons à retracer des faits qui, par leur gravité, ont nécessité l'intervention de l'autorité royale et de la force armée, pour empêcher les luttes sanglantes et les violences exercées contre les réformateurs.

Tout le monde sait dans quel état de dépravation, de débauche et de dissolution les communautés étaient tombées au XV[e] siècle. Les hommes les plus recommandables le leur avaient souvent reproché, ils n'avaient point été écoutés. St. Bonaventure, Guillaume de Saint-Amour, avaient plus d'une fois élevé la voix. Les Menot, les Maillard, et tant d'autres prédicateurs célèbres, avaient fait retentir l'intérieur des temples. Les ennemis du christianisme avaient plus d'une

fois signalé ces désordres, et s'en faisaient toujours un nouvel argument contre une religion qu'ils cherchaient à anéantir.

C'est à la suite de cette triste situation que le XVIe siècle vit naître deux hérésies qui firent tant de mal à la France, et dont les principes funestes firent sentir les besoins d'une réforme générale.

Luther, doué d'une imagination secondée par l'esprit et nourrie par l'étude, avait, dès 1516, commencé à combattre la doctrine de l'Eglise romaine, lorsqu'il fut chargé, un an après, par le vicaire-général des Augustins, en Allemagne, de défendre son ordre contre les entreprises des Dominicains, à l'occasion de la fameuse querelle des indulgences. Depuis long-temps, les Augustins étaient en possession de prêcher les indulgences; la préférence donnée aux religieux de Saint-Dominique, fut pour eux un affront qu'ils ne purent pardonner. Cet ordre blessé dans son intérêt, dans son amour-propre, se leva comme un seul homme, signala à la chrétienté les abus et les intrigues auxquels on se livrait. Tout le monde apprit le trafic honteux qui se faisait. Ce n'était plus qu'une affaire d'argent; les religieux tenaient leurs bureaux dans les cabarets, et on voyait les trésoriers y consumer en débauches une partie de l'argent qu'ils recevaient de la crédulité des peuples. (Fleury, Hist. ecclés., liv. cxxv. — *Cochlæus, de actis et scriptis Lutheri.*)

En France, l'ordre des Augustins avait été des premiers à adopter la doctrine de Luther, et on sait, dit le continuateur du père Longueval, « combien la conformité d'état et d'ha-
« bits a d'empire sur certains esprits frivoles qui croient
« devoir adopter tout ce que dit un confrère, prêts d'ailleurs
« à réfuter et à contredire, si la même opinion avait pris

« naissance dans une autre société. » (Hist. de l'Egl. gallic. liv. LIII, tom. XVIII.)

Dans un grand nombre de villes, on avait eu la douleur de voir beaucoup de religieux de cet ordre embrasser la même doctrine. A Paris comme ailleurs, il n'y avait plus de régularité dans ces monastères. A l'exemple de celui qu'ils avaient choisi pour chef et pour modèle, leur vie entière n'était qu'un amas de scandale. Partout on était fatigué de leurs déréglements. Chaque jour voyait former de nouvelles plaintes contre le débordement de leur vie licencieuse et désordonnée.

En présence d'un spectacle aussi affligeant, l'autorité crut devoir chercher un remède à tant de maux. A la sollicitude du procureur-général, la cour forma le plan d'une réforme; elle en confia le soin à quelques religieux du même ordre, et à quelques autres réguliers dont les principes étaient connus, qui, fidèles à leurs engagements, déploraient en silence les égarements de leurs frères. Néanmoins on fut forcé de sévir contre un certain nombre, de prendre des mesures pour faire observer les lois et pour empêcher les plus mutins de troubler la tranquillité des citoyens. Les plus coupables furent punis. On établit des visites qui devaient avoir lieu tous les mois par des commissaires *ad hoc*. Le prévôt de Paris fut chargé de prêter main-forte aux hommes vertueux, à qui on avait confié l'importante mission de réformer les monastères. (Hist. de l'Egl. gallic., liv. LIII.)

La ville d'Amiens n'avait point été à l'abri des doctrines enfantées par un moine apostat. Les Augustins de cette cité, à l'exemple de ceux de Paris, n'avaient point été les derniers à les soutenir. Déjà en 1534, un procès célèbre avait été ins-

truit et jugé, à ce sujet, contre Jean Morand, docteur de la faculté de Paris, chanoine vicaire-général de l'évêque; mais ce ne fut qu'en 1648 que des réformateurs furent envoyés dans ce couvent. (Hist. de l'Egl. gallic., liv. LIII. — Fleury, Hist. ecclés., liv. CXXXVI.)

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la discipline monastique avait été rétablie dans le couvent de Bourges, par les soins de deux hommes vertueux, Etienne Rabache et Roger Girard, en 1593.

Plusieurs religieux de ce couvent se rendirent à Amiens, en 1648, pour parvenir à ramener à une réforme salutaire ceux qui, depuis long-temps, avaient oublié leurs vœux et leurs devoirs.

C'est alors qu'on vit se renouveler dans cette ville, les scènes déplorables dont Paris avait été témoin. D'abord on refusa de recevoir les nouveaux venus. Le provincial de France voulut les faire chasser. Une ordonnance royale du 15 septembre de la même année, avait enjoint au corps de ville de soutenir les réformateurs; mais l'esprit de révolte dont étaient imbus les partisans de Luther, ne permit pas de s'y conformer. On voulut repousser la force par la force; le corps de ville intervint; le lieutenant de la citadelle fut chargé de faire exécuter les lois. Le 26 juillet 1650, le roi expédia des lettres par lesquelles il ordonnait expressément de s'opposer avec force à tout ce qui serait fait, pour empêcher les religieux de Bourges d'opérer une réforme qui était devenue si nécessaire. (Daire. — Arch. du départ.)

Enfin, après bien des oppositions et des violences bien condamnables, force resta à l'autorité. Les Petits-Augustins établirent la réforme dans un monastère qui avait depuis

trop long-temps fait gémir les véritables amis de l'ordre et de la religion.

Chez les Augustins, comme dans toutes les communautés, il existait des confréries qui, presque toujours, étaient une source de richesses pour ceux chez qui elles étaient établies, et dont les bénéfices étaient en harmonie avec la réputation dont elles jouissaient. L'origine en était toujours signalée par des actes plus ou moins extraordinaires qui attiraient l'attention des peuples. Bientôt des offrandes nombreuses devenaient une preuve de la confiance et de la dévotion des fidèles. Mais il en était souvent des confréries comme des reliques : la dévotion y était pour peu de chose, la superstition pour beaucoup ; et nous voyons encore aujourd'hui bien des gens avoir une confiance aveugle en telle ou telle visite faite en certaines chapelles dans lesquelles on conserve des reliques plus ou moins authentiques, qui croient à peine aux grâces qu'on peut obtenir en assistant au plus saint des mystères du christianisme (1). Quel homme fut à la fois plus ami de toutes ces petites pratiques, et cependant plus cruel que Louis XI (2).

(1) Le 9 février, on exposait dans l'église une machoire de sainte Apolline. Elle était invoquée pour soulager les maux de dents.

Qui n'a entendu parler de la ceinture de sainte Marguerite, conservée dans l'église de Saint-Acheul, à laquelle on attribue la propriété de guérir les coliques des femmes enceintes.

(2) Sa dévotion, dit *Claude de Seyssel, archevêque de Turin*, semblait plus superstitieuse que religieuse ; car à quelque image ou église de Dieu et des Saints, et mesmement de Nostre-Dame qu'il entendit que le peuple eût devotion, ou qu'il s'y fit quelques miracles, il y allait faire ses offrandes, ou y envoyoit homme exprès. Il avoit au surplus son chapeau tout plein d'images, la plupart de plomb ou d'estain, les

Dans le monastère dont nous parlons, il y avait trois confréries qui avaient une certaine célébrité (1).

La première, sous le nom de confrérie de la Bonne mort, avait été instituée par Clément X, et confirmée par l'évêque d'Amiens, en 1670. Elle n'avait rien de remarquable : ce n'était qu'une association de personnes pieuses, pratiquant certaines dévotions pour obtenir une bonne mort, à qui le souverain pontife accordait des indulgences à leurs derniers moments (2). Il en existait aussi dans presque toutes les communautés, et surtout chez les Mendiants. M. de Lamotte en avait établi une semblable chez les Ursulines, en 1766; elle avait été autorisée par Clément XIII. (Arch. du départ.)

La seconde, était connue sous le nom de confrérie des Cinq Plaies de Notre-Seigneur (3); l'évêque François de Halluin en avait été le fondateur. Les lettres sont du 20 décembre 1530. Elle fut autorisée par Urbain VII. La charte

quelles a tout propos quand il lui venoit quelques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisie lui prenoit, il baisoit, se ruant à genoux quelque part qu'il se trouvast si soudainement quelque fois, qu'il sembloit plus blessé d'entendement que sage homme.

Un jour un prêtre disant pour lui une oraison à saint Eutrope, dans la quelle il étoit parlé de la santé du corps et de celle de l'ame, il lui commanda d'oter le mot d'*ame*, ajoutant que c'étoit assez de demander à Dieu la santé du corps, sans qu'il fut nécessaire de l'importuner de tant de choses tout à la fois. (Hist. de Louis XI.)

(1) Il y en avait encore deux autres moins connues; celle de sainte Reine, dont on faisait la fête le 7 septembre, et celle de saint Nicolas-de-Tollentin, ermite de Saint-Augustin, le 10 du même mois.

(2) La fête de cette confrérie se faisait le dimanche après le 10 septembre.

(3) La fête de la confrérie des cinq Plaies se faisait le 14 septembre.

de fondation nous fait connaître le but de son institution. Quoique illisible en partie, on y découvre cependant ces mots : *Nobis creditum debere à morsibus serpentium protegere, à luparum rabie liberare, et à consimilibus lethalibus morbis, etc.* (Archives du département.)

Ces renseignements, négligés par les divers historiens déjà cités, nous ont paru assez intéressants pour figurer ici. En effet, ils servent à faire connaître tout à la fois l'esprit du temps où la croyance des peuples était telle qu'ils croyaient, par des prières, pouvoir obtenir un remède à tous leurs maux. L'état de notre pays qui jadis était couvert de nombreuses forêts, planté en vignes, était encore infecté d'animaux voraces et malfaisants, ce qui a fait donner le nom de *Loup qui varonne* à une rue non loin du couvent.

La troisième, était connue sous le nom de Notre-Dame de Foye (1). La célébrité qu'elle a acquise, les personnages éminents qui en ont fait partie, nous obligent d'entrer dans quelques détails sur son origine et sur la vénération qu'elle inspirait :

Cette confrérie était placée sous la protection de la mère du Sauveur dont l'image révérée avait été donnée, en 1629, par Jacqueline de Louvencourt (2). Voici dans quelles circonstances le couvent des Augustins en devint possesseur.

A une lieue de Dinant, au pays de Liége, était jadis une

(1) On en faisait la fête le 2 juillet.

(2) Urbain VIII, par une bulle datée de Sainte-Marie-Majeure en 1647, lui accorda plusieurs priviléges. (Arch. du dép.)

Dans une chapelle dédiée à Notre-Dame de Foye se trouvait suspendue une grande quantité d'objets en or provenant des offrandes des fidèles. (Inv. de 1790.)

métairie appartenant au baron de Celles, appelée Foye, selon l'ancien langage, Foy. En 1609, le baron vendit à un nommé de Limoir, un chêne d'une hauteur et d'une grosseur remarquables. Gilles de Vaulin avait été chargé de le faire abattre et d'en faire des planches; mais, l'ayant trouvé vermoulu dans l'intérieur, il le fit fendre pour en faire du bois de corde. C'est alors que les ouvriers sentirent la scie s'arrêter contre du fer. Bientôt on le fendit et on fut bien étonné lorsqu'on trouva, dans cet arbre, une vierge de relief enfermée dans une grille de fer. Tout portait à croire que cette image avait été placée en cet endroit, à une époque fort reculée, et qu'elle avait été jadis en grande vénération; car la vallée que l'on suit en allant de Dinant à Foye, s'appelait encore la vallée des Pélerins. (Recueil et récit véritable des vœux faits et rendus pour les faveurs de N.-D. de Foye, par Bourdon. —Abrégé des Merveilles de N.-D. de Foye, par Charault.)

Néanmoins, comme à cette époque on croyait voir partout du merveilleux, on la recueillit avec grand soin, on la déposa dans la chapelle du baron de Celles. Tout le monde s'y porta; les villages voisins accoururent en foule. M. Danche, fils du baron de Celles, sur le récit des miracles qui avaient été opérés, fit construire une chapelle à l'endroit où était placé le chêne dans lequel elle avait reposé si long-temps, et l'y fit transporter le 21 novembre 1618. Depuis, le nombre des pélerins augmentant chaque jour, on fut obligé de l'agrandir. Les offrandes multipliées qu'on y déposa, servirent à la décorer et à l'enrichir.

La translation dont nous venons de parler, se fit avec la plus grande cérémonie : l'évêque de Liège y vint avec tout son clergé; la noblesse de Dinant y assista ; une population

innombrable était accourue de toute part ; on n'entendait que des chants d'allégresse, des acclamations témoins irrécusables de la foi vive et pure dont la foule était pénétrée. La procession faite, la grand'messe chantée, le dépôt en fut fait dans la nouvelle chapelle. Cette vierge n'était pas d'une grande dimension, son chef était couronné, sa face tournée vers l'enfant qu'elle tenait dans les bras ; on avait eu soin de la retirer intacte.

On chercha dans l'arbre s'il n'y avait rien autre chose. On y trouva une grande quantité de petites pierres absolument semblables à celles qui étaient dans le champ voisin de l'endroit où était planté le chêne. Elles étaient d'une couleur noire et transparente; leur forme en pointe de diamant, fit naître la pensée d'en faire des dizaines et des chapelets qui furent conservés avec une grande dévotion. Chacun voulait en avoir, mais comme il n'y en avait pas pour tout le monde, on en ramassait dans le champ voisin, et on leur attribuait la même vertu.

A côté de la vierge, était suspendue une belle chevelure qui, dit-on, avait conservé tout son éclat et sa fraîcheur. Diverses conjectures furent faites. Un grand nombre de personnes pensèrent qu'elle avait appartenu à quelque jeune vierge qui, dégoûtée des plaisirs trompeurs du monde, était venue dans l'ombre du mystère l'offrir à Marie, avant de s'ensevelir dans la solitude d'un cloître pour y pleurer l'objet de ses amours.

Le grand nombre de miracles qu'on dit avoir été opérés dès les premiers temps de la découverte de cette image, ne contribuèrent pas peu à augmenter la dévotion des peuples. Une relation fut imprimée à cette époque. On comptait

plus de trente miracles arrivés dans l'année de la translation.

Les moindres parcelles de l'arbre furent recueillies avec soin. Il en fut de même des pierres; on les pulvérisait, on en mettait dans la boisson des malades, on en frottait les infirmes. Enfin, l'arbre ne suffisant pas, on attaqua celui sur lequel on avait placé l'image, lorsqu'on l'avait retirée de l'endroit primitif où elle avait été découverte. Le nombre des pélerins croissant toujours, il eut bientôt le sort du premier. Ceux qui avaient pu recueillir des morceaux un peu forts, en avaient fait des images semblables à celle qui était en vénération. Tout le pays et les provinces voisines ne tardèrent pas à en être remplis. La Picardie en eut aussi sa part, et la dévotion de N.-D. de Foye y devint générale.

Un capucin de la province d'Artois, avait eu une de ces dernières figures, et l'avait donnée à une religieuse de l'abbaye d'Estrun, près Arras, appelée Marie de Héron. Quelques années après, cette même religieuse passant par Amiens, en fit présent à madame de Louvencourt, veuve de M. Dubos, seigneur de Hurt, trésorier-général de France, en Picardie.

A la même époque, Jacques Dubos de Tasserville, l'un des enfants de M. de Hurt, revenant du Ponthieu, parla des miracles opérés par l'intercession d'une vierge entièrement semblable qu'un jésuite d'Hesdin avait placée dans le creux d'un arbre, près la forêt de Crécy. La dame de Hurt fit présent de celle qu'elle possédait aux Augustins. Aussitôt que le bruit s'en fut répandu, tout le monde accourut dans ce monastère; les malheureux arrivaient en foule implorer la consolatrice des affligés. En moins de deux ans, plus de cent-vingt miracles furent vérifiés et constatés juridiquement. (Archives du département.)

Le roi, les princes, dont la dévotion était connue, ne tardèrent pas à venir se ranger sous la bannière de la Reine des Anges.

Louis XIII, Anne d'Autriche, Louis XIV, Marie-Thérèse, Louis XV, s'empressèrent, chacun à leur tour, de se faire admettre dans cette confrérie et de donner aux Augustins des preuves de leur munificence.

Louis XIII, par des lettres-patentes de 1614, avait donné aux Augustins, trente muids de vin et deux minots de sel, à perpétuité, avec exemption de tout droit. (Archives du département.)

La charte porte : *Quod Augustiniani conventûs Ambianensis annuos census non habeant certos et determinatos, sed solis ex fidelium charitate collectis vitam sustentent eleemosinis.* (Archives du département.)

En novembre 1643, Louis XIV et plus tard Louis XV, en 1716, s'empressèrent de confirmer cette donation et ils en donnèrent les motifs suivants :

1° *Ob singularem devotionem quâ dicti reges moventur in sanctissimam Virginem Mariam Salvatoris nostri matrem quæ speciosiori cultu in dictorum religiosorum ecclesiâ honoratur et colitur.*

2° *In intuitu concessionis regiæ præfati religiosi preces suos ad Deum et Beatissimam Virginem pro salute et prosperitate regis et regiæ familiæ pro fortunato suorum armorum exitu et optimo regni statu fundere pergunt et offerre.* (Archives du département.)

En 1678, Monsieur frère du roi, avant son départ pour l'armée, vint à Amiens implorer l'appui de Notre-Dame de Foye.

Mademoiselle de Montpensier fit présent d'un ornement qu'elle avait confectionné pour l'autel de la Vierge.

Le cardinal de Richelieu, pendant le siége d'Arras, assistait aux litanies qui se chantaient tous les jours devant cette image.

Le cardinal Mazarin, ne le cédant en rien à son prédécesseur, fit présent de douze grands tableaux pour servir à l'ornement du chœur. Ce ne fut qu'en 1700, qu'on commença à les placer autour du grand autel (1). A cette époque il fut construit à la romaine, élevé sur cinq pilastres et augmenté de deux rangs de chaises doubles de chaque côté du chœur, pour la somme de cinq cent livres. (Arch. du département.)

A l'exemple des rois et des princes, les plus illustres maisons de Picardie tenaient à honneur de faire partie de cette association.

Le maréchal de Chaulnes donna, pendant quatre ans, quatre gros cierges qui brûlaient pendant la messe; sa femme allait souvent, seule et sans suite, implorer l'assistance de la Mère de Dieu. Les maisons de Créqui, de Brasse, d'Wailly, de Bézieux et tant d'autres, venaient se mêler à la foule du peuple et prier dans ce monastère.

(1) Ils étaient encadrés dans la boiserie et couverts de rideaux; d'un côté il y en avait six qui représentaient l'histoire de Saint-Augustin et de l'autre six qui représentaient l'histoire de la Vierge.

Le maître-autel était en bois peint et doré. On y remarquait six grands chandeliers de bois doré qui avaient remplacé des chandeliers en cuivre de même grandeur.

Dans le chœur se trouvait un lutrin énorme en cuivre, onze livres de chœur et deux en vélin pour les chantres; des stales en chêne sculpté. Il était fermé par une grille en fer doré.

Enfin, riches et pauvres, monarques et sujets, venaient tous en ce lieu réclamer l'assistance et l'appui de celle qu'ils regardaient comme leur mère.

A l'époque de la révolution, lorsque la France entière n'était plus qu'un monceau de ruines et de décombres; lorsque les temples n'étaient plus regardés que comme des monuments de fanatisme, et que le culte de la raison voulut remplacer le culte du vrai Dieu, l'image de Notre-Dame de Foye, devant laquelle s'étaient inclinés des têtes couronnées, ne fut point à l'abri des profanations de ces temps de douloureuse mémoire. Elle ne fut cependant point perdue; recueillie par des personnes pieuses dans le cœur desquelles tout sentiment de la divinité n'était point éteint, elle fut soigneusement conservée et déposée, il y a peu d'années, dans cette majestueuse basilique, l'orgueil de notre cité, que nos ancêtres avaient dédiée à la divine protectrice de la France.

Outre les confréries dont nous venons de parler, il existait encore chez les Augustins, de même que chez tous les ordres mendiants, uue association de personnes séculières même mariées, de l'un et de l'autre sexe, qui, se conformant autant que leur permettait leur état à l'esprit et aux règles de l'ordre, formaient ce qu'on appelait un *tiers-ordre* (1).

Pendant longues années, les Carmes, les Franciscains et les Augustins, se sont disputé l'honneur d'avoir donné naissance à ces associations; sans entrer dans ces discussions

(1) La chapelle du tiers-ordre était à côté du chœur.

Au-dessus de l'autel en bois doré et marbré était placé un tableau représentant la Sainte Vierge.

A droite il existait un sépulcre en pierre, et derrière une sacristie. (Inventaire de 1790.)

enfantées par la rivalité, et sans examiner si Elie a été le fondateur de celui des Carmes, ou si saint Augustin a institué celui de l'ordre qui prétend faire remonter son origine jusqu'à lui, nous dirons que les Augustins n'ont commencé à donner l'habit de tierciaire que sous Boniface IX; que ce pape a été le premier qui les y a autorisés, en 1401, par une bulle confirmée par Martin V, Eugène IV et Paul II, et que sans le zèle du père Ange Leproust, fondateur de l'association des filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve, qui suivent cette règle, ce tiers-ordre ne serait sans doute pas parvenu jusqu'à nous. (Helyot.)

Les membres de cette association avaient un costume qu'ils devaient porter sous leur habit séculier : il consistait en un petit scapulaire noir de drap ou de serge, large de cinq ou six doigts, et une ceinture de cuir de la largeur d'un doigt. Ils faisaient vœu de suivre la règle qui ne consistait que dans la récitation de certaines prières, tous les jours, et dans l'exercice des bonnes œuvres.

Pour y être admis, on devait être agé de quarante ans. Le géneral et les provinciaux ne pouvaient accorder de dispenses avant l'âge de trente-cinq ans. (Sauvé, Etabliss. du tiers-ordre de St-Augustin.)

Avant la novelle 820 de l'empereur Léon, il était défendu d'enterrer dans les églises; les cimetières étaient hors des villes et sur les grands chemins. Cet empereur leva ces défenses salutaires, mais l'Eglise réserva long-temps encore au clergé la prérogative de mêler ses cendres à celles des martyrs. Peu à peu elle devint moins sévère; les fondateurs, les bienfaiteurs furent admis à titre de reconnaissance. De cette concession naquirent bien des abus. A cette époque, les sé-

pultures étaient gratuites. L'usage d'assimiler aux bienfaiteurs les personnes qui consentaient à payer une rétribution exigée, y fit admettre tous ceux dont la fortune était le seul privilége. Dans des temps plus reculés, la piété avait fait rechercher cette faveur; dans un âge plus rapproché de nous, la vanité lui succéda. On regardait comme un point d'honneur de ne point être enterré avec la foule dans les cimetières; on mettait son orgueil à se distinguer par des tombeaux éminents; enfin, on finit par y ajouter des trophées que la mort même n'a pu anéantir. C'est en vain que les conciles ont condamné de tout temps un pareil usage. C'est en vain que Saint-Charles-Borrommée voulut porter les plus grands coups à un abus aussi contraire aux principes du christianisme, en faisant détruire le tombeau de Jean-Jacques de Médicis, son oncle, et le faisant égaler au pavé de l'église de Milan. La cupidité des uns, la vanité des autres, l'emportèrent long-temps encore. (Thomassin, Discipline de l'Egl.)

La déclaration du roi, de 1776, n'y avait remédié qu'en partie, mais le décret du 25 prairial an XII, l'anéantit entièrement.

L'église des Augustins ne renfermait point de ces monuments somptueux qui ont immortalisé le ciseau des artistes, tels qu'on en voit dans plusieurs des églises de notre cité. Un grand nombre de familles y avaient cependant leurs sépultures, et on y trouvait des inscriptions qui, par leur naïveté, faisaient connaître l'esprit du temps et la simplicité des mœurs de l'époque à laquelle elles appartenaient. En remuant les décombres de cet antique monastère, en vain rechercherait-on l'inscription placée sur la tombe de ces défenseurs de la patrie dont les restes inanimés y furent

déposés lors de la reprise d'Amiens, par Henri IV. Le génie destructeur de la révolution ne l'a pas plus respectée que toutes les autres. Si par hasard on en découvre aujourd'hui quelques unes, elles sont tellement mutilées, tellement défigurées, qu'il est impossible de les déchiffrer et de les reconnaître.

Nous en rapportons ici deux qui ont été recueillies par un historien de cette ville (le père Daire).

Dans l'église, on lisait ces quatre vers :

Passant, c'est faire une bonne œuvre,
Que d'arrester tes pas ici,
Et prier pour Pierre Lefebvre
Qui pria pour les morts aussi.

Dans le cloître on trouvait l'inscription suivante :

La mort voulut le corps touchier
Par un air influentieux
De frère Ricard le Bouchier
Jadis céans religieux,
Le quel fut lisant, studieux
En la sainte théologie
Dieu doint qu'en lieu non tedieux
Son ame soit mise et logie.
Il mourut l'an mil quatre chens
IIII^{xx} et deux le vingtisme
Jour du mois d'aoust, devotes gens
Priez Dieu qu'il ait gloire sanctisme.

Ordinairement ces monuments fastueux, dernier tribut payé à la vanité et à l'orgueil de l'homme, étaient accompagnés de donations importantes. Les églises étaient obli-

gées de faire faire des prières pour le repos de l'ame des fondateurs. Comme à l'époque où ces donations étaient faites, leur valeur surpassait toujours de beaucoup la dépense qu'elles devaient occasionner, on les acceptait volontiers sans songer à l'avenir. Mais, lorsque les mutations opérées dans le cours des monnaies, eurent fait baisser le revenu des sommes données, on vit souvent s'élever des difficultés entre les fabriques et les héritiers des donateurs. La diminution opérée dans les prières donna lieu à des procès scandaleux. Pour y remédier, le Concile de Trente décida dans sa session vingt-cinq, que, lorsque les revenus destinés à l'acquit des fondations seraient diminués, ou, lorsqu'il y aurait dans les églises une quantité de prières ordonnées, telles qu'elles deviendraient onéreuses, les évêques auraient droit d'ordonner la réduction des fondations. Les abbés et les chefs d'ordre jouissaient aussi de cette prérogative. D'après la jurisprudence, le défaut d'opposition à cette réduction de la part des parties intéressées, était regardé comme un acte volontaire; mais dans le cas contraire, il fallait juger la cause avant que l'évêque rendît son décret. (Bail. Summ. Concil.— Hist. du Conc. de Trente, trad. p. Lecourrayer.— Jousse).

Les Augustins surent profiter avec habileté de cette disposition du Concile de Trente, et se dégager du tribut de reconnaissance qu'ils devaient tant à leurs bienfaiteurs qu'aux fondateurs de leur monastère.

Le comte de Ponthieu, le seigneur de Falvy avaient donné des biens considérables, outre le terrein sur lequel était bâti le couvent. Charles de France leur avait donné une partie de leur enclos. Ils s'étaient engagés jadis à dire des prières

et des messes pour ces donateurs. Pour s'en affranchir, ils firent le raisonnement suivant : il ne reste plus rien des biens considérables donnés par le seigneur de Falvy et le comte de Ponthieu, à l'exception de ce qui fait partie du couvent. Charles de France a donné le lieu où fut bâti l'hôpital de Saint-Jacques-de-Lynard vis-à-vis l'Intendance ; ces biens font partie de notre enclos et ne rapportent aucun revenu ; les services ordonnés par les seigneurs de Falvy doivent donc être réduits à une messe : il doit en être de même pour les donations de Charles de France et les trois-cent-trois messes ordonnées seront réduites à une. (Arch. du dép.)

La cour de Rome trouva cette manière d'agir juste et consciencieuse, elle y donna son approbation.

Les faveurs et la protection que plusieurs de nos rois ont accordées à cet ordre religieux depuis son établissement, le grand crédit dont il a joui auprès de ces monarques, n'ont rien qui doive nous surprendre. Au milieu de nos discordes civiles, comme dans tous les temps, on les a vus, zélés défenseurs de la couronne de France, s'opposer à l'esprit de fanatisme dont étaient animés les autres ordres mendiants. Ils étaient chapelains du roi, et en remplissaient les fonctions à certains jours de l'année à la sainte chapelle. (Millin, Antiquités nationales.)

A peine sont-ils établis à Paris, que c'est à un religieux de cet ordre que Philippe-le-Hardi confie l'éducation de Philippe-le-Bel, son fils ; et dans les disputes qui surviennent plus tard entre ce monarque et la cour de Rome, Gilles Colonne (1),

(1) Après sa mort qui eut lieu à Avignon, son corps fut rapporté à Paris, où son tombeau se voyait encore dans l'église des Grands-Au-

cet élève de Saint Thomas, à qui l'université de Paris avait décerné le titre de *Docteur très-fondé*, ne craint pas d'élever la voix contre les prétentions de Boniface VIII et de les combattre dans un ouvrage célèbre : *De monarchiâ imperiali*. (Lenglet Dufresnoy).

Dans le procès de Jeanne d'Arc, nous voyons un moine Augustin, le P. Isembart, encourir la colère du cruel évêque de Beauvais, pour avoir conseillé à cette innocente victime accusée d'hérésie, de s'en rapporter à la décision du pape et du concile. (Garinez, Hist. de la magie.—Procès de Jeanne d'Arc).

Et nous ne devons point oublier que ce fut un frère Augustin qui, lors de l'incendie du Louvre, sauva la reine, femme d'Henri IV.

Ce prince préférait les Augustins aux autres religieux, parce qu'ils s'étaient montrés moins fanatiques. Lors de son entrée à Paris, on les avait vus aller au devant de lui. Ce fait avait donné naissance à la fameuse *procession* connue sous le nom de *réduction de Paris*. Aussi, pour leur témoigner une affection plus particulière, Henri IV allait-il souvent manger chez eux et s'asseoir familièrement à la table du réfectoire. (Millin, Antiq. nation.)

Il existait dans ce couvent un usage assez singulier. Les frères prenaient dans la cuisine et sur les tables ce qui convenait le mieux à leur appétit et à leur gourmandise, mais

gustins. Millin, dans ses antiquités nationales, en a conservé l'esquisse. On y lisait une inscription qui commençait ainsi :

Hic jacet, aula morum, vitæ munditia, archiphilosophiæ aristotelis perspicacissimus commentator, clavis et doctor theologiæ, lux in lucem reducens, etc.

il fallait que personne ne s'en aperçût. Le vol maladroit était puni comme à Sparte ; malheur à celui qui se laissait prendre. (1)

Les discours n'étaient pas toujours en harmonie avec la sainteté du monastère. La propreté qui n'a rien d'incompatible avec la piété y était peu connue. C'est ce qui résulte d'une pièce assez originale que nous avons découverte, et dont nous donnerons ici la copie ; elle a pour titre : *Réglement de cuisine*. Elle est ainsi conçue :

« Je soussigné, Antoine de Villetduc, chef de cuisine;
« après avoir demandé les avis de François Leroux, dit Grand
« Goliath, et Antoine Paillart, bien nommé, veut et entend
« que ce qui suit, soit exécuté dans toute sa rigueur, no-
« nobstant opposition ou appellation, et que les amendes
« fixées par ces présentes, seront appliquées au profit du
« révérend père Bellier, augustin.

« Après avoir fait plusieurs remontrances au sujet des in-
« vectives qui se disent dans la cuisine, et de la malpropreté
« qui s'y commet, voyant qu'elles ne sont pas écoutées, et
« voulant rémédier à ces sortes d'abus, de l'avis des susdits
« nommés, il est deffendu très-expressément à toutes per-
« sonnes de nos offices et autres attachées au service de
« Monseigneur, notre maître,

(1) Un jour que Henri était venu diner au réfectoire, les frères qui servaient les pères à table, comme les pages servaient le roi, firent si bien leur compte qu'ils enlevèrent tout et ne laissèrent rien aux pages. Le roi rit beaucoup et reprocha à ses pages, qui se passèrent de diner, leur maladresse, en disant que les moines les avaient bien dégraissés. Depuis ce temps les *frères* de ce couvent furent appelés les *dégraisseurs*. (Millin, Antiq. nation.)

« De jurer le saint nom de Dieu, à peine de payer douze « sols pour la première fois, et en cas de récidive, trente « sols.

« De rien détacher de notre office, soit casseroles, cuil- « lières, grils ou autres ustensiles, à peine de deux sols.

« Deffendons à toutes personnes gantées, d'entrer dans « notre office de cuisine, à peine de perdre lesdits gants ou « la valeur : en outre, deffendons d'ouvrir aucuns vaisseaux, « à peine d'être réprimandé, et en cas de récidive, d'être « mis à la porte par le sieur Rustique notre laveur.

« Deffendons à tous nos confrères, de plumer, ni jetter au- « cunes ordures entre la table et notre potage, ni même au » bout du côté du feu, à peine de le balayer sur-le-champ, « et en cas d'oubli, un sol.

« Ordonnons au sieur Leroux ou autres, de remettre la « clef du tournebroche en sa place, lorsqu'ils s'en seront « servi; et toutes autres choses, comme viandes, lard, lar- « doires, couprets, boëte à farine, panniers, cuillières et « écumoires, à peine d'un sol.

« Ordonnons à notre apprenti, de nous tenir, tous les « matins, une assiette garnie de quatre bouquets de persil « et ciboul, hachés avant neuf heures, selon la coutume des « offices, à peine d'un sol. Et ceux qui oublieront d'essuyer « la table lorsqu'ils auront haché, ou mêlé quelque chose de « malpropre, paieront un sol. Ordonnons au sieur Batiste « le fainéant, et Claude le rustique, d'être tous les matins « à six heures sur pieds, lorsqu'ils ne seront pas de service « pour la timbale, à peine de deux sols. Ordonnons en outre « de nous tenir les tables ratissées, billot nétoyé, cuisine « balayée, et nous avoir persil, ciboules, oignons, carottes

« et navets épluchés pour huit heures, et au sieur Batiste le « fainéant, de nous avoir bois, charbon, eau, petit balai « pour le potager, à peine d'un sol. Ceux qui laisseront traî- » ner leurs torchons sur les tables, même celui destiné pour « essuyer, payeront un sol. Ordonnons au sieur Rustique, « lorsqu'il se sera servi de notre pelle à feu, de la remettre « en place, sinon un sol. Et au cas que le sieur Batiste ne « remette en place tout ce qui le regarde, et la propreté de « notre cuisine, payera chaque fois sans rémission.

« Ordonnons au sieur Rustique de tenir la main à l'exécu- « tion des présentes.

« Fait à Amiens, ce 18 juin 1735.

« Signé DE VILLETDUC.

« Je soussigné, Claude le Rustique, laveur, certifie à tous « qu'il appartiendra avoir lu à haute et intelligible voix, la « présente dans tous les carrefours de notre cuisine, et affi- « ché partout où besoin était, à fin que personne n'en pré- « tende cause d'ignorance.

« Signé CLAUDE LE RUSTIQUE. »

Après avoir fait connaître l'origine et les progrès de cet ordre célèbre, après avoir signalé successivement les services qu'il rendit à la patrie, la protection qui lui fut accordée par nos rois, et les priviléges qui lui furent concédés, nous arrivons enfin à l'époque fatale de sa destruction.

Déjà depuis long-temps, la nécessité d'une réforme générale s'était fait sentir dans les institutions politiques de la France. Les lois, les usages antiques de nos pères, n'étaient plus en harmonie avec les mœurs et les besoins des siècles nouveaux.

Les communautés n'étaient plus, comme dans leur ori-

gine, un asyle où de pieux solitaires dégoûtés du monde venaient chercher des consolations dans la prière et le silence d'un cloître; elles étaient devenues des institutions politiques. C'était là que trop souvent des cadets de famille, sans goût et sans vocation, étaient forcés de s'ensevelir pour enrichir les aînés du patrimoine de leurs pères.

Quelques années avant leur suppression, les monastères étaient presque dépeuplés. On voyait errer çà et là, dans ces vastes bâtiments, quelques religieux dont le costume antique rappelait les vertus des fondateurs, et dont la conduite était souvent un scandale.

Les abbés, abandonnant la direction de leur monastère, allaient dans le luxe et les plaisirs des cours, mener une vie licencieuse, qui s'accordait peu avec les vœux prononcés à la face des autels.

Les dotations des fondateurs n'étaient plus, comme dans les premiers temps, le patrimoine des pauvres. Loin de soulager la misère, elles ne servaient plus qu'à procurer à quelques hommes les moyens de satisfaire leurs goûts pour la débauche et les plaisirs.

Dans l'état de civilisation où la France était parvenue à la fin du siècle dernier, un tel état de choses devait nécessairement amener l'anéantissement des ordres religieux. Déjà plusieurs s'étaient éteints d'eux-mêmes, et tout semblait annoncer la fin prochaine des autres. L'assemblée nationale ne fit donc que hâter ce qui devait arriver un peu plus tôt ou un peu plus tard; et la conduite d'un grand nombre de religieux dans nos discordes civiles, prouve suffisamment qu'elle a eu raison de les détruire (1).

(1) Suppression des communautés religieuses, 5 février 1790. Abolition des vœux monastiques, 13 février 1790.

A l'époque de sa suppression, le monastère des Augustins qui, d'après la déclaration du prieur, pouvait contenir vingt religieux, n'en contenait plus que sept, y compris le prieur, le sous-prieur et un frère lai.

Lorsqu'en 1789 (1) on convoqua, dans l'église des Cordeliers, les trois états du baillage d'Amiens, pour nommer les députés à l'assemblée constituante, le père Leclercq, à qui trente-six ans de vertus (2) avaient mérité le titre de prieur, fut, d'une voix unanime, désigné pour y représenter son ordre (3).

Chargé de diriger la conduite de ses frères, un pareil mandat ne pouvait tomber en de meilleures mains. Fidèle observateur de ses devoirs, il leur apprit jusqu'à la fin à respecter des vœux qu'il avait volontairement prononcés; et, lorsqu'en 1790, on lui demanda s'il voulait y renoncer, il ne balança point de répondre : « Ce couvent a été mon berceau de religion, je désire qu'il soit mon tombeau (4). » (Procès-verbal et inventaire commencé le 1er mai 1790.)

(1) 30 mars 1789.

(2) Il était agé de 59 ans. Il avait fait profession le 25 décembre 1753.

(3) 23 mars 1789.

(4) Voici sa déclaration : Le couvent d'Amiens a été mon berceau de religion. J'y ai prononcé des vœux que je n'ai jamais regrettés. Je ne suis jamais sorti de ce couvent que par obéissance à mes supérieurs. Je serai toujours fidèlement attaché à mes promesses, et les observerai toujours autant qu'il dépendra de moi. Retenu au lit ordinairement chaque année pendant six mois à cause de mes infirmités, si le couvent d'Amiens subsiste conformément au régime selon lequel j'ai fait profession, je persiste à y demeurer le reste de mes jours. Si au contraire on le supprime pour l'envoyer dans d'autres maisons, surtout avec des religieux d'un autre régime et avec aussi peu de subordination que

Il eut été bien consolant pour cet homme vertueux, et bien honorable pour ce monastère, de voir tous les religieux suivre un si bel exemple. Malheureusement il n'en fut point ainsi : trois d'entre eux, foulant aux pieds et leurs vœux et le titre sacré de ministres des autels, déclarèrent qu'ils voulaient être libres et qu'ils adhéraient aux décrets de l'assemblée nationale (1).

Vers la fin de 1789, il avait été défendu au prieur de recevoir des novices (2). Deux jours après, ordre lui fut donné de faire la déclaration des biens, des revenus et des charges de la communauté (3). Un état en fut dressé et remis aux

celle qui existe depuis quelque temps, je préfère observer hors du cloître ce que je pourrai de mes vœux, me confiant en la divine providence du soin de mon salut; priant l'assemblée nationale de recevoir mon adhésion à la requête de mes confrères de Paris, pour être assimilé aux religieux rentés.

Jean-Baptiste Duval, sous-prieur; Domice Mitiffeu, religieux, et Nicolas Petitot, frère lai, firent la même déclaration.

(1) Ils se nommaient 1° Jean Pierron, 2° Claude Jeannin, 3° Louis-Vincent Masson, tous trois prêtres. Voici leur déclaration : Je déclare vouloir être libre dès ce moment et jouir de la pension qui me sera accordée; j'observe néanmoins que les revenus appartenant à l'ordre des Augustins sont de nature à les faire ranger dans la classe des religieux rentés et leur assurer le même sort; déclarant, à cet égard, me joindre à mes confrères de Paris pour le succès de la réclamation par eux formée et adhérer aux décrets de l'assemblée nationale.

Le P. Huchette n'était venu dans cette maison que depuis le commencement de l'inventaire; il était de la maison de Prune-Vaux; il avait fait la même déclaration. Il fut depuis archiviste du département de la Somme.

(2) 15 novembre 1789.

(3) 17 novembre 1789.

commissaires délégués (1) par la municipalité, pour procéder à l'inventaire du mobilier.

Les biens consistaient en maisons, terres, bois et rentes. Les revenus s'élevaient à 6518 livres 14 sols 6 deniers; les charges, à 4346 livres 18 sols 4 deniers; il existait en caisse, 100 livres; et 39 marcs 6 onces d'argenterie se trouvaient déposés entre les mains d'un orfèvre de Paris. Les dettes actives montaient à 5030 livres 9 sols 4 deniers, et les dettes passives, à 1176 livres 10 sols 3 deniers.

Le mobilier du monastère n'annonçait point l'opulence. Partout, on remarquait cette pauvreté évangelique qu'ils avaient juré d'observer. Les objets de première nécessité furent les seuls qu'on y trouva. Les chambres des hôtes, au nombre de trois, se ressentaient aussi de l'état de pénurie de cette maison; et les commissaires, en voyant ce que contenait la lingerie, ne craignirent point de compromettre leur responsabilité en leur abandonnant le peu de linge qui s'y trouvait (2).

A l'exemple de leur fondateur, ils méprisaient les richesses

(1) Lefebvre Langlois et Pierre Flesselles.

(2) Lors de la cloture de l'inventaire, les deux commissaires consignèrent sur le procès-verbal l'attestation suivante:

Nous ne pouvons nous dispenser d'observer et d'attester, que la maison a été tenue dans le plus grand ordre; qu'il y a toujours regné la plus sévère économie; que cette économie jointe aux travaux assidus des religieux, à leur fidélité à remplir les devoirs du ministère a contribué à augmenter les revenus de la maison et que les plus puissantes considérations peuvent déterminer à les ranger dans la classe des religieux rentés, à l'effet de leur assurer, en cas de dissolution de la maison, un sort dont leur bonne foi et leurs longs services les rendent dignes.

de ce monde, et n'employaient les offrandes et les aumônes des fidèles, que pour le service de Dieu et la culture des sciences.

Voués par leur institution à l'instruction des peuples, ils s'étaient formé une bibliothèque nombreuse et choisie dans tous les genres (1). La théologie en était le principal fondement. L'histoire, la littérature, la jurisprudence même n'en étaient point exclues. C'est là que dans le silence et la méditation, ces religieux allaient se pénétrer des vérités éternelles qu'ils devaient annoncer et puiser ces vastes connaissances qui, pendant plusieurs siècles, avaient placé cet ordre célèbre au rang distingué qu'il occupait.

Les linges, l'argenterie, les ornements destinés au culte, étaient loin de se ressentir de la pauvreté du monastère. On y voyait des aubes, des surplis, des nappes d'autel garnis de larges dentelles du plus haut prix (2). Des ornements de

(1) Elle se composait de 9489 volumes; savoir : 739 in-fol.; 1465 in-4°; 1519 in-8°; 5482 in-12; 284 in-16.

(2) Parmi les divers linges consacrés au service divin, on remarquait

12 aubes à grandes dentelles;
6 surplis id.
12 amicts à grandes et petites dentelles;
8 nappes d'autel id.

Etat de l'argenterie de l'église des Augustins.

Un soleil en argent doré avec une couronne aussi d'argent ornée de pierres communes;

Un calice d'argent doré avec sa patène;

Un autre calice en argent avec sa patène;

Un encensoir avec sa navette et sa cuillère, le tout en argent.

Un ciboire avec son couvercle;

la plus grande richesse et de tous les genres s'y faisaient remarquer les jours de solennité; et parmi les diverses pièces

Une custode en forme de tabatière et une petite boîte aux saintes huiles;

Une vierge d'argent garnie de trois têtes d'anges, d'une plaque et de trois festons;

Une paire de burettes avec son plateau;

Une croix de procession en argent doré, une feuille d'argent sur le bâton;

Une verge de bedeau avec trois nœuds en argent. (Inv. de 1790).

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

Extrait de l'inventaire de la maison des Augustins.

ORNEMENTS BLANCS.

4 chappes de damas, orfroi de drap fond d'or surchargé de fleurs en soie, garnies de galons et franges d'or;

2 dalmatiques; 2 étoles; 3 manipules; 1 bourse;	mêmes fonds, mêmes orfrois, mêmes galons;

1 chappe d'officiant, fond blanc, de damas, à grandes fleurs d'or, de damas vert en or et argent, galons et franges en or;

1 écharpe de damas de Lyon fond blanc, fleurs en soie et or, galons orfroi et franges en or;

4 chappes de damas fond blanc à ramages d'or, orfroi fond vert avec fleurs en or et argent; toutes quatre *très antiques* avec la chasuble, les dalmatiques, et les ornements qui les accompagnent. (Le tout pareil).

1 chappe en étoffe de soie chargée, même orfroi que les précédentes, 1 étole d'officiant de petit damas, avec quelques fleurs en or, et une écharpe commune avec franges en or;

3 chappes de taffetas rayé, brillanté, orfroi de satin blanc, fleurs de soie aurore et galons de soie;

2 dalmatiques, 1 chasuble de satin à fleurs de soie aurore, orfroi d'un autre satin et galons de soie, avec leurs ornements;

d'argenterie, on admirait une vierge garnie de trois têtes d'anges, d'une plaque et de trois festons. La communauté

1 chasuble de satin blanc avec orfroi de satin violet, fleurs de soie, galons faux, avec les dépendances;

1 autre en drap de Sicile, fleurs en soie, galons faux et ses accessoires;

3 chappes de gros de Naples, à fleurs de diverses couleurs, *très-antiques*, avec une vieille étole, une chasuble, 2 dalmatiques fond blanc à fleurs *très-anciennes*, 2 étoles, 3 manipules de différentes couleurs.

ORNEMENTS VIOLETS.

3 chappes de damas, 1 chasuble, 2 tuniques, 2 étoles, 3 manipules, 1 voile, 1 bourse, 1 écharpe, le tout galonné en or. Les orfrois de damas violet liserés d'un peu d'or et d'argent, l'étole de l'officiant, de damas violet à fleurs d'or *très-anciennes*.

1 chasuble de damas violet, orfroi de satin violet avec quelques fleurs, et toutes ses dépendances, le tout galonné en faux.

ORNEMENTS ROUGES.

2 chappes de damas cramoisi vieux, chasuble, et tous les accessoires, orfroi de velours de soie, galons et franges en faux.

1 chappe d'officiant de damas cramoisi, orfroi de damas à fleurs brodées en or et argent; 1 bourse brodée en or;

1 chappe, 1 chasuble et tous les accessoires en damas cramoisi avec orfrois de damas à fleurs d'argent, or et soie, galons et franges en argent;

2 autres chappes de damas cramoisi, orfrois de damas à fleurs d'or et soie, galons en argent;

3 chappes, 1 chasuble, 2 dalmatiques et dépendances complettes en vieux gros de tours, galons en faux.

ORNEMENTS VERTS.

3 chappes fond vert, orfroi fond de laine fleurs en argent et cuivre, galons et franges en cuivre avec une écharpe pareille.

1 chasuble avec ses dépendances, en damas vert de Tours, orfroi en damas de soie semé d'un peu d'or et d'argent, galons faux;

en était redevable au père Legier, provincial de l'ordre, qui lui en avait fait présent en 1501.

1 chasuble détachée, en popeline verte, laine et soie, orfroi de damas vert avec ses accessoires; le tout galonné en faux;

1 chasuble en velours vert de 1610, avec ses appartenances, galons faux;

3 chappes de velours ciselé, orfroi en velours jaune, galons faux;

1 chasuble, 2 tuniques et ses accessoires en velours uni, galons faux;

1 écharpe de taffetas, franges en cuivre.

ORNEMENTS NOIRS.

2 chappes de velours ciselé, *très-antiques*, galons et franges en argent;

1 chappe de velours uni *fort vieille*, orfroi en moire d'argent, galons et franges en argent;

1 vieille étole en velours ciselé, galons et franges en argent;

1 chasuble, 2 dalmatiques, 2 étoles et toutes les dépendances, orfroi de taffetas blanc, galons et franges en argent;

3 chappes de damas, 1 chasuble, 2 dalmatiques et les accessoires, le tout de vieux damas noir, avec orfroi de vieux damas blanc;

1 pavillon en deux parties avec son couronnement, une garniture de gradins, un drap mortuaire, le tout avec orfroi de taffetas blanc et franges d'argent faux;

1 vieille chasuble en violet de peu de valeur, de 1610, avec ses accessoires;

1 autre *fort antique* de satin violet;

1 autre avec ses dépendances, étoffe d'argent et soie;

1 chasuble, 2 tuniques et toutes ses dépendances en vieux camelot noir, les orfrois de diverses pièces rouges;

1 vieux drap mortuaire de pareille étoffe;

3 chappes en camelot de laine noire, orfroi de camelot blanc, galons en coton;

1 drap mortuaire, 1 pavillon en deux parties, 1 garniture de gradins, même étoffe;

Lors de la confection de l'inventaire, les religieux avaient été obligés d'abandonner leur couvent. Refusant de se retirer

1 chasuble, 2 dalmatiques de calmande de laine noire avec leurs dépendances; le tout garni de franges froncées.

ORNEMENTS BLEU VIOLET.

3 chappes de camelot avec galons de soie;

1 chasuble, 2 dalmatiques, 2 étoles, 3 manipules, 1 voile, 1 bourse en argent et soie, 3 anciens galons faux, 1 écharpe de taffetas violet, *de l'antiquité la plus reculée;*

ORNEMENTS DÉTACHÉS.

1 chasuble blanche, 1 voile, 1 bourse; le tout en satin commun, orfroi de damas vert, galons en or faux;

1 chasuble avec ses appartenances; le tout en damas rouge, galons, franges et dentelles en argent;

1 chasuble en moire fond blanc brodée en tapisserie avec ses accessoires;

1 chasuble de camelot blanc, 1 étole, 1 manipule en calmande, orfroi de damas rouge, 1 voile à fleurs d'or et à dentelle, en or faux;

2 chasubles de laine fond rouge, orfrois en tapisserie, galons en or faux et soie;

1 chasuble en panne sur poil de chèvre noir, galons faux, orfroi de taffetas blanc, 1 étole, 1 manipule, en calmande, 1 voile et 1 bourse en damas noir;

1 chasuble et les appartenances en satin de soie commun, et ratine, orfroi de taffetas blanc;

2 chasubles en camelot noir avec leurs appartenances, excepté 1 voile;

1 garniture de credence blanche et rouge, galons en cuivre;

1 tour de chaire en satin bleu de ciel brodé en soie, franges en argent;

Les 4 pans d'un dais en velours cramoisi, ornements et fleurs en or, franges en or faux;

1 chasuble avec ses appartenances en damas de soie, galons faux;

1 chasuble de l'ornement blanc;

aux Carmes, on donna à chacun d'eux un lit garni et quelques objets de première nécessité; tout le surplus fut, en 1791, transporté au district du département. Là, les titres et les livres furent entassés pêle-mêle avec ceux des autres monastères. Les mesures prescrites par l'assemblée nationale, pour la conservation des archives et des bibliothèques, n'ayant point été observées, elles devinrent la proie des spoliateurs et des agents infidèles. Le linge fut mis de côté pour être envoyé dans les hôpitaux. Tout ce qui ne put être utile aux malades, fut vendu à vil prix. Les ornements n'eurent point un sort plus heureux : regardés comme des instruments du fanatisme, on s'empressa d'en retirer l'or et l'argent dont ils étaient couverts, et bientôt, réunis à l'argenterie des églises, tous ces riches débris furent envoyés à la monnaie (1).

Les bâtiments ne tardèrent pas à tenter l'avidité des spéculateurs; mis à la disposition de la nation (2), ils furent, le

1 écharpe de soie blanche garnie de franges en or;
1 écharpe de satin fond blanc à grands ramages, franges en cuivre;
1 écharpe de taffetas cramoisi, franges en soie;
1 écharpe de damas cramoisi, franges en argent;
1 chasuble de soie fond vert à fleurs blanches, et ses appartenances;
1 écharpe de velours noir, franges en argent;
1 chasuble de satin violet de 1610;
1 garniture de credence en satin rouge et blanc, à grandes et petites fleurs, dentelle en cuivre;
1 garniture de credence en indienne rouge garnie de dentelles;
2 ceintures de taffetas rouge garnies en faux, et 2 colets de taffetas rouge galonnés en faux;
1 étole violette. (Inventaire).

(1) Décrêt du 3 mars 1791.

(2) Décrêts du 2 novembre 1789 — 17 décembre même année.

16 décembre 1791, adjugés au sieur Lecaron, pour la somme de 30,600 liv. èn assignats, et bientôt une manufacture de draps y fut établie. Visité en 1805, par le premier Consul, lors de son passage à Amiens, cet établissement prospéra pendant plusieurs années. Les secours que lui prodigua cette main bienfaisante, ne contribuèrent pas peu à le rendre un des plus florissants de notre ville (1).

Vendus (2) il y a peu d'années, les bâtiments qu'occupaient ces pieux cénobites, ont été presque entièrement démolis. Dans ces lieux qui nous rappellent de si grands souvenirs, s'élèvent des habitations nombreuses qui concourent à l'embellissement et à l'agrandissement de notre ville; mais un jour viendra, qui n'est pas loin peut-être, où, grâce à l'avidité d'un siècle mercantile, on ignorera la demeure et le nom de ces hommes qui ont tant fait pour la France; et nos cités ne pourront revendiquer l'honneur de compter au nombre de leurs citoyens, ceux dont on n'a pas même respecté les cendres.

(1) Un prêt de 400,000 fr. fut fait sur le trésor au chef de l'établissement. Le remboursement en fut exigé dans les premières années de la restauration; depuis cette époque cette manufacture ne put se soutenir malgré les efforts de M. Gensse l'aîné, qui en était propriétaire.

(2) Passés entre les mains de M. Dupont-Bacqueville, les métiers et les bâtiments furent vendus. L'église et les cloîtres furent achetés par M. Tattegrain, entrepreneur de bâtiments. En creusant les fondations des maisons qui existent aujourd'hui sur ce terrein, on trouva une grande quantité d'ossements. Ils furent abandonnés aux ouvriers qui les vendirent à la fabrique de noir animal.

Note. Pour compléter l'Histoire des Augustins d'Amiens, on ajoutera qu'au XV[e] et XVI[e] siècles, à l'imitation de ce qui se pratiquait à la Cathédrale, aux diverses paroisses et couvens de la ville, ces moines célébraient la fête des Innocens avec les divertissements et les circonstances joyeuses qui signalaient, en Picardie surtout, ces saturnales ecclésiastiques. L'un des frères recevait le titre d'évêque, en parodiait les fonctions et faisait frapper des monnaies (de plomb) pour transmettre aux races futures ce grand événement; quelques uns, plus modestes, n'y plaçaient que de pieux emblêmes, et l'image de leurs patrons. Voici l'indication de quelques unes de ces pièces :

1° Un moine tenant d'une main une palme et de l'autre une balance, avec la légende, BEATUS : IOHANNES : BONVS. Au revers, un rébus formé d'un oiseau placé au dessus d'un os, entre les lettres F et M. La légende, tirée de Job, est : SPERO . LVCEM . POST . TENEBRAS. Cette pièce sur laquelle est figuré le fondateur des ermites de St-Augustin ne peut être attribuée qu'à des religieux de cet ordre.

2° Un St-Augustin, reconnaissable à son costume d'évêque et au cœur enflammé qu'il tient à la main, avec la date 1554, dans le champ. La légende, FIRMINVS. DE. PVTEO. EPI. S. AVGVSTINI. nous apprend qu'en 1554, Firmin du Puits était l'évêque des Innocens du couvent. Le revers est occupé par un rébus assez compliqué qui commence par un puits et a une légende où il est également fait allusion au nom de cet évêque. HAVRITE. AQVAS. CV'. GAVDIO. DE. PVTEO. Le savant numismate Lelewel a cherché à lire le rébus : *Puise eau quand le monde s'amuse*. Mais nous pensons que, malgré son extrême sagacité, cette énigme est encore à deviner.

3° Un St.-Augustin avec la légende, SANCTE. AVGVSTINE. ORA. PRO. NOBIS. Au revers, un St-Pierre. La légende est FRÈRE. PIERRE. DES. GRE : ES. EP. 1545. Ainsi l'évêque Innocent de l'année 1545, s'est placé à la fois sous l'invocation de ses deux patrons.

4° Un crucifix devant lequel prie SAINT. NICOLAS. DE. TOLLENTIN. dit la légende; c'est un des principaux personnages de l'ordre de St.-Augustin. Au revers une main ou un gant, ayant un A dans la paume, tient un grand S. M. Lelewel lit ce rébus : *Empoigna esprit*. Le nom du moine qui fit frapper cette pièce, pendant son éphémère épiscopat, nous est donné par la légende : FRATER. NICOLAVS. POVTERO. EPVS.

(Voyez *Monnaies inconnues des évêques des Innocens, des fous, etc*. Paris. 1837. *Monnaie des fous*, par Joachim Lelewel, Lille, 1837, et *O Monetach blaznow i niewiniatek*, par le même, Bruxelles 1837.)

Figure 2e.

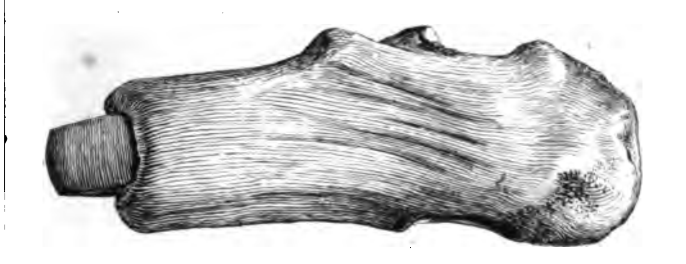
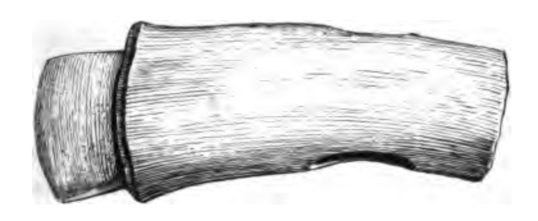


Figure 1re.



Haches Celtiques.


THE ASTOR LIBRARY

DESCRIPTION

DE DEUX HACHES CELTIQUES, ENCHASSÉES DANS LEURS GAINES EN CORNE DE CERF, TROUVÉES, EN 1837, DANS LES MARAIS DE LA SOMME.

PAR M. BOUTHORS, MEMBRE RÉSIDANT.

Les silex taillés, connus sous les noms de *haches celtiques*, de *casse-têtes gaulois*, se rencontrent assez fréquemment dans nos contrées ; on est en général peu d'accord sur l'usage et le mode d'emmanchement de ces instruments en pierre. Jusques dans ces derniers temps, on avait cru qu'ils s'adaptaient à un bâton fendu auquel on les attachait

solidement à l'aide de ligatures ; mais la découverte des premières gaînes en corne de cerf, est venue ouvrir le champ à de nouvelles suppositions. Il n'y a pas plus de quinze ans, en effet, qu'elles ont commencé à fixer l'attention des savants.

Ce sont des fragments de bois de cerf ou d'élan, choisis presque toujours dans la partie qui s'étend depuis l'insertion au crâne jusqu'au premier andouiller. On a remarqué que la plupart de ces fragments paraissaient travaillés avec des outils grossiers et antérieurs, selon toute apparence, à l'usage des instruments en fer. Rapprochant ces circonstances du gisement de ces débris qu'on trouve assez fréquemment, soit dans les tourbières, soit dans les attérissements de nos marais connus sous le nom de *croupes de la Somme*, on fut persuadé qu'ils remontaient à la plus haute antiquité. M. Traullé, d'Abbeville, fut long-temps le seul amateur qui en possédât des échantillons authentiques. Il était évident, par la manière dont ces bois de cerf étaient travaillés, qu'on pouvait leur assigner une origine celtique ; mais on était encore loin de soupçonner le rapport qu'il y a entre ces objets et les silex taillés dont on s'était occupé jusqu'alors.

L'un de ces objets en corne de cerf fut un jour trouvé joint à une hache en pierre, laquelle était solidement fixée dans une ouverture creusée à l'une des extrémités de la corne. Dès lors tout le mystère fut éclairci pour M. Traullé, mais la mort est venue le surprendre au moment où le monde savant allait recueillir le fruit de ses observations ; et la vente de son cabinet a dispersé les précieux échantillons qu'il y avait rassemblés.

C'est pour réparer cette lacune que M. Casimir Picard,

membre de la Société d'Emulation d'Abbeville, a publié sa *Notice sur les instruments celtiques en corne de cerf* (1). Voici la découverte qui y a donné lieu :

En 1830, pendant les travaux de creusement du canal de dérivation d'Abbeville à Saint-Valery, sous l'emplacement de l'ancien couvent Saint-Jean-des-Prés, et aussi vers la Portelette, les ouvriers, après avoir enlevé la couche superficielle de la tourbe, rencontrèrent parmi des débris animaux plus ou moins bien conservés, cinq morceaux de corne de cerf remarquables par les traces évidentes d'un travail particulier. Quatre appartiennent à l'espèce dite : *gaînes en corne de cerf*.

M. Casimir Picard, après avoir décrit ces quatre échantillons, se résume en concluant que l'instrument gaulois, méritant le nom de *hache celtique*, se composait de trois parties distinctes, savoir : un manche probablement en bois dur et d'une longueur plus ou moins grande; une gaîne en corne de cerf, pièce intermédiaire entre les deux autres, et leur servant, pour ainsi dire, de lien; enfin, un morceau de silex taillé, poli et tranchant, de forme variable, que l'on connaît sous le nom de hache en pierre; que ces trois parties étaient enchâssées fortement l'une dans l'autre, le manche dans la gaîne par son extrémité supérieure, et la hache aussi dans la gaîne, par l'un de ses bouts, dans une étendue peu variable.

La notice de M. Casimir Picard, acquiert un mérite tout particulier depuis la découverte toute récente de deux haches celtiques, montées, dont j'aurai tout à l'heure à parler : elles

(1) Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1836.

confirment complètement les conjectures de ce savant antiquaire, sur la manière dont quelques-uns de ces instruments étaient emmanchés.

La première a éte trouvée au mois de mars 1837, dans une des deux croupes du marais de Tirancourt, au pied du camp César, par notre collègue M. Cauët-Gras, qui a bien voulu en faire hommage à notre musée d'antiquités.

La seconde a été découverte aussi en 1837, dans les marais de la haute Somme, au milieu d'une épaisse couche de tourbe, au Hamel près Corbie. Elle fait partie du cabinet de M. Dusevel, qui nous a autorisé à la décrire.

Dans l'échantillon de M. Dusevel, la gaîne se compose d'un fragment de bois de cerf de 0 m. 106 de longueur sur 0 m. 032 d'épaisseur. Elle est percée de part en part dans le sens de sa longueur par un trou conique vers l'extrémité qui reçoit la hache, et cylindrique vers l'extrémité opposée. Elle est traversée par une ouverture ovalaire de 0 m. 030 de diamètre, qui servait probablement à recevoir le manche. Elle paraît avoir été coupée carrément à chacune des deux extrémités, avec un outil tranchant, manié par un ouvrier déjà familiarisé avec l'usage des instruments en fer. La hache en pierre d'un gris bleuâtre, est enchâssée dans l'ouverture conique, et forme une saillie de 0 m. 024 hors de la gaîne. Elle est taillée en biseau et présente bien la forme et l'aspect d'une hache. On ne saurait dire à quel usage était destiné le trou cylindrique pratiqué à l'autre extrémité. Etait-ce pour y adapter un instrument d'une autre forme ou pour y fixer le coin qui devait empêcher l'ébranlement du manche? ou bien pour ajouter de la pesanteur à l'arme, et rendre son action plus meurtrière. (Voir pl. III, fig. 1re.)

Dans l'échantillon de M. Cauët-Gras, la partie du bois de cerf qui a servi à confectionner la gaîne, est celle qui avoisine l'insertion au crâne. L'extrémité postérieure est arrondie et grossièrement travaillée. L'extrémité antérieure est creusée par une ouverture conique dans laquelle la pierre a été enfoncée. Vue de profil, cette extrémité présente deux demi-cercles concaves, en forme de croissant, qui paraissent dus à l'aplatissement des deux bords parallèles. L'intérieur du trou recevant le manche, comme dans l'un des échantillons décrits par M. Picard, est poli et travaillé avec soin, ainsi qu'on peut le voir sur toutes les parties compactes de l'os. La hache est formée d'une pierre siliceuse, de l'espèce dite serpentine, taillée en biseau et polie avec un soin infini; mais son tranchant est beaucoup plus étroit que celui de l'échantillon de M. Dusevel. Elle n'a que 0 m. 029 de saillie hors de sa gaîne, c'est-à-dire un peu plus du tiers de sa longueur. (Voir pl. III, fig. 2.)

La planche qui accompagne cette notice représente les deux haches enchâssées dans leurs gaînes. L'artiste les a réduites à la moitié de leurs proportions naturelles. Quant au manche qui devait les complèter, nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de le leur restituer, même par l'indication de lignes ponctuées. Il n'est personne qui, par la réunion des deux parties principales, ne puisse suppléer à l'absence de la troisième, pour rétablir l'instrument dans sa forme primitive.

Les légères différences qui distinguent ces deux haches montées, ressortiront mieux dans un tableau comparatif de leurs dimensions.

GAINES.	Echantillon de M. Cauet-Gras.	Echantillon de M. Duseval.
Longueur totale des deux gaines.	0, 147	0, 106
Diamètre de l'extrémité postérieure.	0, 049	0, 038
— de l'extrémité antérieure perpendiculaire.	0, 041	0, 032
— transversal id.	0, 034	0, 032
— perpendiculaire de l'ouverture conique .	0, 020	0, 028
— transversal id. id. .	0, 018	0, 024
Profondeur de l'ouverture conique	0, 034	0, 030
Largeur du fond de l'ouverture conique	0, 010	» »
Diamètre longitudinal du trou recevant le manche .	0, 055	0, 030
— transversal id.	0, 030	0, 016
HACHES EN PIERRE.		
Longueur totale des deux pierres	0, 046	0, 050
Diamètre perpendiculaire antérieur	0, 017	0, 037
— transversal id.	0, 018	0, 025
— perpendiculaire postérieur	0, 012	0, 015
— transversal id.	0, 012	» »
Saillie des deux haches hors de la gaine	0, 029	0, 024

Il est aisé de voir, par le tableau qui précède, que ces deux haches montées sont de la plus petite dimension. C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer le bonheur de leur conservation.

Cependant je ne les crois pas contemporaines d'origine.

L'échantillon de M. Dusevel porte les traces évidentes de l'outil tranchant qui a fabriqué la gaîne, ainsi qu'il est facile de le remarquer aux deux extrémités de la corne. L'échantillon de M. Cauët, au contraire, offre une gaîne grossièrement façonnée et, n'était la régularité du trou recevant le manche qui est arrondi et poli avec soin, on jurerait que le fer était inconnu à l'ouvrier qui l'a confectionnée. Peut-être cette régularité n'est-elle due qu'à l'action d'un corps dur qui en a usé toutes les parois, ou bien encore à la pression continue du manche?

Ces deux haches étaient évidemment emmanchées de la même manière. Cependant celle de M. Dusevel présente une légère différence que j'ai déjà signalée plus haut. Je veux parler de l'ouverture cylindrique qui traverse la partie postérieure de la gaîne, dans le sens de sa longueur, jusqu'au trou destiné à recevoir le manche. Peut-être cette ouverture a-t-elle été creusée pour y enfoncer le coin qui devait consolider le manche dans la gaîne? Peut-être y adaptait-on un autre silex, terminé par une pointe ou un tranchant, afin que l'instrument complet pût servir à un double usage.

Ce mode d'emmanchement suffit-il pour expliquer la conformation de tous les instruments en silex usités chez les Gaulois? Nous pensons, avec M. Picard, que les cornes de cerf ne comportent, à cause de l'exiguité du trou qu'on peut y pratiquer, que des haches d'une très-petite dimension. Celles qui avaient plus de six ou huit pouces de longueur (et le nombre en est considérable) devaient être ajustées d'une tout autre manière.

Quel était l'usage des instruments ainsi confectionnés? M. Picard pense qu'ils n'ont pu servir à la guerre, car, comme

il le remarque avec beaucoup de justesse, ils devaient être d'un secours bien minime et d'un effet peu formidable.

Peut-être les employait-on à certains actes religieux? C'est le propre, en effet, de presque toutes les religions, de conserver dans leurs rites et de choisir pour leurs symboles, les objets qui retracent les souvenirs des temps antiques. Lorsque Josué prit possession de la terre promise, il commanda aux Hébreux de fabriquer des couteaux en pierre pour circoncire les enfants d'Israël : *Fac tibi cultros lapideos et circumcide filios Israel* (1). Les prêtres de la Gaule se couvraient de tuniques blanches et immolaient des génisses blanches qui n'avaient jamais porté le joug, lorsqu'ils sacrifiaient à leurs divinités. En cela, ils ne se montraient pas moins fidèles aux traditions des âges primitifs. La faucille d'or avec laquelle ils coupaient le gui, était sans doute l'emblême de la phase de la lune qu'ils choisissaient pour l'accomplissement de cette cérémonie sacrée (2), car ils auraient considéré comme un sacrilège, de le trancher avec le fer (3). Dès-lors on peut penser qu'ils avaient la même répugnance à l'employer pour l'immolation des victimes, préférant sans doute les abattre avec des armes en pierre.

(1) Lib. Jos. cap. v, n. 2.

(2) Plin. lib. xvi. cap. xcv.

(3) Ergo, novo surgente die, crescentia postquam
Cornua jam sexto phœbe reparaverat ortu,
Nobilitas cum plebe, viri cum matribus ibant
Quò sua per lucos per et invia saxa vocabat
Relligio, sacrum resecabat ab arbore ramum
Aurea falx; neque enim ferro violare licebat.
(Præd. Rust. Lib. vi).

Cependant il nous semble qu'on ne peut affirmer que les haches en pierre n'étaient employées que comme symboles religieux. La grande variété de silex tranchants qu'on a découverts et qu'on découvre tous les jours, est une conséquence de la variété des usages auxquels ils étaient destinés. Chaque forme différente implique une destination particulière.

Les Indiens, par exemple, ont deux genres de tomahawks dont ils se servent à la guerre. Ils ont le tomahawk à pipe, et le tomahawk sans pipe. Le premier est ainsi nommé parce que la hache est emboîtée dans une espèce de fourneau de pipe dont le manche figure le tuyau. Le second, est une sorte de disque ou javelot, que ces sauvages lancent avec une adresse remarquable, comme le *dgérid* des Maures, ces armes étaient en pierre avant l'arrivée des Européens (1). Ainsi les peuplades de l'Amérique n'étaient pas plus avancées dans les arts, il y a quelques cents ans, que les Celtes du Nord il y a deux mille ans. On retrouve chez ces deux peuples, séparés par l'immensité des mers et des siècles, des mœurs et des coutumes tellement analogues, qu'il semble que la barbarie de la vieille Europe a précédé la civilisation dans la conquête du nouveau monde.

A mon avis, c'est là que nous trouvons des explications raisonnables sur l'usage des armes en pierre et sur la manière de les utiliser.

Il est cependant évident pour moi que les instruments que je viens de décrire, à raison de leur peu de poids et surtout de l'exiguité des cailloux qui s'y trouvent ajustés, n'ont ja-

(1) Cooper, Dernier des Mohicans, tom. I, chap. I, note.

mais pu être des armes de guerre. Je croirais plutôt que ces hachettes-maillets étaient employées comme outils. L'aplatissement des deux bords parallèles de la gaîne, dans l'échantillon de M. Cauët-Gras, correspondant avec le diamètre du tranchant, je vois dans cette circonstance un certificat des longs services de l'instrument, et une preuve qu'il n'était destiné ni à un guerrier ni à un sacrificateur, mais tout simplement à un artisan. La gaîne n'est donc ici qu'un moyen d'utiliser un silex de petite dimension ; et je supposerai volontiers avec M. Picard, que ceux d'un plus grand volume pouvaient se passer de cette adjonction; que quelques-uns se lançaient avec la main, que d'autres s'adaptaient à un manche au moyen de ligatures.

Au moment où M. Casimir Picard livrait sa notice à l'impression, un membre de la Société d'Emulation d'Abbeville lui communiqua une hache en silex et une gaîne en corne de cerf, découvertes à peu de distance l'une de l'autre, à Condé-Folie, dans une portion de la vallée où il existe des restes de l'ancien lit de la rivière, nommés *croupes de la Somme*. Il serait à désirer, ajoute l'auteur, que le gisement de ces deux pièces qui paraissent se rapporter au même instrument, eût été plus complètement établi; mais à son aspect blanchâtre et à la facilité avec laquelle on détache la couche corticale du bois de cerf, il est aisé de reconnaître que la gaîne de Condé-Folie n'a pas été rencontrée dans la tourbe.

Condé-Folie se trouve placé, par rapport au camp de l'Etoile, comme Breilly l'est par rapport au camp de Tirancourt. Ces deux villages, situés sur la rive gauche de la Somme, ne sont séparés de ces deux postes militaires que par la vallée et le cours de la rivière. Il n'est donc pas éton-

nant qu'on fasse sur ces deux points des découvertes tout-à-fait analogues. Ainsi on a trouvé entre l'Etoile et Condé-Folie des débris de meules romaines et des fragments de hache celtique (1); de même la hache montée de M. Cauët-Gras, a été trouvée entre le camp de Tirancourt et Breilly, dans un attérissement formé par les eaux, au milieu d'une couche de sable, parmi des débris de poteries rouges, dont l'origine romaine ne saurait être douteuse. La hache de Tirancourt se distingue, comme celle de Condé-Folie, par la couleur blanchâtre de sa gaîne et par la facilité avec laquelle on détache la couche extérieure du bois de cerf. Je ne veux pas d'autre preuve de l'identité de leur gisement.

La réunion d'objets celtiques et romains dans les terrains d'alluvion, qui se sont formés dans le voisinage des camps de l'Etoile et de Tirancourt, est un fait qui pourra peut-être un jour servir à décider si ces deux établissements militaires sont ou non contemporains de la conquête de Jules-César. J'en laisse l'appréciation à la sagacité des antiquaires.

Sans doute le gisement doit être pris en grande considération pour déterminer l'époque à laquelle se rattachent les antiquités recueillies dans les fouilles; mais ici le gisement ne fait que multiplier les doutes au lieu de les éclaircir. Pour tirer des inductions des découvertes qui sont faites dans les croupes, il faudrait d'abord être bien fixé sur l'origine et la cause de leur formation. Si les amoncellements de sable, de sédiment calcaire et de tuf qui en constituent les parties avaient existé dans le principe à l'état solide où nous les voyons aujourd'hui, il faudrait en conclure que les objets qui

(1) Mémoires de l'Académie des Inscript. 1815, tom. III, pag. 441.

s'y trouvent enfouis, sont des dépôts contemporains de la formation des croupes, et par suite, que ces terrains d'alluvion sont postérieurs à l'établissement des Romains dans les Gaules. Je conçois que la tourbe, lorsqu'elle est imbibée d'eau, ait la propriété de se laisser pénétrer par les corps solides, mais que les masses de sable, dans la même condition, présentent la même élasticité, c'est ce qu'il me semble difficile d'admettre. Je ne crois donc pas *les croupes de la Somme* aussi anciennes qu'on le suppose. Elles ont pu être formées par les déviations successives du cours de la rivière; mais ces déviations quelle cause les a produites? Sans doute quelque grand cataclysme du genre de celui de 709 qui a détaché le Mont-Saint-Michel du continent, formé la baie de Cancale et la rade de Morlaix, ou de celui qui en 1172 a submergé toute la partie orientale de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon et une partie de celui de Tréguier. Il n'est pas impossible que la mer, poussée par l'une de ces furieuses tempêtes dans l'embouchure de nos rivières, ait gonflé leur lit outre mesure et laissé, en se retirant, ces nombreux amoncellements à travers lesquels il est visible que les eaux ont dû se frayer un passage (1).

(1) Au mois de juin 709, à la suite d'une horrible tempête, une grande partie des côtes de l'Armorique fut engloutie par la mer. Le Mont Saint-Michel se trouva séparé du continent et devint une île. La baie de Cancale remplaça l'antique forêt de *Sessey*, célèbre pendant l'ère druidique. Le désastre s'étendit bien au-delà de Morlaix, où le phénomène des forêts sous marines est bien connu. M. de la Fruglaye ne doute pas que cette vaste échancrure qui forme aujourd'hui la rade de Morlaix n'ait été jadis une immense forêt que quelques savants croient être celle de *Lexobie*. Favorisé par d'heureuses circonstances,

Cette question, qui est de la plus haute importance, sollicite le concours des géologues et des antiquaires, et offre aux uns comme aux autres un digne sujet d'études et un inépuisable champ d'observations.

Quel que soit le résultat de leurs recherches, la découverte de M. Cauët-Gras n'en enrichit pas moins notre musée d'un objet précieux en lui-même, dont les échantillons sont encore fort rares dans les collections d'amateurs; et j'ajouterai que ce n'est pas le seul titre que cet honorable collégue ait à la reconnaissance de la société. Les poteries antiques et les médailles précieuses qu'il lui a déjà offertes, sont une preuve qu'il s'associe de tous ses efforts à notre institution conservatrice. Puisse cet exemple trouver des imitateurs! Puissent nos concitoyens comprendre enfin que les trouvailles faites dans les fouilles perdent, sur l'étalage des brocanteurs, les trois quarts de leur prix; et que tel objet qui aurait une grande valeur historique, n'est plus qu'une vaine amorce qu'on jette à la curiosité, du moment où l'on ne peut pas représenter son certificat d'origine.

il y a découvert de précieux restes d'*antiquités druidiques et romaines*.

Au mois de septembre 1172, une nouvelle et terrible irruption causa de nouveaux ravages et submergea toute la partie orientale de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon et une partie de celui de Tréguier. (Moniteur du 1er juin 1837).




ASTOR LIBRARY

Planche 2e.

Détails.

Fig. 3e.

Coupes, ligne E. F.

Fig. 4e.

E

ligne G. H.

G F

H

Echelle de 1. 2. 3. 4. 50 100 2 mètres

Fig. 5e.

A

B

C

D

Profil et élévation suivant la ligne M. N. O. P. du Plan.

Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 mètres.

Détails

Fig. 2e.

Fig. 1ere.

Echelle de 1 2 3 4 50 100 2 3 mètres.

Lith. Delaporte, Amiens.

Profil, élévation (côté du nord) et détails du monument.


THE ASTOR LIBRARY

Lith. Delaporte, Amiens.

... de l'église Notre-Dame de la Basse-œuvre de Beauvais (1832) côté de l'ouest.

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LA BASSE-OEUVRE DE BEAUVAIS,

PAR M. EM. WOILLEZ, MEMBRE CORRESPONDANT A BEAUVAIS.

Beauvais, comme un grand nombre de villes de la Gaule, au IVe siècle, eut un évêque, mais rien ne prouve que ses successeurs aient résidé dans cette ville, pendant les cinq

15

siècles suivants (1) ; les actes et les chartes relatent au contraire qu'ils étaient abbés du monastère de Saint-Lucien près de Beauvais, qu'ils y demeuraient, et que ce ne fut qu'à la fin du X[e] siècle (990) que, forcés d'abandonner ce monastère dévasté par les Normands, ils vinrent habiter cette cité.

L'église que nous décrivons, fut alors convertie en cathédrale, sous l'invocation de la Vierge et de saint Pierre, mais l'année suivante, Hervée, trente-septième évêque (987-997), commença à élever, en l'honneur du prince des apôtres, sur le lieu même où existe l'église actuelle, une basilique nouvelle que ses successeurs terminèrent dans le XI[e] siècle (2). On abandonna, après son achèvement, l'église de Notre-Dame, qui prit dès ce moment la dénomination de *Notre-Dame de la Basse-œuvre* (ouvrage inférieur), par opposition à la nouvelle, qu'on appela *la Haute-œuvre* (ouvrage supérieur) à cause de sa position plus élevée, et elle servit d'église paroissiale (3) jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle qu'elle fut vendue

(1) L'introduction du christianisme dans le Beauvaisis, les noms des premiers apôtres qui y prêchèrent l'évangile, l'histoire même de saint Lucien regardé comme le premier évêque de Beauvais, ne sont fondés que sur des traditions douteuses et il n'existe rien d'authentique à cet égard ; tout ce qu'on sait au sujet de ce Saint n'est appuyé que sur la chronique de l'évêque Odon ou Eudes (Voy. *Bollandus, acta sancti Luciani*) qui vivait quatre-cents ans après l'époque présumée du martyre de saint Lucien. (Voir aussi la *Gallia christiana*, t. IX, p. 694).

(2) Il ne reste plus de vestiges de cette basilique détruite par un incendie en 1225.

(3) Il paraît qu'elle servait aussi de baptistère, et, c'est sans doute par suite de cette ancienne destination qu'on y portait encore dans le siècle dernier les jeunes enfants, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte,

comme propriété nationale. Elle appartient actuellement à un marchand de bois qui y a établi un chantier.

Cet édifice, situé sur l'emplacement qu'aurait occupé la grande nef de la cathédrale actuelle (Voir le plan, pl. Ire.), devait être complètement démoli, si cette nef eût été achevée; on procéda en partie à cette opération en 1604, en construisant la première travée (la seule qui ait été terminée), aussi ne reste-t-il plus que le corps principal de l'église et quelques parties du chœur. Autant qu'on peut en juger par ces restes, la Basse-œuvre n'avait pas de *transepts*, elle se terminait sans doute à l'orient, comme les basiliques romaines et les premières églises chrétiennes bâties sur leur modèle, par une *apsis* ou *apside*. Malgré son état de dégradation, elle offre aux archéologues un sujet digne d'intérêt, car il nous reste bien peu de monuments antérieurs au XIe siècle.

La Basse-œuvre présente un carré long, formé par de simples murailles unies, sans colonnes, dépourvues d'ornements ou de sculptures, de vingt-huit mètres sur vingt mètres; elle est presque entourée de constructions qui en dérobent la partie inférieure, et l'intérieur, pour être approprié à sa destination moderne, a eté divisé en plusieurs étages (1).

La façade ainsi que les murs latéraux sont d'une construction fort remarquable; le parement est formé de petites pierres carrées, figurant un *opus reticulatum* (V. pl. II,

seules fêtes de l'année où l'on administrait autrefois le baptême. (Simon, Supplément à l'Histoire du Beauvaisis, p. 53).

(1) J'ai évité dans mes dessins d'indiquer ces additions parasites, qui, en défigurant l'ensemble du monument lui auraient enlevé son véritable caractère.

détails, fig. 2.) Les fenêtres qui éclairent les bas-côtés et la nef principale sont cintrées, sans aucune moulure ni décorations en relief; l'archivolte seule est figurée par un rang de pierres, séparées par des briques, suivant le système romain; elle repose, à la hauteur des impostes, sur un cordon de briques formant corniche sans saillie, qui règne sur toute la longueur des murs précités. Des cordons de même espèce se remarquent aussi sur la façade. (V. pl. Ire, élévation, ligne I, J, et II, fig. 1re et 2e.)

Cinq ouvertures en plein cintre, séparées par des piliers et des contreforts carrés, servent de portes d'entrée : la plus grande et les deux plus petites occupent le centre de cette façade, elles correspondent à la nef principale, les deux autres aux bas-côtés (V. pl. I, élévation.); elles donnaient probablement accès, dans l'origine, aux fidèles des deux sexes, dans ces parties de l'édifice, où ils étaient alors distinctement placés. Au-dessus de ces ouvertures on aperçoit un cordon de briques supportant une corniche à denticules qui entoure le cintre d'une fenêtre placée immédiatement au-dessus de l'arcade principale (1). L'archivolte de cette fenêtre couverte de sculptures représentant un quadruple rang de petites croix placées en forme d'X, est surmontée de trois personnages, qui ont

(1) M. de Caumont (Cours d'antiquités monumentales, Moyen-âge, pag. 101) suppose que cette partie de l'édifice est moins ancienne que les murs latéraux et il fonde son opinion sur *l'absence des cordons de briques qui décorent ces murs dans l'appareil de cette façade*.... Il est probable que la teinte grisâtre et les lichens qui les recouvrent, lui auront caché ces incrustations, que nous n'avons du reste reconnues, qu'après l'exploration de la surface de la muraille dans ses moindres détails et l'enlèvement de la couche épaisse dont ils sont revêtus.

donné lieu à bien des conjectures, les uns ont voulu y voir absolument des divinités payennes, d'autres des idoles enlevées à un temple du paganisme, et placées sur cette façade postérieurement à l'établissement du christianisme. Ces personnages, dans un état de nudité complète, du moins ceux groupés à la droite du principal qui occupe le centre du sujet (V. pl. II, détails, fig. 3.), sont très-grossièrement sculptés, et décèlent visiblement une époque de décadence ou d'enfance de l'art; ils sont debout; l'un d'eux, d'une taille très-haute, a le bras étendu vers les deux autres placés à quelque distance, dans une attitude de crainte ou de soumission. M. de Caumont (1) ne trouve rien dans cette composition qui puisse justifier la conjecture qu'elle ait jamais appartenu à un temple antique. Pourquoi n'y verrait-on pas simplement quelque sujet biblique? tel que *la chûte du premier homme*, exécuté par un artiste du VI[e] ou du VII[e] siècle? On rencontre souvent, dès les premiers temps du christianisme, ces sortes de représentations sculptées dans le tympan des portes, sur les façades et les frontons des églises, pour rappeler aux hommes tantôt les mystères de la religion, tantôt les peines et les récompenses de la vie future, etc.

Deux corniches, à un mètre de distance environ l'une de l'autre, divisent l'espace qui sépare la fenêtre dont nous venons de parler, de la base du fronton qui couronne la façade; ce fronton est triangulaire; dans le centre on remarque une croix *ancrée*, et au-dessus de chaque branche transversale, une ouverture ronde, destinée à faire pénétrer la lumière dans les combles du monument (Voir pl. II, détails, fig. 4.)

(1) *Ut suprà.*

L'intérieur de la Basse-œuvre n'est pas moins digne d'intérêt que l'extérieur. Trois nefs la divisent dans toute sa longueur, et ses murailles, au-dessous du badigeon ou de la couche de mortier qui les recouvre, sont décorées comme les parois extérieures, de fenêtres avec archivoltes, cordons de briques et de pierres incrustées et du même appareil que nous avons désigné sous le nom d'*opus reticulatum*.

Comme la plupart des églises *romanes primordiales* ou *byzantines*, celle de la Basse-œuvre n'a jamais été voûtée; l'inspection des murs sur lesquels repose le toît de l'édifice, ainsi que la surface intérieure du fronton où l'on ne trouve aucune trace d'arrachements de voûte, ne nous a pas laissé le moindre doute à cet égard. Il est à remarquer que le plafond et le toît que nous avons figurés dans nos dessins, sont modernes, car on a détruit la corniche qui devait couronner les murs de la nef principale, pour donner sans doute une plus forte inclinaison à ce toît; on aperçoit même encore, d'abord dans la maçonnerie intérieure du fronton, les traces de l'insertion du toît primitif, ensuite à l'extérieur, les raccordements maladroits vers le sommet du gable, et qui ont été exécutés pour établir le toît actuel. (Voir pl. I et II, coupes, élévations du monument.)

Des arcades en pierre, sans corniches, sans ornements, semblables à celles de la façade, séparent les nefs, leurs arcs reposent sur des piliers quadrangulaires de la plus grande simplicité; au-dessus, un rang de fenêtres parallèles éclairent à droite et à gauche le sommet de la nef principale, dont les murailles s'élèvent jusques aux combles. Les bas-côtés sont également éclairés par des fenêtres pratiquées dans les murs latéraux, mais ces murs se terminent au sommet des

fenêtres où ils reçoivent un toit incliné, de sorte qu'il n'existe pas de tribunes, comme dans les premières basiliques chrétiennes. (V. pl. I, coupe sur la ligne K, L, et fig. 5, pl. II.)

La date de la construction de la Basse-œuvre est inconnue; aussi s'est-on livré à ce sujet à des conjectures ou à des probabilités, la plupart inadmissibles, que la forme du monument, son style et des faits authentiques détruisent d'ailleurs complètement. L'historien Louvet (1) prétend que l'origine de cette église remonte à la construction des murs de Beauvais, par les Romains (2), *qu'elle était alors un temple*, lequel à l'abolition du paganisme devint cathédrale..... et, pour preuve positive, il ajoute : ... *et sur le portail d'occident, se reconnoissent encore quelques idoles qu'adoroient les Payens.* Loisel (3) lui attribue une antiquité aussi reculée. M. Cambry (4), que sa science aurait dû prémunir contre de telles conjectures, et après lui, M. Gilbert (5), ont cependant paru leur accorder quelque confiance en les reproduisant; le premier ajoute même que ce temple était dédié à Jupiter, enfin ils insistent pour prouver que la Basse-œuvre est incontestablement du IIIe siècle. « Les assises alternatives de pierres et de briques, ajoutent ces écrivains, la « construction des ouvertures et des cintres, une espèce « d'*opus reticulatum*, qui couvre les murailles, trois statuettes nues placées au-dessus de l'arcade principale, les

(1) Histoire du diocèse de Beauvais, tom. II, p. 633.

(2) Selon Simon (Sup. p. 52), cette construction remonte à la deuxième année du règne de Néron (c.-à-d. l'an 56 de J. C.)

(3) Mémoires du Beauvaisis.

(4) Description du département de l'Oise, tom. II, p. 193 et 223.

(5) Notice sur la cathédrale de Beauvais, pag. 7 et 8.

« dessins du cintre de cette arcade, indiquent une bâtisse de
« cette époque (1). »

Simon (2) n'exprime pas une opinion aussi positive, il paraît croire que la Basse-œuvre fut bâtie aussitôt qu'il y eut libre exercice du christianisme, ce qui ne lui paraît pas avoir été dans les quatre premiers siècles, quoiqu'il y ait eu des évêques. Cette présomption est judicieuse, et, à notre avis, se rapproche beaucoup de la vérité, car nous pensons que sa construction ne remonte qu'au VI[e] ou au VII[e] siècle (3).

Cherchons à démontrer l'exactitude de ce que nous venons d'établir.

Nous avons suffisamment prouvé que cette église reproduisait exactement la disposition des premières églises chrétiennes aux IV[e] et V[e] siècles; elle n'a donc jamais été un temple romain? D'ailleurs les temples du paganisme n'avaient ni la forme, ni les dimensions de ces édifices; ils étaient, en général, beaucoup plus petits. On objectera peut-être qu'elle a pu être élevée par les Romains pour servir de basilique, en appuyant cette opinion sur l'importance que quelques écrivains ont attribuée à Beauvais, après la conquête des Gaules, par César (4)? Mais cette objection se trouve

(1) Il me paraît bien difficile de concilier la construction de la Basse-œuvre avec le III[e] siècle, c'est-à-dire antérieurement au règne de Constantin et au moment où les chrétiens étaient persécutés de toutes parts.

(2) Supplément *ut suprà.*

(3) M. de Caumont la fait remonter hardiment au VIII[e].

(4) Plusieurs antiquaires ont pensé que Beauvais était l'antique *Bratuspantium* des *Bellovaci*, mais on a, au contraire, de fortes raisons

détruite, d'abord, si l'on considère que le monument présente, dans toutes ses parties, le même genre de construction, sans reprises ni additions; qu'il est, en un mot, homogène; qu'enfin, la croix qui décore sa façade, est positivement contemporaine de l'édifice; ensuite le nom de *Cæsaromagus* donné, dit-on, à cette ville par les conquérants romains, n'exprime pas l'idée d'une ville importante, mais d'un simple bourg? On voit que sa destination primitive ne saurait être douteuse.

Quant aux idoles qui ont donné lieu à tant de suppositions, il suffit d'examiner leur type grossier, pour être convaincu qu'on ne peut y reconnaître, en aucune manière, le style antique, mais plutôt une production également contemporaine de l'édifice, c'est-à-dire des premiers temps du moyen-âge.

Il reste donc évident qne la Basse-œuvre a toujours été une église chrétienne, élevée au moment où le christianisme s'établit dans le nord de la France, sous les successeurs de Clovis, au VI[e] siècle. On sait, qu'à cette époque, on construisait des églises dans presque toutes les villes épiscopales et les localités importantes, et que Childebert élevait l'abbaye de Saint-Lucien, près de Beauvais, Saint-Germain-des-Prés à Paris, etc.

En résumé, tout prouve que la Basse-œuvre a été, dès son origine, telle que nous la voyons; de plus, sa parfaite analogie avec les monuments religieux des V[e] et VI[e] siècles, ses formes architectoniques : tout concourt enfin à détruire l'o-

de croire que cette cité était située sur le territoire de Breteuil à sept lieues environ au nord de cette première ville.

pinion qu'elle ait jamais été un temple antique, ni une basilique romaine, mais seulement une église élevée dans les premiers temps où le christianisme s'est établi dans nos contrées.

On me pardonnera sans doute les détails dans lesquels j'ai cru utile d'entrer sur un édifice que les hommes mutilent chaque jour, que le temps a respecté pendant treize siècles, et qui, dans peu d'années, peut-être, n'existera plus. Puissent au moins cette notice et les dessins qui l'accompagnent, dressés sur les lieux avec le plus grand soin, en conserver quelque trace, c'est le but que je me suis proposé dans l'intérêt de l'art !

On a fait plusieurs fois, au conseil municipal de Beauvais, des propositions dans le but de donner, à cet antique et précieux monument, une destination nouvelle, mais elles n'ont pas eu même l'honneur de la prise en considération ; c'était cependant le seul moyen de préserver d'un incendie inévitable les murs de clôture, en bois, de la cathédrale, éloignés de douze mètres à peine du chantier de la Basse-œuvre et du logement du propriétaire de cet établissement ! De nouvelles tentatives faites, il y a peu de mois, n'ont pas eu plus de succès, et laissent peu d'espoir de voir réaliser de long-temps encore des mesures de conservation et de sécurité.

ECLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

SUR QUELQUES POINTS DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE CONCERNANT LA PICARDIE.

PAR M. RIGOLLOT, MEMBRE RÉSIDANT.

Il y a cinq ou six ans que le *Bulletin de Férussac*, tom. XVII, pag. 175, fit connaître la découverte intéressante d'un fragment de borne milliaire trouvée, en 1817, sur la route de Tongres à Saint-Trond, dans une espèce de carrefour situé non loin de la première de ces villes. Cette

annonce était extraite des *Nouvelles archives des Pays-Bas*, par M. de Reiffenberg, correspondant de notre Société (novembre 1829).

Quoique cette découverte fût de nature à exciter notre attention, et que j'en eusse pris note, dans le temps, pour m'en occuper dans quelque moment de loisir, je l'avais à peu près oubliée lorsque je la retrouvai développée et commentée dans les Bulletins mensuels de l'académie royale de Bruxelles. Elle y est l'objet de deux mémoires lus à cette Société, l'un par M. Cudell, le 5 novembre 1836, l'autre par M. Roulez, le 14 janvier 1837 (1).

Je vais en extraire ce qu'il nous importe surtout d'en connaître.

Le fragment exhumé est un éclat représentant une partie de trois des huit pans d'une colonne polygone, analogue peut-être à celle qui, dit-on, existait à Bavai, au rond-point où se réunissaient plusieurs voies romaines.

Sur chacune des faces de cette colonne, au moins sur celles qui ont été retrouvées, se lit l'indication d'une route de la Gaule, avec ses diverses stations et les distances qui les séparent, comptées en lieues gauloises; ces inscriptions reproduisent, en quelque sorte, plusieurs pages de l'ancien itinéraire connu sous le nom d'Antonin, toutefois en les modifiant et les corrigeant, et rendent le même service à certaines parties de la table de Peutinger qui, sous une autre forme, nous a conservé la carte routière de l'empire romain. C'est par ces rectifications des erreurs de copiste qui exis-

(1) Un dessin de l'inscription se trouve dans le bulletin du 8 avril 1837.

tent dans les deux monuments itinéraires les plus précieux qui nous soient parvenus, que la colonne de Tongres acquiert une véritable importance.

Trois routes différentes sont donc indiquées sur cette pierre, l'une d'elle surtout nous intéresse, c'est celle qui venant de Reims aboutit à Amiens. L'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger en font également mention ; je vais chercher à en montrer les différences.

La pierre de Tongres en marque ainsi les stations. *Durocorier* (Reims nommé *Durocortorum* sur les autres monuments). *Ad fines* L. XII, (c'est Fimes, qui était aux confins, *ad fines*, du Rémois). La table de Peutinger ne parle pas de cette station, qui dans l'itinéraire se trouve indiquée, à pareille distance de Reims, sur la route qui va de cette dernière ville à Thérouenne, en passant aussi par Soissons et par *Augusta Veromanduorum*.

Aug. Suessionum L.XII. Soissons; l'itinéraire compte 13 lieues entre Fimes et Soissons et la table ne met que 21 lieues entre Soissons et Reims; cette dernière se trompe de 3 lieues et le premier met une lieue de trop.

La station suivante est *Isara* qui est le passage de l'Oise, sous Noyon, à XVI lieues de Soissons. L'itinéraire, à ce point, indique *Noviomagum* (Noyon) qu'il place à XVIII lieues et la table nomme *Lura*, à XVI lieues, comme la colonne; le célèbre géographe D'Anville, jugeant qu'il y avait erreur dans le nom marqué sur la table, l'a corrigé en *Isara*, nom de l'Oise, et la découverte de Tongres confirme de la manière la plus complète l'opinion du savant académicien.

Vient ensuite *Rovdium*, que la table écrit *Rodium*, avec une distance de VIIII lieues, comme sur la colonne. Cette po-

sition, dit D'Anville, ne convient pas précisément à la ville de Roie actuelle, mais au village de Roiglise ou Roie église, situé à une lieue en arrière vers l'Oise, et de cette manière, la mesure, d'un côté, vers Soissons, se trouve exacte, et, de l'autre côté, elle le devient également, depuis *Rovdivm*, jusqu'à *Samarobriva* que la table porte à XX lieues. La colonne confirme encore, cette fois, les raisonnements de D'Anville et la justesse du chifre de la table.

Dans la table on remarque une station intermédiaire de *Rodium* à *Samarobriva*, qu'elle nomme *Setuci* ou *Setucis* et qu'elle place à moitié chemin, savoir à X lieues. La voie est encore existante et très directe sous le nom de chaussée Brunehaut. Cependant, dit D'Anville, il ne se trouve pas, à cette distance, de lieu qui soit assez précisément au passage de la voie pour y rapporter la position de *Setuci*.

La colonne de Tongres porte une autre station intermédiaire qui est SEEVIAE (on a d'abord cru devoir lire SELVIAE; puis STEVIAE, comme on l'a écrit dans le bulletin de Ferussac; on a reconnu plus tard que la deuxième et la troisième lettres étaient absolument pareilles, au moins jusqu'à examen ultérieur); cette station est placée seulement à VIII lieues de *Rovdium*; nous rechercherons plus loin où elle peut correspondre. La distance de ce point jusqu'à *Samarobriva* manque sur le fragment de colonne; à l'égard de cette dernière ville, il est à remarquer que son nom est écrit *Samarabriva* et non *Samarobriva*, comme on le trouve partout ailleurs.

Ici M. Cudell, auteur d'un des Mémoires que j'analyse, examine si *Samarabriva* doit se placer à Amiens, comme c'est jusqu'à présent, dit-il, l'opinion générale, ou s'il faut la

transférer à Cambray, comme a voulu le démontrer, depuis peu, l'auteur d'une dissertation, publiée à Louvain, *sur les campagnes de César en Belgique, suivie de recherches sur Samarobriva*(1). M. Cudell trouve qu'en suivant la route qui va en droite ligne de Reims à Roie, en passant par Soissons et Noyon, il est de toute impossibilité, en continuant la même direction, d'aboutir ailleurs qu'à Amiens; que de plus, la distance de 20 lieues gauloises que la table indique depuis *Rodium* jusqu'à *Samarobriva* et qui, d'après D'Anville, est parfaitement applicable au trajet de Roiglise jusqu'à Amiens, ne l'est plus jusqu'à Cambray; nous ajouterons que le nom d'*Ambianos* qui, sur l'itinéraire, remplace celui de *Samarobriva* doit trancher la question et nous ne nous arrêterons pas aux autres arguments que l'auteur indique en faveur d'Amiens, d'après la considération des autres routes, marquées sur l'itinéraire, qu'il oppose à Cambray, ainsi que d'après la marche faite par César de Samarobrive, pour se porter au secours du camp de Cicéron : la supposition faite relativement à Cambray, ne nous paraissant pas mériter une réfutation sérieuse, même quand on a lu le mémoire de Louvain, ainsi que nous l'avons fait.

Nous terminerons notre extrait des Mémoires de Bruxelles en remarquant que sur l'itinéraire, de Noyon à Amiens *(ad Ambianos)*, il y a 34 mille pas, 23 lieues, tandis que suivant la colonne, la table et le calcul de D'Anville il doit y avoir

(1) *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique... suivi de recherches sur Samarobriva*, par P. G. B., publié par Roulez. Louvain 1833, in-4. C'est un ouvrage posthume qui a été composé vers l'année 1807.

28 lieues, savoir 8 lieues depuis le passage de l'Oise jusqu'à Roiglise, et de là jusqu'à Amiens, 20 lieues.

Maintenant revenons à la station intermédiaire entre *Samarobriva* et *Rodium*, station que la colonne place à une distance nouvelle et qu'elle désigne par une autre dénomination (*Seeviæ*), et examinons sur quel point de la route il faut la chercher.

Voyons comment D'Anville s'y est pris pour déterminer la position de *Setucis*, qu'il trouvait dans la table de Peutinger, indiqué à dix lieues de *Rodium* et à dix lieues de Samarobrive. D'Anville prenait, à partir du centre d'Amiens, une mesure de onze mille trois ou quatre cents toises (11,350 t.) qui représentent dix lieues gauloises, chacune de onze cent trente-cinq toises à peu près, ou de mille cinq cents pas romains; il faisait la même opération en partant de *Rodium* et retournant vers Amiens, et de chacune de ces deux manières il arrivait au même point de la route, par le travers de la position de Cayeux, qu'il regardait comme devant correspondre à *Setucis*, quoique ce village soit écarté de la voie romaine d'une lieue gauloise au moins.

Pour retrouver *Seeviæ* ou *Steviæ*, nous ne pouvons prendre nos mesures que de Roiglise ou *Rodium*, puisque la colonne de Tongres, mutilée à cet endroit, n'apprend pas quelle doit être la distance d'Amiens à cette station et qu'elle se calcule seulement d'après celle indiquée par les autres monuments, surtout par la table de Peutinger; mesurant huit lieues gauloises qui répondent à neuf mille toises, en venant de Roiglise, on tombe à la hauteur d'Hangest, à ce qu'on appelle, sur les cartes de Cassini, le Petit-Hangest, lieu très-voisin du Quesnel : il en résulte qu'Hangest dit en

Santerre, près duquel les cartes indiquent une tour, ou bien le Quesnel, village où existent des souterrains, dont notre Secrétaire perpétuel fait actuellement l'objet de ses recherches, pourraient être l'endroit marqué sur la colonne de Tongres, comme la *Seeviæ* des Romains.

Si nous avions des motifs qui nous permissent de prendre nos distances à partir de Roye, nous tomberions sur d'autres localités, sur Fresnoy-en-Chaussée ou en Cauchie, ou Fresnoy-Saint-Martz, ou bien sur l'emplacement d'un village ruiné, appelé dans les anciennes cartes, Saint-Marts ou St-Marc, et situé sur la route elle-même. Ces indications sont suffisantes pour éveiller l'attention des archéologues. Si sur ces points on découvrait quelques anciens débris, quelques tuiles au large bord, quelques poteries rouges que les Romains seuls fabriquaient, quelque ancien tombeau, quelques monnaies impériales, nous serions fixés sur le point en litige, et nous aurions une confirmation authentique du fragment de colonne découvert près de Tongres.

Puisque je vous entretiens d'une question de géographie, je saisis cette occasion pour vous parler de la liste des anciens noms de provinces et pays de France, que M. Guerard, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, a insérée dans l'Annuaire de la Société de l'Histoire de France. L'auteur, dans son préambule, reconnaît qu'il peut s'y être glissé quelques erreurs, et appelle lui-même, avec la bonne foi d'un véritable savant, les rectifications dont elle peut être susceptible. C'est ce qui m'engage à vous soumettre quelques observations sur les mots *cauchie* et *chaussée* qu'il place à tort, selon moi, parmi les noms de pays.

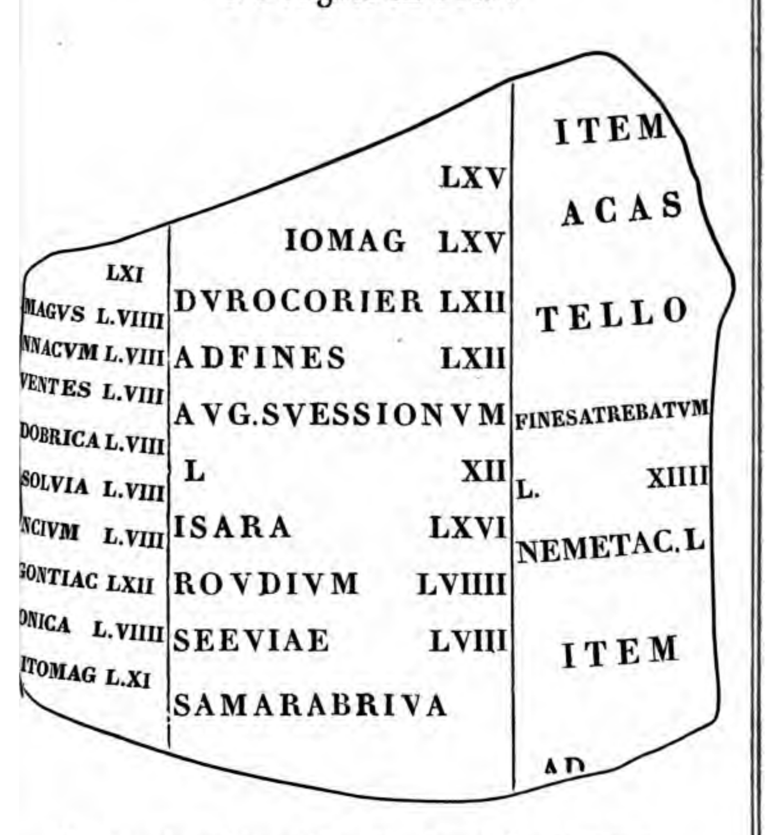
Il donne *cauchie* comme étant un terme propre au Hai-

naut, et n'indique sous ce nom que Villers-en-cauchie, canton de Carnière, département du Nord. Ce nom est commun dans la Picardie, et indique toujours des lieux placés le long d'une ancienne voie romaine ou chaussée Brunehaut; il est vrai que quelques villages l'ont quitté pour le franciser en *chaussée* ou pour prendre un autre surnom. Je pourrais en citer beaucoup, je me contenterai d'indiquer les villages qui portent le nom d'*Etrés* ou d'*Estré*, et qui le tirent du mot *Strata*. *Strata*, dit un auteur du XVIIe siècle, *olim gallicè dicta est via munita pavimento ;* ces villages sont constamment sur une ancienne route; plusieurs portent en outre le surnom *en cauchie*, comme celui placé sur la route de Vermand à Amiens, près de *Mons-en-cauchie ;* ces deux villages nommés ainsi sur les vieilles cartes, s'appellent maintenant Estré-en-Chaussée et Mons-en-Chaussée. Un autre village, aussi du nom d'Estrée, est sur la voie romaine qui va d'Amiens à Boulogne-sur-mer; les anciennes cartes l'appellent *Etrée-cauchie*, actuellement il se nomme *Etrée-les-Crécy*, car il est voisin de Crécy (1).

Les villages cités par M. Guerard, au mot Chaussée qu'il croit être un nom de pays, et qui sont dans le département de la Somme ou celui de l'Oise, ne doivent pas être regardés comme une subdivision du territoire, puisqu'ils ne doivent ce nom qu'aux chemins qui les traversaient.

(1) Le premier M. d'Estrées, grand-maître de l'artillerie..... était de la frontière de la Picardie; on l'appelait *la Caussée* en picard, pour *la Chaussée* et était un peu *dubiæ nobilitatis;* mais après il se fit appeler d'Estrées, et il dit qu'il était d'une bonne maison de Flandre. (Historiettes de Tallemant des Réaux, tom. I.)

Copie figurée de la Colonne itinéraire découverte à Tongres en 1817.



La face du milieu a 37 centimètres de hauteur sur 16 de largeur.

NOTE

SUR LES SUBSTANCES CONTENUES DANS UN MIROIR MÉTALLIQUE TROUVÉ AU FAUBOURG DE BEAUVAIS ET ANALYSÉ PAR M. REYNARD, PHARMACIEN.

PAR M. RIGOLLOT, MEMBRE RÉSIDANT.

Dans une des dernières séances de la Société d'Archéologie, il a été fait mention d'un miroir trouvé dans un tombeau au faubourg de Beauvais, avec des vases de verre, et appartenant à l'époque romaine.

Je présente à la Société les morceaux d'un miroir du même genre, trouvé également avec des poteries romaines et des ossements humains, dans le faubourg de Beauvais, il y a près de deux ans.

On connaît, depuis long-temps, ces miroirs métalliques de forme circulaire, mais on ne trouve, dans les auteurs anciens, aucune indication de l'espèce de ceux trouvés près d'Amiens.

Pline parle de miroirs en étain, de miroirs en argent; il en existait en bronze; on dit qu'on se servait de miroirs de verre, ayant une feuille d'or au lieu de tain.

Le comte de Caylus fait mention de miroirs métalliques étamés, qui lui étaient venus d'Arles. Plus tard, il reconnut qu'il s'était trompé, en croyant que ces miroirs étaient étamés. Il fit analyser l'un d'eux par un médecin nommé Roux, qui trouva qu'ils étaient formés par un alliage métallique très-aigre et très-cassant, d'une couleur blanchâtre, tirant sur le gris, et composé de cuivre, d'antimoine et de plomb. Le cuivre dominait, et le plomb en faisait la plus petite partie. Quant aux quantités de ces métaux, elles ne sont pas données, et l'auteur fait observer qu'il est difficile de déterminer avec quelque exactitude, la proportion des substances contenues dans ces sortes d'alliages.

Le seul document récent où il soit fait mention d'une analyse de ce genre, se trouve dans le *Traité des essais, etc.*, par M. Berthier. On y lit, à la page 425 du tome II, que le chimiste prussien Klaproth a reconnu qu'un miroir antique était formé de 62 parties de cuivre, 32 d'étain et 6 de plomb.

J'ai désiré savoir si le miroir métallique qui m'appartient était pareil à celui dont parle Caylus, et j'ai prié M. Rey-

nard, mon collègue à l'Académie, chimiste fort habile, de faire quelques expériences pour décider la question ; il trouva, après beaucoup d'essais, détaillés dans la note ci-jointe, qu'il était formé de beaucoup de cuivre, un peu d'étain, et très-peu de plomb. Quoique l'analyse quantitative ne soit pas indiquée, il en résulte que ce miroir est analogue à celui dont Klaproth s'est occupé, seulement les proportions de ses éléments ne sont pas les mêmes, sans cela, M. Reynard se serait servi d'autres termes.

Il est remarquable que Pline, qui entre dans tant de détails sur les métaux, sur la manière de les combiner, n'ait pas parlé des alliages dont les miroirs étaient formés ; il serait possible qu'on ne s'avisât qu'après lui de les composer ainsi, et que cette pratique fût particulière à la Gaule ; mais ce dernier point n'est qu'une conjecture.

Miroir métallique de M. Rigollot.

Onze décigrammes, concassés grossièrement, ont été exposés à l'action de l'acide nitrique *pur* à 32 °.

A froid. — Action faible ; légère coloration du liquide.

Au soleil. — Coloration plus forte ; formation de bulles ; dégagement de gaz deutoxide d'azote, etc. ; liqueur trouble.

Sur les charbons ardents. — Action très-forte, dégagement très-considérable de deutoxide d'azote ; par le repos, précipitation d'une poudre très-fine, jusque-là suspendue.

L'opération fut continuée pour chasser l'excès d'acide et évaporer à siccité. L'eau distillée fut ajoutée et chauffée doucement pour dissoudre ce qu'il y avait de soluble. Le liquide refroidi et filtré, la poudre très-fine fut reconnue pour du deutoxide d'étain.

Cette solution, divisée en plusieurs portions, fut essayée par beaucoup de réactifs; voici ce qu'il y eut de plus remarquable :

Ammoniaque. — Précipité bleu sale devenu très-beau par l'addition de quelques gouttes d'ammoniaque.

Sous carbonate de potasse *Id. de soude.*	Précipité bleu blanchâtre, soluble dans l'acide nitrique pur et l'acide acétique pur.
Sulfate de potasse. *Id. de soude.*	Précipité soluble *en partie*.

Ce qui restait était blanc et *absolument insoluble* dans les acides concentrés les plus puissants. Calciné au chalumeau, sur le charbon, on obtient un atôme d'un sous sulfure métallique, etc., etc.

Je passe sous silence beaucoup d'autres essais sans résultats satisfaisants.

Il me paraît donc certain que ce miroir métallique contient beaucoup de cuivre, un peu d'étain, et très-peu de plomb.



NOTICE

SUR QUELQUES MÉDAILLES TROUVÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOULLENS, DEPUIS 1831.

PAR M. EUGÈNE DUSEVEL, MEMBRE NON RÉSIDANT.

Dans le mémoire sur les anciens monuments de l'arrondissement de Doullens auquel l'Académie d'Amiens daigna, en 1831, accorder son suffrage, je faisais connaître plusieurs médailles et monnaies trouvées dans cet arrondissement. Depuis cette époque, de nouvelles découvertes ont encore eu lieu; je m'empresse de les indiquer à la Société Archéolo-

gique du département de la Somme, quel que soit d'ailleurs le plus ou le moins d'intérêt qu'elles puissent offrir.

En 1832, dans des travaux de nivellement d'une partie de l'esplanade de la citadelle de Doullens, non loin d'un pont en bois, *le Pont des corbeaux*, qui traverse la rivière d'Authie, des ouvriers trouvèrent deux médailles de Gallien qu'ils me cédèrent.

La première en argent : GALLIENUS P. F. AUG.

Revers, GERMANICUS : trophée mémoratif des guerres de Germanie.

La seconde en petit bronze : GALLIENUS AUG.

Revers, Apollon debout : APOLLO CONSER.

A deux pas de l'endroit où étaient ces médailles, on découvrit une pièce de monnaie d'argent de Jean, roi de France.

C'est un gros blanc aux fleurs de lis.

Il se trouve indiqué, comme monnaie de billon, dans le *Traité historique des monnaies de France* de Le Blanc ; cependant celui que je possède est d'argent pur, ce qui ferait supposer qu'il a été fabriqué immédiatement après la déclaration du 28 novembre 1355 ; car les monnaies fabriquées avant cette époque et pendant la captivité du roi, étaient faibles et toujours au dessous de la valeur qu'elles devaient représenter : aussi était-ce pour cacher cet état de choses que, dès 1351, le roi ordonna qu'on fit des blancs à quatre deniers douze grains de loy ; le mandement portait : « *Tenez la chose secrette et se aucun demande à combien les blancs sont de Loy, feignez qu'ils sont à* 6 *deniers*.

A la fin de la même année 1832, on découvrit, dans un champ à Ribeaucourt, les médailles romaines et pièces de monnaies suivantes :

1° Une médaille en argent de l'empereur Hadrien : HADRIANUS AUG. COS. III. P. P.

Revers, Æsculape debout : SALUS AUG.

2° Une médaille en petit bronze de Claude II : IMP. C. CLAUDIUS AUG.

Revers, la Providence tenant d'une main un sceptre, et de l'autre une corne d'abondance : PROVIDENT AUG.

3° Une médaille en moyen bronze de Maximien-Hercule, lorsqu'il n'était encore que César : MAXIMIANUS NOBIL. C.

Revers, génie debout, tenant une patère et une corne d'abondance : GENIO POPULI ROMANI. S. P. F. et l'exergue P. T. R.

4° Une médaille aussi en moyen bronze, également de Maximien-Hercule, mais lorsqu'il était empereur : IMP. C. MAXIMIANUS S. P. F. AUG.

Même revers que la précédente : GENIO POPULI ROMANI, moins l'exergue P. T. R.

5° Un grand blanc de billon de Henri VI, roi d'Angleterre, après qu'il fut proclamé roi de France (12 novembre 1422).

Cette monnaie est gravée dans l'ouvrage de Le Blanc.

6° Une pièce de monnaie en or de la république de Gênes, avec cette légende, du côté de la croix :

CONRADUS II, RO. REX. I. V.

De l'autre côté, dans le milieu de la pièce, est une machine dont les Génois se servaient pour couper la tête, avec la date 1603. Les trois premiers mots de la légende sont illisibles, les deux derniers sont : REIP. GEN.

On sait que l'empereur Conrad II accorda aux Génois, l'an

1139, *Jus monetæ et gladii,* et que c'est pour cela que le nom de cet empereur et l'instrument du supplice se voient sur leurs monnaies frappées jusqu'en 1507; car, à cette époque, le peuple de Gênes s'étant révolté contre le roi Louis XII, ce monarque ordonna que la monnaie serait changée et qu'elle serait marquée à son nom et à ses armes; mais aussitôt que les Génois furent revenus sous l'autorité de leurs doges, ils continuèrent à fabriquer monnaie au nom de Conrad.

Comment les quatre médailles et les deux pièces de monnaies, dont nous venons de donner l'explication, ont-elles pu se trouver ensemble? il nous serait impossible de l'expliquer. Si Ribeaucourt a été un poste militaire, sous les Romains, ce qu'aucune tradition ne fait d'ailleurs connaître, la découverte des médailles d'Hadrien, de Claude II, et de Maximien n'offre rien d'extraordinaire; mais si ce lieu n'était pas connu du temps des Romains, quelle cause a pu réunir ces médailles avec deux pièces de monnaies étrangères, la première d'environ 1422, et la seconde de 1603? Le campagnard de qui nous tenons les médailles et monnaies dont nous parlons, a dit les avoir trouvées ensemble, au milieu d'un champ, sans être entourées d'aucun vestige qui permît de supposer qu'en cet endroit il eût existé un monument soit ancien, soit moderne.

Une découverte qui s'explique plus facilement, c'est celle qui a été faite, en 1835, dans les fossés de la citadelle de Doullens.

Les ouvriers, employés aux travaux de la nouvelle entrée de cette citadelle, trouvèrent deux médailles romaines que M. Villebois, garde du génie, a bien voulu nous offrir :

La première, en grand bronze, est de Marc-Aurèle : AURELIUS CAESAR AUG. PII. F. COS. II.

Revers, femme debout tenant une palme et une corne d'abondance : HILARITAS. S. C.

Cette médaille est gravée dans l'ouvrage de Jacob de Bie, pl. XXVII.

La seconde aussi en bronze de Maximin Ier : IMP. MAXIMINUS PIUS AUG. GER.

Revers, femme debout, tenant une branche d'olivier de la main droite et la haste transversale de la gauche : PAX AUGUSTI. S. C.

Les fréquentes découvertes de médailles romaines dans la partie de terrain occupé par l'esplanade et la citadelle de Doullens, viennent à l'appui de la tradition populaire la plus accréditée qui fait remonter l'origine de cette ville à une époque antérieure à la naissance de Jésus-Christ.

D'après cette tradition, Doullens existait du temps de Jules-César, il s'appelait *Dollens* ou *Val-Dollent*, parce que c'était un passage dangereux pour les commerçants qui se rendaient des villes de France dans celles de Flandre. Il y avait sur la montagne où est bâtie la vieille citadelle et sur la même côte, vers l'occident, un bois appelé le bois de *Brestel*, au milieu duquel était un château *où résidait un géant qui tyrannisait, volait et tirait de grands tributs des passans*.

César étant dans les Gaules, après avoir détruit et ruiné la ville d'Amiens, vint à *Dollent*, en chassa le géant qui se retira à Montreuil-sur-Mer, s'empara de son château, s'y logea et y demeura quelque temps.

Cette tradition nous paraît mériter peu de confiance, quoi-

que le cartulaire de Doullens la rapporte et dise que cette ville existait du temps de Jules-César ;

Que Daire, sur la foi d'un vieux manuscrit qu'il n'indique pas, prétende que du temps de Jules-César, un maître enseignait la nécromancie à Doullens (1) ;

Et qu'un inventaire des titres et papiers de la citadelle, en date de 1616, cite également la tradition dont nous venons de parler.

Dans le courant de l'été de 1836, on trouva à Thièvres plusieurs médailles romaines en or, module ordinaire. Nous ne pouvons plus donner aujourd'hui la désignation que de celles ci-après :

La première de Trajan : IMP. CAES. NERVA TRAJAN. AUG. GER.

Revers, femme assise sur des boucliers : P. M. TR. P. COS. III. P. P.

La seconde du même empereur : IMP. TRAJANO AUG. GER. DAC P. M. TR. P.

Revers, la Liberté debout : COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI.

La troisième aussi du même empereur : IMP. CAES. NER. TRAJAN. OPTIM. GER. DAC. PARTHICUS P. P.

Revers, deux captifs au pied d'un trophée : P. M. TR. P. COS. VI. P. P. S. P. Q. R. Et l'exergue : PARTHIA CAPTA,

Thièvres est l'antique *Teucera* de la notice des Gaules,

(1) Ce soit-disant maître de nécromancie n'était probablement qu'un druide qui apprenait à ses disciples à consacrer des chênes pour la cérémonie du gui, ou qui les initiait aux mystères de Mythra.

une voie romaine passe dans cette commune ; aussi y découvre-t-on journellement quantité d'objets curieux.

Nous regrettons de ne pouvoir décrire, d'une manière bien précise, une découverte faite à Saint-Sulpice-lès-Doullens, dans l'été de 1835. En fouillant sous le chœur de la chapelle de l'ancien prieuré, on aperçut deux tombeaux renfermant chacun un corps, dont un, sans tête, était accompagné de l'inscription suivante, gravée sur une pierre qui a été offerte au Musée, par M. Mallet fils :

† SI. CORP9 Hº....

INUENIT C̄V

HONORE IN Dō.

SVSCIPIATVR. B (1).

Auprès de ce corps, on découvrit pour une somme de huit cents francs de monnaies qui ont été vendues secrétement à un orfèvre d'Amiens, sans qu'il nous fut possible de connaître leur date ; la personne qui les a trouvées nous a dit qu'elle n'en avait conservé aucune, de crainte qu'on ne lui disputât la propriété de son trésor. Ainsi par ignorance, ou par cupidité, échappent journellement, à la connaissance des hommes qui se vouent aux recherches archéologiques, des documents précieux pour la numismatique.

(1) Le curé d'Authieule, appelé le premier pour lire l'inscription, se conforma à son esprit ; il fit transporter les restes de ce corps et les enterra dans le cimetière de sa paroisse.

NOTICE

SUR DES MONNAIES TROUVÉES A ALLONVILLE,

PAR M. RIGOLLOT, MEMBRE RÉSIDANT.

Je viens, ainsi que je l'ai promis, rendre compte à la Société d'Archéologie, de quelques monnaies trouvées, il y a près de deux ans, au village d'Allonville, et qui lui ont été confiées par l'entremise de M. le comte de Betz.

Ces pièces, presque toutes de billon, c'est-à-dire formées d'un mélange de cuivre et d'argent, appartiennent à la seconde moitié du XV[e] siècle. Elles sont en partie françaises et en partie flamandes.

En voici l'énumération :

Des blancs à la couronne de Louis XI;

Des liards du même prince lorsqu'il n'était encore que dauphin;

Des carolus et des blancs à la couronne de Charles VIII, d'autres carolus et des liards frappés dans le Dauphiné.

Quelques-unes de ces pièces, ainsi que de celles de Louis XI, ne sont pas figurées dans le *Traité des monnaies de France* de Le Blanc, le seul ouvrage qu'on possède jusqu'ici sur cette partie de la numismatique. Il arrive fréquemment de trouver des monnaies qui n'y sont pas décrites, mais souvent, comme dans le cas actuel, les différences sont peu importantes.

Uu blanc de Pierre II, duc de Bourbon. Cette pièce n'a pu être frappée qu'entre les années 1487 et 1503;

Un double briquet d'argent de Marie, duchesse de Bourgogne, avec la date de 1479. Une autre pièce de billon de la même princesse, de l'année 1478.

Deux monnaies de billon de Philippe-le-Beau, son fils, dont l'une porte la date de 1492.

Plusieurs de ces pièces ne se trouvent pas non plus gravées dans le *Traité des monnaies des barons* de Duby, qui, comme l'ouvrage de Le Blanc, est devenu très-incomplet, mais toutes ces monnaies y ont au moins leurs analogues.

Il n'en est pas de même des suivantes : elles représentent, d'un côté, un griffon tenant dans l'une de ses serres le briquet ou fusil, symbole caractéristique de la maison de

Bourgogne, depuis, surtout, que le duc Philippe-le-Bon en composa le collier de l'ordre célèbre de la Toison d'or, qu'il institua en 1429.

Autour on lit la légende :

DENARI' : SIMPLEX : GRIFON : NOIAT' :

Ou, sur un autre exemplaire :

DENARI' : SIMPLEX : NOIAT' : GRIFON :

(Denarius simplex nominatus, etc.)

Au revers, est un écusson, ayant d'un côté l'aigle à une tête qui formait les armes du roi des Romains, c'est-à-dire du prince désigné pour succéder à l'empire; de l'autre côté, dans le quartier supérieur, se trouvent les armes d'Autriche, et dans l'inférieur, celles du duché de Bourgogne. La légende est :

DEV' : PLVS : AMA : QVA' : ARGENTV'.

Ces pièces ont été frappées par l'archiduc d'Autriche Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, mais seulement après la mort de cette princesse, lorsqu'il avait la tutelle de son fils Philippe, entre l'année 1486, où il reçut le titre de roi des Romains, et 1493, où il parvint à l'empire et où Philippe-le-Beau fut déclaré majeur.

On fera remarquer que sur les sceaux de Maximilien, on voit souvent figurer le Griffon, soit qu'il supporte les armoiries, soit que, comme sur ces pièces, il tienne dans sa serre le briquet de Bourgogne. Le griffon ne se voit plus sur les sceaux de ses successeurs.

La légende *Deum ama plus quam argentum* convient

d'ailleurs très-bien à ce prince ; on sait que fils d'un père très-avare, il fut follement prodigue et mérita même le sobriquet de *Sans argent;* on sait en outre que, non content d'être empereur, il eut l'envie d'être pape, espérant de plus, comme il l'écrivit à sa fille, qu'il serait canonisé après sa mort, et qu'elle lui adresserait ses prières.

N'ayant trouvé ces pièces indiquées dans aucun des ouvrages dont je pouvais disposer, je consultai les savants numismates Lelewel et Cartier, membres correspondants de notre Société, et dont, depuis long-temps, l'obligeance m'était bien connue. M. Lelewel m'apprit que les griffons étaient mentionnés comme il suit dans le MS. d'Antoine Sanders, cité plusieurs fois dans sa *Numismatique du moyen-âge.* « Et depuis quāt elle feust morte (Marie) Maximilian et Philippe feisrent forgier doubles et seingles patars de Malines; item doubles griffons et seingles; item doubles heaulmes et seingles; et quant Maximilian feust devenu roi des Romains, il forgea royaulx d'argent à six patars la piece; item ung grand double à la couronne, à unze gros la piece. »

M. Cartier me fit connaître que le Recueil de monnaies, dit *Recueil d'Anvers*, en donne deux types sous le titre de *double griffon de par deça*, et l'autre de *single griffon*. Par suite d'une faute d'impression, peut-être, sur la légende du premier, il y a DENARIVS SIMPLEX DOMINATVS GRI' au lieu de NOMINATVS. Du reste, elles sont semblables à celles que je décris. M. Cartier possède une pièce analogue : d'un côté il y a un M couronné avec la légende DENARI. SIMPLEX. GRIFON. MED', de l'autre côté il y a l'écusson d'Autriche et de Bourgogne, et la légende DEVM. AMA.

QVAM. ARGE. Elle a été fabriquée à Medemblick, en Hollande.

En interrogeant l'immense trésor d'érudition que notre illustre compatriote Ducange a amassé avec tant de labeur, on voit qu'il avait déterré, en compulsant les vieilles chroniques, que des monnaies appelées *griffones*, *griffiones*, avaient eu cours, dans le XVe siècle, en Belgique, à Liége, à Bonne-Espérance, dans le Hainaut, et je pensais y trouver l'indication des pièces qui m'occupent, mais j'ai bientôt reconnu que ce n'est pas d'elles qu'il était question, puisqu'il en est fait mention sous les dates de 1434 et de 1462, et que nos monnaies n'ont pu être fabriquées, comme nous l'avons vu, qu'entre les années 1486 et 1493.

Quant à la réunion de ces différentes pièces, elle n'offre rien que de fort ordinaire, puisqu'elles appartiennent à une même époque, et ce serait peine perdue que de rechercher quelle circonstance a pu les faire confier à la terre il y a certainement plus de trois siècles.

MÉMOIRE

SUR CLERMONT EN BEAUVOISIS ENVOYÉ A DOM GRENIER, HISTORIOGRAPHE DE PICARDIE, LE 17 DÉCEMBRE 1767, PAR M. LE MOINE (1), VALET DE CHAMBRE DU ROI;

ACCOMPAGNÉ DE NOTES PAR M. DE CAYROL, MEMBRE NON RÉSIDANT.

MONSIEUR,(2)

Il est vrai que l'on répare la chaussée qui conduit de Creil à Clermont; mais cette entreprise n'est intéressante que pour

(1) On trouve plusieurs auteurs de ce nom cités dans la bibliothèque historique du P. Le Long, mais il me semble qu'ils sont tous étrangers à l'auteur de ce mémoire, dont j'ai vainement cherché la trace dans les différentes biographies que je possède. Dom Grenier, dans sa note, lui donne les prénoms de Louis-Henri.

(2) J'ai cru devoir conserver à ce mémoire la forme épistolaire que l'auteur a jugé convenable de lui donner.

les voyageurs. Aligner une grande route, aplanir quelques monticules qui la rendent difficile en certains endroits, la paver d'un bout à l'autre, voilà à quoi aboutit le travail dont on vous a parlé. Il n'offre rien qui puisse contenter le goût éclairé que vous avez pour les antiquités, et ajouter aux recherches que vous faites de celles de Picardie.

Je n'ai point de connaissance de la chaussée romaine qui traverse, selon vous, une prairie de notre voisinage (1). Je ne vois, au sud-est de Clermont, qu'un reste d'ancien chemin qui conduit au hameau de *Jeancourt* (2), mais il n'a peut-être que huit pieds de largeur, et me paraît être de ceux dont parle Beaumanoir (3), appelés de son temps *charières*. « En telle voye, dit-il, peut aller charette l'une « après l'autre; mais bêtes n'y peuvent aller fors en cor- « delle, ne deux charettes l'une de lez l'autre. »

Le Beauvoisis est rempli de ces chaussées romaines que l'on y appelle *Chaussées Brunehaud*. Il y a une infinité de titres de propriétés de terres dans lesquels il en est parlé pour désigner des tenants et aboutissants. Celle qui approche le plus près Clermont, commence par-delà Beauvais; le chemin vulgairement appelé *Chemin verd*, qui passe au nord du village de Laversine, en fait partie. Cette chaussée se perd en quelque sorte dans la partie de la forêt de Hez,

(1) Ce mémoire est daté de Clermont.

(2) La carte de Cassini et celle des ingénieurs géographes porte *Gi-encourt*.

(3) Philippe de Beaumanoir, bailli de Clermont vers l'an 1283, est auteur des coutumes de Beauvoisis, dont Gaspard Thaumas de la Thaumassiere a donné une édition à Bourges en 1690. (Voy. Bib. hist. de la France, n. 15464).

qui est du côté du village de *Lis* (1), elle se retrouve ensuite au bout du parc de *Fitzam* (2). On la voit auparavant dans une petite prairie qui est peut-être celle dont vous voulez parler à l'endroit où est à présent la digue de l'étang de Crécy (3), que l'on croirait de bâtisse romaine. Elle s'étend de là à Béronne (4), terre dépendant de la seigneurie de Nointel, traverse le bois de Breuil-le-Secq (5), va sous les châtaigniers qui bordent le bois de Nointel, se rencontre encore auprès des moulins de Catenoy, et paraît aboutir à la grande route de Flandre, au village d'Estrées-Saint-Denis, au moins il me semble que tel est son cours dirigé de l'est à l'ouest, à quelques interruptions près, que le temps et le froissement des voitures ont dû nécessairement occasionner.

Outre le camp romain dont j'ai eu l'honneur de vous parler (6), qui est entre *Lingneville* (7) et *Thyverny*, il y en a un autre sur la croupe de la montagne de Nointel. A la gauche du pavé qui conduit à Liancourt, il domine sur Sacy, qu'il a presque en face, à la droite, sur la bruyère, et du

(1) Les deux cartes déjà citées portent *Litz*.

(2) id. *Fitz-James*.

(3) La carte de Cassini indique cet étang sans en donner le nom, mais on le trouve dans celle des ingénieurs géographes.

(4) Il paraît que cette terre a été détruite, car elle est indiquée dans la carte de Cassini et on ne la retrouve plus dans celle des ingénieurs géographes.

(5) Les deux cartes écrivent *Le Sec*.

(6) Sans doute dans une autre lettre.

(7) Les deux cartes déjà citées écrivent *Laigneville*; et celle de Cassini porte *Tiverny* tandis que l'autre écrit *Thiverny*. Ces deux communes sont dans les environs de Creil sur la rive droite de l'Oise.

côté opposé, sur Catenoy, ou, pour mieux dire, Villers (1). Il y en a un semblable auprès de Brenouille, village voisin de Pont-Sainte-Maxence.

Nous avons plusieurs de ces camps romains dans le Beauvoisis. Vous savez que c'est le pays de la Gaule-Belgique que Cæsar a eu plus de peine à soumettre. Nos ancêtres étaient très-braves, et très-amateurs de leur liberté qu'ils ont défendue avec toute la constance imaginable. Ils étaient en état de lever des armées considérables, parce que la nation était toute guerrière, et que la population y était extrême. La fertilité du pays fournissait bien au-delà des besoins de gens qui entretenaient leur vigueur par l'exercice et la sobriété.

Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu dans notre pays des ha-

(1) Cette position me semble plus facile à distinguer sur la carte de Cassini que sur celle des ingénieurs géographes, dont les hachures beaucoup plus multipliées, tout en rendant avec une minutieuse exactitude les différentes configurations du terrain, offrent cependant une certaine confusion qui ne permet pas de saisir aussi bien le point indiqué par l'auteur ; il porte dans Cassini la dénomination de *P. de Cesar*, sans doute *pointe* ou *position de Cesar*, tandis que la carte des ingénieurs géographes donne par abréviation *Min-Cesar* qu'il faut probablement traduire par *moulin*. M. Cambry a parlé de cette position dans sa *Description du département de l'Oise*, tom. I, p. 292 ; « Sacy-le-» Grand, dit-il, est dominé par une montagne qui porte encore le nom » de *Mont-Cesar*. On y voit les vestiges d'un camp quoiqu'il paraisse » un peu petit d'après la description des camps romains par Polybe, il » est entouré de larges fossés et ne pourrait avoir contenu que le tiers » d'une légion : les débris d'antiquités qu'on trouve à sa surface, des » médailles de bronze et d'or attestent dans ce lieu le séjour des ar-» mées romaines ; c'est une mine à fouiller. »

bitations considérables de Gaulois. Vous n'ignorez pas qu'ils aimaient les lieux dont l'abord était défendu par des montagnes, des forêts et des marais. La nature leur en offrait de toutes parts dans le Beauvoisis. Il semblait qu'elle eût pris plaisir à y travailler à leur sûreté.

Si les conjectures étaient permises, lorsqu'il est question de traiter des choses si éloignées de notre temps, je dirais qu'il pourrait se faire que Clermont eût remplacé un camp romain : sa forme est d'un carré oblong, et c'est positivement celle que les Romains donnaient à leurs camps. Il est situé sur une montagne dont le sommet est défendu par une forteresse que plusieurs auteurs pensent avoir été élevée par Cæsar, au moins sa bâtisse est-elle semblable à celle de la tour qui sert de clocher à la cathédrale de Beauvais, qui passe constamment pour être de construction romaine.

On a trouvé, en creusant auprès de cette forteresse, un tombeau romain. Il contenait encore quelques restes du corps qu'il avait renfermé, et qu'à son ouverture on vit se résoudre en vapeurs (1); mais les amateurs n'ont pu profiter de cette découverte : elle m'en rappelle une autre de la même nature dont les suites n'ont pas été plus heureuses : des paysans déterrèrent, dans notre voisinage, un tombeau de pierre absolument semblable au premier, mais plus considérable ; il renfermait deux squelettes parfaitement conservés : ces

(1) Il me semble que l'auteur n'aurait pas dû admettre ainsi sans examen un fait de cette nature, car la prétendue résolution d'un cadavre en vapeurs n'était, sans doute, que l'exhalaison de quelque gaz méphitique semblable à celui de la Grotte du chien qui ne devait rien changer à l'état d'incinération du cadavre, en supposant que la charpente osseuse ait été complètement réduite en poussière.

paysans fouillèrent de nouveau dans l'espérance de trouver quelque chose de plus satisfaisant pour leur avidité, ils ne réussirent pas, et brisèrent le tombeau de dépit. Un prêtre passa dans ce moment, mais son unique soin fut de s'informer pieusement s'il ne serait pas convenable de déposer les squelettes en terre sainte. Cette idée bizarre ne vous préviendra pas sans doute en faveur des lumières de son auteur.

Le collége de la ville est adossé à une tour qui paraît aussi être un ouvrage des Romains, et que l'on croirait même plus ancien que ceux dont je vous ai parlé, si on en jugeait par le noir de ses pierres qui peut, à la vérité, avoir été occasionné par la fumée du canon qui a servi dans la suite à sa défense (1). C'est en remuant des terres dans le fossé qui environne cette tour du côté du couchant, que l'on a trouvé, il y a peu de temps, une monnaie de fonte ayant en face le buste de Cæsar ; et sur le revers, une déesse tenant une corne d'abondance : l'inscription est..... (2).

Quant aux usages qui nous restent des Gaulois, je ne connais que celui de la marne, dont les habitants de la Grande-Bretagne se servaient, ainsi qu'eux, pour engraisser

(1) Cette hypothèse de M. Le Moine est tout-à-fait dénuée de vraisemblance, c'est le *tempus edax* et non pas la fumée de canon qui a noirci les pierres de cette tour.

(2) Le mémoire de M. Le Moine offre ici une lacune dont je ne puis me rendre compte qu'en supposant que l'auteur a probablement oublié une page en copiant son manuscrit, car ces deux mots *l'inscription est* terminent la page 5, et l'alinea qui commence la page 6 ne semble pas avoir un rapport direct avec ce qui précède et paraîtrait répondre à une question que Dom Grenier aurait faite à l'auteur.

leurs terres légères. La même pratique et le nom qui lui a été donné subsistent dans notre province. C'est d'eux que nous avons encore appris à employer l'argile pour faire les briques, les tuiles et les poteries.

J'ai cru remarquer que les habitants des villages voisins de la forêt (1) avaient conservé une idée des propriétés du gui de chêne, sans pouvoir cependant les désigner. Cette tradition leur vient vraisemblablement des Gaulois ou plutôt des druides qui leur avaient enseigné que le gui de chêne, qui faisait d'ailleurs un des objets de leurs recherches religieuses, avait encore la vertu de donner la fécondité aux femmes (2), et de préserver de toutes sortes de venins et de poisons.

La situation de Clermont est d'autant plus agréable, qu'il domine de tous côtés sur un pays qui est l'image de la fertilité (3).

(1) La forêt de Hez. Car c'est à l'article de cette forêt que Dom Grenier a placé le mémoire de M. Le Moine.

(2) Cette prétendue qualité aphrodisiaque du gui est une de ces erreurs si communes parmi le peuple, au sujet des différentes propriétés qui sont attribuées aux plantes; Linnée et Chomel n'en disent rien. Quant aux autres vertus que nos bons ayeux accordaient à cette plante, il serait aussi absurde de les réfuter sérieusement que d'y croire.

(3) Voici ce que dit à cet égard M. Cambry dans sa *Description du département de l'Oise*, tom. I, p. 281.

» L'édifice le plus remarquable de Clermont par son ancienneté et
» par sa construction extraordinaire, est le château : il est situé sur
» la partie la plus élevée de la montagne; il est rare en France d'a-
» voir une vue plus étendue que celle dont on jouit au sommet de ce
» château; sur quelque point de l'horison qu'elle se promène, on aper-
» çoit au sud-est les bois de Senlis, et plus loin, lorsque l'atmosphère
» est dégagée de toutes vapeurs, on distingue jusqu'à la commune de
» Dammartin. Vers le midi on peut apercevoir le château de Cham-

On y dépouille d'assez bon vin. Il produit encore des grains, des fruits et des légumes de toutes espèces, cependant la vie y est fort chère, et les habitants de la campagne sont souvent hors d'état de donner à leur famille le nécessaire physique. Il n'y a point de commerce. L'exportation ne se fait que par terre. Il y aurait cependant moyen de creuser un canal flottable et navigable qui irait se jeter dans l'Oise. Il ne serait question pour cela que de donner un lit commun à deux petites rivières dont le lit n'est éloigné que de deux à trois portées de fusil : l'une s'appelle la Béronesse, et prend sa source auprès de la ferme de Béronne (1) qui lui a donné son nom : l'autre, nommée la Brêche, commence à quatre lieues de Clermont au village de Montreuil (2) dit sur Brêche; mais le mal est toujours à côté du bien, et les meilleurs établissements ont leurs inconvénients. Si le transport de nos denrées devenait plus facile, elles augmenteraient nécessairement de prix, et leur valeur est déjà presque au-dessus des facultés du peuple.

» platreux, les environs de Luzarches, de Beaumont et même de Méru » en se tournant vers le sud-ouest. Au couchant la vue se promène sur » la jolie forêt de La Neuville en Hez, on distingue dans le lointain la » cathédrale de Beauvais. Au nord-ouest l'œil s'arrête sur le parc et les » vastes ruines du château de Fitz-James. Tous les objets qui peuvent » embellir la campagne, bosquets, vallons, prairies, côteaux arides, » montagnes boisées, vastes lointains enrichissent le point de vue du » nord.»

(1) On a vu plus haut que cette ferme n'existe pas sur la carte des ingénieurs géographes. La carte de Cassini vaut donc mieux que celle-ci pour bien entendre ce que dit ici M. Le Moine.

(2) La carte de Cassini place la source de la Brêche au delà de Montreuil à Maulert-St-Lucien.

Nous avons dans nos environs quelques carrières de pierres de taille. Celles de Saint-Leu sont connues par la dureté, la blancheur et la finesse de leur grain : les carrières de *Rousselois* (1) sont assez abondantes et disputent de beauté avec celles de Saint-Leu (2). Il s'y trouve aussi quelques mines de charbon, je n'en connais pas de métal ni de coquillages. Nous avons des fontaines dont les eaux sont propres à la pétrification (3) et une ou deux dont les eaux sont minérales (4).

C'est de Creil-sur-Oise, ville distante de trois lieues de Clermont, que l'on tire le sable qui entre dans la composition des glaces du royaume (5). Il se transporte dans des sacs à Saint-Gobin, et à Tour-la-ville près de Cherbourg. Cette ville (6) a un château (7) qui a été témoin de la triste destinée de Charles VI. Elle faisait, du temps de la Ligue, une place d'importance. C'était une des barrières de l'Isle de de France.

A une demi-lieue de Clermont, est une forêt assez considérable appelée la forêt de Hez, elle produit quantité de

(1) Les deux cartes portent *Rousseloy*.

(2) C'est dans la carrière de Rousseloy, dit M. Cambry, L.C. p. 304, qu'ont été prises les pierres dont on a construit l'hôtel-de-ville de Beauvais.

(3) Le mot *incrustation* conviendrait mieux à la qualité de ces eaux.

(4) M. Le Moine aurait du indiquer leur position.

(5) M. Cambry ne fait aucune mention de ce commerce dans son ouvrage.

(6) *Creil*, car d'après la constructiou de la phrase on pourrait croire que l'auteur entend ici parler de Cherbourg.

(7) Il avait été bâti par Charles V. Les Anglais s'en emparèrent en 1434, après un siège de six mois; il fut ensuite repris par Charles VII.

chênes dont le bois est extrêmement beau et très-propre à la construction des bâtiments (1). On en a fait usage pour la charpente du château des Tuileries, d'après une ordonnance de Charles IX adressée au maître particulier de cette forêt, qui lui enjoint de faire marquer et de délivrer aux officiers de la reine Catherine de Médicis, vingt arpents de bois de haute futaie propre à bâtir (2).

Dans l'enceinte de cette forêt, est le village de la Neuville, qui dispute encore au bourg de Poissy l'avantage d'avoir donné naissance à saint Louis. Quoique les savants aient décidé en faveur de Poissy, je vais vous citer des actes qui, si je ne me trompe, demanderaient la réformation de ce jugement.

On trouve, en effet, dans les archives de la Neuville-en-Hez, des lettres patentes de Louis XI, du 12 août 1468, qui accordent à ses habitants exemption de tailles en considération, entre autres choses, de ce que saint Louis y était né.

Il y existe aussi d'autres lettres patentes du même roi (3), ordonnant que les habitants seront encore exempts de toutes tailles pendant un an, à compter du premier janvier 1476, à cause des considérations mentionnées dans les lettres de 1468, et en outre comme étant sujets de M. le duc de Bourbonnais et d'Auvergne.

(1) Dans une des notes relatives à cette forêt, Dom Grenier assure que *la plus grande partie des bois qui ont servi à faire les stales de l'église d'Amiens proviennent de la forêt de Hez;* et il ajoute : « le 29 » juin 1510, on fit venir d'Abbeville deux cordeliers frères convers, » habiles menuisiers, pour en conduire l'ouvrage qui fut commencé le » 3 juillet 1508, et achevé le 10 février 1519.

(2) Voy. le VI[e] vol. des ordonnances de Charles IX, coté EE., p. 115.

(3) Du 13 octobre 1475.

Plus tard, ce village a obtenu des lettres patentes d'Henri IV, données à Paris au mois d'août 1601, portant confirmation des priviléges dont ses habitants jouissaient précédemment, et dans lesquelles il est fait mention de ceux que les rois de France et les comtes de Clermont leur avaient accordés pour bonnes considérations, et en outre parce que saint Louis avait pris naissance au château de la Neuville.

Enfin, une ordonnance de messire Philippe Crohon, maître particulier des eaux et forêts de Clermont, du 18 mars 1602, fait mention d'une charte du mois d'août 1601, qui confirme auxdits habitants les droits et les priviléges qui leur avaient été anciennement accordés par les rois de France et les comtes de Clermont, en l'an 1200, et depuis par leurs successeurs en 1315, même par le roi Saint-Louis qui, en considération de ce qu'il était né au château de la Neuville-en-Hez, les affranchit et exempta de tous tributs et impositions, comme à son exemple avait fait Louis XI.

C'est le village qui a donné le jour au célèbre Baillet (1), le plus savant critique de son temps, celui qui a retranché de la vie des Saints quantité d'anecdotes minutieuses incapables de trouver quelque crédit auprès des esprits les plus simples.

On voit, sur la route de la Neuville-en-Hez à Clermont, un monument qui doit son existence à un fait à peu près

(1) Adrien Baillet naquit le 13 juin 1649 et mourut le 21 janvier 1706. Il est surtout célèbre dans la république des lettres par son ouvrage ayant pour titre : *Jugement des savants sur les principaux ouvrages des auteurs* etc., dont La Monnoye donna une nouvelle édition, accompagnée de notes en 1722, 7 vol. in-4.

semblable à celui que rapporte M. de Sainte-Foy dans ses Essais sur les antiquités de Paris : je veux parler de l'histoire d'Aubry de Montdidier et de son chien. Un porte-balle allait vendre ses marchandises à Clermont, il est attaqué dans la forêt par des brigands qui l'assassinent, le volent, coupent son corps en morceaux, et le mettent dans la caisse qu'il portait. Le chien, qui n'avait pu défendre son maître, fut au moins témoin de son sort : il retourne chez la femme de ce marchand, l'étonne par son arrivée inattendue, et l'inquiète d'autant plus, que son mari qu'il ne quittait jamais, ne revenait pas. Elle se détermine enfin à suivre le chien qui semblait l'y inviter : il la conduisit en effet à l'endroit où le meurtre avait été commis : on y a élevé une croix qui en rappelle le souvenir : cette croix et le canton où elle est placée, s'appellent *Le Comte*, du nom sans doute de celui qui y a été tué.

Clermont est le chef-lieu du comté de ce nom; il a toujours été possédé par nos rois ou par les plus grands seigneurs du royaume (1). Il appartient aujourd'hui, par en-

(1) Voici d'après les notes de Dom Grenier la liste chronologique des Comtes de Clermont, à partir de Hugues de la maison de Dammartin qui vivait vers l'an 1100.

Clermont n'était, dans l'origine, qu'un simple fief non titré mouvant de l'église de Beauvais, pour lequel celui qui en était possesseur devait payer quinze sols de relief. Sa qualité de *Comté* ne remonte donc qu'à Hugues et il fut formé d'un démembrement des anciens comtés de Beauvais et de Breteuil, de différents domaines de l'abbaye de St-Denis et de la châtellenie de Creil.

Renaud, fils de Hugues, lui succéda, et le comté eut ensuite pour possesseurs :

gagement, à S. A. S. monseigneur le prince de Condé. Ce nom si cher à la nation, est d'autant plus un éloge pour celui

Raoul qui mourut devant Aire en 1191.

Louis, fils de Thibaut, comte de Blois.

Thibaut de Blois.

Philippe-Auguste, roi de France.

Louis VIII qui le donna à Philippe, comte de Boulogne, en échange de la terre de Cotentin, mais ce prince étant mort sans postérité, Clermont revint à la couronne.

Louis IX qui, au mois de mars 1269, en donna l'investiture à Robert de France, son sixième fils, qui mourut en 1317.

Louis I[er], fils de Robert, qui échangea le comté de Clermont pour celui de la Marche, avec Charles-le-Bel qui était né à Clermont.

Louis II rentra en possession du comté de Clermont en 1329 et Philippe de Valois augmenta même son domaine quelques années après.

Jean I[er] mort en Angleterre en 1434.

Charles I[er] mort en 1456.

Jean II, connétable, mort en 1488.

Pierre de Beaujeu mort en 1503.

Charles II, connétable de France, mort le 26 mai 1527, après avoir été déclaré criminel de lèse-majesté par arrêt du parlement du 27 juillet 1527, qui ordonne que tous ses biens seront confisqués et acquis à la couronne; c'est alors que le comté de Clermont fut donné par François I[er] à la duchesse d'Angoulême, mère du roi, et qu'il revint ensuite à la couronne, François I[er] étant encore sur le trône : ce prince le donna alors à son troisième fils, Charles de France, duc d'Orléans, qui mourut en 1545 à l'âge de 23 ans. Revenu encore une fois à la couronne, Catherine de Médicis le posséda à titre de douaire, puis il fut donné à François de France, duc d'Alençon, qui le vendit à Henri duc de Brunswick pour la somme de seize mille livres tournois, sauf le ressort et la souveraineté. Ce prince étant mort sans laisser de postérité, Charles et François de Lorraine le possédèrent ensuite par succession et il fut vendu par ce dernier à Henri de Bourbon, prince de Condé, né pos-

qui le porte, que l'on voit revivre en lui tous les héros de son auguste maison (1).

Sept châtellenies relevaient autrefois du comté de Clermont : celles de Sacy-le-Grand, Bonneuil, La Warde-Mauger et Creil en ont été démembrées en différents temps. Les trois autres qui en relèvent encore sont Remy, la Hérelle et Bulle.

La rivière de Brêche baigne les murs de la ville de Bulle; elle est connue par la beauté de ses lins, et ses linières paraissent une source abondante de richesses pour quiconque en saurait tirer parti. Je ne sais cependant par quelle fatalité tous ceux qui l'ont tenté ont échoué jusqu'ici; un homme de qualité a formé le projet de cette culture, il a tout ce qu'il faut pour réussir, crédit, aisance et esprit (2).

Je ne vous présenterai pas ici, Monsieur, la filiation des comtes de Clermont, il y en avait une bien suivie qui a été consumée lors du célèbre incendie de la Chambre des Comptes. Vous regretterez peut-être la perte que l'on fit alors des portraits de chacun de ces comtes, ils auraient au

thume le 1er septembre 1588, dans la famille duquel ce comté est enfin demeuré. Le dernier possesseur dont notre historien fait mention, est Louis-Joseph de Bourbon, né le 9 août 1736.

(1) Celui auquel cet éloge s'adresse est justement le prince Louis-Joseph, dont il vient d'être question, père du malheureux duc de Bourbon mort en 1830.

(2) Il paraît que ce projet n'a pas été exécuté, car M. Cambry qui fait remonter aux années 1751 et 1753 l'abandon progressif des linières de Bulles et qui écrivait en 1803, ne parle d'aucun essai de ce genre, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire, si la moindre tentative avait eu lieu.

moins servi à donner aux curieux quelque idée des progrès successifs que la peinture a faits parmi nous.

Il n'est pas possible de s'étendre beaucoup sur l'histoire de Clermont. Ses annales ne nous retracent que ruines et réparations ; les irruptions des Normands, les guerres que la France a eu à soutenir contre les Anglais, les communes du Beauvoisis taillées en pièces après la bataille de Crécy, les déprédations cruelles de La Jacquerie, qui suivirent la captivité du roi Jean, les temps malheureux du règne de Charles VII, les guerres funestes de la Ligue, voilà les tristes époques auxquelles nous pouvons faire remonter la perte des monuments historiques de notre ville, qui auraient pu offrir aux lecteurs des anecdotes piquantes et instructives.

Clermont était compris, ainsi que Beauvais et Senlis, dans le grand bailliage de Vermandois, qui était l'un des quatre anciens.

Beaumanoir (1) rédigea, en 1283, les coutumes et usages du Beauvoisis, et en forma une espèce de code dans lequel Dumoulin (2) et nos plus habiles jurisconsultes ont puisé après lui comme dans la source la plus pure.

Le bailliage de cette ville est l'un des plus beaux du royaume. Elle a en outre une maréchaussée, une maîtrise des eaux et forêts, dont le ressort est encore plus étendu que

(1) Voyez plus haut.—M. Cambry, L. C. t. I, p. 78, dit que cette coutume fut réformée en 1539.

(2) En latin *Molinæus*, célèbre jurisconsulte, né à Paris, vers 1500, dont la vie fut très-agitée par suite de ses opinions religieuses qui lui firent successivement embrasser les doctrines de Calvin et de Luther, pour revenir ensuite au catholicisme. Il mourut le 27 décembre 1566.

celui du bailliage, une élection, un grenier à sel et un corps de ville composé d'un maire (1), d'échevins, de conseillers et de notables.

Outre les tribunaux dont je viens de parler, Clermont a encore un état militaire sous M. le marquis de la Billarderie, grand-bailly et gouverneur. M. le marquis de Gouy est gouverneur militaire, et M. le chevalier d'Inguimbert de Montange, brigadier des mousquetaires de la première compagnie, est lieutenant de roi.

Le chapitre de Clermont est de fondation royale : il est composé de onze prébendes, de deux demi-prébendes et de sept chapelains : ce chapitre a de fort beaux droits, et en a eu de plus considérables encore qu'il a perdus par la négligence de ceux auxquels il avait confié le soin de les maintenir (2).

Je vous en citerai un assez singulier : les chanoines de Clermont étaient seigneurs d'un fief situé à *Mongneville* (3) et *Mongnevillette*, que l'on a vendu à M. le duc de la Rochefoucault, quoiqu'il fût de la fondation primitive du chapitre.

(1) « En 1255, dit M. Cambry, L. C., saint Louis maintint le maire
» de Clermont dans le droit qui lui avait été concédé, par les comtes de
» Clermont, de couper une charretée de bois dans la forêt de la Neu-
» ville-en-Hez, chaque semaine, et celui de prendre dans les bou-
» cheries une épaule de bœuf par semaine, depuis le dimanche le plus
» proche de la St-Arnould jusqu'au dimanche le plus proche de la St-
» Martin, c'est-à-dire du 18 de juillet jusqu'au 11 novembre.

(2) Cela ne viendrait-il pas plutôt de la perte de ses titres occasionnée par les incendies de 1359 et 1436. Voy. Cambry, L. C.

(3) Les deux cartes déjà citées portent *Monneville* et *Monnevillette*.

Le jour de la fête de Mongneville, les habitants étaient obligés de demander à leurs seigneurs la permission de danser.

Un acte capitulaire du 25 octobre 1533, prouve qu'ils la demandèrent cette année à Jean Piquet, prévôt et chanoine du chapitre, représentant ses confrères. Il la leur accorda; mais pour ne pas perdre une des prérogatives dont le chapitre avait toujours joui, il fit en personne l'ouverture de la danse.

Cet usage paraîtrait assez ridicule de nos jours; mais ne l'est-il pas davantage de donner dans l'extrémité contraire? Il y a des curés qui voudraient interdire la danse à leurs paroissiens; cet exercice n'est cependant pour eux qu'un délassement honnête. Il leur fait oublier leurs peines, et ne présente pas d'inconvéniens; l'amour, il est vrai, peut s'en mêler, est-ce un mal? L'amour à la campagne tourne rarement en galanterie, il tend à la population; le mariage est son but, et c'est assurément un bien. Il y a de la cruauté à vouloir priver des gens dont les travaux sont si précieux, du sentiment le plus doux et le plus consolant : aimer et être aimé (1).

La paroisse de la ville est sous l'invocation de saint Samson. La tour qui sert de clocher à cette église, est bâtie avec beaucoup de solidité et de hardiesse, et la flèche qui termine cette tour est plus hardie encore. Quelques personnes prétendent que c'est un ouvrage des Anglais (2). Je n'en vois

(1) Ces réflexions de M. Le Moine sont fort justes, et ne peut-on pas penser que le droit attaché à ce fief est ce qui a décidé le chapitre à le vendre au duc de la Rochefoucault, dont il touchait presque le château.

(2) Cette opinion ridicule s'est propagée dans toute la Picardie; il serait difficile d'en indiquer la source.

pas trop la possibilité; pour entreprendre des bâtiments de cette *considération*, il faudrait qu'ils eussent possédé longtemps et sans trouble le pays que nous habitons; je n'en ai point trouvé de preuves. Je me rappelle seulement qu'un capitaine anglais, nommé Kiriel, surprit Clermont sous le règne de Charles VII, mais son goût le portait à détruire plutôt qu'à édifier : il faisait, jusqu'à vingt lieues à la ronde, des courses dont il revenait chargé de butin (1).

La religion catholique est à présent la seule dominante à Clermont; celle des prétendus réformés y était tolérée autrefois; ils avaient un collége où leur jeunesse était instruite; on y enseignait les langues grecque et latine, l'écriture, l'arithmétique, la musique, la rhétorique, la dialectique et la logique. Cet établissement eut lieu sous Henri IV, en 1609 (2). Il ne reste plus de cette maison que le terrain sur lequel elle avait été bâtie, et qui a retenu le nom de prêche.

J'oubliais de vous dire que nous avons encore un couvent de chanoines réguliers de la Trinité, un autre d'Ursulines et un Hôtel-Dieu.

Parmi les hommes illustres auxquels cette ville ou le comté de ce nom ont donné naissance, l'on peut compter Charles-le-Bel qui, en 1327, remit le comté de la Marche et autres

(1) Clermont fut pillé et brûlé par les Anglais en 1359; cette ville leur résista en 1415, mais un de ses faubourgs fut incendié; son château que les sieurs de Crevecœur et Jean de Barentin occupaient en 1430 fut repris par les troupes qui avaient fait lever le siège de Compiègne. Elle tomba encore au pouvoir des Anglais en 1434, mais Lahire la reprit.

(2) M. Cambry, L. C., dit que le 2 novembre 1685 des femmes et des enfans le détruisirent en huit jours.

lieux à Louis de Bourbon, en échange du comté de Clermont où il était né (1). Voilà comme il s'explique dans ses lettres patentes : *Notum facimus quod cum nos ad comitatum Claromontensem et ejus pertinentias multum de causis in nostro dudum animo preconceptis specialem gereremus affectum, ipsumque comitatum in quo nostri nobis dies ortus illuxit, uniri patrimonio nostro desideremus.*

J'aurais dû, suivant l'ordre des temps, placer auparavant Guibert, natif d'Agnes (2) ou de Catenoy, (3) villages de nos environs; il n'accepta pas un canonicat auquel il avait été nommé en 1070, par des raisons de délicatesse et de conscience; il se fit religieux de St-Germain et étudia sous saint Anselme en 1104. Il fut abbé de Nogent-sous-Coucy, et il a fait une histoire des guerres des Français en Orient (4).

Philippe de Beaumanoir, dont je vous ai déjà parlé, que l'on appelait chevalier ès-lois et ès-armes, successivement bailli de Clermont en Beauvoisis, de Senlis et de Vermandois, conseiller de Robert, comte de Clermont, sixième fils de Saint-Louis, tige de la maison de Bourbon : vous savez que Beaumanoir était l'un des plus savants hommes de son siècle, en droit civil et canonique.

(1) Voy. plus haut.

(2) Les cartes déjà citées portent *Agnetz*.

(3) D'après M. Cambry, L. C., Catenoy fut jadis une ville et on s'y servait d'une mesure particulière qui était encore en usage à l'époque où ce préfet écrivait.

(4) La biographie universelle, t. 19, p. 57, lui a consacré un assez long article qui se termine par ces mots échappés à Mabillon : *Multa scripsit eruditè sed stylo scabroso*. Elle place sa naissance à Clermont même, ce qui ne s'accorde pas avec l'assertion de M. Le Moine.

Jean Filleau, avocat et élu en 1539, traduisit en français différents ouvrages. *Vide* La Croix du Maine, pag. 42 (1).

Jacques Grévin était, selon Loisel, de Clermont en Beauvoisis. Apollon lui prodigua ses dons. Il était bon médecin et bon poète, il eut le bonheur d'être estimé de Marguerite de France, duchesse de Savoie, qui l'honora du titre de conseiller-d'état, l'attira avec sa femme et ses enfants à sa Cour de Turin, où il mourut en 1570 (2). Il avait fait une histoire ou description du Beauvoisis, qu'il dédia à la comtesse de la Suze (3). Il composa et traduisit encore différents autres ouvrages.

Benjamin et Louis Le Caron (4), plus connus sous le nom de *Carondas*, lieutenants-généraux du bailliage, auteurs de différents écrits.

(1) L'indication de M. Le Moine doit être rectifiée d'après mon édition qui est celle de Rigoley de Juvigny, Paris 1772, in-4, de la manière suivante, voy. La Croix du Maine, tom. I, p. 495,— et Duverdier, t. IV, p. 415, où se trouve une note de M. de la Monnoie qui nous donne Jean Filleau pour un fort mauvais traducteur, ne sachant pas même la valeur du mot *synopsis* qu'il a rendu par *considération* quand il devait l'être par *abrégé*.

(2) Né vers 1540 d'après la Biographie universelle, ce poète mourut avant 30 ans. Elle ne parle pas de sa *Description du Beauvoisis*, mais le P. Le Long (Bib. hist. de la France, n° 2188 et 34896) nous apprend qu'elle est en vers et qu'elle fut imprimée à Paris en 1558 in-8.

(3) Françoise de Laval, veuve en 1567 de Nicolas de Champagne, premier comte de la Suze.

(4) De ces deux magistrats *Louis* est le seul cité par les biographes qui le font naître à Paris et non pas à Clermont, en 1536; mais ils indiquent bien qu'il mourut lieutenant-général à Clermont, en 1617.

Guérin de Tubermond (1), président de l'élection, a composé un Traité des contrats de mariage, contenant un recueil des maximes les plus approuvées pour les régler et les dresser avec précaution, et toutes les clauses différentes dont ils peuvent être susceptibles suivant l'usage du pays de coutume et de droit écrit.

La société regrette encore la perte de M. Boquillon (2), président de l'élection. Sa mort a privé le public d'une histoire du Beauvoisis, que l'on m'a dit qu'il se disposait à faire imprimer. Quelques personnes prétendent que c'était seulement l'histoire du nobiliaire de la province.

L'on peut encore citer des noms toujours chers à leurs compatriotes : ceux des Gayant, des Fourcroy, des Vigneron, magistrats intègres qui ont éclairé le barreau par leur savoir et par leurs écrits.

Enfin Clermont pourrait réclamer un physicien célèbre de notre temps, M. l'abbé Nollet (3), aussi connu par ses productions et ses talents, qu'estimable par sa candeur et par sa modestie. C'est au collége de cette ville qu'il a puisé les premiers éléments des humanités.

Clermont relève du diocèse de Beauvais, pour le spirituel, et de l'intendance de Soissons, pour le civil. Sa situation est

(1) Tous les biographes se taisent sur ce magistrat qui peut-être n'a pas fait imprimer le traité dont parle ici M. Le Moine.

(2) D'après la Bib. hist. de la France, M. Bosquillon (*Sic.*) est mort en 1754. On ne cite de lui, au n° 34922, qu'un manuscrit ayant pour titre : *Nobiliaire du comté de Clermont*, petit in-folio qui se trouvait entre les mains de M. Bucquet, procureur du roi à Beauvais.

(3) Ce célèbre physicien n'est pas né à Clermont, mais à Pimpré, village des environs de Compiègne, du côté de Noyon.

à six lieues de Beauvais, cinq de Senlis, à quinze au nord de Paris.

Longitude, 20 ° 4 ' 53 ".

Latitude, 49 ° 22 ' 15 ".

Je ne puis trop vous répéter que le défaut de monuments et de renseignements de toute espèce, m'a empêché de m'étendre, autant que je l'aurais désiré, sur une matière qui intéresse bien tendrement mon cœur.

Puisse d'ailleurs cet opuscule être une preuve de mon attachement pour vous, et de mon amour pour mon pays.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : LE MOINE.

Certifié conforme à l'original :

Compiègne, le 15 avril 1837.

De CAYROL.

CRYPTES DE PICARDIE.

RECHERCHES

SUR L'ORIGINE DES SOUTERRAINS-REFUGES QUI EXISTENT, EN GRAND NOMBRE, DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA SOMME, DU PAS-DE-CALAIS, DE L'OISE ET DU NORD;

PAR M. BOUTHORS, MEMBRE RÉSIDANT.

... et fuerê qui se speluncis et carissima secum abderent.

Tacit ann. lib. 14 *n.* 23.

INTRODUCTION.

Les souterrains sont les plus anciens monuments de l'industrie humaine. C'est en creusant la terre que l'homme s'est appris à bâtir. C'est là que le génie de l'architecture lui est apparu pour la première fois et lui a enseigné l'art de suspendre les voûtes et de les soutenir sur des piliers. Les premiers édifices qu'il a élevés à la surface du sol, doivent être postérieurs à l'établissement des cryptes, car c'est de là nécessairement qu'il a tiré ses matériaux et ses modèles.

Tous les peuples, dit Vitruve, ont vécu dans les bois et

dans les cavernes avant de se réunir dans les enceintes fortifiées de murailles (1). Sanchoniaton, dans l'exposé de son système sur la formation de l'univers, fait l'architecture, c'est-à-dire l'art de construire les maisons et de les rendre plus commodes, contemporaine de l'invention des souterrains: il dit que cette invention fut jugée si utile qu'on éleva une statue à son auteur et qu'on lui consacra un temple portatif à Byblos, où il fut appelé *le plus grand des Dieux* (2).

Pline raconte qu'il y avait, dans la chaîne de l'Atlas, une race d'hommes qui n'avaient d'autres demeures que les cavernes, d'autre nourriture que la chair des serpents, d'autre langage qu'un sifflement inarticulé qui les rendait incapables de communiquer leurs pensées ou leurs sensations : *Troglodytæ specus excavant. Hæ illis domus; victus serpentium carnes; stridorque non vox : adeò sermonis commercio carent* (3).

Ces tristes repaires paraissent avoir survécu à la destruction des misérables créatures qui les ont habités. Clapperton, Denham et Oudney ont trouvé, dans les lieux mêmes où Pline place leur patrie subterranée, des maisons taillées dans les montagnes dont l'usage n'est pas connu des habitants actuels (4).

Hérodote, dit en parlant des Liguriens, qu'ils passaient la nuit à l'injure de l'air, rarement dans des cabanes, et le plus souvent dans l'enfoncement des rochers ou dans des cavernes

(1) Vitruve, liv. v, ch. v.

(2) Mém. de l'acad. des inscript. tom. XXXIV, in-4, p. 288.

(3) Plin, lib. 5, cap. viii.

(4) Voy. de Clapperton.. dans le nord et dans la partie centrale de l'Afrique, trad. d'Eyriès, p. 82.—Bibl. latin-franç. t. XXIX, p. 179.

naturelles où ils trouvaient un abri commode : ***Noctu in agris cubant; rariùs quidem in caulis quibusdam vilibus aut tuguriolis : at plurimam vero in rupibus concavis aut speluncis à naturâ factis quœ commodum illis tectum prœbere quœant*** (1).

Ainsi, au milieu des plages brûlantes de l'Afrique, comme au milieu des neiges de la chaîne Alpine, les hommes ont habité les entrailles de la terre, avant que le sentiment du bien-être ait développé en eux le germe des inventions utiles.

En s'exilant de ces sombres demeures, ils les ont consacrées au culte des souvenirs : ne voulant pas, par un abandon sacrilége, profaner l'asyle où avaient vécu leurs ancêtres. C'est ainsi que les cryptes désertées pour les villes closes, se sont métamorphosées en nécropoles. La mort y apportant sans cesse de nouveaux débris, elles se sont agrandies avec le temps et développées dans des proportions immenses. De là l'origine de ces vastes carrières sépulcrales qu'on retrouve presque tout entières, tapissées de leurs hôtes muets, dans les montagnes de l'Egypte, de la Phénicie, de la Perse, de la Scythie, de l'Asie-Mineure, de la Grèce, de l'Italie, de la Sicile, de l'Atlantide et de la Gaule (2). Le temps, par la lenteur qu'il met à les détruire, semble témoigner de son respect pour leur haute antiquité.

Comme je n'ai point ici à m'occuper des catacombes, je reviens aux souterrains refuges. Ces asyles de la primitive humanité se sont, comme les portes du temple de Janus,

(1) Hérodote, lib. v, p. 315, in-folio.

(2) Héricart de Thury, Descrip. des catac. de Paris.

ouverts et refermés tour à tour, selon que la guerre ou la paix ont troublé ou raffermi la sécurité des populations.

Le texte des livres sacrés nous en fournit de nombreux exemples.

Israël ayant fait le mal devant le Seigneur, fut livré pendant sept ans à l'oppression des Madianites. L'ennemi avait planté ses tentes au milieu de ses pâturages et ravageait tout le pays jusqu'aux portes de Gaza. Dans cette circonstance critique, les enfants de Jacob furent obligés de creuser des cavernes et de se fortifier dans les montagnes (1). Samson, pour se soustraire au ressentiment des Philistins, se cachait dans la grotte d'Éta (2). David, poursuivi par la haine implacable de Saül, n'avait d'autre refuge que les cavernes d'Odolla et d'Engaddi (3). Hérode ne put parvenir à réduire les brigands qui infestaient la Galilée, qu'en descendant du haut des rochers, dans des coffres, ses soldats avec des machines pour forcer l'entrée des cavernes et mettre à mort les brigands qui s'y étaient retirés (4).

Partout où les écrivains de Rome et de la Grèce ont fait luire le flambeau de l'histoire, on voit les cryptes apparaître comme la sauvegarde des vaincus, comme la dernière ressource du courage malheureux. Diodore de Sicile, Strabon, Pline, Tacite, Florus, ces grands scrutateurs de l'antiquité, nous ont initiés au mystère de ces retraites. On en retrouve l'usage chez les Sicaniens, chez les hordes du Caucase,

(1) Judic VI, num. 2.

(2) Ibid. XV, num. 8.

(3) I° Regum, XVII, n. 1.—XXIV, n. 1.

(4) Joseph, Antiq. jud. lib. XIV, cap. XXIII et lib. XV. —Dom Calmet, Dissert. tom. II, p. 562.

parmi les peuplades de la Ligurie, de l'Iturée, de la Germanie, de la Gaule et de la Grande-Bretagne (1).

Partout où la science géognostique a porté ses investigations, on trouve la confirmation des récits des historiens sacrés et profanes.

Maundrell nous donne une idée des souterrains de la Palestine, dans la description d'une de ces cavernes qu'on voit encore à présent à trois lieues de Sidon. Elle est située dans une montagne fort élevée, et se compose de deux cents chambres ou cellules de douze pieds carrés chacune, taillées les unes au-dessus des autres, dans le flanc du rocher, avec des escaliers pour faciliter les communications. On peut, dit-il, juger des autres grottes de ce pays par celle qu'il décrit (2).

On remarque encore dans les montagnes de la Sicile, des traces des habitations cyclopéennes dont parle Hérodote. « Telles sont celles qu'on voit non loin de Modica, sur la « frontière des districts de Noto et de Spacaformo. Ces sou-« terrains sont taillés dans la roche calcaire. Quelques-uns « ont jusqu'à dix ou douze pièces en enfilade et pouvaient « loger plusieurs familles. Ils avaient plusieurs escaliers pris « également dans le roc et élevés de quelques pieds au-dessus « du sol. Ces habitations sont à trois étages couronnés par « une galerie découverte d'où l'on jouit d'une vue magni-« fique. Le vide était sans doute rempli par une échelle qui « faisait, en se retirant, l'office de pont-levis (3). »

(1) Diod. lib. v.—Strab. lib. II et XVI.—Pline, lib. v.—Tacit. De mor. Germ. cap. XVI.—Florus, lib. II, cap. III, n. 2.

(2) Maundrell. Voy. à Jérusalem, p. 198.

(3) Héricart de Thury, Descript. des catac. de Paris, p. 43 (note).

La France aussi est riche en monuments de ce genre. Ses plaines et ses montagnes attestent, par le nombre et la variété de leurs excavations, que là ont vécu des populations de mœurs et d'époques différentes. On doute, dit le savant Barailon (1), en voyant les cavernes des environs de Toull, si elles ont été faites par des hommes ou par des bêtes farouches. Celles de la Chaud de Perrier, à l'ouest d'Issoire, ont des habitations pratiquées dans un tuf terreux volcanique : plusieurs, placées les unes au-dessus des autres, portent jusqu'à sept étages (2). Celles de la Chaud de Corant, en allant de Vic à Clermont, se distinguent par une belle colonnade de basalte de plus de 20 mètres de hauteur (3). Celles du village de Cangoireau auprès de Bordeaux existent encore en partie et servent d'habitations aux paysans (4). Celles de St-Chamas, sur le bord de la mer de Berre sont percées dans le flanc d'une colline où l'on trouve des glossopètres, des peignes et des vis pétrifiés et qui ressemble à une ruche occupée par des abeilles laborieuses. Des hommes industrieux y ont pratiqué des habitations, non seulement pour s'y loger, mais pour y établir des moulins à blé et à huile (5). Celles du Mont-Richard, dans le département de Loir-et-Cher, présentent l'aspect d'une ville souterraine. Elles remontent, dit-on, à une époque fort reculée. Celles des sources de l'Ourcq, dans

(1) Recherches sur les monuments celtiques de la Creuse, Paris 1806 p. 29.

(2) Legrand, Voyages dans la haute et basse Auvergne, tom. I, p. 278.

(3) Ibid. tom. III.

(4) Héricart de Thury, ut suprà, p. 50.

5) Ibid. Ibid.

le département de l'Aisne furent, suivant la tradition, les demeures des premiers habitants d'une peuplade gauloise (1).

Mais aucune des anciennes provinces de France ne compte un plus grand nombre de ces cavernes que la Picardie. Les deux rives de la Somme et de l'Authie, les plaines de l'Aménois, du Santerre, du Beauvoisis, du Ponthieu, de l'Artois et du Cambrésis, sont minées par des travaux souterrains qui doivent leur existence aux guerres sanglantes et aux ravages dont ces pays ont été si souvent le théâtre. Ces mystérieux asiles qu'on appelle *forts*, *caves*, *carrières*, *muches* ou *retraites* selon les cantons où ils sont situés, sont peut-être aussi nombreux que nos villages; et tous les jours il s'en découvre dans des localités qui n'en soupçonnaient pas l'existence.

La forme de ces hypogées diffère de celle des catacombes où les premiers chrétiens ensevelissaient les restes des martyrs et de celle des églises souterraines où ils se réunissaient pour la célébration des saints mystères. On n'y aperçoit ni autel, ni inscriptions, ni vestiges de sépulture. Ce sont des allées de sept ou huit pieds de hauteur et d'autant de largeur, bordées à droite et à gauche de cellules pratiquées dans le tuf ou dans la craie. La plupart sont situées au centre des villages. Leur entrée principale, taillée en forme de rampe et voûtée en maçonnerie, est presque toujours dans le voisinage des églises. Souvent elles ont des issues secrètes dans les caves des particuliers; elles sont traversées par des puits qui fournissent de l'eau aux réfugiés et entretiennent la circulation de l'air. On y trouve des fours, des encadrements

(1) Ibid. *Ut suprà.*

de portes, des traces de solives et de rateliers, des débris de meubles, des poteries communes, des ustensiles de ménage.

Comme on le pense bien l'opinion des savants, quoique unanime sur la destination de ces grottes est très partagée sur l'époque de leur premier établissement. Ceux-ci n'hésitent pas à en attribuer l'invention aux celtes; ceux-là soutiennent qu'elles ont servi de refuge aux chrétiens persécutés et d'abri aux populations de la Gaule pendant les grandes invasions du Ve siècle; d'autres préoccupés sans doute de la découverte des souterrains du Quesnel dont j'aurai bientôt occasion de parler, en rapportent l'origine à une prétendue invasion des Huns qui, sous le règne de Dagobert auraient commis d'horribles ravages dans le Santerre; d'autres les font dater des guerres des Anglais aux XIVe et XVe siècles; d'autres des guerres de religion au XVIe, d'autres enfin des dernières guerres des Espagnols, sous Louis XIII.

L'abbé Lebeuf discuta cette question en 1755. Il soutint que ces souterrains devaient leur origine aux calamités du IXe siècle et à la terreur qu'inspiraient les Normands; et, il faut le dire, l'autorité de son talent et de son expérience a fait prévaloir cette opinion.

Le congrès tenu à Douai en 1835, s'est aussi occupé de la question des cryptes pour ce qui concerne les départements du Pas-de-Calais et de la Somme. Sans se ranger tout-à-fait à l'opinion de l'abbé Lebeuf, il a été d'avis que leur origine ne peut guères remonter plus haut que l'époque de l'invasion normande. Mais, il faut l'avouer, cette réponse est loin d'équivaloir à la solution du problème; la question reste encore indécise. C'est un sursis déguisé qui appelle de nouvelles enquêtes et provoque de nouvelles plaidoieries; tout récem-

ment encore, ce sujet a été de nouveau agité dans le sein de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Dans ce conflit d'opinions si diverses et si contradictoires, il n'y a plus de place que pour le rôle de conciliateur, et c'est celui que je choisis. Lorsque toutes nos cryptes auront été explorées, décrites et comparées, je crois qu'il sera possible de mettre tout le monde d'accord, sans donner gain de cause à personne.

Ire PARTIE.

DESCRIPTION DES SOUTERRAINS.

CHAPITRE Ier.

CARRIÈRES CONNUES ET DÉCRITES.

§ Ier. Grotte de Nogent-les-Vierges *(Oise)*.

(Extrait d'une notice de M. Barbié du Bocage insérée dans le tome III des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, p. 298)

Cette grotte est située à environ cinquante toises, sur la gauche, de la grande route qui mène de Paris à Amiens, en passant par Creil, Nogent-les-Vierges et Clermont. Elle est éloignée d'environ trois cents toises, du côté de Clermont, du point de Nogent-les-Vierges où étoit autrefois une chapelle dédiée à saint Jean : endroit où le chemin de cette commune joint la grande route. La grotte est percée dans l'escarpement des hauteurs les plus rapprochées du chemin. Elle peut être élevée d'environ cinquante pieds au-dessus du niveau de la route.

Le propriétaire a découvert cette grotte en faisant une excavation, en 1816, pour prendre le plaisir du repos au retour de la chasse, et jouir de la belle perspective qu'offre cette position. Le tuf dans lequel est pratiquée l'excavation est un sable fin durci par le temps, et mêlé de morceaux de roches de formes et de dimensions inégales. Ce tuf est res-

serré entre plusieurs bancs de roche peu épais, à travers lesquels le gibier s'est formé des trous pour pénétrer dans l'intérieur de la grotte.

La grotte se termine dans le fond en cul-de-four, mais il est aisé de voir que les parois n'ont jamais été taillées régulièrement. La galerie peut avoir dans sa totalité trente-six à trente-sept pieds de longueur sur sept de largeur constante. L'entrée n'a été déblayée que postérieurement. Le propriétaire jugeant, par la direction de la galerie, qu'elle devait se trouver à l'extérieur de la montagne, l'a cherchée et est parvenu à la découvrir.

Des corps trouvés dans l'intérieur du souterrain, étaient disposés par lits les uns au-dessus des autres et recouverts d'une couche de sable. Les premiers lits, ceux du dessous n'étaient point placés sur le sol. On les avait posés sur des pierres plates ,d'environ un ou deux pouces d'épaisseur, que l'on trouve dans le creux d'un torrent, à peu de distance de là. On n'a point distingué la position des corps, parce que les animauxcarnassiers, ayant pénétré dans l'intérieur de la grotte, en avaient bouleversé toutes les parties, ce qui explique pourquoi les ossements se sont trouvés pêle-mêle.

Au centre de la grotte, on a remarqué une petite hache d'un silex blanc très-dur, passant, en quelque sorte, à l'état d'agate. A côté de cette hache, était un petit instrument également en silex, mais d'une pierre beaucoup plus commune, grise et veinée. C'est une espèce de couteau, long d'environ cinq pouces et large de dix-huit lignes.

La continuation des fouilles a fait découvrir l'embrasure de la porte, qui n'était sans doute pas plus élevée que la galerie, dont il n'existe plus que la partie inférieure : la partie

supérieure ayant été probablement détruite, avec le talus de la montagne, par l'effet des pluies. Ce qui reste de cette porte est composé d'une seule pierre de roche de quatre pieds de largeur. Elle était posée sur le sol à peu près au niveau de la galerie, fortement enclavée et calée de chaque côté avec d'autres pierres plus petites. Elle ne s'élève, sur la gauche, qu'à dix-huit pouces et, sur la droite, qu'à deux pieds deux pouces : c'est à cette hauteur qu'elle paraît avoir été fracturée. Cette pierre n'a point été tirée d'une carrière, c'est un morceau de banc de roche qui s'est trouvé partout à peu près d'égale épaisseur, et que l'on a travaillé ensuite. Son épaisseur est d'environ sept pouces, et, pour la rendre égale, on a en quelque sorte usé la pierre. Le montant de gauche a douze pouces de largeur; le montant de droite quatorze pouces. La partie inférieure, qui forme comme un degré, a dix pouces de hautenr. C'est dans cette ouverture ou embrasure qu'est ménagée, sur la face extérieure de la pierre, une rainure semblable à celle qui est nécessaire pour la fermeture d'une porte. Cette rainure règne dans toutes les parties de l'embrasure, mais les angles en sont arrondis et semblent avoir été faits difficilement : la pierre paraît avoir été plutôt usée que taillée. Dans l'un des angles de la rainure, se trouve un trou rond d'un pouce de diamètre qui pénètre la pierre de part en part. Tout porte à croire que ce trou a été fait pour y placer un gond. On ne peut le dire, car on ne l'a point trouvé.

§ 2. Souterrain de Laversine près Beauvais *(Oise).*

(Décrit par M. Villars de Saint-Maurice. —Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. 1er, p. 339).

Laversine n'est qu'à une distance de deux petites lieues de Beauvais. Dans un terrain plat, planté de vignes, et où il n'avait point existé d'habitations depuis long-temps, en creusant la cave d'une maison qu'on bâtissait, au mois d'octobre 1816, on rencontra, à environ sept ou huit pieds de profondeur, un vide qui révéla l'existence d'un souterrain. On descendit une échelle par le trou qui en avait percé la voûte. L'endroit où l'on entre d'abord, dit M. Villars de Saint-Maurice, est une chambre d'environ six pieds de haut sur dix de large; dont les côtés se réunissent pour former une espèce de voûte. — De cette chambre, on communique à un passage de trois pieds de large, de cinq pieds de haut et de seize de long.—A deux pas, à la droite de ce passage, on aperçoit une autre chambre de la même forme que la première, dans laquelle on trouva une grande quantité d'os trop petits pour avoir appartenu à des hommes. — Vis-à-vis de cette chambre, on remarque une autre excavation tout encombrée de terres. — Au bout du passage de seize pieds de long, dans un massif de moellons de craie qui avaient été unis par du ciment, on reconnut la place de vases, mais même une partie de leur forme, par l'apparence de la matière dans laquelle ils avaient été scellés et où ils avaient laissé leur empreinte. — La manière dont ces vases étaient scellés dans la maçonnerie, parut surtout remarquable. Le plan de leur orifice n'était point placé parallèlement à l'ho-

rizon, mais perpendiculairement au sol, à peu près à la portée d'un homme qui aurait voulu y introduire la main. La maçonnerie où ils avaient été scellés, à environ trois pieds l'un de l'autre, et dont l'espace avait été creusé comme le reste de la galerie, et rempli ensuite avec des moellons de craie, semble n'avoir jamais eu d'autre usage que de recevoir ces vases.

A quatre pieds et demi du fond de la même galerie et à la hauteur d'un pied et demi du niveau du sol, on aperçut un trou rond d'environ quinze pouces de diamètre. M. Villars de Saint-Maurice s'y introduisit après avoir traversé un massif de cinq pieds et demi d'épaisseur. Dans ce nouveau souterrain il remarqua, autour d'un pilier de six pieds de diamètre, une galerie circulaire, dont le mur a trente-cinq pieds de tour. Ce mur, dans toute sa circonférence, excepté vis-à-vis de la maçonnerie où se trouvent deux vases placés comme dans la galerie, est taillé de manière à former, dans sa partie inférieure, un banc circulaire d'environ un pied et demi de haut qui, par conséquent, se trouve à la même élévation que le trou qui sert d'entrée. Ce banc circulaire, ainsi que le trou, sont polis par le frottement des corps des hommes qui habitaient ce souterrain ou qui s'y rendaient momentanément.

La maçonnerie où étaient scellés les vases, était à environ cinq pieds et demi à la gauche du trou. Les vases y étaient placés absolument de la même manière que dans l'autre souterrain. Leur forme seulement étaient différente en ce qu'ils étaient sans anse. L'un de ces vases, dit l'auteur de la notice, a neuf pouces de haut sur neuf pouces de large, il se rétrécit un peu vers le fond et vers l'ouverture qui n'a que cinq pouces et demi de diamètre, et est formée par une espèce

d'anneau d'environ un pouce de large, légèrement concave en dehors. — Le vase est d'un jaune sale et d'une terre à peu près pareille à celle des poteries qu'on trouve au Mont-César, près de Laversine, et dans les trous à tourbe près d'Amiens.

Il a pour ornement des stries de couleur de brique qui, par diverses sections de cercles disposés peu régulièrement, forment des triangles de grandeurs différentes, dont la base est dans la partie inférieure du vase. Ces stries sont produites par une couleur appliquée sans art et même avec peu de symétrie.—Elles ont environ une ligne et demie de large. —Trois cercles de la même terre que le vase, et qui s'élèvent d'une ligne au-dessus de sa surface, ont l'air d'avoir été formés pour lui donner de la solidité : ils partent de cet anneau qui forme l'orifice et vont jusqu'à la partie inférieure. — Ces cercles ont des entailles qui leur servent d'ornements, mais qui sont faites assez grossièrement pour qu'on les suppose produites par l'impression répétée du pouce lorsque la terre était molle. — Enfin, le travail grossier de ces vases, doit faire penser qu'ils ont été fabriqués dans les Gaules avant la conquête de Jules César.

Dans tous les souterrains, la craie a été taillée avec un outil qui a laissé l'empreinte de moulures parallèles très-régulières.

§ 3. Souterrains du Quesnel-en-Santerre *(Somme)*.

(Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XXVII, page 179).

Le village du Quesnel est situé au milieu des fertiles plaines du Santerre, à six lieues d'Amiens, sur la gauche de la route

qui mène de cette ville à Roye, et non loin du hameau de Saint-Marc.

En 1749, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fut informée par M. Baillet, curé de Bayonvillers, qu'on venait de découvrir, dans la commune du Quesnel, un souterrain d'une forme toute particulière. L'Académie s'adressa à M. de Chauvelin, alors intendant de Picardie, pour s'en procurer une connaissance exacte. Ce magistrat envoya sur les lieux M. Barbie, inspecteur des ponts-et-chaussées, qui leva le plan des souterrains. C'est par ce plan, ainsi que par le rapport explicatif de l'ingénieur, que ces souterrains nous sont connus.

Ils étaient distribués sous la forme d'une croix de Saint-André. Les deux rameaux ou allées se croisaient à l'endroit d'un puits autour duquel on tournait. L'un de ces rameaux avait quarante toises et l'autre trente-huit de longueur, sur sept pieds de largeur et sept de hauteur. Ils étaient creusés et voûtés à plein cintre dans le tuf et dans la craie; à trente pieds au-dessous du rez-de-chaussée du terrain naturel.

Le puits qui partage ces rameaux, creusé pareillement dans le tuf, avait neuf pieds de diamètre, et servait à un double usage. Il donnait de l'air à tout le souterrain par quatre ouvertures et il fournissait de l'eau à ceux qui étaient renfermés dans le souterrain. Ce puits, à présent comblé, s'ouvrait sur la surface du sol, et dans les temps de tranquillité, il servait aux usages de la paroisse.

Le souterrain avait trois entrées ou issues: l'une au midi, l'autre au couchant, et la troisième dans l'église du lieu. Les deux premières entrées se bouchaient par des terres que l'on jetait devant : elles étaient d'autant moins remarquées,

qu'elles donnaient dans des trous à marne où l'on voyait toujours des terres fraîchement remuées. La troisième entrée s'ouvrait dans l'église, et était défendue par une grosse tour carrée flanquée de quatre tourelles fort élevées qui servaient également à découvrir l'approche des ennemis et à les repousser. Cette tour, qui formait aussi le portail et le clocher de l'église, était tombée en ruines quelques années avant 1749, et déjà il n'en restait plus vestiges.

Les deux rameaux étaient garnis, à droite et à gauche, de quarante cellules ou retraites particulières. Les quatre plus grandes, autour du puits, servaient, selon la tradition du pays, à renfermer les bestiaux; les trente-six autres, à retirer les habitants. Les entrées des quatre grandes cellules avaient trois ou quatre pieds d'ouverture, et celles des autres deux pieds et demi. Chacune de ces dernières avait douze pieds de longueur sur dix pieds et demi de profondeur. Elles étaient creusées et voûtées dans le tuf, en forme de demi cul-de-four. Elles avaient chacune une cave creusée dans un des coins, en forme de cône tronqué, dont le sommet pouvait avoir deux pieds et demi de diamètre. La base était de six à sept pieds sur autant de hauteur perpendiculaire. C'était dans ces caves qu'on renfermait les grains battus et autres denrées.

De tous ces souterrains, il ne restait plus d'apparent, en 1749, qu'environ trente pieds de longueur. C'est dans cette parties que les filles et les femmes du village se retiraient dans les soirées d'hiver pour travailler ensemble. On y descendait par un escalier qui partait des maisons voisines. Le reste était devenu impraticable par suite des divers éboulements.

CHAPITRE II.

CARRIÈRES NON DÉCRITES.

Art. Ier. SANTERRE.

§ 1er. Nouvelles observations sur les souterrains du Quesnel.

La carrière du Quesnel étant généralement regardée, comme le type des monuments de ce genre, je me permettrai quelques observations critiques sur le plan et la description de l'ingénieur Barbie.

« De tous ces souterrains, dit-il, il ne restait plus d'ap- « parent en 1749, *qu'environ trente pieds de longueur*. Le « reste était devenu impraticable par suite des divers ébou- « lements. » C'est sur cette donnée qu'il a établi les bases de son opération, et qu'il a tracé, sans doute en s'aidant du témoignage des anciens de la commune, un plan auquel on peut, avec juste raison, reprocher de n'avoir pas toute l'exactitude désirable.

Depuis que cette première exploration a été faite, une circonstance est venue jeter quelque lumière sur la partie des souterrains qui n'a pu être décrite. Dans le courant de l'année 1801 ou 1802, un enfoncement se manifesta dans le potager de M. Blin de Bourdon. Une excavation verticale de dix mètres de profondeur, sur six de largeur environ, avait mis à découvert l'entrée des quatre galeries souterraines et le

sommet de l'éboulement se trouvait précisément à l'endroit où le puits figuré sur le plan forme le point d'intersection de ces quatre galeries ; ce qui explique pourquoi le ravalement a été aussi considérable. C'est par cette ouverture, les autres entrées étant perdues, qu'on pénètre aujourd'hui dans la carrière. M. Blin de Bourdon, pour la conserver, a fait construire un hangar qui la garantit contre toutes les chances de dégradation auxquelles elle aurait été exposée sans cette précaution. Une échelle placée à demeure contre l'une des parois en rend la descente facile.

J'ai visité cette crypte le 29 août 1837. Grâces à la complaisance de M. Blin de Bourdon, qui a bien voulu lui-même me servir de guide dans cette exploration souterraine, j'ai pu me convaincre que la carrière était en effet *distribuée sous la forme d'une croix de Saint-André*. Mais en même temps j'ai constaté plusieurs circonstances qui ne sont point mentionnées dans le rapport de l'ingénieur. Les allées auxquelles il donne partout sept pieds de largeur sur sept de hauteur, sont moins larges et moins hautes. Elles n'ont pas non plus cette direction rectiligne et ces formes compassées qu'on leur supposerait d'après le plan. Les chambres n'ont point cette régularité dans leurs distributions : elles sont plus ou moins larges, plus ou moins hautes, suivant le caprice de l'ouvrier qui les a creusées. Dans quelques-unes, on aperçoit encore des traces de fumée provenant sans doute des lampes qu'on y a allumées. Toutes les entrées des chambres sont taillées en plein cintre avec un soin et un art que je n'ai remarqués dans aucune autre carrière. Il est visible qu'on y a adapté des portes.

Je tenais beaucoup à constater l'existence des *caves ou*

silos, *en forme de cône tronqué* qui, d'après le plan, devaient se trouver dans chacune des chambres. M. Blin de Bourdon m'en a fait remarquer plusieurs dont les ouvertures sont façonnées de manière à faire croire qu'un couvercle en bouchait l'entrée. Leur diamètre, à la partie supérieure, ne dépasse guères deux pieds; elles s'élargissent en s'enfonçant dans la craie; mais elles sont beaucoup plus profondes que ne l'a pensé l'auteur du rapport. Quelques-unes ont été déblayées, par M. Blin de Bourdon, jusqu'à vingt-deux pieds de profondeur. On y a trouvé des restes de blé noirci par le temps et l'humidité. Rien de plus intéressant n'y a été découvert.

D'après la tradition du pays, ces souterrains s'étendent jusqu'à Saint-Marc, petit hameau à un quart de lieue du Quesnel, sur la route d'Amiens à Roye, où l'on trouve des débris de constructions antiques. Ce hameau, qui n'est plus qu'une ferme isolée, a autrefois formé un village, mais, ayant été détruit par les guerres de 1636 (1), ses habitants l'ont abandonné pour se fixer au Quesnel.

§ 2. Wiencourt.

Ce village du Santerre, est situé à deux petites lieues, nord-est, du Quesnel. Il y existe aussi des souterrains qui ont quelque analogie avec ceux de cette dernière commune. La seule entrée qui soit connue, se trouve dans les bâtiments du château dont la construction paraît remonter au commencement du XVIIe siècle. C'est une espèce de descente de cave, donnant dans la cuisine; elle commence en gradins et

(1) Voir pièce justificative E, déposition 4.

se termine en rampe ou pente douce. Cette entrée est voûtée en briques et en plein cintre. Elle peut avoir quatre pieds de largeur sur cinq et demi de hauteur. Le souterrain se compose de deux galeries qui se croisent à l'endroit d'un puits bouché par le haut, et qui ne paraît pas descendre plus bas que le sol de la carrière. Ces deux galeries forment, comme celles du Quesnel, quatre rameaux irréguliers, mais elles sont beaucoup plus tortueuses et plus basses, car on n'y peut circuler qu'en baissant la tête. Les entrées des chambres ne sont point parallèles, elles sont alternées, de telle sorte qu'aucune ne fait face à l'autre. Toutes leurs ouvertures ont été taillées pour recevoir des encadrements de porte. Les voûtes des chambres sont plus élevées que celles des galeries. On remarque, dans presque toutes ces chambres, des niches taillées dans la pierre, en forme d'armoires; et çà et là, les murs sont noircis par la fumée des lampes.

Le sieur Dubois, concierge du château, m'avait assuré que dans l'une des galeries se trouvait une chambre à usage de chapelle, avec un autel et un tabernacle taillés dans la pierre, mais les nombreux éboulements qui obstruent l'entrée d'un grand nombre de chambres, ne m'ont point permis de vérifier le fait.

§ 3. Marcelcave.

Ce village possède aussi des cryptes fort étendues. Leur existence est attestée par des témoignages trop unanimes pour pouvoir être révoquée en doute; mais à moins de tenter des fouilles dispendieuses, il n'est plus possible d'y pénétrer. On m'a montré un puits, situé dans le voisinage de l'église,

qui communique, dit-on, avec ces anciens souterrains. Ils avaient une issue dans les bâtiments du château qui appartient aujourd'hui à M. Omer Jérôme à qui je dois le peu de renseignements que j'ai pu recueillir sur cet objet. Au fond d'une première cave, de construction toute moderne, se trouve une seconde descente de vingt à vingt-cinq marches environ, maçonnée et voûtée en pierres, formant des arceaux cintrés parallèlement et superposés. Au bas de l'escalier, on aperçoit une galerie étroite et de plain-pied se dirigeant en retour d'équerre vers l'église et le puits dont il vient d'être question. Cette galerie, toute en maçonnerie, se termine par une ouverture remplie par un massif de moellons. En face de l'escalier, il existe une autre ouverture bouchée de la même manière. On présume que ces deux ouvertures correspondent à deux branches du souterrain. Cette supposition est vraisemblable, car on a peine à concevoir que ce second escalier ait été construit pour n'aboutir qu'à un espace de douze pieds de long sur quatre de large.

Selon la tradition, ces souterrains s'étendent sous la place et vont même jusqu'au cimetière situé à un quart de lieue nord-est du village, et l'on ajoute que ce cimetière est sur l'emplacement qu'occupait autrefois Marcelcave. On y trouve en effet des vestiges de constructions anciennes, ce qui peut donner quelque crédit à cette opinion.

§ 4. Lamotte-en-Santerre.

Il existe sur la place et dans le voisinage de l'église de cette commune, des souterrains dont l'entrée seulement est connue. Elle est située dans un des bâtiments de l'auberge oc-

cupée par le sieur Baron, sur la grande route d'Amiens à Péronne, au coin de la rue qui conduit à l'église. Elle différerait peu des descentes de cave ordinaires, si une circonstance toute particulière ne distinguait sa voûte de toutes celles que j'ai vues jusqu'à présent. Cette voûte se compose d'une douzaine de petits arceaux, en briques, affectant la forme de l'ogive. C'est, pour mieux dire, une succession de triangles superposés. L'escalier aboutit à un plain-pied de quatre pieds de largeur sur sept de longueur environ. Dans un étroit espace qui se distingue par l'absence de toute espèce de maçonnerie et qui est taillé dans la roche vive, on aperçoit, sur la gauche au bas de la dernière marche, une ouverture qui est remplie par un massif de moellons grossièrement maçonnés. Selon toute apparence, cette ouverture servait d'entrée aux souterrains. Il n'aurait pas fallu dix minutes de travail pour la déblayer et vérifier le fait, malheureusement le propriétaire n'a pas voulu m'autoriser à tenter cette épreuve. Je m'explique les motifs de son refus, par sa qualité de débitant de boissons : il a craint, apparemment, que la découverte d'un souterrain débouchant dans sa cave au vin, ne portât ombrage à la régie des contributions indirectes. Et chacun sait, qu'en matière de caves, elle ne tolère point les fausses portes.

§ 5. Observations générales.

Pour compléter ce qui me reste à dire des cryptes du Santerre, je citerai encore quelques faits pour fixer la situation de celles qu'on a pu découvrir jusqu'à présent dans cette contrée.

A ABANCOURT, village tenant à Lamotte, il s'est fait au mois de mai dernier, dans l'étable d'une pauvre femme, une excavation qui a failli engloutir sa vache. Elle fut sans doute occasionnée par l'éboulement d'un puits servant de soupirail à une ancienne carrière. Le trou était assez profond, puisqu'on tenta de le sonder avec une lanterne allumée; mais la lumière s'éteignant, personne ne fut assez hardi pour oser y descendre; et le vide fut comblé sans qu'on cherchât à connaître la cause qui l'avait produit.

Il paraît que ces sortes de retraites existent en général sous les églises. *Telles sont,* dit M. Buteux, dans son intéressante Notice sur l'arrondissement de Montdidier, *celles que la reconstruction d'un bas-côté de l'église de* FRANSART *a fait découvrir en* 1824, *telles sont encore celles qu'on a aperçues peu d'années auparavant en rétablissant un pilier de l'église de* PARVILLERS.

Il en existe, dit-on, de semblables à ROSIÈRES, à VRELY, à CAIX, à VILLERS-BRETONNEUX, à ARVILLERS, à HANGEST-EN-SANTERRE, à MÉZIÈRES, à LA NEUVILLE près Moreuil, etc., etc. J'en citerais un plus grand nombre si j'avais cru devoir étendre mes recherches plus avant dans les arrondissements de Péronne et de Montdidier.

ART. II. PONTHIEU.

§ 1er. GAPENNES.

Dans la nuit du 13 février 1834, après des pluies abondantes un pan du mur d'enceinte de l'église de Gapennes s'é-

croula et, le lendemain matin, les habitants de cette commune furent frappés de stupeur en voyant la désolation dans le lieu saint. Le spectacle que présentait leur église avait quelque chose d'effrayant, une large brèche avait mis à nu le sanctuaire, tout le pourtour du chœur était profondément lézardé; le pavé de la nef, soulevé en plusieurs endroits, était partout sillonné de hideuses déchirures. Leur première pensée fut d'attribuer cette catastrophe à un tremblement de terre. Ils s'attendaient à chaque instant à une seconde secousse plus terrible que la première, et ils se demandaient avec anxiété ce qu'ils allaient devenir. Un si grand événement ne pouvait avoir une petite cause ! c'est ainsi que l'exagération nous rapproche parfois de la vérité : l'église de Gapennes n'était point bâtie sur un volcan, mais tout simplement sur une ancienne carrière dont on commença seulement alors à soupçonner l'existence.

Un ouvrier qui, en 1816, avait travaillé à percer le puits du presbytère se rappela avoir vu une entrée de carrière qui communiquait à ce puits. On y descendit, mais à peine avait-on fait quelques pas sous les galeries que les lampes s'éteignaient. Tout ce qu'on put obtenir de cette première exploration fut de se convaincre de la direction des carrières sous l'église. Dès lors la véritable cause de l'éboulement du 13 février fut trouvée.

Dans cet état de choses, la commune de Gapennes fit ses diligences pour être autorisée à s'imposer extraordinairement pour la réparation de son église; mais il était difficile d'apprécier l'importance des travaux à faire, sans connaître le degré de solidité du sol sur lequel on allait asseoir de nouvelles constructions. MM. Fouache, ingénieur des ponts et

chaussées à Abbeville et Sordi, architecte à Amiens, se rendirent le 7 juillet 1834, dans la commune de Gapennes à l'effet d'indiquer, avec précision et exactitude la position des carrières par rapport à l'église. M. Lestudier, conducteur des ponts et chaussées, qui les avait accompagnés sur les lieux, fut chargé par eux de faire le plan de l'église et d'y indiquer les rues et les chambres correspondantes des carrières. La rigoureuse exactitude de l'opération fut vérifiée sur les lieux après que le plan eut été rapporté.

Le plan que nous joignons à cette notice est la copie textuelle du plan des ingénieurs qui est déposé à la préfecture et que M. le préfet a bien voulu communiquer à la Société. Nous devons cette copie à la complaisance de notre collègue M. Lombard, architecte, qui s'est empressé de nous offrir ses talents et ses services avec un désintéressement que la Société a reconnu par un vote de remercîments.

Les faits que je vais signaler, sont extraits du rapport même des ingénieurs; et quoique leurs observations n'aient pas été faites daus le but de constater l'origine ou la destination primitive de ces anciennes carrières, elles n'en sont pas moins précieuses pour diriger nos recherches et faciliter nos études.

« Nous avons remarqué, disent les auteurs du rapport, « qu'il n'y a aucune liaison entre le mur d'enceinte de l'é- « glise et la maçonnerie du clocher, et que ces deux parties « de l'édifice paraissent faites à des époques différentes : le « clocher, d'une architecture élégante, nous a paru avoir « une date plus ancienne.

« La portion du mur qui s'est écroulé a une longueur d'en- « viron 12 m. 00. La chûte extérieure de ce mur paraît avoir

PLAN d...

sur lequel on...

les rues et les...

du sol




THE ASTOR LIBRARY

« été précédée par la formation d'une excavation dont le
« centre se trouvait au point marqué N sur le plan.
« Un premier puits a été percé en N, dans l'emplacement
« même de l'excavation, pour reconnaître la situation de la
« carrière qu'on présumait exister sous l'église. Le peu de
« consistance du sol l'a fait abandonner après avoir atteint
« une profondeur d'une trentaine de pieds. On en a ouvert
« un autre en M. Arrivé à une profondeur d'environ 12 m. 40
« au dessous du terrain environnant, on a percé une petite
« galerie M L qui a une pente d'environ 1 m. 60; et l'on a
« rencontré la carrière près de l'embranchement de trois
« rues.
« Le plan fait connaître l'état matériel de toutes les par-
« ties de la carrière qu'il a été possible de visiter. Les ébou-
« lements formés en G, H, O, P, Q, R, S, T, ont empêché
« d'aller plus loin.
« En descendant dans la carrière par le puits M nous
« avons remarqué que le sol sur lequel repose l'église est
« formé par un banc d'argile d'environ 4 m. 00 d'épaisseur.
« Les fondations du mur d'enceinte de l'église sont établies
« sur ce banc à environ 1 m. 50. Au-dessous de l'argile, on
« rencontre une couche de petits cailloux de 0 m. 75 de hau-
« teur, qui recouvre le banc crayeux. Enfin, à une profon-
« deur d'environ 14 m. 00, au-dessous du pavé de l'église et
« du terrain environnant, se trouve le sol des carrières que
« nous avons parcourues. La couche de craie d'environ 20
« pieds qui se trouve au-dessus des voûtes, nous a paru très
« divisé, friable et de peu de consistance, à en juger par la
« nature des parois du puits dans lequel nous sommes des-
« cendus. Les côtés et les voûtes naturelles d'une grande

« partie des rues et de la plupart des chambres, sont aussi « formées de craon d'une nature analogue. Il nous a paru que « les matériaux extraits de ces carrières n'ont pu servir à « faire des constructions à raison de leur petit volume.

« On a indiqué sur le plan l'état dans lequel se trouvent les « voûtes et les piliers des rues et des chambres. Les côtés et « les voûtes des chambres qui sont marqués comme bons, sont « encore généralement dans leur état primitif. Dans quel- « ques endroits on voit encore les traces des outils qui ont « servi à l'exploitation. Les voûtes de ces chambres ont en- « viron 2 m. 30 de hauteur au-dessus du sol; mais dans les « chambres et les galeries qui sont indiquées comme mau- « vaises, la hauteur primitive, sous voûte, se trouve réduite « à 2 m. 00, 1 m. 50 et même 1 m. 00, suivant l'épaisseur « plus ou moins grande des portions de voûtes qui se sont « écroulées.

« En jetant les yeux sur le plan, on remarquera qu'il « existe un assez grand nombre de chambres et de piliers en « mauvais et très-mauvais état, sous l'église, sous le mur « d'enceinte ou à proximité de ce mur. Il est probable qu'il « existe d'autres galeries et d'autres chambres sous le chœur « et sous le clocher; mais des éboulements ont empêché de « les explorer.

« Ainsi que l'indique le plan, on n'a trouvé aucune com- « munication entre la partie de la carrière qui a été visitée « et celle où s'est formé l'excavation N qui a entraîné la « chûte du mur de l'église. Il a été impossible de pénétrer « jusqu'au point K situé à droite du clocher, point où s'est « formé une excavation il y a quelques années.

« D'après ce que nous a assuré M. le maire de Gapennes,

« les habitants du pays ont aussi connaissance qu'une autre « excavation s'est formée, à une autre époque, à peu de « distance du clocher, vis-à-vis la porte de l'église. C'est « probablement cette excavation qui a produit les éboule- « ments qu'on remarque en O. La plupart des excavations « qu'on nous a signalées ont une date récente et ont été vues « par M. le maire de Gapennes ou par d'autres habitants de « cette commune. Cela semble annoncer que les voûtes et les « piliers de ces carrières, creusées dans un sol qui paraît « avoir partout la même consistance, à une époque si an- « cienne que le souvenir en est totalement perdu, et qu'on « ne sait pas même quel usage on a pu faire d'une aussi « grande quantité de craie, cela semble indiquer, disons « nous, que ces voûtes et ces piliers qui avaient une égale « solidité et qui sont à peu près également détériorés, ap- « prochent presque tous de leur ruine. Cette observation est « bien confirmée par la situation de la plupart des galeries « et des chambres ».

Telles sont en substance les observations consignées dans le rapport de MM. les ingénieurs Fouache et Sordi. J'aurai peu de choses à y ajouter.

Dans les premiers jours d'octobre 1836, je me rendis à Gapennes à l'effet de visiter la carrière. J'y descendis, avec un guide, non pas par le puits M, qui est totalement comblé depuis l'achèvement des travaux faits à l'église, mais par le puits du presbytère situé à l'extrémité nord de la carrière. Après avoir parcouru, en rampant, un espace de quelques toises, nous arrivâmes dans une galerie spacieuse qui est coupée en E, par un pilier en maçonnerie construit tout nouvellement, sans doute pour étayer le mur de l'église. La

communication avec la galerie C, L, D, se trouvant interceptée de ce côté, nous fîmes un détour par la droite, et nous arrivâmes à un endroit que je crois le pilier U. Les voûtes et les murs de cette partie de la carrière semblent noircis par la fumée. Je ne poussai pas plus loin mes recherches, car notre lumière commençait à nous refuser sa clarté. Nous rebroussâmes chemin et je quittai la carrière, persuadé qu'on ne peut plus s'y engager avec sécurité. J'attribue ce phénomène à la fermeture du puits M et à la présence de l'acide carbonique. En rouvrant ce puits on rétablirait la circulation de l'air, et le parcours des galeries n'offrirait pas plus de danger que lorsque les ingénieurs les ont visitées.

Je suis heureux de pouvoir suppléer au défaut de mes propres observations par les renseignements transmis à la société, par M. de Carpentin, principal propriétaire et maire de la commune de Gapennes.

J'avais pensé que des carrières aussi vastes que paraissent l'être celles de Gapennes, devaient avoir des issues sur les puits du village. M. de Carpentin affirme que le puits du presbytère est le seul qui communique avec les souterrains et encore ce puits n'a-t-il été percé qu'en 1816. Ce fut à cette époque seulement qu'on connût l'existence des cryptes, mais d'une manière imparfaite. Les ouvriers qui firent cette fouille dirent seulement qu'ils avaient trouvé un couloir étroit qui devait passer sous la rue et aller sous l'église. Mais ils attachèrent si peu d'importance à cette découverte, qu'ils comblèrent en partie la galerie avec la marne provenant du puits.

Vers l'extrémité de la galerie AB et dans l'une des chambres attenant à cette galerie, les ingénieurs ont figuré *un puits bouché*. « Ce puits, assure M. de Carpentin, a dû être creusé

« exclusivement pour l'usage des habitants de la carrière,
« car l'état de la voûte qui a conservé toute sa forme, dans
« cette chambre, exclut toute idée de communication de ce
« puits avec l'extérieur.

M. de Carpentin se demande aussi ce qu'est devenue l'énorme quantité de terre et de craie que le percement de ces carrières a dû fournir. « C'est une chose, dit-il, qu'il est
« impossible de deviner, car il n'existe, dans les environs de
« Gapennes, aucun monticule qui puisse faire présumer qu'il
« provient de cette cause. Le motif qui a fait entreprendre
« un travail aussi considérable, est sans doute, pour les
« habitants, la nécessité de se créer un refuge dans les temps
« de guerres. »

Tout porte à croire, en effet, que les carrières de Gapennes ont été creusées pour recevoir cette destination, et il est certain qu'elles ont été habitées. M. de Carpentin y a trouvé :
« deux fragments d'un pot de terre commune, une serrure,
« un gond en fer, de la petite paille d'avoine du genre de celle
« dont les paysans garnissent leur paillasse, des semelles en
« cuir dont la dimension indique qu'elles ont appartenu à des
« chaussures de femmes. Il a remarqué en outre, à l'entrée
« de plusieurs chambres, que les pierres avaient été taillées
« pour y mettre des portes, et, dans ces endroits, des frag-
« ments de bois pourri. Dans beaucoup de ces chambres, il
« existe encore des trous taillés dans les murs qui ont dû
« servir à maintenir des morceaux de bois ; et dans plusieurs
« chambres, les murailles sont noircies sans doute par la
« fumée des lampes qui y ont été allumées. »

Si cette carrière, comme tout semble le faire croire, a servi de retraite aux habitants, non-seulement on devait y

communiquer par des puits ou des soupiraux, mais encore par une entrée horizontale ménagée en pente douce, pour en faciliter l'accès aux hommes et aux animaux. Or, il n'y a à proximité de l'église de Gapennes, aucun indice extérieur qui révèle cette entrée. Cependant une issue de ce genre a dû nécessairement exister; mais comment s'orienter pour la découvrir? Je crois qu'on la chercherait en vain au nord de l'église. Il suffit de jeter les yeux sur le plan pour s'en convaincre : l'état des voûtes et des galeries, l'absence d'éboulements aux points extrêmes, tout annonce que, de ce côté, les unes et les autres ne s'étendaient pas plus loin que ce qui a été découvert. Des deux galeries qui marchent dans cette direction, l'une va aboutir au puits du presbytère, l'autre revient, par un brusque retour, se perdre sous le clocher. Il n'y a donc chance pour trouver cette entrée, qu'en suivant le prolongement de la galerie C D ou de celle qui aboutit aux éboulements R, S, T, c'est-à-dire la direction du sud-est. Il ne me paraît pas impossible, avec cette donnée, surtout si on rattache les parties aujourd'hui connues de la carrière avec les enfoncements signalés par M. de Carpentin, d'arriver à retrouver, au moins approximativement, la position de l'entrée principale, et en outre, de se faire une idée plus exacte de l'étendue de ces carrières.

« Il est certain, ajoute M. de Carpentin, que les affaisse-
« ments du terrain qui se sont faits dans les propriétés qui
« avoisinent l'église, ont été occasionnés par la chûte des
« voûtes de la carrière. En examinant attentivement les lieux,
« il est facile de voir que ces affaissements se trouvent dans
« la direction des trois corridors indiqués au plan de MM.
« Fouache et Sordi.

« Il y a trente-cinq ou trente-six ans, un affaissement peu
« considérable eut lieu dans les enclos du châteauà 10 m. 00
« sud-est du clocher. — Vers 1806, il se fit, au nord-ouest
« de l'église, à 40 m. 00 environ, une excavation assez con-
« sidérable dans la basse-cour du château. — En 1809, un
» événement semblable eut lieu sur la place, à 4 mètres du
» clocher, dans la direction du nord-ouest.—En 1824, nou-
» velle excavation de même nature, à 10 mètres de l'église,
« dans un pâturage appartenant à M. Thelu. — En 1828,
« pareille chose eut lieu dans la cour du château, et l'en-
« foncement du terrain fut si rapide, qu'un pilier en ma-
« çonnerie se trouva perpendiculairement descendu à plus
« de 5 mètres de profondeur, dans son entier, sans même
« que le chapiteau ait été dérangé. Le diamètre de cet en-
« foncement était de 7 mètres. — En 1829, un nouvel enfon-
« cement se manifesta à côté du précédent, mais moins large
« et moins profond : l'un et l'autre étaient au sud-ouest de
« l'église, et à une distance de 11 à 12 mètres. »

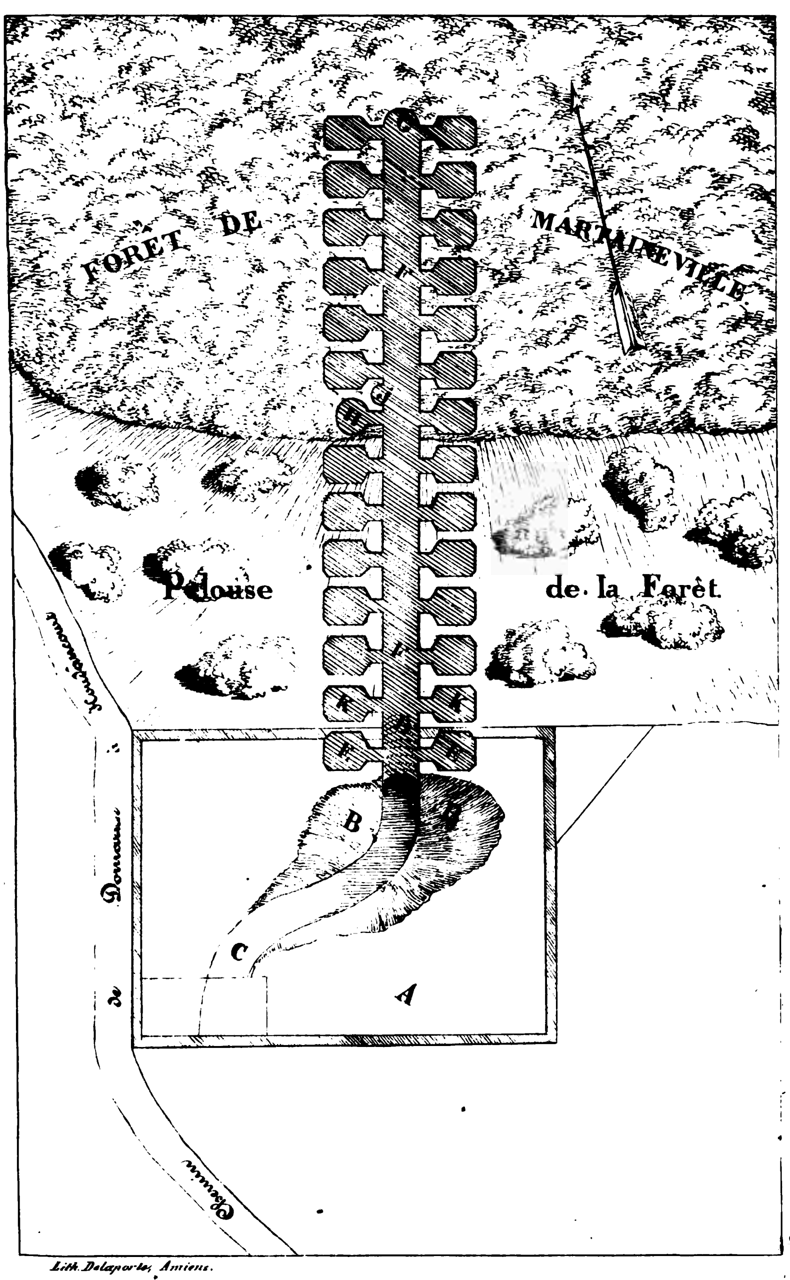
Lorsque ces deux derniers enfoncements eurent lieu, M. de Carpentin, à qui des personnes de l'endroit assurèrent alors qu'il y avait eu autrefois une entrée de carrière près des murs de la cour du château et sur la place en face de l'église, fit fouiller au point qui lui fut indiqué, mais ce fut vainement, il ne put rien découvrir. — Il pense que cette entrée doit avoir été établie à l'est du chœur de l'église, sur une place nommée autrefois le Parc, où est maintenant construite la maison d'un sieur Duboille, cabaretier. Ce qui le confirme dans cette opinion, c'est la forte commotion que cette maison a éprouvé le 13 février 1834, lors de l'écroulement du mur d'enceinte de l'église, tandis que des bâtiments

plus rapprochés du théâtre de l'événement n'ont pas souffert.

Avant cette époque, personne ne soupçonnait l'existence d'une carrière sous l'église; mais les habitants avaient quelque révélation d'un autre souterrain dont l'entrée, perdue depuis long-temps, aurait existé près d'une place du village nommée le *Marquet*, par allusion au marché qui s'y serait tenu anciennement.

§ 2. Domqueur.

Ce village est situé à une lieue environ nord-est de St-Riquier. Il est traversé par l'ancienne voie romaine qui conduit d'Amiens à Boulogne-sur-Mer, et qui est connue sous le nom de *Chaussée Brunehaut*. Il existe dans cette commune, une carrière non moins curieuse à explorer que celle de Gapennes. Comme toutes les autres cryptes des environs, elle avait une entrée principale, taillée en forme de rampe, et voûtée en maçonnerie, qui s'ouvrait dans un talus en face de l'église. Cette entrée est détruite depuis long-temps. On l'a démontée pour faire servir les matériaux. Cette carrière avait en outre des issues secrètes dans les caves des particuliers. On en compte encore trois aujourd'hui : une dans la cave du presbytère et deux autres dans deux maisons voisines. J'ai visité cette crypte dans les derniers jours de mars 1837; j'y descendis par un escalier taillé dans le roc qui se trouve aboutir à la cave d'un sieur Millevoye. Au bas de cet escalier, la carrière se divise en deux rameaux qui se dirigent l'un au sud et l'autre à l'ouest. Les galeries sont étroites et tortueuses. On n'y peut circuler qu'en courbant la tête. Les chambres sont plus spacieuses et plus élevées. Elles se composent tantôt



Lith. Delaporte, Amiens.

Carrière de Franqueville.


TOR LIBRARY

d'une seule pièce, tantôt de deux, tantôt de trois. Dans l'une de ces chambres, on m'a fait remarquer des trous, dans la muraille, qu'on suppose avoir servi à supporter un râtelier ; dans deux autres, des ouvertures creusées dans l'épaisseur des murs, en forme de four. Les murs, en cet endroit, sont noircis par une couche épaisse et verticale de fumée. La pierre calcinée semble attester que ces ouvertures ont servi de four, mais leur peu d'étendue et de profondeur, me ferait croire qu'elles étaient destinées, non pas à la cuisson du pain, mais à l'entretien d'un foyer de combustion ayant pour but d'établir un courant d'air dans la carrière. Je le croirais d'autant plus qu'il n'existe, au dessus de ces fours, aucune ouverture de cheminée, aucun soupirail par lequel la fumée aurait pu s'échapper. Il fallait qu'elle traversât la galerie et une enfilade de chambres pour gagner le puits le plus voisin ou les autres soupiraux qui en étaient encore plus éloignés. Ces soupiraux sont aujourd'hui obstrués par des éboulements ou par des travaux en maçonnerie qui paraissent avoir une date récente. Trois puits communiquaient, dit-on, avec la carrière. On cite entre autres celui du presbytère. Mais le curé actuel a jugé prudent de faire boucher les issues de son côté, ce qui coupe la galerie principale à peu près au milieu de sa longueur. Les chambres, surtout celles qui sont creusées dans la fourche des deux galeries, sont tellement rapprochées l'une de l'autre que, dans quelques endroits, les piliers de séparation n'ont pas plus de huit centimètres d'épaisseur. On a peine à concevoir comment les voûtes se soutiennent sur d'aussi fragiles appuis.

§ 3. Franqueville.

Franqueville n'est qu'à une lieue de Domqueur et à trois quarts de lieue de Domart. Il est situé dans une gorge étroite, dominée au nord par un côteau dont la forêt de Martaineville couronne le sommet. Tout le long de cette forêt, au midi, règne, sur une lieue d'étendue, une large pelouse semée de bouquets de hêtres dont les groupes variés font de cet endroit un site charmant et une promenade délicieuse. La partie qui est en face du village de Franqueville est surtout remarquable par les ondulations du terrain coupé de distance en distance par des vallons boisés, et par les sinuosités de la forêt qui prolonge sa perspective à droite et à gauche.

Ce canton, dans les titres et dans le parcellaire du plan cadastral qui m'a été communiqué, est appelé *les vieilles carrières.* Il forme un triangle arrondi dont la base s'appuie à la limite de la forêt et dont la pointe touche aux haies du village. C'est en effet dans ce lieu, à la naissance de la pelouse dont je viens de parler, que se trouve l'entrée du souterrain C; elle prend naissance dans une enceinte carrée A de cent quatre pieds de long sur quatre-vingts de large, qui était autrefois défendue par des murailles dont on aperçoit encore les fondations. Cette entrée n'avait pas été ouverte depuis 1812. Il a fallu la faire déblayer, et deux hommes ont été occupés à ce travail toute la journée du vendredi 24 mars 1837. C'est seulement à cinq heures du soir qu'il m'a été possible de pénétrer dans l'intérieur. L'entrée D en forme de rampe est voûtée en plein cintre, partie en briques, partie en pierres prises dans la carrière. Elle peut avoir cinq à six mè-

tres de pente. Elle était autrefois plus étendue, mais des éboulements successifs l'ont reculée à soixante pieds environ de son emplacement primitif; on en suit encore le tracé sur le terrain jusqu'au pied de son ouverture actuelle D.

La crypte de Franqueville comparée à celles que j'ai visitées jusqu'à ce jour est certainement la plus régulière et la mieux conservée. Toutes les parties en sont artistement distribuées. Elle se compose d'une seule galerie FF de deux mètres de hauteur sur un mètre trente-trois centimètres de largeur, qui se prolonge, en ligne droite du midi au nord, sur une longueur de soixante mètres environ. A cette galerie viennent aboutir parallèlement, de trois mètres en trois mètres, les ouvertures de vingt-huit chambres. Au centre et sur la gauche de cette galerie, on a ménagé un soupirail en forme de puits H, qui a son orifice supérieur à l'entrée de la forêt. Ce puits a deux pieds et demi de diamètre. Il est bouché avec des branches d'arbres recouvertes de gazons. Le fond du soupirail était aussi obstrué par une quantité d'immondices et de pierres qu'il a fallu déblayer pour avoir le passage libre jusqu'au bout de la galerie.

Les chambres ont communément douze pieds de longueur sur neuf de largeur et autant de hauteur. Elles sont taillées dans un sol calcaire d'une nature très tendre. On remarque dans la plupart, à six pieds du sol, des trous carrés percés dans le roc, placés sur la même ligne à droite et à gauche, de manière à faire croire que ces trous supportaient des solives. La même remarque a été faite à l'entrée de chaque chambre, ce qui semble annoncer que toutes étaient fermées par des portes. Les entrées des chambres qui se trouvent au bas de la rampe sont voûtées et maçonnées en pierres

taillées et voûtées en plein cintre. Tout ce travail paraît si frais et si neuf qu'il semble sortir de la main de l'ouvrier.

Cette carrière est restée intacte dans toutes ses parties. Les dégradations de la rampe et de quelques chambres qui avoisinent l'entrée sont l'ouvrage des hommes et non du temps. La pierre, quoique d'une nature très tendre, présente cependant une masse compacte et serrée. On n'y remarque ni fissure ni lézarde, rien en un mot qui révèle trace ou symptôme d'éboulement.

J'ai trouvé dans cette grotte les dates suivantes accolées à des noms d'hommes : 1778-1799-1811-1812. Evidemment ces inscriptions se réfèrent aux différentes époques où elle a été ouverte. Malgré mes recherches, je n'ai pu en découvrir aucune plus ancienne. L'intérieur des chambres était parsemé de petits tas d'ossements gisans au milieu de taches poudreuses et noirâtres qui semblaient dessiner, sur le sol blanc de la carrière, les formes de l'animal auquel ils ont appartenu. Ce sont des squelettes de renards et de lapins qui probablement seront tombés vivants dans la carrière par l'ouverture du soupirail. Plusieurs trous creusés dans la pierre, au niveau du sol, indiquent que quelques-uns de ces pauvres animaux ont péri en travaillant à leur délivrance.

On a dans le pays un souvenir confus d'un événement dont ce souterrain aurait été le théâtre. On prétend qu'on y a trouvé les cadavres de plusieurs soldats ayant encore le sac sur le dos. La tradition rapporte qu'ayant été découverts par un parti ennemi, ils y auraient péri étouffés. Cette histoire n'est sans doute qu'un conte populaire forgé à plaisir et inventé par quelque rapsode picard, pour distraire sa famille

ou ses amis de l'ennui des longues soirées d'hiver. Je la mentionne ici pour mémoire.

Un fait assez important, selon moi, à constater, c'est l'absence de puits dans le souterrain. J'en tire la conséquence qu'il était seulement destiné à servir d'abri momentané aux bestiaux et aux récoltes ; quant aux habitants, il est présumable qu'ils aimaient mieux chercher un refuge dans l'épaisseur de la forêt voisine, que de s'enfermer dans une caverne où ils n'auraient pu rester long-temps privés de l'un des éléments les plus essentiels à la vie.

§ 4. Maison-Roland.

Ce village est situé à une lieue est de Saint-Riquier, et à une demi-lieue ouest de Domqueur. On y trouve aussi des carrières semblables à celles que je viens de décrire : elles sont au nombre de deux.

I. La première a son entrée principale dans le voisinage de l'église, au milieu de la grande rue du village. Cette entrée voûtée, partie en briques partie en pierres formant de petits arceaux de cinq à six pouces de saillie, se prolonge en spirale jusqu'au roc vif dans lequel le souterrain est taillé. A environ vingt ou vingt-cinq pieds du rez-de-chaussée naturel, on rencontre le sol de la carrière, qui se compose d'une seule galerie de quarante à cinquante mètres de longueur. Les cellules sont distribuées à droite et à gauche de la galerie qui se termine par une chambre qu'on nomme dans le pays *la chambre de l'école*. Les autres cabinets, au nombre de douze, ont tous un nom qui les distingue. L'un s'appelle *la chambre du charron*, un autre, *le poulailler*, celui-ci

la chambre du savetier, celui-là *la chambre du maréchal.* Le premier, à main droite au bas de la rampe, tire son nom du puits qui existait dans cette chambre; mais ce puits est aujourd'hi comblé par les immondices qu'on y a jetées. Cette carrière, à raison de la facilité de sa descente, est habitée l'hiver par les femmes qui s'y réunissent pour filer. On cite une pauvre mendiante qui, pendant long-temps, n'eut point d'autre asyle que cette grotte. Les enfants en font aussi le théâtre de leurs jeux. Ils y pénètrent sans lumières, à l'aide de bâtons qu'ils frappent à droite et à gauche contre les murs. Le peu de profondeur de cette grotte s'explique par la nature du sol dans lequel elle a été creusée. C'est un banc calcaire recouvert d'une faible couche d'argile. Ses masses compactes et serrées se soutiennent naturellement et à tel point que les voûtes de certaines chambres, qui ont seize pieds de long sur douze de large, n'ont rien perdu de leur solidité primitive, malgré la forme horizontale qu'on leur a donnée.

II. La seconde carrière est située dans le bas du village. On la dit beaucoup plus ancienne que la première. Elle paraît aussi beaucoup plus vaste. Il n'est plus possible aujourd'hui de la parcourir dans toute son étendue à cause des nombreux éboulements qui interceptent les communications. On y pénètre par la cave d'un sieur Bellard. Un escalier taillé dans le roc en rend l'accès facile. Autant qu'il m'a été possible d'en juger, cette carrière a beaucoup d'analogie avec celle de Domqueur; les galeries sont basses, étroites et tortueuses; les chambres présentent des enfilades de plusieurs pièces réunies. De distance en distance se trouvaient des puits et des soupiraux. J'ai remarqué dans le jardin du sieur Bellard,

l'ouverture de l'un de ces soupiraux placée dans l'angle de deux haies vives. Elle est masquée par des branches couchées en travers et recouvertes de gazons. S'il faut en croire la tradition, il y avait autrefois sur ce terrain une église, mais elle aura été détruite il y a long-temps, car on n'en aperçoit même plus les ruines.

§ 5. Hiermont.

Ce village est situé sur la route départementale d'Abbeville à Auxi-le-Château, à une petite lieue de cette dernière commune. Il est placé sur une hauteur qui forme l'un des points culminants du Ponthieu. C'était autrefois une châtellenie importante; ce n'est plus aujourd'hui qu'un chétif village. On y voit encore les ruines de deux forteresses féodales : la première, bâtie en 1282 et détruite en 1356, lors du soulèvement de la Jacquerie; la seconde, bâtie en 1412 et ruinée en 1636 par les Espagnols. De tous ses monuments, il n'y a plus que la carrière qui excite aujourd'hui la curiosité.

Cette carrière a son entrée principale sous un tertre gazonné dans le voisinage de l'église, et à quatre mètres environ du mur d'enceinte. Sa rampe, de vingt-cinq mètres de longueur, est maçonnée, savoir : la partie supérieure en briques, et la partie inférieure en pierres taillées en arrêtes faisant saillie l'une sur l'autre, comme celles qui forment l'entrée de la carrière de Maison-Roland; avec cette seule différence qu'au lieu de tourner obliquement comme cette dernière, celle-ci descend en ligne droite sur une assez grande étendue. Vue d'en haut, cette voûte, lorsque le fond est éclairé, présente une perspective d'arceaux de l'effet le plus imposant.

La carrière se divise en deux rues qui partent du pied de la rampe. La galerie qui va du nord au midi, sur un espace de cinquante-deux mètres, est terminée en cul-de-four. Les habitants la nomment la rue droite, sans doute à cause de sa direction rectiligne. La seconde rue, d'une longueur à peu près égale, serpente, en décrivant plusieurs courbes, dans la direction de l'ouest à l'est. On la nomme la rue bossue, et plus communément, la rue mauvaise, par allusion au mauvais état des chambres qui y aboutissent. Les chambres, tantôt simples, tantôt doubles et triples, sont au nombre de soixante-quinze, d'après le récensement qui en a été fait par l'instituteur de la commune. Les entrées des chambres sur les galeries, sont distribuées de manière qu'aucune ne se trouve en face de l'autre; mais le contraire s'observe dans les chambres à plusieurs divisions. Là toutes les entrées se correspondent.

Un puits et plusieurs soupiraux communiquaient, dit-on, à cette carrière. Ces ouvertures paraissent avoir été comblées par des éboulements ou par mesure de précaution. C'est ainsi qu'un soupirail a été fermé lorsqu'on a établi la route qui traverse cette commune.

§ 6. Maison-Ponthieu.

Cette carrière a beaucoup de ressemblance avec celle d'Hiermont. Qui voit l'une voit l'autre. Ce sont les mêmes rapports de situation et de distribution.

Cette dernière a aussi son entrée principale dans le voisinage de l'église, sous un mur de quatre à cinq pieds de hauteur qui ferme le cimetière dans la partie qui fait face au

midi, c'est-à-dire à la place. Sa voûte est moins remarquable que celle d'Hiermont. Elle se divise en deux rues principales partant du pied de la rampe. L'une va passer sous le calvaire qui est au milieu de la place, dans la direction du nord au midi; l'autre va aboutir à un puits situé à l'extrémité de cette place, dans la direction du nord-ouest au sud-est. La rue du puits peut avoir cent cinquante mètres de longueur, la rue du calvaire n'en a que cent environ. Elle était sans doute beaucoup plus étendue, mais un éboulement la coupe en cet endroit. Dans l'une des chambres de cette galerie, on remarque une ouverture taillée en forme de four, absolument semblable à celle que j'ai signalée dans la description des souterrains de Domqueur.

Un grand nombre de chambres sont comblées par des éboulements.

§ 7. Observations générales.

Guescharð. — Dans un héritage appartenant à M. Poirriez, président de chambre à la Cour royale d'Amiens, il existe un puits communiquant à des souterrains qu'on dit très-vastes, mais qui n'ont pas été visités depuis fort longtemps.

Bussu. — En perçant une excavation dans cette commune, on découvrit le fond d'une cellule souterraine dans laquelle on trouva un œuf. Le prolongement de cette cellule était coupé par un éboulement.

Noyelles-en-Chaussée. — M. Sordi, l'un des ingénieurs qui ont visité la carrière de Gapennes, m'a assuré qu'il en existait une semblable dans le voisinage de l'église de

Noyelles-en-Chaussée. Il a remarqué, dans l'une des chambres, un râtelier presque intact, placé à la même hauteur que ceux qui servent dans les écuries.

Crécy.—Parmi les renseignements que M. Dusevel a bien voulu me communiquer, il s'en trouve un de M. Louandre, à qui des habitants de Crécy ont assuré qu'il existe, près de ce bourg, un vaste souterrain dont l'ouverture est placée dans le moulin de pierre du champ de bataille. Ce souterrain se dirigerait vers *Crécy-Grange*, et renfermerait, suivant leurs expressions, *une fort belle pierre de marbre* que ceux qui l'ont visité jadis n'ont pu enlever malgré le désir qu'ils en avaient. Comme personne, depuis long-temps, n'a osé descendre dans ce souterrain, il est impossible de bien déterminer sa forme et son étendue. J'ajouterai que le moulin dans lequel on place son entrée, est criblé de trous de balles et de biscayens, ce qui semble prouver qu'on s'y est retranché autrefois.

Gouy-lès-Cahon. — Cette commune ne fait point partie du Ponthieu, cependant comme elle n'en est séparée que par le cours de la Somme, je placerai ici les renseignements que j'ai pu me procurer sur ses carrières. Selon les uns, dit M. Ravin, elles s'étendent fort loin, mais ils n'en produisent aucune preuve, avouant d'ailleurs qu'on ne peut s'y enfoncer à cause des éboulements. D'autres, qui peut-être sont plus raisonnables, assurent que leur étendue est très-bornée.

Art. III. AMIÉNOIS.

§ 1er. Grattepanche.

Ces souterrains que j'ai visités le 30 juillet 1837, l'avaient été au mois de novembre précédent par M. Louis Douchet, de Saint-Maurice-lès-Amiens. Je suis heureux de pouvoir joindre mes observations aux siennes, et je m'empresse de proclamer l'exactitude des renseignements qu'il a bien voulu communiquer à la Société.

L'excavation par laquelle on s'introduit, n'est point l'entrée naturelle, du moins tout porte à le croire. Elle m'a paru produite par un éboulement qui aurait percé la voûte en cet endroit. Cette entrée qui est située au sommet de la colline sur laquelle le village est assis, devait, dit-on, se trouver beaucoup plus bas, dans la côte, à un point correspondant à d'autres carrières ou à des ramifications de la même carrière. Il faut, pour pénétrer dans celle-ci, se coucher à plat ventre et se laisser glisser sur une pente très-rapide de quelques mètres de profondeur. Alors on peut tenir pied et on se trouve dans un étroit espace où la voûte, beaucoup plus élevée, forme une espèce de dais. Puis on s'engage, en rampant, dans une autre ouverture de dix à douze pieds de longueur, de deux et demi de hauteur sur quinze à dix-huit pouces de largeur, voûtée en pierres maçonnées en plein cintre. Après avoir franchi ce boyau, on arrive à la galerie où commence véritablement le souterrain.

Là se trouve un autre passage voûté, de cinq à six pieds de hauteur et d'autant de largeur; trois petits arceaux super-

posés existent dans le haut de ce passage qui a environ trois mètres de longueur. Au milieu, sur la droite, en marchant dans la direction du nord-est au sud-ouest, on aperçoit une espèce de cheminée ou soupirail, communiquant avec le sol supérieur et servant sans doute à introduire l'air dans le souterrain. Cette cheminée, dont l'âtre présente encore quelques traces de fumée, est maçonnée grossièrement en petites pierres taillées avec un instrument qui a laissé sur leurs faces extérieures, l'empreinte de moulures parallèles. Ces pierres ont à peu près la longueur et la double épaisseur d'une brique. Elles sont liées entre elles par un mortier sans aucun mélange de chaux, que M. Douchet ne peut mieux comparer qu'à une sorte de terre glaise; mais il n'en est pas de même du mortier qui lie les voûtes.

Ces travaux de maçonnerie dans l'intérieur du souterrain étaient, m'a-t-on dit, plus étendus; mais les habitants, trouvant là des pierres toutes taillées, à leur convenance, s'en sont servi pour construire ou réparer leurs maisons.

Cette carrière, dans son ensemble, présente la forme d'un arbre. Une galerie droite constitue le tronc; plusieurs galeries latérales, sinueuses, peu profondes et alternées, représentent assez bien les grosses branches qui viennent s'unir au tronc, de même que les chambres en figurent les rameaux divers. Ces impasses semblent indiquer qu'elles étaient réparties et divisées selon les besoins des familles. En suivant la galerie principale, on arrive au fond de la grotte qui se termine en cul-de-four. Sur les deux côtés, existent des chambres semblables à celles qu'on vient de décrire. Tous ces cabinets ou cellules sont en général taillés sans art, et n'ont point de forme bien déterminée. Le sol des carrières est aussi

très-accidenté, montueux et embarrassé de quantité de pierrailles. N'était les deux corps de maçonnerie dont j'ai parlé tout à l'heure, on les prendrait plutôt pour de véritables carrières que pour un souterrain ayant servi à l'habitation.

Plusieurs grottes semblables existent dans cette commune. Il s'y forme assez fréquemment des excavations qui annoncent qu'elles s'étendent assez loin sous le village. Mais je n'ai trouvé dans les environs de l'église, rien qui indiquât une rampe analogue à celles que j'ai déjà eu occasion de décrire.

Le curé, vieillard presque octogénaire et enfant du pays, se rappelle, dans sa jeunesse, avoir visité une autre carrière où il y avait des écuries et des étables pour toutes les espèces de bestiaux. L'endroit où il place son entrée est très-rapproché de l'ouverture actuelle. Il est probable que ces différents souterrains n'en faisaient qu'un seul dans l'origine.

A un quart de lieue, dans la vallée, à l'est du village, on remarque une petite chapelle dédiée à saint Cyr, qui, quoique sans porte ni fenêtres, n'en est pas moins en grande vénération dans le pays. On raconte, entre autres choses merveilleuses, que cette chapelle cache l'entrée d'un souterrain qui n'aurait pas moins de deux lieues d'étendue, puisqu'il viendrait aboutir au faubourg Saint-Fuscien d'Amiens, auprès de la Porte-Paris. Malheureusement on sait à quoi se réduisent toutes ces traditions populaires. C'est le *mons parturiens* de la fable. Cependant, comme *toujours un peu de vérité se mêle au plus grossier mensonge*, on doit croire, par le bruit sourd que produit un chariot chargé passant auprès de cette chapelle, qu'il y a là quelque fait intéressant à constater.

§ 2. Puits de Beauquesne.

Les plus intéressants à explorer de tous ces anciens souterrains, sont certainement ceux dont l'existence est attestée par la tradition, mais dont les entrées, perdues depuis longtemps, ne peuvent être retrouvées qu'au moyen de fouilles plus ou moins dispendieuses, car c'est à l'instant où l'on découvre ces sortes de monuments, qu'il est opportun de les visiter, et qu'on peut se faire une idée exacte de leur état primitif. Dans cette intention, j'ai demandé, et la Société a bien voulu m'autoriser à faire quelques recherches dans la commune de Beauquesne.

Ce village, qui compte encore aujourd'hui une population de près de trois mille ames, a joué un rôle assez important dans l'histoire du moyen-âge. C'était autrefois le chef-lieu d'une prévôté royale qui embrassait, dans son ressort, une partie de l'Artois et de la Picardie. Il est aujourd'hui bien déchu de son ancienne splendeur. A peine reste-t-il sur le sol quelques traces de son château fort, bâti par Philippe d'Alsace, vers la fin du XIIe siècle. Ses rues, jadis pavées, ne sont plus que des cloaques aussi redoutés des piétons que des voituriers condamnés à les parcourir. Les guerres des XVe, XVIe et XVIIe siècle l'ont mainte et mainte fois détruit de fond en comble.

Presque chaque année, il s'y forme des enfoncements qui révèlent l'existence de galeries souterraines. Dans plusieurs maisons voisines de la place, il y a des caves à plusieurs étages qui, selon la tradition, débouchaient par des conduits secrets dans les souterrains du château. Les entrées de ces

caves inférieures sont maçonnées en arceaux et en plein cintre comme celles des carrières dont il a été fait mention plus haut.

Il existe en outre, dans cette commune, un grand nombre de puits dont il est difficile de s'expliquer la destination. On en compte cinq sur la place, à dix, quinze et vingt mètres de distance l'un de l'autre. Il est impossible de croire que tous ces puits aient jamais été percés jusqu'à l'eau, qui ne se trouve guères qu'à deux cents et deux cent vingt pieds de profondeur. En général, leur ouverture supérieure est beaucoup plus étroite que celle des puits à l'eau ordinaires. Ils affectent la forme ovale et sont maçonnés en pierres ou en silex, tandis que ceux qui servent aux usages des habitants, le sont toujours en grès.

Pensant que l'exploration de ces puits pouvait amener quelque utile découverte, j'en ai fait ouvrir un dans le voisinage de l'église; il est situé à environ quinze mètres du mur d'enceinte vers le nord. Il était déjà déblayé jusqu'à sept mètres de profondeur, et j'avais l'espoir de bientôt parvenir à la galerie ou cellule qui avait été reconnue par le propriétaire lui-même, il y a quinze ans, lorsqu'un orage subit est venu interrompre les travaux et a occasionné un éboulement si considérable, qu'il a fallu renoncer à pousser plus loin les recherches. Ce puits peut avoir un mètre de largeur à son orifice qui est maçonnée en petites pierres assez grossièrement disposées.

Un second puits a été ouvert dans un héritage voisin. Après l'avoir déblayé jusqu'à vingt mètres de profondeur, les ouvriers s'étant trouvés incommodés par le mauvais air, se sont refusés à continuer l'excavation. Ce second puits, sur une

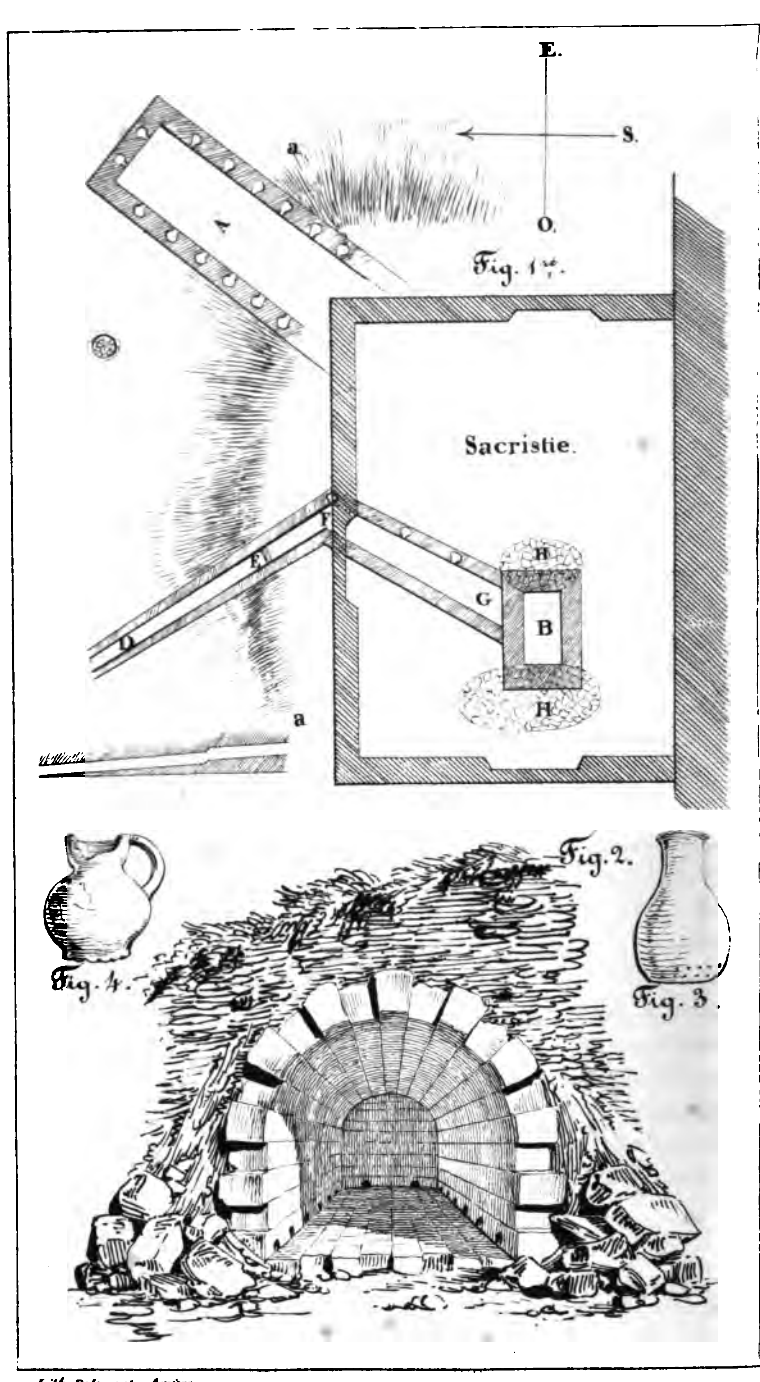
hauteur de quinze pieds, à partir de son orifice, est aussi grossièrement étayé avec une maçonnerie en silex renforcée de grès de distance en distance.

Enfin une troisième épreuve a été tentée sur la place, dans un puits dont l'ouverture était seulement bouchée avec des blocs de grès. Il était aussi remblayé en partie, c'est-à-dire jusqu'à trente et un pieds du sol supérieur. A cette profondeur, il quitte tout-à-coup la direction verticale et s'élargit insensiblement, autant que j'ai pu en juger en faisant enfoncer la sonde parallèlement à ses parois. Sa forme doit être celle d'un entonnoir renversé. La partie supérieure est aussi maçonnée en pierres taillées et rangées avec assez de symétrie. Il paraît qu'il a été comblé en 1753, avec des grès que les habitants y ont jetés lors du dépavage de Beauquesne : mesure qui fut ordonnée dans l'intérêt de la ville de Doullens, mais qui ne s'opéra pas sans une vive opposition de la part de ceux à qui elle était préjudiciable. Le besoin de laisser la place libre pour le lendemain qui était un dimanche, m'a contraint de le faire refermer aussitôt.

J'ai compté trente-cinq puits semblables, disséminés sur tous les points du village ; il y en a sans doute un plus grand nombre, mais ils n'apparaissent qu'au moment où des éboulements inattendus viennent révéler leur existence. Il y en a dans les prés, dans les jardins, dans les cours, quelquefois même au centre des habitations.

Il me paraît évident que tous ces puits, s'ils n'ont point de communication l'un avec l'autre, sont, au moins la plupart, autant de retraites isolées où les habitants, dans les temps de guerre, cachaient leurs provisions de vivres ou leurs meubles, comme j'aurai occasion de le démontrer plus tard.


THE ASTOR LIBRARY



Lith. Delaporte, Amiens.

Caveaux de Domart-en-Ponthieu.

Ces sortes de puits ne se rencontrent pas seulement dans les villages, il y en a aussi dans les bois. Je citerai entre autres ceux d'Orville et de Baisieux.

Art. IV.

Constructions souterraines de Domart en Ponthieu.

Les faits que je vais signaler pourront paraître étrangers à la matière que je me suis proposé de traiter, mais comme ils sont de nature à expliquer la destination des appareils en poterie observés dans le souterrain de Laversine, je n'ai pas dû les négliger.

Dans le courant du mois de mars 1837, des ouvriers occupés à déblayer des décombres dans l'enceinte de l'ancien château de Domart, découvrirent dans un talus, formé par les ruines du donjon, un petit caveau en maçonnerie qui offre les particularités suivantes :

Ce caveau a 3 mètres 20 de longueur sur 1 mètre de hauteur et autant de largeur. Il est voûté, en plein cintre, en pierres de cinq à six pouces de face, liées par un mortier d'argile sans aucun mélange de chaux. Le pavé, composé de pierres semblables, est légèrement bombé au centre. Dans les angles du pavé et de la muraille, on remarque quatorze ouvertures ménagées dans la maçonnerie et un peu plus grandes que le diamètre du poing fermé. Ces quatorze ouvertures parallèles correspondent à l'orifice de quatorze vases, en terre commune, scellés horizontalement dans la maçonnerie, comme ceux qui ont été découverts dans le souterrain de Laversine; mais, au lieu de se trouver à hauteur d'hommes, ils sont assis au niveau du pavé.

Les vases sont d'une pâte tellement fragile, que les ouvriers qui ont démonté l'entrée du caveau, les brisaient en les touchant. A défaut d'un vase entier, M. Deroussen, curé de Domart, a bien voulu m'adresser les tessons à l'aide desquels j'ai tâché de recomposer l'échantillon qui est déposé au musée de la Société d'Archéologie. Il pourra donner une idée de la forme et de la dimension des autres. On voit que l'ouvrier qui a modelé ce vase, s'est servi du tour, et qu'il s'est attaché à donner aux parois latérales le moins d'épaisseur possible. A en juger par d'autres fragments que j'ai vus sur les lieux, tous les vases ne sont point absolument semblables. Quelques-uns étaient sans anse, d'autres avaient un côté de leurs parois percé à jour comme le fond d'une passoire, circonstance qui ne se reproduit pas dans le vase échantillon. — Celui-ci présente une cavité sphérique dont le diamètre, en profondeur, est de 0 m. 19 et en largeur, de 0 m. 21. Sa hauteur totale est de 0 m. 24 y compris 0 m. 05 pour le col de l'orifice à l'extrémité duquel vient s'adapter une anse.

Les quatorze vases sont placés dans l'appareil comme ils sont indiqués sur le plan A. savoir : six à gauche, six à droite et deux en face de l'entrée du caveau. Les ouvriers qui ont fait la première fouille, m'ont dit avoir remarqué à l'entrée de ce caveau, deux autres ouvertures carrées de six pouces de largeur sur trois pouces de profondeur environ. On pourrait croire, d'après cela, que ces deux ouvertures ont servi à y enclaver le seuil d'une porte ou d'une fermeture quelconque. Comme je ne les ai point vues, j'ai pensé devoir m'abstenir de les faire figurer sur le plan, qui ne comprend que la partie conservée et encore visible aujourd'hui.

Depuis, une seconde découverte est venue ajouter à l'in-

térêt de la première. En fouillant plus avant dans le terrain déblayé, pour percer les fondations d'une sacristie, on a trouvé un conduit souterrain, aussi en maçonnerie, renfermant un vase peu différent pour la forme, la dimension et la position de ceux qui garnissent le caveau en question. Ce vase, que M. l'abbé Déroussen s'est empressé de m'adresser, présente à peu près l'aspect d'un pot à moineau. Il a le col et le ventre plus alongés que celui que j'ai décrit plus haut. Il est privé d'anse et d'une pâte beaucoup plus épaisse que celle du précédent échantillon. Le fond extérieur présente une surface arrondie de telle sorte qu'il ne peut tenir dans la position verticale. Toute la partie des parois du vase qui reposait sur le sol, a été percée de petits trous formant des lignes parallèles, probablement pour laisser un passage à l'humidité qui aurait pu s'y introduire.

Voulant savoir où ce conduit aboutissait, M. Déroussen a fait continuer la fouille dans l'enceinte de la sacristie, et il n'a pas tardé à découvrir deux autres vases pareils à ce dernier et placés sur la même ligne, à une distance de soixante à soixante-cinq centimètres l'un de l'autre. En suivant le prolongement du conduit, on aperçut un autre petit caveau de trois pieds de long, sur un pied de large et huit pouces de hauteur environ. Après avoir soulevé les pierres qui le recouvraient, on fut fort surpris d'y trouver des ossements humains se composant, entre autres parties, d'une tête et de trois fémurs. La tête occupait le centre de ces débris. Les ouvriers qui ont fait cette découverte, n'ont remarqué aucune liaison ni communication entre ce dernier caveau et le conduit qui venait y aboutir. Cependant l'une et l'autre construction paraissait de même nature et assise sur le même niveau.

Ils n'ont pas poussé plus avant leurs recherches, parce qu'ils furent arrêtés par des massifs de fondations plus anciennes, et composées d'un ciment tellement dur, qu'il résistait à l'action de leurs outils.

Ces faits, aussitôt qu'ils m'ont été révélés, m'ont déterminé à me rendre sur les lieux pour en constater l'importance. Malheureusement la découverte faite dans l'intérieur de la sacristie n'était plus facile à reconnaître. Le caveau contenant les ossements et la partie du conduit qui le précède, avaient été entièrement démontés de manière qu'il n'en restait plus aucune trace. Cependant, à l'extérieur de la sacristie, au bas de la tranchée pratiquée dans le talus, le conduit souterrain était encore visible. Après avoir fait déblayer les terres sur dix pieds de profondeur et trois de largeur, je pus me faire une idée assez exacte de la forme et de la direction de ce conduit qui va toujours en se rétrécissant et en s'enfonçant dans les terres. J'y fis introduire une perche de douze pieds sans sentir le fond, ce qui me porte à penser qu'il peut aboutir aux anciens souterrains du château qui se trouvent dans la direction de son prolongement. Pour peu que la pente devienne un peu plus rapide, il doit les rencontrer nécessairement. Toutefois, je dois dire que je n'ai remarqué, dans la partie de ces souterrains, qui forme aujourd'hui la cave du presbytère, aucune ouverture, aucun indice qui justifiât cette supposition.

Pour en parler avec certitude, il faudrait des déblais considérables, car le terrain, entièrement de rapport, ne comporte point d'excavations horizontales. Il faudrait le tailler à ciel ouvert sur une certaine étendue et à une très-grande profondeur, pour n'arriver peut-être qu'à un résultat très-insi-

gnifiant. Le plan que je joins ici n'a sans doute pas toute la précision géométrique désirable, mais il pourra servir à montrer la liaison que ces différentes constructions ont entre elles.

Le caveau A ne paraît pas avoir de rapport avec le conduit D, E, F, G dont il n'est cependant séparé que par une distance de 1 m. 50 environ. Le niveau de ce caveau est plus élevé de 0 m. 70 que celui du conduit souterrain. Le caveau B et le conduit sont maçonnés en pierres de même nature, liées par un mortier d'argile, tandis que le fond sur lequel ils sont assis, est maçonné avec un ciment très-dur. Le conduit souterrain présente la forme d'un arc aigu et offre cela de remarquable que les trois vases qui y ont été trouvés étaient rangés sur la même ligne à partir de l'angle formant retour d'équerre vers le caveau B. Le terrain qui recouvrait ces diverses constructions, se compose de remblai et de décombres, de telle sorte qu'il est évident que toutes ont été faites à l'époque où l'on a élevé la butte qui entoure les murailles du donjon.

IIe PARTIE.

DISSERTATIONS.

CHAPITRE Ier.

INDUCTIONS TIRÉES DE L'HISTOIRE.

A quel siècle, à quelle race d'hommes faut-il attribuer l'origine des carrières que nous venons de décrire? Les circonstances qui ont pu porter les habitants de nos contrées à se réfugier dans des cavernes, se sont trop souvent reproduites pour qu'il soit facile de fixer le temps où les cryptes de Picardie ont pris naissance. On trouve à chaque pas des probabilités suffisantes pour fonder un système, mais on ne trouve nulle part des textes assez précis pour motiver un jugement.

La question n'a peut-être fait si peu de progrès jusqu'à ce jour que parce que l'on a négligé de se placer au véritable point de vue sous lequel elle doit être envisagée. Il me paraît impossible en effet qu'on parvienne à déterminer d'une manière certaine l'âge de ces souterrains, si premièrement on n'établit pas une règle d'appréciation propre à faire connaître la nature et le caractère des refuges en général. Ces refuges ont dû varier, dans leurs formes et dans leurs distributions, selon le siècle auquel ils se rapportent et selon les habitudes sociales des peuples qui les ont créés. Comme l'homme, toutes les fois qu'il est attaqué par un ennemi re-

doutable, est toujours mu par deux sentiments dont l'un le porte à défendre sa vie et l'autre sa propriété, il en résulte que partout où l'on trouve une enceinte fortifiée ou une position naturelle offrant le caractère de refuge, on doit trouver aussi quelque trace de construction souterraine : les refuges étant un moyen de salut inventé pour mettre les populations à l'abri des ravages de la guerre, j'en tire la conséquence que les caches en étaient un complément indispensable. La question des cryptes se trouve ainsi liée à celle des refuges qui les superposent ou les accompagnent. Je rechercherai donc, en suivant la division des temps historiques, l'origine des unes et des autres, moins dans les nécessités qui les ont fait établir que dans les circonstances qui leur ont imprimé cette physionomie particulière qui les distingue. Si je puis démontrer que, sous les grossières palissades des *oppida* gaulois, sous les épaisses futaies de nos forêts, sous les camps antiques qui bordent nos rivières, sous les murailles crénelées des donjons féodaux, sous l'enceinte de nos églises, il a existé des souterrains, accessoires nécessaires des travaux supérieurs, j'aurai, par cela même, posé un principe dont les déductions pourront s'appliquer à nos cryptes de Picardie, comme à toutes les autres espèces de souterrains.

Cette considération préliminaire devait ici trouver sa place puisqu'elle est, tout à la fois, le pivot de la discussion à laquelle je vais me livrer et la justification du plan d'études que je me suis tracé.

Art. Ier. ÉPOQUE CELTIQUE.

Avant la conquête des Romains, toutes les peuplades de la Gaule étaient sans cesse en guerre l'une contre l'autre. Toutes avaient à peu près les mêmes moyens d'attaque et les mêmes moyens de défense. Leurs ressources, en cas de défaite, consistaient à se réfugier dans des *oppida* fortifiés de remparts de terre, ou sur des collines escarpées défendues par des abattis d'arbres, dans des marais impraticables, quelquefois aussi dans des cachettes souterraines situées au milieu des forêts.

Les Nerviens, dit César, se garantissent des invasions de leurs voisins par des retranchements ou palissades qu'ils façonnent à l'aide de jeunes arbres taillés et courbés de telle sorte, que leurs longues branches entrelacées de ronces et d'épines, présentent la même défense qu'un mur. *Teneris arboribus incisis atque inflexis, crebrisque in latitudinem ramis enatis et rubis sentibusque integris, effecerant ut instar muri hæ sæpes munimenta præberent* (1).

Le même historien nous apprend que les Britanni ne donnaient le nom de ville qu'à des parties de bois défendues par un rempart en terre et par des fossés : *Oppidum Britanni vocant quùm silvas impeditas vallo atque fossâ munierunt* (2).

Des peuples beaucoup plus rapprochés de nous n'avaient, pour se mettre en sûreté, que des bois et des marais impra-

(1) Cœsar, de Bello Gallico, lib. II, cap. XVII.
(2) Ibid. lib. V, cap. . . .

ticables. Lorsque César marcha contre les Morins et les Menapiens pour les soumettre, au lieu de l'attendre de pied ferme, ils se retirèrent avec tous leurs biens dans les bois et dans les marais qui avoisinent leur pays. Le général romain, parvenu à l'entrée de leurs forêts, commençait à s'y retrancher sans qu'un seul ennemi eût paru, lorsque tout-à-coup les barbares fondirent sur son armée de tous les points à la fois : *Ex omnibus partibus sylvæ evolaverunt et in nostros impetum fecerunt* (1).

Cette apparition subite d'une armée serait inexplicable si les auteurs qui ont écrit après César ne nous avaient pas donné le mot de l'énigme. Il est en effet démontré, par une foule de témoignages, que les Germains et les Gaulois avaient des souterrains qui leur servaient à un double usage : ils y renfermaient leurs provisions pendant l'hiver; ils s'y cachaient eux-mêmes, lorsqu'ils voulaient éviter ou surprendre leurs ennemis.

Les Germains, dit Tacite, font une guerre de ruses. Leur pays est couvert de bois et de cachettes (*latebræ*). Il était plus facile aux Romains de les vaincre que de les atteindre (2). Agricola, après avoir mis les peuples de la Grande-Bretagne en déroute, ne les retrouva plus : le lendemain toute l'armée avait disparu (3).

César, en parlant des refuges des habitants du pays de Liége (*Eburones*), dit qu'ils se cachaient dans les endroits les plus sauvages et dans des cavernes connues par tous ceux

(1) Cæsar, de Bell. Gall. lib. II, cap. XXVIII.

(2) Tacit. de Mor. Germ. cap. XVI.

(3) Ibid. Vit. Agricolæ, n°. 33.

du même canton : *In omnes partes dispersa multitudo. Ubicuique aut vallis abdita aut locus silvestris aut palus impedita spem præsidii aut salutis aliquam offerebat, consederat. Hæc loca vicinitatibus erant nota* (1).

L'usage des refuges souterrains était commun à tous les Celtes. On trouve ce système de défense établi, non-seulement chez les Gaulois, mais encore chez les habitants de la Grande-Bretagne, chez les Calédoniens, chez les Liguriens, chez les Germains, et même chez les peuples des bords de la mer Caspienne.

Tacite dit, en parlant des Germains, qu'ils sont dans l'usage de se creuser des souterrains qu'ils couvrent et qu'ils chargent de beaucoup de fumier. C'est leur asyle pendant l'hiver, c'est le dépôt où ils conservent leurs fruits. Dans ces lieux, ils sentent moins la rigueur du froid, et si l'ennemi vient, il pille ce qui est à découvert. Ce qui est caché ou enfoui lui échappe ou exige des recherches qui trompent souvent ses espérances : *Et si quando hostis advenit aperta populatur. Abdita autem et defossa aut ignorantur aut eo ipso fallunt quod quærenda sunt* (2).

Ces retraites n'étaient pas toujours un asyle bien sûr pour ceux qui y cherchaient leur salut. Malheur à eux lorsqu'on parvenait à les y découvrir ! On bouchait les issues et les entrées des grottes avec des sarments ; on y mettait le feu et on étouffait sans pitié tout ce qui s'y trouvait renfermé. C'est

(1) Cæsar, *ut suprà*, lib. VI.

Il est évident que ces mots *vallis abdita* ne peuvent s'entendre que des cavernes, surtout si on les rapproche de la phrase suivante : *Hæc loca vicinitatibus erant nota.*

(2) Tacit. de Mor. Germ. n° 16.

ainsi que le consul Corbulon traita certains peuples du Caucase après la destruction d'Artaxate : *Immitis iis qui latebras insederant ora et exitus specuum sarmentis virgultisque completos igni exurit* (1). De même le consul Fulvius mit fin à la guerre des Liguriens en les brûlant dans leurs cavernes : *Tandem Fulvius latebras eorum exurit* (2).

Je ne multiplierai pas davantage les citations pour prouver la nature des refuges des Gallo-Belges avant l'ère romaine. Ces refuges consistaient en *oppida* fortifiés de murailles construites sans mortier, avec des pierres et des pièces de bois (3), et aussi en retranchements placés sur l'escarpement des collines boisées et défendus par des palissades ; mais le plus souvent ils se retiraient dans les forêts ou dans des marais impraticables. César, à la vérité, ne parle point des cavernes. Mais il est naturel de penser qu'elles existaient chez les Belges de même que chez les Germains, car, ces deux peuples, ayant une origine commune, devaient avoir conservé la tradition des mêmes usages. Ces cavernes n'étaient pas seulement une ressource pendant la guerre, c'était aussi une nécessité pendant les hivers rigoureux des climats septentrionaux.

Comment distinguer ces souterrains de ceux qui, dans des

(1) Tacit. ann. lib. XIV, n° 23.

(2) Florus, lib. II, cap. III, n° 2.

(3) M. Dulaure, dans une notice insérée dans le tom. II des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, établit que les Gaulois, avant la domination romaine, n'avaient point de villes, qu'ils habitaient des cabanes éparses dans la campagne, et qu'en temps de guerre, ils se retiraient dans des lieux fortifiés de murailles construites sans mortier, sans fondations, composées de pièces de bois et de quartiers de rochers.

temps plus rapprochés de nous, ont servi à abriter d'autres misères. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que cette question est facile à résoudre.

Avant la conquête des Romains, les Belges n'étaient guères plus avancés en civilisation que les sauvages de l'Amérique, au moment où Colomb découvrit ce nouveau continent. Il faut reconnaître qu'ils n'avaient qu'une connaissance imparfaite du fer et de la manière de le tremper. Leurs armes, comme l'observe Polybe, s'émoussaient et se ployaient dans les mains de leurs guerriers lorsqu'ils avaient frappé leur premier coup : *Observaverant tribuni* (romani) *Gallorum gladios ità fabricatos, ut primo tantùm ictu cædant, à quo statim et in longitudine et in latitudine, ad instar strigillum, incurvantur ; usque adeò ut, nisi tempus militi concedatur quo mucrone ad terram applicato, in rectum revocet, secundus illorum ictus sit prorsus inefficax* (1).

Quand les Nerviens révoltés vinrent attaquer le camp du lieutenant de César, on les vit, à la vérité, élever en peu d'heures un retranchement de onze pieds de hauteur, de quinze de profondeur et de quinze mille de circuit. Mais quels moyens avaient-ils pour accomplir ce travail prodigieux? Aucun des instruments qui sont propres à cet usage, autres que leurs armes de combat. *Nulla ferramentorum copia quæ sunt ad hunc usum idonea.* Ils coupaient les gazons avec leurs épées et ils portaient la terre dans leurs mains ou dans leurs sayons : *Gladiis cespitem circumcidere manibus sagulisque terram exhaurire, cogebantur* (2).

(1) D. Bouquet, tom. I p.....

(2) Cæsar, de Bell. Gall. lib. V, cap. II.

D'après cela, il est facile de se faire une idée des travaux souterrains que les Belges pouvaient accomplir. Leurs cavernes devaient moins ressembler à des retraites destinées à l'habitation des hommes qu'à des tanières de bêtes farouches. Ce serait commettre un étrange anachronisme que d'attribuer à ces peuples la création des souterrains de Picardie, ouvrages où l'on reconnaît l'emploi d'instruments perfectionnés.

De tous les souterrains connus en France et auxquels on donne une origine celtique, ceux des environs de Toull, dans le département de la Creuse, à en juger par la description du savant Barailon, paraissent évidemment les plus rapprochés de cette époque. « Ce sont, dit-il, des galeries resserrées tor« tueuses, étranglées partout où la pierre, succédant au tuf, « a résisté aux outils de l'ouvrier : outils antérieurs sans doute « à l'emploi du fer et des instruments qui en sont formés. « Dans quelques endroits les voûtes sont soutenues par des « murs en terre, sans alignement, sans mortier et sans plomb « et tels en un mot qu'un sauvage pourrait les construire. Ces « cachettes occupent presque toujours des terrains secs et en « pente : en cela l'architecte ne montre pas une intelligence « supérieure à celle du renard ou du blaireau (1). »

L'auteur que je viens de citer pense que les retraites de la Creuse remontent à un temps antérieur à la conquête des Romains et que, pour cette raison, elles ne doivent pas être confondues avec les *caves de Picardie*. « Les unes et les « autres, dit-il, sont souterraines : voilà tout ce qu'elles ont

(1) Barailon, Recherches sur les monuments celtiques de la Creuse Paris 1806, in-8, p. 29.

« de commun : du reste elles ne se ressemblent en rien. On « reconnaît l'art dans les caves de Picardie, on y voit les res- « sources du savoir, l'adresse de l'ouvrier et l'emploi des « instruments en fer ; enfin on peut s'y tenir debout tandis « que l'on n'observe, dans les antres gaulois, que l'instinct « et les besoins du sauvage. » (1)

La grotte de Nogent-lès-Vierges dont nous avons donné plus haut la description (2), et surtout le fragment de pierre qui en formait l'entrée, est un précieux monument de l'état des arts, dans la Gaule-Belgique, avant la conquête des Romains. Ce monument prouve que les peuples de cette contrée, plus distingués par leur courage que par leur civilisation, n'étaient pas encore initiés dans le secret de tremper les outils.

J'avouerai cependant que cette conclusion ne peut pas s'appliquer d'une manière absolue à toutes les contrées de la Gaule. Il paraît démontré par le témoignage de César lui-même que les régions du centre étaient plus avancées dans les arts que celles du nord. Le siége d'*Avaricum* (Bourges) fournit à ce conquérant l'occasion de remarquer avec quel art et quelle prudence les *Biturgi* défendaient l'approche de leurs murailles. Doués d'une merveilleuse aptitude à imiter ce qu'ils voyaient faire, ils ne le cédaient aux Romains ni en invention ni en courage. Ils combattaient l'action de leurs machines par des machines et leur opposaient ruse contre ruse. Ces derniers élevaient-ils leurs tours d'un étage : les *Biturgi* grandissaient les leurs, en y ajoutant de

(1) Ibid. p. 29.

(2) Voyez plus haut la description de cette grotte.

nouveaux madriers. Les assiégeants essayaient-ils de se couvrir par des levées de terre : les assiégés ruinaient leurs retranchements par des mines ; ce qui leur était d'autant plus facile que, leurs pays abondant en minerais de fer, l'expérience de ce genre d'exploitation leur avait appris à creuser des souterrains : *Eo scientiùs quòd apud eos magnœ sunt ferrariœ, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est* (1).

Il suffit donc de rapprocher les deux passages de César où il parle des retranchements des Nerviens et des travaux de défense des *Biturgi,* pour se convaincre que ces deux zones de la Gaule différaient entre elles autant par l'industrie que par le langage. On voit que la Gaule-Celtique a déjà emprunté à la Gaule Narbonaise les arts que les colonies Phocéennes et les Romains y ont introduits, tandis que la Gaule Belgique a conservé toute la rudesse et les mœurs sauvages des races germaines qui s'y sont établies.

Ici se présente une objection assez grave. Pline (2) dit que l'usage de marner les terres était général dans les Gaules. Les puits que l'on creusait pour extraire cet engrais avaient quelquefois cent pieds de profondeur ; d'où l'on peut tirer la conséquence que les Celtes avaient des moyens faciles et prompts pour pratiquer des excavations souterraines. Mais l'assértion de Pline, ne tranche point la question de savoir si l'établissement des marnières, dans le nord de la Gaule, a précédé la conquête. A l'époque où il vivait, il y avait déjà plus de deux siècles que les lumières y avaient pénétré. Dans tous les cas,

(1) Cœsar, de Bell. Gall. lib. VII, cap. XXII.
(2) Hist. nat. lib. XVII, cap. IV.

son témoignage ne peut pas détruire cette assertion non moins positive de l'auteur des commentaires : *Nulla apud eos ferramentorum copia quæ sunt ad hunc usum idonea.*

Je persiste donc à croire, avec le savant Barailon, qu'il n'y a et ne peut y avoir de souterrains vraiment celtiques que ceux qui ne revèlent point l'emploi des instruments en fer, ou qui sont creusés dans un sol assez divisé pour n'avoir pas rendu le secours de ces instruments indispensable.

Si nous voulons avoir des échantillons des excavations que pratiquaient les Gallo-Belges, ce n'est pas dans nos villages où les souvenirs de vingt siècles sont confondus, qu'il faut les chercher, mais bien dans les lieux agrestes et sauvages qui, à raison de leur stérilité naturelle, ont dû conserver plus long-temps la physionomie des temps primitifs.

Il n'est pas rare de rencontrer dans les anciens bois, des retranchements gazonnés, des puits, des dépressions de terrain rondes ou elliptiques. Quelques-unes de ces dernières ont jusqu'à trente et quarante pieds de diamètre sur une profondeur plus ou moins grande. Ces travaux évidemment de main d'homme doivent remonter à une haute antiquité, car ils se rattachent vraisemblablement à l'époque où les forêts servaient de refuges aux populations.

Tout récemment un membre de la Société des Antiquaires de Normandie, M. Léon Fallue, a exploré avec succès plusieurs monuments de ce genre, dans la forêt de Brotonne. Il a trouvé une de ces fosses remplie de quartiers de silex dont plusieurs, encore couverts de mousse, paraissaient avoir séjourné à la surface du sol (1). Il a de plus remarqué une

(1) Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie, tom. X, p. 417, note.

enceinte entourée d'un double fossé, dans l'intérieur de laquelle il a trouvé un enfoncement semblable à l'orifice d'un puits. A cette occasion, il rappelle qu'un antiquaire anglais, M. King, a décrit plusieurs forteresses de même nature qu'il a observées sur divers points de l'Angleterre et qui étaient défendues par un ou deux fossés renfermant quelques traces de cellules arrondies.

M. Léon Fallue, l'antiquaire anglais, et M. de Caumont, dans le tome I[er] de son cours d'antiquités monumentales, n'hésitent pas à rapporter ces diverses constructions aux Celtes. Selon toutes les apparences, les enceintes étaient les endroits où les chefs de tribu se retiraient avec leurs fidèles. Les fosses, les puits, les cellules pratiquées dans l'élévation des doubles fossés de circonvallation étaient sans doute, comme le dit Tacite, le lieu où ils serraient leurs provisions: *receptaculum frugibus*, et les casemates où ils s'abritaient pendant l'hiver: *suffigium hiemi.* Il est probable qu'ils taillaient d'abord ces excavations à ciel ouvert, qu'ils en construisaient les voûtes, à l'aide de branches d'arbre entrelacées sur lesquelles on rapportait des pierres, du silex, de la terre et du gazon; qu'enfin ils masquaient l'entrée de ces souterrains avec des amoncèlements de fumier ou d'autres choses semblables qu'il est naturel de trouver dans le voisinage des habitations: *Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant* (1).

Cette supposition n'a rien qui contredise l'observation des faits et les traditions de l'histoire. Voilà des refuges aussi complets qu'il est permis de les imaginer de la part de peu-

(1) Tacit. de Mor. Germ. cap. XVI.

ples livrés à la vie sauvage et qu'on nous dépeint aussi redoutables dans la fuite que dans l'attaque. Leur pays couvert de bois et de cachettes leur permettait de faire disparaître ou apparaître une armée en un clin d'œil, ce qui arrachait aux soldats romains cette exclamation si énergique : *Quando dabitur hostis ? quando acies ? veniunt à latebris suis extrusi !* (1)

Art. II. ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Les premières courses des barbares d'outre-Rhin dans les Gaules, commencèrent vers le règne de Marc-Aurèle. Mais pendant quelque temps, leurs incursions ne furent inquiétantes que pour les provinces de l'extrême frontière. Fidèles à leurs antiques usages, ces peuples avaient pour principe de mettre entre eux et leurs ennemis de vastes solitudes, afin de diminuer les chances de surprise auxquelles ils auraient été exposés en se trouvant en contact immédiat avec eux. Plus ils auront senti que le voisinage des Romains était dangereux pour leur indépendance, plus ils auront songé à élargir la zone de déserts dont ils environnaient leurs frontières (2).

Lorsque les empereurs Valérien et Gallien suscitèrent une furieuse persécution contre les chrétiens, dit Grégoire de Tours (3), vers l'an 257 de notre ère (4), Chrocus, roi des

(1) Tacit. Vit. Agric. n. 33.
(2) Ibid. de Mor. Germ.
(3) Hist. Fr. lib. Ier, cap. xxx.
(4) Tillemont, Hist. des empereurs, III. 417.

Allemands, se jeta sur les Gaules avec une puissante armée. Il y fit de grands dégâts et ruina, dit-on, toutes les anciennes maisons : *Chrocus cunctas ædes quæ antiquitùs fabricatæ fuerant à fundamentis subvertit* (1).

Il est présumable qu'à cette époque les Gallo-Belges n'avaient pas encore perdu la tradition des refuges de leurs ancêtres. Ceux qui ne se sont pas cru suffisamment protégés par les bois et les marécages, ont très-bien pu se cacher dans des retraites souterraines. La civilisation qui commençait à les atteindre leur donnait les moyens de les agrandir, de les perfectionner, et de les rendre, tout à la fois, plus commodes et plus sûres (2).

Les souterrains refuges de construction gallo-romaine doivent se distinguer facilement des antres celtiques; et il doit y avoir entre eux l'énorme distance qui sépare la barbarie de la civilisation. Ceux, par exemple, dont l'existence est liée à des ouvrages militaires portant le cachet romain, ne peuvent pas avoir une autre origine que ces monuments dont ils sont, pour ainsi dire, l'accessoire obligé. C'est ce que je vais entreprendre de démontrer.

Vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, les pirates saxons commencèrent à couvrir les mers du Nord et de la Manche de leurs innombrables pirogues d'osier garnies de

(1) Discours sur les Annales de Hainaut, par Jacques de Guise, tom. V, p. 150.

(2) M. Dusevel nous assure avoir lu quelque part que, lors de l'invasion du Chrocus, les habitants de plusieurs contrées n'ayant plus de demeures se creusèrent des retraites souterraines, pour se mettre à couvert et que c'est à ce temps qu'on fait remonter l'origine de beaucoup de cryptes qui existent encore en France.

cuir (1). Ils s'abattaient comme des oiseaux de proie dans l'embouchure des grandes rivières, et, se répandant ensuite dans les terres, y portaient le pillage, la dévastation et la mort (2).

Pour réprimer leurs brigandages, les empereurs Maximien Hercule, Dioclétien et Constance Chlore équipèrent des flottes et instituèrent un comte de la côte maritime principalement chargé de veiller à la défense des bords de la Seine, comme étant le point le plus accessible aux flotilles de ces barbares : *Dux Saxonici littoris ad Sequanæ ostia* (3).

M. Léon Fallue, dans une *Notice sur les travaux militaires des bords de la Seine*, insérée dans le tome IX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, me paraît avoir très-bien démontré que ces retranchements ont été établis, vers la fin du IIIe siècle, pour servir de ligne de défense et de refuges, contre les déprédations des Saxons.

Il se fonde d'abord sur ce que, dans la *Notice des dignités de l'empire*, tout le littoral de la mer, depuis les bouches de l'Escaut jusqu'à Coutances, est appelé rive saxonique, *littus saxonicum*, par allusion aux nombreux ravages que ces pirates y commirent; et aussi sur un passage de Zozyme (4) qui attribue à Dioclétien la construction des places fortes, châteaux, bastilles dont il environna les frontières pour opposer une digue aux barbares.

L'auteur définit ensuite ce qu'il faut entendre par les mots *castra*, *castella* et *turres* dont parlent Ammien-Marcelin et

(1) Sidon. Appol. Paneg. Avit.
(2) Amm. Marcel. lib. XXX.
(3) Notice de l'empire.
(4) In Dioclet. vitâ.

Zozyme, les *oppida*, *clausuræ* et *burgi* que la Notice de l'empire ajoute à la nomenclature. Les *clausuræ* étaient de grandes enceintes entourées de fossés profonds, de murs et de hautes terrasses : *Muris fossis et aggeribus altè structis cingebantur* (1).

Dans l'opinon de M. Fallue, les *castra*, *castella* et *turres* furent occupés par les postes militaires; les *oppida*, *clausuræ* et *burgi* étaient des lieux de sûreté pour les habitants d'alentour. « Les Saxons, dit-il, et autres bandes de « pirates, dans leurs rapides excursions, ne s'attachaient « guères à faire des siéges; les peuples qui se jetaient dans « les refuges avec leurs animaux domestiques et des vivres, « ne tardaient pas à être délivrés et à retourner à leurs oc- « cupations journalières (2). »

Ainsi les travaux militaires des bords de la Seine ne sont pas d'origine romaine, c'est-à-dire contemporains de la conquête, parce qu'ils forment des enceintes trop étendues et trop rapprochées l'une de l'autre, et qu'on ne peut pas supposer que les Romains aient eu des forces suffisantes pour occuper simultanément tous ces postes fortifiés. Ils sont d'origine gallo-romaine, parce qu'ils se lient parfaitement au vaste système de défense conçu par la prévoyance des empereurs qui voulaient garantir leurs frontières maritimes contre les invasions des pirates du Nord. Les débris antiques trouvés dans la plupart de ces enceintes, ne permettent pas d'assigner à ces retranchements une date postérieure au renversement de la puissance romaine dans les Gaules.

(1) Notice de l'empire.

(2) Mém. de la Soc. des Ant. de Normandie, tom. IX, p. 310.

Ils ont donc été créés pour protéger et non pour opprimer le pays; ils sont l'ouvrage des populations voisines qui les élevèrent à leurs frais pour servir de point d'observation et de lieux de refuge : *Vigiliis in his et agrariis exercendis ut provinciarum quies, circumdata quodam præsidii cingulo, illæsa quiescat* (1).

Ces considérations me conduisent naturellement aux camps de la Somme, moins pour combattre ou défendre l'opinion de ceux qui soutiennent que ces camps sont d'origine romaine, que pour rechercher s'ils ont été destinés, pendant la décadence de l'empire, à servir de retraites aux habitants de nos contrées et à les protéger contre les courses des barbares.

Indépendamment des camps de Tirancourt et de l'Étoile, auxquels on s'accorde assez généralement à donner une origine romaine, il existe d'autres enceintes retranchées, sur les bords de la Somme, notamment à Argœuves, dans les bois du Gard, à Liercourt, au village de Caubert auprès d'Abbeville, à Gouy-lès-Cahon et à Saint-Valery. M. d'Allonville en place une autre au village de Saint-Maurice, auprès d'Amiens, et prétend que la citadelle est bâtie sur les ruines de cet ancien camp.

J'ajouterai qu'il existe sur les bords de l'Authie, surtout vers son embouchure, des traces non équivoques de retranchements analogues à ceux qui ont été observés sur les bords de la Somme et de la Seine.

La partie du terroir de Saint-Maurice, où M. d'Allonville a cru reconnaître des vestiges de circonvallation antiques, est minée par de vastes carrières superposées qui ne parais-

(1) Notice de l'empire, *De limit. munitionibus.*

sent pas avoir été creusées uniquement pour l'exploitation de la pierre.

Le camp de Tirancourt recouvre aussi des souterrains d'une profondeur et d'un développement immenses.

En face de l'église du Gard, au pied de la falaise boisée que couronnent les retranchements dont je parlais il n'y a qu'un instant, se trouve l'ouverture d'une carrière qu'on dit très ancienne et très spacieuse.

Le camp de l'Etoile est creux comme les précédents. Le bruit sourd que produit le pas d'un cheval traversant la grande allée qui va du sud-ouest au nord-est, révèle l'existence d'une carrière communiquant avec le puits du camp prétorien, ou mamelon retranché, qui défend l'entrée du camp, au midi. D'après une tradition répandue dans le pays, ces souterrains auraient servi d'écuries aux Romains (1).

La même observation s'applique au camp de Liercourt. Une plantation faite il y a soixante-dix ans, dans l'escarpement qui fait face au hameau de Duncq, a fait découvrir l'entrée d'un souterrain, où quelques habitants pénétrèrent. D'après une tradition locale fermement enracinée, surtout dans le village de Duncq, ce souterrain s'étendrait sous le camp de Liercourt, sur une longueur d'environ un demi quart de lieue, jusqu'auprès de la source qui donne son nom au village de Belly-Fontaine. La même tradition existe dans ce dernier village où l'entrée du souterrain est parfaitement connue (2). C'est par cette issue, dit-on, que sortaient les

(1) Description des camps romains de la Somme, par M. le comte d'Allonville, in-4, Paris 1828, p. 45.

(2) Ibid. p. 93.

chevaux qu'on menait boire à cette fontaine dont l'eau est la plus claire et la plus belle du pays.

Parlerai-je des observations qui ont été faites dans les camps des bords de la Seine? M. Léon Fallue, a remarqué dans l'enceinte de Sandouville, (1) *une dépression de terrain, de forme circulaire, qu'on lui a dit être l'ouverture d'un puits ;* dans le camp de Boudeville, *certaines excavations et des mottes qu'il est difficile d'expliquer* (2); dans la motte du Renchon, *un puits dont la maçonnerie se voit encore à plus de vingt pieds de profondeur* (3). Dans le catélier de Beaucamp, *un souterrain fut mis à découvert par un éboulement. Il a été comblé depuis cette époque : on n'en connaît pas les issues* (4).

Les archéologues qui, jusqu'à ce jour, ont étudié les retranchements antiques, ont borné leurs recherches à la superficie du sol. S'il leur avait été permis d'explorer le dessous comme le dessus des camps, peut-être serions-nous fixés sur la question de savoir si les travaux souterrains étaient le complément obligé des travaux de la surface. A défaut d'un ensemble de preuves matérielles satisfaisant, je me contenterai de relever celles que l'histoire nous fournit par induction.

Les camps antiques qui bordent nos rivières, soit qu'on les considère comme des postes militaires ou comme des refuges, attestent, par les nombreux débris dont ils sont couverts, le long séjour des populations. Or, dans un cas comme

(1) Mém. de la Société des Antiq. de Normandie, tom. IX, p. 186.
(2) Ibid. p. 190.
(3) Ibid. p. 208.
(4) Ibid. p. 289.

dans l'autre, cette continuité d'habitation ou de casernement fait supposer des travaux appropriés à cette double destination.

Tout le monde sait quel attirail de luxe les armées romaines traînaient après elles. Chaque légion avait à sa suite des chariots, des magasins de vivres, des moulins à bras, des machines de guerre. Les *stativa* ressemblaient à des villes; l'intérieur était orné d'établissements, de puits, de citernes, de tentes pour les soldats et de maisons pour les marchands qui fournissaient aux besoins de la garnison. Le camp de Verrès, à Syracuse, se distinguait par la richesse des étoffes qui couvraient ses tentes : *carbaseis velis* (1). La sûreté de toutes ces provisions exigeait, dans les climats du nord, des abris souterrains pour les garantir des intempéries des saisons, et des casemates à l'abri du feu, pour soustraire le matériel de l'armée aux chances de destruction auxquelles les brusques attaques de l'ennemi l'exposaient continuellement.

Lorsque le camp de Ciceron fut investi par les Nerviens et les Ménapiens révoltés, le septième jour du siége, les barbares profitant d'un vent violent, lancèrent avec la fronde des balles d'argile rougies au feu. Ces projectiles enflammèrent les tentes des Romains qui étaient couvertes en chaume, selon l'usage des Gaulois, et l'incendie, favorisé par la tempête, se propagea dans tout le camp (2). Il n'a sans doute pas fallu aux Romains une longue expérience de ce genre d'attaques, pour leur suggérer les moyens de rémédier à ses terribles effets.

(1) Cic. in Verrem, lib. VIII, cap. XXIX.

(2) Cœsar, de Bell. Gall. lib. V, cap. XLIII.

De récentes observations, recueillies par la Société des Antiquaires de France, viennent appuyer cette supposition. En 1817, M. Cocquebert de Montbret l'informa qu'on avait trouvé à Amboise une citerne antique paraissant avoir été destinée à servir de réservoir pour les grains. M. De Ladoucette lui présenta un échantillon de bled trouvé à Dieulouard (ancienne Serponne) dans le département de la Meurthe; et M. Bruyere lui adressa les dessins des tuiles antiques et des constructions souterraines que les anciens employaient pour la conservation des céréales (1).

Un mémoire sur les meules à bras, par M. Mongez, lu le 6 décembre 1805 à l'Académie des Inscriptions (2), constate la découverte de plusieurs meules en pouding (quartz-agate bréche) au village de L'Etoile, auprès du *camp César*. « Ces « meules, dit-il, ont été trouvées réunies, sous une masse « considérable de remblai apporté, dans des temps très re- « culés, par la rivière à la suite d'une grande inondation. Ce « remblai qui combla sur ce point l'ancien lit de la rivière et « la recula sur le côté, forme aujourd'hui une levée, en dos « d'âne, prolongée dans presque toute la vallée de la Somme. « Au premier coup d'œil, on prendrait pour un retranche- « ment cette levée qui a de six à dix pieds de hauteur (3). »

(1) Mémoires de la Soc. des Antiq. de France, tom. III. *Rapport sur les travaux de l'année*, p. 50.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscrip. (1815) tom. III, p. 441.

(3) *Nota.* L'auteur que je viens de citer, préoccupé de l'idée que les attérissements de la Somme sont le résultat d'un grand cataclysme antérieur à la conquête de la Gaule, en a tiré la conséquence que les meules trouvées dans ces attérissements que nous appelons *croupes*, n'étaient point l'ouvrage des Romains, mais bien des Gaulois. Je me

Une découverte de même nature a été faite, il y a un an ou deux, par notre collègue, M. Boulanger, au pied du *camp César* de Tirancourt. C'est un fragment de meule antique, en *pierre meulière* de soixante-quinze centimètres de diamètre, convèxe à sa partie supérieure et rompu à l'endroit de l'ouverture qui formait l'engrenage. Ce curieux débris a été trouvé, au bas du grand escarpement du fort, au niveau du marais, dans l'espace resserré entre les deux croupes.

Le gisement de ces meules, dans deux positions pour ainsi dire identiques, me semble une preuve de l'identité de leur origine. La trouvaille qui a été faite au pied du camp César de Tirancourt, explique celle qui a été faite au pied du camp de l'Etoile, et toutes deux me confirment dans l'opinion que les souterrains qui existent sous l'une et l'autre enceinte ont pu être destinés à la conservation des grains et à l'approvisionnement des légions.

Je n'en veux pour preuve qu'un passage de Polyen cité par le savant Mongez (1).

« Thimothée, qui assiégeait Samos, voyant les étrangers

permettrai de n'être pas de son avis. Ces attérissements ne recèlent pas seulement des bois de cerfs, des haches en silex et des meules. On y trouve aussi des poteries romaines, notamment des fragments de vases, en terre rouge, portant des inscriptions et des bas-reliefs. Notre musée en possède plusieurs échantillons, dans les objets que M. Cauet-Gras vient de lui offrir et qui ont été trouvés, il y a un an, dans la croupe qui va du camp de Tirancourt à Breilly. J'en conclus que ces attérissements de la Somme n'ont point une date aussi reculée que celle qu'on leur attribue généralement et que leur formation est postérieure à la conquête des Romains et à l'occupation des camps de Tirancourt et de L'Etoile.

(1) Mém. de l'Acad. des Inscriptions *ut suprà.*

« qui se joignaient à lui, consommer les provisions de ses « soldats, défendit de vendre dans son camp le froment « moins d'une médimne à la fois, et les liquides moins d'une « métrète. Il défendit aussi *l'usage des meules à moudre « blé, à moins qu'elles ne fussent placées sur des collines.* « Avec ces précautions, les étrangers, ne pouvant plus se « procurer les provisions *dans le marché du camp,* furent « obligés de les apporter, et ses soldats purent y acheter le « blé et les autres comestibles dont ils avaient besoin. »

L'auteur ajoute que ce passage est le seul de toute l'antiquité où il soit fait mention des meules portatives dont on se servait dans les camps, mais il constate, selon moi, un fait plus intéressant encore, savoir : que *la vente et l'achat des provisions de toute nature, se faisaient dans l'intérieur même des camps,* et que la manutention des farines avait lieu à *l'aide de moulins portatifs* qui ne fonctionnaient pas toujours sous la vue des officiers chargés de l'inspection des subsistances. Or, je demande dans quels lieux on pouvait conserver toutes ces provisions de *froment* et de *liquides?* dans quels lieux on pouvait cacher les moulins à bras et les faire mouvoir à l'insu des chefs? n'est-ce pas évidemment dans les souterrains?

Tous ces indices réunis suffisent-ils pour prouver que les excavations pratiquées sous quelques-uns des camps de la Somme, sont contemporaines de leur établissement, et que ces cavités ont été destinées à servir de dépôt pour les machines de guerre, et de magasin pour les vivres des légions? Je suis forcé de déclarer que toutes les recherches que j'ai faites pour constater ce fait ont, jusqu'à présent, été infructueuses.

« Pour ce qui est de Saint-Valery, du Crotoy et d'Abbeville, M. le docteur Ravin, nous affirme que les établissements romains n'ont été là pourvus d'aucune retraite ou voie souterraine. Aucune des carrières qui ont été creusées sous les massifs crayeux de la contrée n'a de relation avec eux. Tous les souterrains qui subsistent dans le pays, appartiennent aux fortifications du moyen-âge. »

« Il y a des souterrains à Vismemont; mais ils dépendent de la forteresse féodale qui est élevée sur la chaussée romaine. »

« M. Ravin ne croit pas à l'existence d'un établissement militaire ni maritime, dans la plaine de Mons-Boubert, au lieu nommé les *Mottoirs* ou les *Montoires*. Ce n'a jamais été pour lui qu'une *villa* romaine. Au reste, point de souterrains ni de carrières d'aucune espèce aux environs de ce lieu. »

« Reste la station d'Yonval, l'ancienne *Marca*. M. Ravin doute de l'existence d'un camp dans cet endroit. Il y a trouvé les restes d'une ancienne chaussée plutôt que ceux d'un vallum. Il n'y a point d'enceinte. »

« Quant aux carrières de Gouy-lès-Cahon, il est difficile de croire qu'elles aient pu avoir jamais le moindre rapport avec la longue fortification que nos archéologues disent être les restes d'un camp. Ce camp serait d'une étendue immense et n'aurait dans le pays rien qui lui fût comparable. Le long retranchement serait appuyé, à l'une de ses extrémités, sur la vallée de Cahon et à l'extrémité opposée, sur la Somme. Les carrières en sont fort éloignées : elles se trouvent au pied de la côte et sont d'un accès facile. Rien n'indique de quelle utilité elles auraient pu être à un camp. Elles n'ont pas même dû servir aux populations, comme lieu de retraite, car il eut été trop facile de les y découvrir. »

A ces renseignements fournis par M. Ravin, j'ajouterai ceux qui m'ont été adressés par M. le comte du Maisniel de Liercourt, sur les souterrains et le camp de cette dernière commune.

« Plus on examine, dit notre honorable collègue, la nature du sol sur lequel repose le camp de Liercourt, et son affinité avec les terrains de la rive droite et de la rive gauche de la Somme, plus on se persuade que les prétendus souterrains auxquels les habitants du pays paraissent ajouter quelque croyance, ne sont réellement que d'anciennes carrières abandonnées. Depuis Picquigny jusqu'à Abbeville, il n'y a guères de villages où il n'existe quelques vestiges de ces sortes d'excavations. De tout temps, les pierres de ces carrières ont été les plus recherchées pour les constructions, à cause de leur solidité. Il n'y a pas un monument important dans les villes environnantes, à commencer par Amiens, dont les matériaux n'en proviennent en grande partie. Quant à l'existence des carrières de Liercourt, elle est attestée par les anciens aveux des maisons adjacentes. Il existe aussi au village de Belly-Fontaine des affaissements de terrain qui doivent avoir la même origine. »

L'exploration souterraine que nous avons tentée, au mois de mai dernier, sous le camp de Tirancourt, n'a pas produit un meilleur résultat. Peut-être faut-il l'attribuer au mauvais choix du lieu où nous avons commençé nos recherches. L'entrée que nous avons fait ouvrir, correspond à plusieurs galeries qui se partagent en différents rameaux et s'étendent, plus ou moins loin, sous le camp. Nous les avons toutes parcourues jusqu'au point où elles se terminent par des éboulements ou des remblais en moellonnage. Nous n'avons du reste rien re-

marqué dans l'intérieur qui offrît un caractère historique. Toutes les carrières présentent des excavations semblables.

En fouillant sur un autre point, peut-être aurions-nous pu reconnaître *la longue galerie voûtée en maçonnerie* qu'on dit correspondre à l'entrée principale, et sur laquelle, des ouvriers qui ont travaillé dans cette carrière il y a seize ou dix-sept ans, ont remarqué des *inscriptions*. Mais la Société a cru devoir ajourner cette recherche.

L'origine des carrières du camp de Tirancourt se perd dans la nuit des temps. Leur antiquité est attestée, non-seulement par la tradition, mais encore par une foule de documents dont j'indiquerai seulement ici les principaux.

« Au XIV[e] siècle, elles étaient exploitées aux frais de la ville d'Amiens. On lit dans un ancien compte de l'Hôtel-de-Ville le passage suivant :

« A Mahieu de Beauval qui par cest an (1339) fut aux
« quarrieres de Beaumetz à Tirancourt pour visiter Jehan
« Gondar quarrier qui faisoit de la pierre ès quarrieres
« dessus dites par délibéracion de le ville d'Amiens et pour
« li porter de largent et à ses aides payé pour III journées
« ij sous par jour font vi sols (1), »

Un ancien cartulaire de l'église Saint-Jean des Prémontrés d'Amiens, qui m'a été communiqué par M. Rigollot, fournit la preuve qu'au XIII[e] siècle ces carrières étaient exploitées pour le compte de cette abbaye. Une charte de Thibaut, évêque d'Amiens, de l'an 1200, porte que Raoul de Braili (Breilly) avait accordé aux religieux de cette communauté, la liberté de tirer de la pierre, dans la partie de la carrière de Belmez

(1) Renseignement donné par M. H. Dusevel.

qui lui appartenait; une autre charte d'Enguerrand de Picquigny, de l'an 1209, leur confirme ce privilége. On y voit qu'Idorée, belle-sœur et héritière dudit Raoul de Braili, accorde en outre à l'église Saint-Jean d'Amiens *usuagium et aisentiam maresci subtus quarrariam jacentis, in suâ parte, ad mittendum libere super marescum tam lapides extractos quam falsigellum et terram sumptam super quarrariam... et ad facienda in ipso maresco fossata et calceiam quæ ab ipsâ quarrariâ usque ad aquam Somenæ continuâ dispositione porrigentur, ad lapides deducendos* (1).

Selon une ancienne tradition, consignée dans des manuscrits que M. Dusevel a eus en sa possession, les carrières de Tirancourt auraient encore été exploitées à une époque beaucoup plus reculée. On prétend que ce fut de ces carrières qu'on tira la pierre employée dans la construction des édifices publics qui ornaient Amiens, du temps de Valentinien et de Gratien son fils (2).

Il n'est donc pas étonnant que toutes ces exploitations successives aient changé l'état primitif de ces anciens souter-

(1) Manuscrit de M. Rigollot, p. 88 à 89.

(2) Pour que ces travaux leur coûtassent moins, les Romains employaient à l'extraction des matériaux des esclaves ou des criminels. Plaute, dans sa comédie des captifs fait connaître combien les malheureux condamnés aux carrières devaient détacher de pierres dans l'espace d'un jour.

« Indè ibis porrò in latomias lapidarias ;
« Ibi, cum alii octonos lapides effodint,
« Nisi quotidianus sesquiopus confeceris,
« Sexento plago nomen indetur tibi.

(Plaut. lib. III. 5. 65).

rains créés pour une autre destination. S'il est vrai, comme on le dit généralement, qu'on y a trouvé plusieurs fois des inscriptions et des meubles antiques, leur origine doit remonter à l'établissement ou à l'occupation du poste fortifié sous lequel ils sont placés.

J'arrive maintenant aux événements qui ont marqué la fin de la domination romaine dans les Gaules, c'est-à-dire à l'époque des grandes invasions du Ve siècle. On sait, d'après le témoignage de saint Jérôme, qu'Arras, Thérouenne, Amiens, et toutes les autres villes de la seconde Belgique, furent en proie aux ravages des barbares. Nos anciens chroniqueurs nous peignent, sous les couleurs les plus sombres, les persécutions auxquelles furent alors en butte les chrétiens de la primitive église. Baldéric, dans sa chronique de Cambrai, rapporte, d'après les traditions de son église, que tous les temples avaient été détruits par les Payens; que les prêtres furent réduits à célébrer les saints mystères dans le fond des cavernes, mais que ceux qu'on y découvrait étaient impitoyablement saisis, frappés de verges ou mis à mort; que quelquefois même on les y étouffait avec ceux qui les avaient suivis pour entendre la parole de Dieu. *Quæ* (persecutio) *adeò in christianorum populum efferbuisse legitur, ut christiani qui eâ tempestate fuerant per latibula divina celebrarent mysteria. Si qui autem reperiebantur aut verberibus afficiebantur, aut gladio trucidebantur. Multi in spelæis aut fossis subterraneis absconsi suffocabantur* (1).

Selon M. Leglay, les souterrains dans lesquels se refu-

(1) Bald. Chron. d'Arras et de Cambrai. — Edit. de M. Leglay, cap. v, p. 12.

gièrent les chrétiens persécutés, paraissent encore exister sur plusieurs points de l'Artois et du Cambrésis. Il cite, comme lui étant spécialement connus, ceux de Villers-Plouich, arrondissement de Cambrai, canton de Marcoing, d'Inchy-Beaumont, même arrondissement, canton du Câteau, et de Beaumetz-lès-Cambrai, arrondissement d'Arras. Il serait, dit-il, digne des académies d'Arras, de Cambrai et d'Amiens de se concerter pour faire explorer ces espèces de catacombes et déterminer si leur existence remonte aux premiers temps de la monarchie, comme on pourrait le croire d'après le passage précité, ou bien, s'il faut, avec l'abbé Lebeuf, les attribuer à la terreur que causa l'invasion des Normands au IXe siècle (1).

M. Leglay a raison d'hésiter à émettre l'opinion que ces souterrains sont identiques avec ceux dont parle le chroniqueur de Cambrai. On ne peut, sur ce seul passage, asseoir une conjecture qui serait repoussée par l'observation des faits. Pour assigner une origine à ces monuments, il faut, avant tout, les connaître et les décrire.

Il est bien vrai que le souterrain d'Ervillers, découvert il y a quelques années, et décrit par M. Terninck, dans le tom. III des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, présente les apparences d'une construction gallo-romaine, si l'on ne considère que la nature des poteries antiques qui y ont été découvertes. Mais, d'après le témoignage de notre collègue, M. A. Boistel, qui a vu les lieux, il n'est pas bien certain que ces débris de vases n'aient pas été charriés dans la caverne avec le limon dont elle a été trouvée

(1) Bald. *ut suprà*. Note de la page 407.

remplie. S'il y a eu un établissement romain dans ce village, comme tout semble le prouver, cet établissement a dû occuper la position la plus élevée. Or, le souterrain n'est point placé de manière à faire croire qu'il ait jamais pu se lier à un camp ou même à un refuge gallo-romain, puisqu'il est situé dans la partie basse du village, dans l'endroit le moins susceptible d'être défendu par des travaux extérieurs. La nature du sol dans lequel le souterrain a été creusé, empêche aussi qu'on ne lui attribue une origine aussi reculée. Le banc d'argile de quarante ou cinquante pieds de profondeur, qui superpose la craie, exclut les conditions de durée que l'auteur du Mémoire suppose aux galeries qui le traversent. Chacun sait que, de toutes les voûtes naturelles, les moins durables et les plus dangereuses, comme abri souterrain, sont les voûtes d'argile. L'état de dégradation dans lequel celles-ci ont été trouvées, me paraît une réfutation suffisante de leur prétendue antiquité.

J'adopterai une conclusion différente par rapport au souterrain de Laversine, village situé sur une ancienne voie romaine qui allait de Clermont à Beauvais, et près duquel il existe un établissement romain connu sous le nom de *Mont-César*. Les vases qui ont été trouvés dans ce souterrain, décèlent, par leur forme et la couleur de leur pâte, une origine gallo-romaine. J'en vois une preuve dans l'identité de ces vases avec ceux qu'on découvre au Mont-César de Laversine et dans les tourbières de la Somme; les deux massifs de maçonnerie dans lesquels ils étaient scellés au ciment, ne permettent pas de donner à la caverne une date plus récente que celle des vases. Quant à la position de cette caverne, *dans un terrain plat, planté en vignes, où il n'y avait jamais*

eu de constructions, j'avoue qu'elle se concilie mal avec l'idée d'un refuge auquel elle aurait été liée par quelque communication. Cette raison là seule me ferait hésiter sur la question de savoir si elle était consacrée à des usages domestiques ou à l'exercice d'un culte persécuté.

Comme j'aurai occasion de développer plus tard mes conjectures sur la destination probable des vases trouvés à Laversine, je me borne ici à constater le fait de leur découverte suffisant, selon moi, pour prouver l'âge du monument auquel ils se rapportent.

Art. III. ÉPOQUE KARLOVINGIENNE.

Je passe, sans m'arrêter, sur les événements de l'époque Mérovingienne. La grande invasion d'Attila, en 451, a été trop rapide pour laisser aux habitants du Belgium le temps d'inventer de nouveaux moyens de salut. Si les souterrains que nous connaissons aujourd'hui avaient existé à cette époque, la désolation qui marqua le passage du *fléau de Dieu* dans nos contrées, aurait sans doute été moins générale. Cinquante ans après, lorsque St-Vaast commença sa mission chez les Morins et les Atrébates, les peuples de ce pays vivaient encore épars dans les forêts (1). C'est là qu'une longue tradition leur avait appris à se cacher. Jusqu'au moment où les défrichements leur ont ôté cette ressource, il n'est pas probable qu'ils auront songé à se créer d'autres refuges.

(1) Vita sancti Vedasti, ap. Bolland, 6 feb.

Richement dotés par la munificence des rois Mérovingiens, les monastères firent renaître l'agriculture dans leurs immenses possessions territoriales. Corbie, St-Riquier, St-Vaast d'Arras et St-Bertin de Sithiu, lui dûrent cette prospérité et cet éclat qui attirèrent sur eux les malheurs du IX[e] siècle. Depuis la fin du règne de Charlemagne jusqu'à la mort de Charles-le-Simple, la France fut constamment le théâtre des brigandages des hommes du nord. Ces barbares suivant la coutume des Saxons, faisaient leurs invasions par l'embouchure des rivières et de là se jetaient dans les terres, passant au fil de l'épée tout ce qui se rencontrait devant eux, brûlant les villages, pillant les abbayes, dévastant les églises, égorgeant les prêtres jusqu'au pied des autels; puis, chargés d'un butin immense, ils regagnaient leurs vaisseaux, et disparaissaient sans que rien inquiétât leur retraite: *more enim luporum, subito incursu à silvis erumpentium, littoribus naves impellebant, et actis prædis naves reintrabant, et pansis velis ad ventum, subito disparebant* (1).

Bientôt, l'impunité augmentant leur audace, leur nombre s'accrut à tel point qu'ils devinrent assez puissants pour songer à s'approprier, par la conquête, le royaume qu'ils avaient ruiné par leurs rapines. Charles-le-Simple fut contraint d'en céder une partie pour ne point tout perdre. Sans doute le traité qui abandonna à Rollon la plus belle partie du territoire fut honteux, mais, si la Neustrie y perdit son nom, la France y sauva sa nationalité en péril; et, en considération de l'énormité des maux qu'il fit cesser, on lui pardonne ce qu'il a eu de flétrissant pour la gloire du pays.

(1) Chronique de Wallengfort citée par M. Fallue; Mém. de la Société des Antiq. de Normandie, tom. IX, p. 216.

L'objet de ce mémoire n'est point de retracer les événements de cette époque désastreuse, mais je dois rechercher, d'après le témoignage des historiens contemporains, quelle fut la nature des refuges où les habitants de notre pays se mettaient à couvert de la dévastation et du pillage.

Charlemagne, prévoyant que les Normands allaient recommencer sur les frontières de son empire les ravages dont les pirates saxons avaient donné l'exemple cinq cents ans auparavant, porta toute son attention sur l'embouchure des fleuves qui se jettent dans les mers du nord; et renouvela les travaux de défense que les empereurs Romains y avaient fait faire : *Molitus est et classem contra Nortmannicum bellum, ædificatis ad hcc navibus juxtà flumina quæ et de Galliâ et de Germaniâ septentrionalem influunt oceanum, et quia Nortmanni Gallicum littus atque Germanicum assiduâ infestatione vastabant, per omnes portus et ostia fluminum quò naves recipi posse videbantur, stationibus et excubiis dispositis, ne quà hostis exire potuisset tali munitione prohibuit* (1).

En l'an 800, Charlemagne étant à Saint-Riquier donna des ordres pour fortifier la Somme, visita les bords de cette rivière et les garnit de postes militaires dont il confia le commandement à son gendre Angilbert (2). Nithard, fils d'Angilbert, succéda à son père dans la dignité d'abbé de Saint-Riquier et de comte de la côte maritime. Les traditions du pays racontent qu'il fut tué en 859 en repoussant une attaque des Normands (3). On voit par le capitulaire *De aggeribus*

(1) Eginard. Vit. Kar. Mag.— D. Bouquet, tom. V, p. 96.
(2) Chron. Centul. apud Dachery.
(3) Hist. d'Abbeville, Louandre, ch. III, p. 36.

suprà Ligerim faciendis (1) que Louis-le-Débonnaire, entrant dans la pensée de Charlemagne, sentait comme lui la nécessité de fortifier l'entrée des fleuves pour en interdire l'accès aux barbares. Charles-le-Chauve renouvela les édits de ces deux empereurs : *Pontibus enim et castellis Sequanam et Ligerim munire illo sæculo necesse fuit propter incursiones Nortmannorum* (2). En 865, il vient à Pistes où les Normands faisaient leur résidence et ordonne de rétablir les ponts de l'Oise et de la Marne ; mais, voyant le refus des riverains qui n'osaient y travailler à cause de la crainte qu'ils avaient des Normands, il y envoie les ouvriers qu'il avait fait venir de loin pour achever les fortifications des bords de la Seine. Après avoir placé des corps-de-garde sur les deux rives, ce prince se retire à Orville (3). L'année suivante, les Normands ayant quitté Saint-Denis et les bords de la Seine, Charles-le-Chauve revint à Pistes pour y achever les travaux suspendus : *Carolus hostiliter ad locum qui dicitur Pistis cum operariis et carris ad perficienda opera ne iterùm Nortmanni sursum ascendere valeant, pergit* (4).

Ces travaux, quelquefois utiles, furent le plus souvent inefficaces pour la protection du pays.

En 833, les Normands avec treize vaisseaux tentent une expédition sur le littoral de la Flandre, mais ils sont repoussés : *ab his qui in præsidio erant repulsi sunt.* Ayant fait la même tentative sur les bords de la Seine, ils sont attaqués par ceux qui gardaient la rive et se retirent après avoir perdu

(1) Capit. de Baluze, tom. I[er], p. 776. — Edit. de Chigniac.

(2) Not. Sirmond.— Baluze, tom. II, p. 395.

(3) Ann. Bertin.—D. Bouquet, tom. VII, p. 91.

(4) Ibid. Ibid. p. 93.

cinq de leurs compagnons : *Resistentibus sibi custodibus littoris, quinque suorum interfectis, recesserunt* (1).

En 865, ils se dirigent, au nombre de cinq cents de Paris sur Chartres, pour piller cette ville; mais ils sont attaqués et défaits par les postes qui gardaient les bords de la Seine : *A custodibus ripæ ipsius fluminis, impetuntur* (2).

Au milieu même des circonstances qui prouvent l'utilité de ces retranchements pour repousser les ennemis du dehors, les rois Karlovingiens sentaient qu'ils donnaient un dangereux exemple à leurs vassaux. Ils s'aperçurent bientôt que ceux-ci en profitaient pour accroître le désordre et la confusion du royaume.

En cette même année 865, Charles-le-Chauve ordonne que tous ceux qui, sans son consentement, ont construit des forteresses aient à les démolir, et qu'en cas de refus, ils y soient contraints par les comtes des Provinces : *Volumus et expressè mandamus ut quicumque istis temporibus, castella firmitates et haias sine nostro verbo fecerunt, kalendis augusti, omnes tales firmitates disfactas habeant : quia vicini et circummanentes exinde multas depredationes et impedimenta sustinent, et qui eas disfacere non voluerint, comites in quorum comitatibus factæ sunt, eas disfaciant* (3).

En 908, l'abbé de Corbie fit représenter au pape Christophe que, l'abbaye étant assez près de la mer, les pirates qui infestaient alors les côtes ne permettaient pas aux religieux de sortir du monastère ni de demeurer à la campagne, c'est

(1) Chron. Nortm.—D. Bouquet, tom. VI, p. 204.
(2) Ann. Bertin. — Ibid. tom. VII, p. 91.
(3) Baluze, Capit. de l'an 865, tom. II, p. 395.

pourquoi les abbés avaient fait fortifier et entourer de murs ladite abbaye; en conséquence, il suppliait le pape d'ordonner que l'abbé et les religieux de Corbie seraient toujours maîtres de ladite abbaye, sans qu'il fut permis à personne, soit comtes ou juges, d'y demeurer ou d'y prendre aucune autorité contre la volonté de l'abbé, ce que le pape lui accorda (1).

Ainsi les seigneurs et les abbés, sous prétexte de repousser les aggressions des hommes du nord, élevaient déjà sur leurs terres, ces châteaux, ces fertés, ces clôtures fortifiées de retranchements et de palissades, qui ont été pour les uns un moyen de se livrer avec plus de sécurité au brigandage, et pour tous une occasion de s'affranchir du joug de l'autorité royale.

Ces forteresses n'ont pas longtemps arrêté les progrès des barbares. Souvent elles n'ont fait que leur éviter la peine de les élever de leurs propres mains.

Au commencement de l'automne 883, Karloman se retranche avec toute son armée au village de Miannay: *ad custodiam regni resedit.* Au mois d'octobre, les Normands se présentent avec force cavaliers et fantassins, au gué de Laviers, et font entrer leurs navires dans la Somme; le monarque français s'enfuit honteusement et les laisse tranquillement aller prendre leurs quartiers d'hiver à Amiens (2).

En 885, après la prise de Rouen, les Français, pour couper la communication de la Seine et protéger Paris,

(1) Inv. des titres de Corbie, in-fol., tom. I, p. 76-77. Arch. du département de la Somme.

(2) Ann. Vedast.—D. Bouquet, tom. VIII, p. 83.

élèvent un camp retranché à Pontoise. Les Normands ne tardent pas à les y assiéger; ils détournent le cours de la rivière et forcent ainsi les assiégés à capituler (1).

Les villes, les camps, les enceintes retranchées, les barrages des rivières, sont donc désormais de vains obstacles qui n'arrêtent plus les progrès des hordes dévastatrices. Les forteresses ne font que les animer davantage contre ceux qui ont la témérité de les défendre.

Or, je me demande quelle devait être la condition des malheureux habitants de nos campagnes. Voici le tableau que la chronique de St-Denis trace de leurs misères : « Tout li païs « jusqu'à la mer estoit tornez en gastine que nus n'estoit « qui osast terres laborer et estoient les haies et li buissons « creus par longue persecucion et par li continus assauz des « païens » (2).

En 878, les Normands ravagent Thérouenne et tout le pays d'alentour, *et non cessant devastare ecclesias et populum christianum interficere captivareque* (3).

En 880, ils emportent Tournai d'assaut, brûlent tous les monastères de la Scarpe, passent au fil de l'épée une partie des habitants et emmènent le reste en captivité : *Interfectis accolis terræ atque captivitatis* (4). Presque au même moment, une autre bande pénètre dans le monastère de St-Vaast d'Arras, tue dans la ville et dans les environs tout ce qu'elle rencontre, met tout à feu et à sang jusqu'à la Somme et

(1) Ann. Vedast.— D. Bouquet, tom. VIII, p. 83.
(2) Chron. de St-Denis.—Ibid. p. 339.
(3) Ann. Vedast. Ibid. p. 80.
(4) Ibid. Ibid.

fait un immense butin d'hommes, de troupeaux et de chevaux (1).

En 881, ils se portent sur Cambrai. A leur approche, tous les habitants prennent la fuite. Arras, Thérouenne, St-Riquier, St-Valery, Corbie et Amiens, sont de nouveau la proie de ces barbares. Quoique vaincus à Saucourt en Vimeu, ils n'en continuent pas moins leurs dévastations. Au mois d'octobre 883, après avoir quitté leur camp de Condé, ils recommencent leurs brigandages dans la Neustrie, car tous les villages au-delà de la Somme avaient été désertés par le peu d'habitants qui avaient échappé au massacre : *Fugatis omnibus accolis qui relicti fuerant trans Summam* (2).

Enfin, la désolation était telle, que toutes les églises étaient renversées de fond en comble, tous les villages en cendre, toutes les places publiques encombrées de cadavres. Là gisaient pêle-mêle les clercs, les laïques, les femmes et même les enfants à la mamelle. Partout on ne voyait que des morts : *Per omnes plateas jacebant cadavera clericorun, laicorum, nobiliorum atque aliorum, mulierum, juvenum et lactantium. Non enim erat via vel locus quò non jacerent mortui. Erat tribulatio omnibus et dolor* (3).

Quels étaient donc les refuges où ces infortunés mettaient leurs personnes et leurs biens à couvert? comment se garantissaient-ils d'un ennemi aussi avide de butin qu'insatiable de carnage? S'il faut en croire le témoignage des chroniqueurs, après avoir fait un inutile essai de la protection des

(1) Ann. Vedast.—D. Bouquet, tom. VIII, p. 81.
(2) Ibid. Ibid. p. 82.
(3) Ibid. Ibid. p. 83.

églises, leur seul moyen de salut était la fuite; ces mots *interfectis accolis, fugatis accolis*, qui se répètent si souvent dans le récit des désastres de cette époque, prouvent en effet qu'il n'y avait pour eux d'autre alternative que la fuite ou la mort. Mais quand on ne peut compter que sur les vivres qu'on emporte avec soi, quand l'asile des églises n'est plus respecté, quand on est sûr de rencontrer, à chaque pas, les dangers auxquels on veut se soustraire, quand toutes les villes sont saccagées, tous les couvents abandonnés, tous les ponts, tous les passages sur les rivières détruits ou gardés, tous les camps, toutes les forteresses au pouvoir de l'ennemi, où fuir, où se cacher? sans doute dans les forêts et dans les cavernes.

Il paraît certain que les forêts, surtout les endroits élevés, ont servi de refuges pendant les courses des Normands. Les peuples, dit Mezerai, se retiraient dans les bois, choisissant de préférence les positions escarpées, où ils se retranchaient derrière des haies et des palissades et se défendaient armés de haches, de piques et de bâtons (1).

Tous les pays de la rive droite de la Somme, jusqu'à Arras, étaient alors couverts de bois d'une grande étendue. Je citerai, entre autres, la forêt d'Arrouaise près Bapaume et la forêt de Vicongne dans l'Amiénois, laquelle se prolongeait depuis Castenoi jusqu'à Doullens, par Fieffes, l'Etoile, le

(1) Mezerai, in-fol., tom. I.—Cette coutume qui leur avait été transmise par les Gallo-Belges, s'est perpétuée dans le moyen-âge jusqu'au XVe siècle. Certains étymologistes y voient l'origine des villages du nom de *Plessis*, *Plessier*, *Eplessier*, du mot latin *plectere* qui signifie entrelacer.

marais des Cerfs, Bertangles, la chaussée publique jusqu'au détroit de Fricourt (1).

Ces vastes forêts qu'on n'a commencé à défricher qu'au commencement du XII[e] siècle, ont dû servir d'abri aux populations pendant les ravages des Normands. L'histoire nous apprend que ceux-ci s'y aventuraient quelquefois, ce qui semble indiquer qu'ils y étaient attirés par l'espoir d'y faire du butin.

En 882, l'armée normande entre dans la Thiérache; Karloman, qui s'était posté à Barleux près Péronne, leur livre une bataille sans résultat, et les Normands, retournant à Condé, vers leurs vaisseaux, recommencent bientôt leurs ravages. C'est alors que Hugues, abbé de Saint-Vaast d'Arras, ayant réuni ses forces à celles de Karloman, tombe sur un parti de ces barbares qui revenaient de piller dans le Beauvoisis, les surprend dispersés dans la forêt de Vicongne, et les force de regagner leurs navires : *A prædâ ex pago belvacensi revertentibus, simul cum rege in Viconniâ silvâ insecutus ; illi hic, illucque dispersi, paucis suorum amissis, redierè ad naves* (2).

Pour s'engager ainsi au milieu des forêts, sachant que tous les villages étaient déserts, il fallait que les Normands y fussent conduits par l'espoir d'y rencontrer quelque proie, sans cela on ne pourrait comprendre le but de leur passage au travers d'un pays désolé. Ces barbares, dans leur instinct grossier, soupçonnaient sans doute que cette déser-

(1) Archives du département de la Somme. — Inventaire des titres de Corbie, in-fol. tom. I, p. 10.

(2) Ann. Vedast. D. Bouquet, tom. VIII, p. 83.

tion des habitants n'était que simulée; et ils allaient ainsi battant les buissons pour découvrir les retraites où ceux-ci se tenaient cachés.

Quelles étaient ces retraites? Etaient-elles souterraines? Etaient-elles placées au milieu des populations, au centre des villages, à proximité des églises? Etaient-elles également accessibles aux hommes et aux animaux? Avaient-elles leurs distributions intérieures appropriées aux besoins d'une longue habitation?

En 843, les Normands, après avoir pillé Nantes, se retirèrent dans l'île d'Hermoutier, à l'embouchure de la Loire. S'étant pris de querelle, en partageant leur butin, les captifs profitèrent de cet instant pour s'enfuir et se mettre à couvert: *Captivi verò hanc turbinem videntes per abdita insulæ fugerunt* (1).

En 852, ils saccagent l'abbaye de Marmoutier et massacrent tous les moines, à l'exception de vingt-quatre qui étaient parvenus, ainsi que l'abbé, à se cacher dans des souterrains. *Cavernis terræ latitantes evaserunt.* L'abbé ayant été découvert, fut appliqué à la torture pour qu'il déclarât où étaient ses trésors et les autres moines; mais la crainte des supplices ne lui fit point trahir ses frères: *Hebernus abbas nec thesauros declaravit nec filios in latebris latitantes, revelavit* (2).

En 861, ils surprennent le monastère de Saint-Germain-des-Prés pendant que les prêtres chantaient les matines de Pâques. Les moines font aussitôt fermer les portes de l'église

(1) Frag. Hist. Arm. D. Bouquet, tom. VII, p. 47.
(2) D. Bouquet, ibid., p. 371.

et disparaissent dans les souterrains : *Clausis ecclesiæ portis, omnes sese in quæque latibula vel puteos immergentes absconderunt* (1). Ces derniers souterrains ne sont autres évidemment que les carrières de Paris, connues sous le nom de *Catacombes*. Il suffit de lire l'ouvrage du savant Héricart de Thury, pour en acquérir la conviction la plus complète (2)

Il faut donc reconnaître qu'on a fait usage des cachettes souterraines au IX[e] siècle, mais je repousse l'induction qu'on pourrait tirer de là pour établir l'identité de ces cachettes avec nos caves de Picardie. Ces dernières ne peuvent pas remonter aux invasions des Normands. Voici les motifs qui déterminent ma conviction.

Au IX[e] siècle, les campagnes n'étaient guères peuplées que des métayers des seigneurs et des abbayes. Leur condi-

(1) Exlib. Mirac. St-Germ. Parisien. D. Bouquet, tom. VII, p. 351.

(2) Ces vastes carrières, dont l'antiquité ne saurait être méconnue, ont fourni la pierre qui a servi à la construction des plus anciens monuments de la capitale. Les vestiges du palais des Thermes de Julien, sont en *cliquart* et *liais dur* qui ont dû être tirés sur les bords de la Bièvre, sous les faubourgs St-Victor, St-Marceau et St-Jacques. Ceci résulte d'un procès-verbal de reconnaissance de tous les édifices anciens de la ville de Paris, dressé par ordre de Colbert, le 11 juillet 1678. Il y est dit que *les architectes du roi s'attachèrent particulièrement à bien connaître les différentes espèces ou qualités de pierres que fournissaient les carrières des environs de Paris, afin de pouvoir déterminer celles qui avaient dû fournir les matériaux de tel ou tel édifice*. (Descrip. des catac. de Paris, avant propos, p. 22 et p. 138 du texte). Or, c'est précisément sur le sol de ces carrières qu'était située l'abbaye de St-Germain-des-Prés. Ainsi s'explique la miraculeuse disparition des moines.

tion différait peu de celle des esclaves. Ils n'avaient rien en propre; et ils étaient comptables à leurs maîtres du produit de leurs champs et même de l'emploi de leurs journées. Ceux-ci n'auraient pas souffert qu'ils les consacrassent à des travaux qui auraient facilité le détournement ou la dissimulation d'une partie des récoltes; et cela arrivait encore fréquemment malgré les précautions des officiers du fisc, comme semble le faire croire ce passage du capitulaire *de Villis : Provideat unusquisque judex ut sementia nostra pravi homines subtus terram vel aliubi abscondere possint, et propter hoc messis rarior fiat* (1).

Cette injonction aux juges royaux prouve que l'usage de cacher les céréales dans des silos et des fosses souterraines, était devenu abusif au point de diminuer les revenus du domaine des rois. C'est pourquoi Charlemagne voulut le réprimer. Mais les courses des Normands n'ont point tardé à rendre ces approvisionnements secrets plus nécessaires. Toutefois, on ne peut s'empêcher de reconnaître que des cachettes de la nature des cryptes de Picardie, auraient mal rempli leur but si elles eussent été creusées au centre des villages et au milieu des populations. En supposant qu'elles auraient pu échapper à la recherche des Normands, elles n'auraient point trompé la vigilance des seigneurs non moins intéressés à les découvrir.

Si l'on admet que les bois étaient l'asile des personnes, là devait se trouver aussi le dépôt de leurs subsistances.

M. Léon Fallue, dont j'ai déjà eu occasion d'invoquer le témoignage lorsqu'il s'est agi de déterminer le caractère des

(1) Baluze. Capit. de l'an 800. — Chigniac, tom. I, p. 338.

refuges des époques celtique et gallo-romaine, me vient encore en aide pour découvrir ceux qui peuvent dater de l'ère karlovingienne (1). Les puits qu'il a reconnus et explorés dans la forêt de Brotonne, en Normandie, répondent parfaitement à l'idée que je me suis faite des puits que l'on rencontre fréquemment dans les anciennes forêts de ce pays, notamment à Orville et à Baizieux, deux résidences royales où Charles-le-Chauve et ses successeurs se retiraient lorsqu'ils voulaient goûter les plaisirs de la chasse. Ces puits n'ont pas dû servir de refuge aux personnes. Leur forme particulière exclut cette supposition; mais il est vraisemblable qu'ils étaient destinés à la conservation des denrées.

Sur trois puits que j'ai fait fouiller à Beauquesne, deux paraissent se rapprocher beaucoup de ceux qui sont décrits par M. Fallue. Le premier était chambré dans le fond. Le troisième (2) présentait aussi, dans sa partie inférieure, cette forme évasée et conique qui caractérise le puits de Timare, dans la forêt de Brotonne.

L'usage des puits cachettes est certainement d'une antiquité fort reculée. Si leur invention ne remonte pas aux Celtes, elle est au moins antérieure au temps où Baldéric écrivait sa chronique de Cambrai, car les mots *fossis* et *spelœis* dont il se sert dans le passage que j'ai cité plus haut, seraient une redondance inutile s'ils ne signifiaient qu'une seule et même chose. Il est évident pour moi que les puits et les souterrains qu'on découvre dans les bois, ont été éta-

(1) Mem. de la Soc. des Antiq. de Normandie, tom. X, p. 404.

(2) La place de Beauquesne où est situé ce dernier puits, s'appelle encore aujourd'hui le *Boisle* : elle tire sans doute son nom du bois qui la couvrait jadis.

blis à l'époque où les forêts servaient d'asile aux populations. C'est pourquoi je les crois antérieurs à l'érection des forteresses féodales; et je ne vois pas de temps plus rapproché auquel on puisse faire remonter leur origine que la période de l'invasion normande.

Enfin, une autre considération me frappe. Dans tous les lieux où une même nécessité se fait sentir, elle doit se révéler par des résultats identiques : ainsi, un fait particulier à une province ne peut s'expliquer par une cause générale. Or, la Picardie n'est pas la seule contrée où les hommes du Nord aient porté la dévastation; les bords de la Seine et de la Loire ont été pour le moins autant maltraités par ces barbares. On trouve partout, et surtout dans les anciens bois, des puits semblables à ceux de la forêt de Brotonne, mais on ne trouve guères qu'en Picardie des *villas* souterraines analogues à celles qui sont l'objet de ce Mémoire. C'est donc à des événements qui sont propres au pays qu'il faut attribuer la cause de cette exception.

Comme l'opinion que j'émets ici contredit celle de l'abbé Lebeuf, je suis conduit à discuter les motifs qui ont servi de base à son système.

Selon lui, ces souterrains étaient connus dès le X[e] siècle. On les appelait *caves;* et cette dénomination servait à distinguer le village de Saint-Marcel en Santerre, d'un autre Saint-Marcel en Vermandois. Le premier est appelé *Marcelcave,* dans des titres du X[e] siècle; l'abbé Lebeuf en tire la conséquence que l'époque où il a commencé à être distingué par ce surnom, est à considérer pour fixer l'âge et la date des souterrains qui existent en effet dans cette commune (1).

(1) Mém. de l'Acad. des Inscrip. in-4, tom. XXVII, p. 179.

Je ferai d'abord une observation : ce village n'est plus sur l'emplacement qu'il occupait autrefois. On trouve, en effet, à un quart de lieue des haies, au nord, vers Bayonvillers et Lamotte, des débris d'anciennes constructions et un terrain enclos de haies vives, que la tradition du pays regarde comme le lieu de son établissement primitif. Il est vrai qu'on attribue la cause de ce déplacement aux ravages des guerres, mais on ne précise point l'époque à laquelle il aurait eu lieu.

Je dois à l'obligeance de notre honorable président, la communication d'un cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Ce manuscrit, qui paraît être de la fin du XIII[e] siècle, contient la copie littérale de vingt-cinq chartes concernant Marcel-cave. La plus ancienne porte la date de 1146 ; la plus récente est de 1249. Aucune de ces chartes n'accole l'épithète *cave* au mot *Marchel.* La dernière est relative au village de Lamotte-en-Santerre. Elle est datée du mois de février 1204 (1205 nouveau style). Comme elle me paraît venir à la question que j'ai à traiter, j'en transcrirai ici les principales dispositions.

« Richardus Dei gratiâ Amb. episc. etc. Considerantes de-
« votionem Nicholaï de Mota desiderantis habere divinum
« officium in capellâ ejusdem loci *appendicâ parochiali*
« ecclesiæ de Marchello, de assensu dilectorum fratrum
« abbatis et conventûs S. Joh. Amb. indulsimus ut capella
« ista fieret parochialis ecclesia habens in perpetuum sacer-
« dotem in eadem villâ commorantem..... ad cujus susten-
« tationem dictus miles assignavit ei octo modios, ad mensu-
« ram Corbeiæ, sex frumenti et duos avenæ..... Intereà
« dicti fratres addederunt huic eleemosinæ universam minu-
« tam decimam villæ illius percipiendam *in primis vigenti*

« *quinque mansionibus si tot nunc apparent vel in posterum apparebunt* (1). »

Il résulte de cette charte que le village de Lamotte n'était pas encore érigé en paroisse au commencement du XIII[e] siècle. C'était un simple hameau, de vingt à vingt-cinq maisons tout au plus, ayant une chapelle relevant de l'église de Marcel-cave. Je l'avouerai, je vois là une preuve de la communauté d'origine de ces deux paroisses, et je suis porté à croire que la destruction de l'ancien Marchel, est la cause du déplacement de sa population. Une partie s'étant portée au midi, une autre a dû se porter au nord, pour faciliter l'exploitation des deux points extrêmes de son territoire. La portion qui est restée attribuée à Marcel-cave s'étend encore aujourd'hui fort loin dans la direction de Lamotte, et a ses limites bien près de ce dernier village qui n'a pas une circonscription proportionnée à son importance actuelle. Du reste, ces deux villages sont restés liés par la conformité de leurs mœurs et de leurs usages.

Ainsi, dans ce système, la réédification de Marcel-cave sur l'emplacement actuel, serait un fait contemporain de la fondation du village de Lamotte.

Or, il existe dans ces deux communes, des souterrains absolument identiques. Dira-t-on que les cryptes de Lamotte datent aussi des ravages des Normands? Il faudrait d'abord prouver qu'il y avait là un village au IX[e] siècle : supposition qu'on ne peut admettre et qui serait démentie par le chiffre de sa population en 1205.

(1) Cart. de St-Jean d'Amiens, manuscrit appartenant à M. Rigollot, p. 442. 444.

L'abbé Lebeuf semble prévoir une objection capitale quand il dit : « On réédifia et l'on construisit les églises dans le voi-
« sinage de ces asiles, et l'on eut quelquefois l'attention d'en
« placer les entrées dans l'intérieur même des églises (1). »

La première idée qui se présente à l'esprit, c'est que ces souterrains ne peuvent être plus anciens que les églises dont l'origine ne remonte guères au-delà du XIe siècle. Il y a, en effet, une telle corrélation entre ces deux espèces de monuments, qu'il est impossible de les séparer. De deux choses l'une : ou on a réédifié les églises dans le voisinage des carrières, ou l'on a creusé les carrières dans le voisinage des églises. La première supposition justifie le système de l'abbé Lebeuf; la seconde le détruit complètement. Laquelle donc est la plus vraisemblable ?

Déplacer les églises ! c'était aussi déplacer les villages, et ce double sacrifice ne pouvait s'accomplir sans que l'une fût la conséquence de l'autre. Déplacer une église sans une nécessité absolue, c'eut été, si l'on se pénètre bien de l'esprit du temps, profaner la destination du lieu où elles étaient assises, méconnaître les intentions des fondateurs, outrager, par un abandon sacrilège, la cendre des morts reposant dans son enceinte ou autour de son enceinte. Dans quel but aurait-on fait ce déplacement? Pour rapprocher les populations de leurs refuges. Mais alors je me demanderai pourquoi ces refuges auraient été creusés aussi loin de la commodité des habitants.

Je conçois bien mieux la construction des carrières par rapport aux églises, que je ne concevrais l'érection des

(1) Mém. de l'Acad. des Inscrip. tom. XXVII, *ut suprà.*

églises par rapport aux carrières. Il est plus facile et moins dispendieux de creuser la terre que de bâtir un monument à sa surface. Ainsi donc, en règle générale, la question d'antériorité doit être tranchée en faveur des églises.

L'abbé Lebeuf se trompe étrangement quand il dit que les caves de Picardie furent d'abord à usage de carrières. Dans le plus grand nombre de ces cryptes, la simple inspection du sol repousse cette assertion. Celles qui sont situées dans les plaines du Ponthieu et du Santerre sont taillées dans la craie, et la pierre qu'on extrait des autres n'est pas toujours propre aux constructions.

C'est avec aussi peu de fondement que le même auteur insinue qu'on proportionnait la grandeur des souterrains au nombre des fugitifs qui venaient y chercher un abri. S'il veut dire par là qu'ils étaient ouverts à tous venants, il détruit l'idée qu'on se fait de ces mystérieuses retraites dont l'existence ne devait pas être révélée légèrement à des étrangers qui auraient pu en divulguer le secret et compromettre la sûreté de ceux qui s'y renfermaient.

L'abbé Lebeuf n'est pas plus exact lorsqu'il prétend qu'on ne pratiquait ces souterrains qu'à une distance de trois ou quatre lieues des bords des rivières. Cette assertion est démentie par les faits. Les carrières de Lamotte, de Bellencourt, de Villers-sous-Ailly, ne sont pas à plus d'une lieue de la Somme : celle de Gouy-lès-Cahon en est encore plus rapprochée. Cette dernière ne peut pas avoir été creusée à l'époque des Normands. Sa proximité du gué de Laviers, point ordinaire du débarquement de ces barbares, en aurait fait une position trop dangereuse. Les habitants auraient été exposés à y être découverts.

« C'est, nous dit encore l'abbé Lebeuf, au grand nombre « de souterrains où les habitants du Santerre sauvaient leurs « personnes et leurs biens, qu'il faut rapporter le nom de « *territorium sanctæ liberationis*, qu'une partie de cette « contrée conservait encore au XIIe siècle. Dans un acte « d'environ l'an 1180, qui est un échange entre l'abbaye de « Breteuil et le prieuré de Lihons, les villages de Rosinvillers « et de Saint-Aubin, sont renseignés comme étant situés *in* « *territorio sanctæ liberationis*. Or, ces deux villages sont « contigus aux villages de Mézières, d'Hangest et du Ques- « nel, où l'on retrouve ces anciens souterrains : ce qui peut « faire raisonnablement conjecturer que c'était relativement « à l'utilité de ces retraites, que ce canton était appelé *San-* « *terre* c'est-à-dire *Terre de sainte délivrance* (1). »

Je ne puis admettre l'application tout-à-fait arbitraire que le savant archéologue fait au Santerre des mots *in territorio sanctæ liberationis*. *Territorium*, dans le langage des chartes, n'est jamais pris comme synonime du mot *pagus*: Le premier s'emploie pour désigner un triage de commune, le second pour distinguer les provinces ou fractions de province.

L'acte même d'échange cité par l'abbé Lebeuf, combat les inductions qu'il en tire. C'est pourquoi je crois utile d'en rapporter ici les termes. « Ego A. Dei gratiâ Britoliensis « abbas notum fieri volo quod ecclesia sancti Petri de Le- « huno duos modios, unum de frumento et unum de avenâ, « ad rasum apud Rosinviller in territorio de..... (le mot est « en blanc.) de reddilu habebat ; et nostra Sancti Albini ec-

(1) Mémoire de l'Acad. des Inscrip. tom. XXVII, p. 179.

« clesia quemdam redditum, *in territorio sanctæ libera-*
« *tionis*, itidem possidebat (1). »

N'est-il pas évident que ces mots *in territorio*, par leur répétition même, marquent la situation des revenus échangés, et non pas la position géographique des communes. Rosinvillers et Saint-Aubin appartiennent au même canton. Tous deux sont situés dans le Santerre; c'est l'abbé Lebeuf lui-même qui nous l'apprend. Il était donc bien inutile de torturer le sens des mots, pour trouver une étymologie qu'on avait toute faite sous la main. En effet, dans une charte de 1338, transcrite dans le cartulaire de Lihons (2), je lis : *Raymundus humilis decanus de Lehuno in sanguine terso;* et plus loin : *Laurentius humilis decanus ecclesiæ Sancti Petri*, *vulgariter* LIHONS EN SANGTERS (3).

L'argumentation de l'abbé Lebeuf ne me paraît pas moins susceptible de critique dans ses conséquences que dans ses prémisses. C'est, dit-il, à l'utilité de ses souterrains, que le Santerre doit d'avoir été préservé des ravages des Normands. Si ces anciennes cavernes n'existaient que dans ce seul canton, je concevrais qu'on pût envisager la question sous un point de vue restreint; mais elles sont pour le moins aussi nombreuses dans l'Amiénois, le Ponthieu et l'Artois. Pourquoi ces divers pays n'en auraient-ils pas retiré les mêmes avantages? Dit-on que leurs cryptes sont d'une date plus récente? Bien loin de là, on leur attribue à toutes une

(1) Cart. de Lihons, manuscrit de la Bibl. d'Amiens, p. 78.
C'est une copie collationnée du manuscrit de la bibliothèque royale certifiée par Jérôme Bignon.

(2) Ibid. p. 146.

(3) Ibid. p. 131.

origine commune. Si elles ont été créées sous l'empire des mêmes nécessités, elles doivent avoir rendu partout les mêmes services aux populations. Pourquoi auraient-elles été utiles sur un point et inefficaces sur un autre? Cette diversité de résultats n'est ni probable ni rationnelle. Je croirai d'autant moins que le Santerre ait échappé aux désastres du IX[e] siècle, qu'il y était plus exposé par la fertilité de son sol, par l'uniformité de ses plaines et la pauvreté de ses moyens de défense naturelle. Ainsi, au lieu de supposer qu'il doit son nom aux souterrains où les habitants sauvaient leurs personnes et leurs biens, j'admettrais plus facilement le système contraire qui tire son nom de *sanguinis tersus*, terre de sang, qui exprime la signification du mot par le mot lui-même.

Je crois donc pouvoir persister dans cette conclusion :

Les souterrains qui sont situés au milieu des villages, et dont les entrées correspondent aux églises, aux puits et aux caves des particuliers, ne peuvent être contemporains des ravages des Normands; l'invention de ces cavernes a dû suivre et non précéder les défrichements. Mais il est permis de faire remonter à cette époque les souterrains qu'on découvre dans les bois, parce que alors les bois, plus nombreux et plus vastes qu'ils ne l'ont été depuis, étaient le refuge habituel des populations.

Art. IV. ÉPOQUE FÉODALE.

Une des principales conséquences des ravages des Normands, fut de hâter l'avènement de la féodalité. Je ne veux pas dire par là qu'ils ont inventé la constitution des fiefs; mais ils sont venus, en jetant leur épée dans la balance, mettre un terme à la lutte de la puissance privée contre la puissance publique, car l'ère féodale ne date véritablement que de cette dernière révolution. La royauté dégradée aux yeux de la nation, par les succès des hommes du Nord et surtout par le traité honteux de Charles-le-Simple avec Rollon, alla s'éteindre avec ce faible monarque dans la tour d'Herbert à Péronne. Le sceptre ne tarda pas à passer dans une autre famille. On l'ôta aux descendants de Charlemagne, parce qu'ils n'avaient pas su s'en servir pour protéger la France; on l'inféoda dans la famille de Hugues-le-Grand, pour le récompenser, dans sa race, de ce qu'il avait su défendre Paris.

Avec Hugues Capet s'établit la division des pouvoirs, d'après la nature et l'importance des biens. Avec lui s'affermit un nouvel ordre politique qui substitue le droit réel au droit personnel, transportant à la possession les prérogatives inhérentes à la personne, assujétissant l'homme à l'homme, le fief au fief, par un lien réciproque de protection et de service. Telle fut la féodalité considérée dans son organisme.

La France morcelée en petits états, se fractionnant eux-mêmes en seigneuries distinctes; les uns et les autres tendant

à s'isoler de plus en plus par le langage, par les coutumes et par des antipathies mutuelles; des villes sans industrie, des campagnes sans culture, des barrières sur tous les chemins, des péages sur toutes les rivières, la guerre partout, le repos nulle part; telle fut la féodalité considérée dans ses effets immédiats.

Toujours des pillages, des incendies, des exterminations; toujours des luttes sanglantes dont le résultat est aussi odieux que le motif en est frivole; toujours des guerres de seigneur à seigneur, des rivalités de château à château; toujours des brigands couverts de fer, portant sur le poing l'épervier, emblême de leur féroce industrie, guettant, du haut de leurs donjons crénelés, l'occasion de fondre sur leur proie et se précipitant sur elle, en brandissant un glaive d'une main et une torche de l'autre; telle est l'histoire des premiers temps féodaux.

Cependant, au milieu de ce chaos de misères, on aime à voir l'esprit des institutions veiller à la conservation de la société en désordre. La chevalerie prend naissance pour combattre les brigands et protéger la faiblesse; la religion intervient dans les guerres privées et proclame la trève de Dieu, pour procurer quelque soulagement à l'humanité. La coutume règle les devoirs réciproques des sujets et des seigneurs. Les sujets, à la vérité, sont accablés de redevances et de prestations de toute espèce, mais ils en sont indemnisés par le droit, lorsque la guerre est déclarée, de se réfugier au manoir féodal, et par l'obligation imposée au seigneur de rebâtir les chaumières que l'ennemi a détruites.

C'est par cette considération qui me ramène naturellement à mon sujet, que je termine cette digression trop longue sans

doute, mais nécessaire pour connaître la nature et le caractère des refuges de l'époque féodale.

Dans ce temps où toutes les querelles se réglaient par le fer, les guerres privées étaient aussi fréquentes que les procès le sont de nos jours. Les campagnes, placées dans une position d'autant plus précaire qu'elles étaient plus rapprochées des parties belligérantes, devaient s'attendre tous les jours aux brusques attaques des seigneurs voisins. Ces guerres se bornaient le plus souvent à l'incendie de quelques chaumières, à la destruction des récoltes et à l'enlèvement des bestiaux, car les forteresses avaient l'heureux privilège d'être rarement prises au dépourvu. Le pauvre peuple, victime de ces dégâts, allait quelques jours après prendre sa revanche sur les terres de ceux qui l'avaient attaqué. Ainsi ces guerres de maraudeurs s'éternisaient par la nécessité des représailles.

L'auteur de *l'Histoire des Français des divers Etats*, met dans la bouche du sire de Montbazon, ces paroles bien caractéristiques : « Lorsqu'il s'agit de courre et de boute-feu, « dit ce seigneur à ses paysans, vous usez de ménagements « avec des amis, des connaissances, des parents qui habi« tent les terres des seigneurs avec lesquels je suis en guerre ; « les autres en usent plus franchement sur les miennes. « Voilà pourquoi j'ai été si souvent obligé de vous donner « des indemnités et de faire rebâtir vos maisons (1). »

Du droit que les sujets avaient de se réfugier dans les forteresses, résultait pour eux l'obligation de les conserver en bon état de défense. Ils étaient tenus de faire le guet sur les

(1) Monteil, XIV[e] siècle, tom. I, p. 117. — Mémoires de la ville de Poligny. Pièces justificatives. Test. d'Alix de Bourgogne.

tours, de réparer les murailles et les portes. C'est ce que le même auteur démontre par différents passages empruntés aux anciennes coutumes d'Auvergne et de Dauphiné (1).

Pour que ces châteaux pussent offrir protection et sûreté, il fallait qu'ils fussent construits de manière à présenter un accès facile et prompt lorsque l'ennemi forçait les habitants à s'y retirer. Tous devaient avoir des entrées secrètes. C'était presque toujours des souterrains ayant une issue éloignée dans la campagne (2).

Les souterrains d'Abbeville s'étendaient, dit-on, jusqu'à Saint-Riquier (3). S'il faut ajouter foi à la tradition, il y en a de semblables sous les châteaux d'Arguel, de Rambures, de Picquigny, de Boves, de Lucheu, etc. Je citerai, entre autres, le souterrain d'Albert, qui se prolonge parallèlement à la route de Bapaume, à trois quarts de lieue dans la plaine. Celui de Domart en Ponthieu, que j'ai vu, est taillé dans le roc, et descend, par une pente très rapide, des caves de l'ancien château, vers la partie basse du village. Enfin, dans toutes les communes de ce département où il a existé des forteresses féodales, il y a trace ou souvenir de pareilles substructions.

Mais s'il est vraisemblable que les souterrains des châteaux datent des premiers siècles de la féodalité, nous ne sommes pas aussi certains que nos caves de Picardie puissent revendiquer la même origine. Ces dernières ne pouvaient être d'aucun secours aux populations dans un temps où la guerre se faisait, pour ainsi dire, entre *parents et connaissances*.

(1) Ibid. p. 116.

(2) Ibid. p. 153.

(3) Louandre, Hist. d'Abbeville, p. 100.

Elles eussent été trop facilement découvertes, et alors mal fut advenu à ceux qui auraient eu l'imprudence de s'y cacher. Elles sont donc, de toute nécessité, ou plus anciennes ou plus modernes.

Les croisades, en dirigeant l'esprit belliqueux des barons féodaux vers la conquête de la Terre-Sainte, déplacèrent le théâtre de la guerre; en l'absence de ces petits tyrans, on vit renaître l'agriculture. Les campagnes, si long-temps désolées, jouirent de quelque repos, sous les règnes de Philippe-Auguste et de Saint Louis; les villes, développant leur industrie sous l'égide des institutions municipales, élargissaient l'enceinte de leurs murailles et voyaient s'accroître leurs richesses en même temps que leur population : les milices bourgeoises, fières des privilèges qu'elles avaient conquis à Bovines, se montraient aussi empressées à les défendre que jalouses de les conserver. Les abbayes qui, jusques là, n'avaient été protégées contre les déprédations, qu'en justifiant de leurs lettres de sauve-garde, par l'exhibition du panonceau royal (1), commençaient à se créer, dans les villes closes, ces maisons de refuge qui, plus tard, devinrent le siége de leurs communautés.

Cet état de choses dura jusques vers le milieu du XIVe siècle; mais, avec les guerres de la France contre l'Angleterre, recommença une série de désastres non interrompue

(1) Par ses lettres-patentes du mois de février 1393, Charles VI accorde des lettres de sauve-garde à l'église St-Nicolas de Senlis et il recommande à ses baillis et prévôts : « Ut signum hujusmodi salvæ « gardiæ *pennunculos seu baculos* in et super domibus, terris, ma- « neriis atque locis dictæ ecclesiæ, in casu tamen eminentis periculi, « apponant vel apponi faciant » (Ordon. des rois, tom.VII, p. 793).

qui dura, depuis la funeste bataille de Crécy, jusqu'à la paix des Pyrénées. Pendant plus de trois cents ans, la Picardie n'a pas cessé d'être pillée, ravagée et piétinée par le soldat anglais, bourguignon et espagnol, et surtout par ces compagnies de soudoyers qui, au lieu d'être les défenseurs du pays, en furent presque toujours le fléau le plus redoutable.

Peu de mots suffiront pour établir que, jusqu'à l'époque des querelles de Philippe de Valois et d'Edouard d'Angleterre, la France avait joui d'une longue prospérité.

En 1339, pendant qu'Edouard se tient au Mont-Saint-Martin, ses gens courent tout le plat pays jusqu'à Bapaume et bien près de Péronne et St-Quentin. « Si trouvoient, dit « Froissart, tout le plat pays gras et pourvu de tous biens, « *car oncques ils n'avoient mais eu point de guerre* (1). »

En 1346, il débarque sur les côtes de Normandie, « Si « n'estoit point merveille, ajoute notre chroniqueur, si ceux « du pays estoient esbahis, car avant ce, ils n'avoient oncques vu hommes d'armes et ne savoient que c'étoit de « guerres ni de bataille. Si fuyoient devant les Anglois de si « loin qu'ils en oyoient parler, et laissoient leurs maisons et « granges pleines, car ils n'avoient mie art du sauver ni « du garder (2). »

Au commencement de la guerre, les paysans sans expérience, couraient chercher un asile dans les bois. Lorsque, en 1339, Edouard entra dans la Thiérache, « ceux du Nouvion s'estoient retraits et boutés hors en un bois et y « avoient mis et porté le leur à sauveté, et s'estoient fortifiés

(1) Froissart, édit. de Buchon, tom. I, p. 77.
(2) Ibid. p. 221.

« de roulis et bois coupé et abattu environ eux (1). » Ainsi, ces peuples se défendaient encore à la manière des Belges, leurs ancêtres. On dirait que Froissart, en décrivant leurs refuges, ne fait que copier l'auteur des commentaires (2).

Dans ces tristes circonstances, les forteresses furent encore une fois l'asile des malheureux habitants des campagnes: les villes fermées ne manquèrent jamais de leur prêter secours et assistance.

En 1342, Jean de Hainaut, avisa une ville qu'on appelait Honnecourt *où la plus grande partie était sur la fiance de la forteresse et y avaient mis tous leurs biens* (3).

En 1359, le duc de Lancastre, étant sorti de Calais pour ravager la Picardie, trouva *tous les habitants dans les forteresses.* « Tous ceux du plat pays avoient retrait le leur à « Ham, à Saint-Quentin, à Péronne et à Noyon, pourquoi « les Anglois ne trouvoient rien fors les granges pleines, car « c'étoit après aoust..... Et s'en vinrent les Anglois loger un « soir, en approchant de Péronne, à deux petites lieues des « ennemis, en un village sur les champs où ils ne trouvèrent « nullui, car tous s'étoient les gens du plat pays boutés de- « dans les forteresses (4). »

La démence de Charles VI, la sanglante journée d'Azincourt, les horribles vengeances des Bourguignons et des Armagnacs, les courses des grandes compagnies, ouvrent la période du XVe siècle. Les châteaux, tour à tour pris et repris par les Anglais et les Français, et démantelés pour la

(1) Froissart, édit. de Buchon, tom. I, p. 80,
(2) Cœsar, de Bell. Gall. lib. II, cap. XVII.
(3) Froissart, *ut suprà*, p. 77.
(4) Ibid., *ut suprà*, p. 419.

plupart, ne sont plus à l'abri d'un coup de main, ceux qui se sont conservés sur un pied respectable de défense sont occupés par des brigands armés qui infestent les campagnes à dix lieues à la ronde. « On ne voyait partout, dit M. de Barante, que désolations, pillages, meurtres, rebellions, « vols, ravissements et rançonnements qui se faisaient sous « couleur de la guerre. Les bonnes villes étaient dépeuplées, « les campagnes désertes, les terres en friche. Il n'y avait « plus d'habitants que dans les bois et dans les forteresses. « La culture était délaissée hormis à l'entour des murailles, « sous l'abri des remparts et à la portée de la vue de la sentinelle du clocher. Dès qu'elle voyait venir l'ennemi, les « cloches étaient sonnées, les laboureurs, en toute hâte, « rentraient dans les villes; les troupeaux, aussitôt qu'ils « entendaient le son du tocsin, avaient pris l'instinct de s'enfuir d'eux-mêmes, et se pressaient aux portes pour se « mettre en sûreté (1). »

La Picardie eut encore une large part dans les misères de ces temps désastreux. Sa position, sur l'extrême frontière du royaume, la rend plus souvent témoin et victime du choc des partis. La Somme cesse d'être un barrière du moment où les Anglais, maîtres du Crotoy, communiquent librement d'une rive à l'autre. Le gué de *Blanquetaque*, entre Abbeville et la mer, leur offre un moyen facile de porter alternativement leurs forces de Calais vers la Normandie, et de la Normandie vers Calais. « Personne n'ignore, représentaient les députés « du pays de Caux, aux États-généraux de 1483, que par là, « presque toujours, la destruction est arrivée chez nous.(2) »

(1) Hist. des ducs de Bourgogne, année 1435.

(2) Docum. de l'Hist. de France. Journ. des États-gén. de 1483, p. 551.

Le gué de Capy, entre Péronne et Amiens, présente la même ressource aux capitaines qui occupent Beauvais, Compiègne et Laon ; c'est par cette porte fatale que passent et repassent ces compagnies d'écorcheurs qui, pour me servir de l'expression de Monstrelet, *firent d'innumérables maux et dommages par l'épée et par le feu.*

Les souverains eux-mêmes ordonnaient aussi quelquefois l'incendie des villages, sur leurs propres domaines, comme un acte de sage politique. En 1475, Louis XI fit incendier tout le pays au-delà de la Somme, jusqu'à Arras, pour affamer l'armée anglaise dont il prévoyait la prochaine invasion. « Il me sembla, écrivait-il à Dammartin, que, pour rompre « le propos qu'ont les Anglais de venir en Normandie, je « devais envoyer mes gens courir la Picardie afin de détruire « le pays d'où les vivres auraient pu leur venir. Je les ai « envoyés par-delà le Pont-de-Remi. Ils sont allés jusqu'à la « mer et ont tout brûlé depuis la Somme jusqu'à Hesdin ; et « de là sont venus jusqu'à Arras en faisant toujours leur mé- « tier... Je ferai porter à Dieppe tous les grains, afin que les « Anglais ne trouvent rien (1). »

Ainsi, dès cette époque, on peut déjà pressentir l'existence des cryptes, car en aucun temps, peut-être, elles ne furent d'une plus indispensable nécessité. Cependant, je dois le dire, j'ai vainement cherché la constatation de ce fait dans les historiens du temps. Tous ne mentionnent d'autres refuges que *les bois, les châteaux et les villes closes.* J'étais porté à conclure de leur silence, que ces asiles mystérieux n'existaient pas encore, lorsque le *Journal des États-généraux de*

(1) Hist. des ducs de Bourgogne, an 1475.

1483 me tomba sous la main. Ce compte-rendu de nos anciens débats parlementaires, présente un tableau animé de l'état de la France à la mort de Louis XI. Chacun des trois ordres du royaume y fait entendre chaleureusement ses doléances. Chaque province, par ses délégués, y expose ses griefs avec énergie, exalte les maux qu'elle a soufferts, atténue les malheurs de ses voisins, et se prétend la plus maltraitée par les guerres, afin d'être ménagée dans la répartition des nouveaux subsides qu'on lui demande pour le joyeux avènement du jeune monarque qui doit cicatriser les plaies que son père a ouvertes.

La Picardie, imposée à 55,000 livres, réclama contre l'injustice de cette taxe, disant que, faisant remise aux autres provinces de deux tiers de la taille, il n'était pas juste que la sienne ne fût aucunement diminuée, d'autant plus qu'elle formait à peine la quatrième partie de ce qu'elle devait être, depuis que le roi avait accordé pleine exemption à l'Artois et au Boulonnais, depuis que le Vimeu et le bailliage d'Amiens avaient été réunis à la généralité de Paris, et qu'une autre portion de son territoire avait été annexée au bailliage de Vermandois; qu'il ne lui restait plus que le *comté de Ponthieu, avec les prévôtés de Péronne et de Montdidier*: qu'ainsi, en mettant tout ensemble, et comptant le bon comme le mauvais, elle ne comprenait, dans son ressort, que *cent soixante-dix villages*.

Un des seigneurs présents répondit : « Messeigneurs les « Picards, sachez un peu les raisons de ce qui a été fait. En « cette affaire, on a considéré moins le nombre de vos com- « munes que la bonté de votre territoire, que *la prospérité* « *et la paix dont vous avez joui*, avantages qui ont été re-

« fusés aux autres provinces. Il est aisé de trouver chez « vous des vieillards qui, *avant ces derniers temps, n'é- « prouvèrent jamais les calamités de la guerre.* Lorsque « le royaume manquait de tout, *nous avons admiré votre « opulence.* Il est vrai que vous avez souffert pendant sept « ans les troubles et les charges de la guerre, mais nous ne « voyons pas qu'elles vous aient causé tant de pertes. Quel- « ques villages ont éprouvé des dommages par la présence « des gens de guerre; mais les richesses sont restées dans « les villes; ce sont elles qui les répandent dans les campa- « gnes; votre pays n'a été ni dépeuplé ni dévasté, puisqu'il « renferme maintenant *une nombreuse population, même « dans des lieux autrefois inhabités,* et qu'il jouit d'une « grande prospérité. Vous avez une province qui a de l'éten- « due, des bourgs et des villages qui sont presque sembla- « bles à des villes closes, soit en grandeur, soit en ri- « chesse (1). »

Cette réponse ne prouve pas que la Picardie a été moins en butte que les autres provinces aux calamités du XV[e] siècle; mais elle nous conduit à penser qu'elle avait trouvé le secret de s'en garantir, puisque, à une époque *où le royaume manquait de tout, elle se faisait déjà admirer par sa prospérité.* C'est dans les bailliages de Péronne et de Montdidier, ainsi que dans le comté de Ponthieu, que cette prospérité était le plus apparente; or, c'est là aussi que nous trouvons les souterrains en plus grand nombre; c'est donc à l'invention de ce nouveau genre de refuges que les habitants

(1) Docum. sur l'Hist. de France publiés par ordre du Ministre de l'Intérieur. — Journal des États-gén. de 1483, p. 465 et suiv.

du Santerre et du Ponthieu ont dû la conservation de leurs biens et le prompt rétablissement de leurs affaires, dans un temps où, tout aussi exposés que les autres provinces aux ravages de la guerre, ils n'étaient pas mieux protégés qu'elles par les forteresses et les villes closes. Ainsi la cause s'explique par l'effet. La cause, c'est l'usage et l'utilité des cryptes; l'effet, ce sont les avantages que la Picardie en retire; c'est ce bien-être matériel, c'est cette prospérité toute d'exception qui la distingue des autres pays où ce moyen de salut n'existe pas.

Cette opinion, que je n'adopte cependant pas sans restriction, est celle de l'historien de l'Abbaye d'Arrouaise. « L'histoire, dit-il, nous retrace avec énergie l'affreux ravage « des guerres qui précédèrent le traité d'Arras, en 1435. On « peut citer comme un monument de ces calamités, les re« traites souterraines appelées *muches* par les gens du pays. « C'est dans ces profondes carrières que nos ancêtres se sont « long-temps réfugiés, tandis que les troupes anglaises, fla« mandes, françaises ou bourguignones saccageaient et brû« laient tour à tour tout ce qui se présentait sur la super« ficie.

Art. V. ÉPOQUE MODERNE.

Le règne de Louis XI termine la longue lutte de la puissance publique contre la puissance privée. Le système féodal subsiste toujours quant à ses effets civils, mais, dépouillé de son action politique, il perd chaque jour de son influence au milieu des convulsions du XVIe siècle. Le per-

fectionnement de l'art militaire contribue aussi à l'accroissement du pouvoir royal ; et les guerres que les rois se font entre eux tournent au profit des vaincus, en ce sens que les dégâts commis sur leurs terres sont marqués par la ruine des derniers boulevards de la féodalité : les châteaux dont la prise exigeait autrefois des années de siége, désormais incapables de résister aux coups de l'artillerie, tombent pour ne jamais se relever.

Avec ces forteresses, disparaissent les refuges où les habitants des campagnes trouvaient asile et protection ; mais, en même temps, le besoin d'y suppléer fait creuser de nouvelles cryptes ; elles se multiplient d'autant plus, en Picardie et en Artois, que ces deux contrées, point de contact de la France et de l'Espagne, sont plus exposées aux incursions et aux ravages. Séparées seulement par le cours de l'Authie, les deux puissances s'observent la torche à la main et se menacent d'une rive à l'autre. A peine celle-ci a porté la désolation sur les terres de sa rivale, que l'autre a déjà usé de représailles sur les siennes.

Les années 1635 à 1641 seront à jamais célèbres, dans nos annales, par les désastres dont la Picardie et l'Artois furent alors le théâtre. Je retracerai donc, avec quelques détails, les événements de cette période sanglante ; car j'ai la certitude que les monuments nationaux auxquels j'en emprunterai le récit, jeteront de grandes clartés sur la question que j'ai à traiter.

Vers la fin d'août et au commencement de septembre 1635, une armée espagnole, forte de 40 mille hommes et composée d'Allemands, de Hongrois, et de Croates commandés par deux généraux célèbres, Jean de Werth et Piccolomini, porta

le fer et la flamme dans la Picardie. Cette guerre fut accompagnée de si épouvantables excès que la France crut voir se renouveler les invasions des barbares.

Une division, sous les ordres du comte de Fressin, ayant ses cantonnements à Auxi-le-Château, entra dans le Ponthieu et y mit tout à feu et à sang. Étendant ses ravages dans les environs de Crécy, St-Riquier et Domart, elle réduisit en cendres les villages de Gueschard, Hiermont, Bernatre, Domqueur, Maison-Roland, Yvrench, Yvrencheux, Vironchaux, Noyelles-en-Chaussée, Gapennes, Berneuil, l'abbaye de Moreaucourt et presque tout le pays jusqu'à la Somme (1).

Une autre division, sous les ordres des comtes de Balançon et de Bucquoy, cantonnée à Authie, Bienvillers et Hébuterne, vint fondre sur le bourg de Beauquesne, le 10 septembre 1635, et y brûla quatre-vingt-dix maisons, après avoir massacré tout ce qui se rencontrait, hommes, femmes, et même les enfants à la mamelle, et ne recevant à merci que ceux qui pouvaient payer grosse rançon. Les villages circonvoisins, tels que Vauchelles, Arquèves, Authie, Pas, Marieux, Thièvres, Lavicongne, Louvencourt, Varennes, Harponville, et des fermes considérables où on labourait à sept et huit charrues, telles que Valheureux, Rosel, Val-des-Maisons, Valvion et Septenville, éprouvèrent le même sort (2). Des environs de Moreuil, on apercevait, presque chaque jour, la fumée des incendies qui dévoraient les villages de l'autre côté de la Somme (3). Les terres restèrent

(1) Louandre. Hist. d'Abbeville, p. 350. — Levassor. Hist. de l'Europe sous Louis XIII, tom V, p. 49. — Voir pièce justificative A.

(2) Pièce justif. A. dépositions 2, 3 et 5.

(3) Pièce A, déposition 7.

incultes, car les habitants, pour se soustraire à la fureur des Croates, s'étaient retirés dans les villes ou dans les forêts (1).

Ces calamités n'étaient malheureusement que le prélude de celles qui devaient suivre.

Le 4 août 1636, l'armée espagnole passe la Somme à Cerisy, surprend la ville de Corbie et fait d'horribles ravages dans le Santerre, le Vermandois et le Beauvoisis (2).

Antoine Deville, auteur d'une relation en latin du siège de Corbie, nous retrace ainsi les cruautés des bandes espagnoles. *Ingrediuntur Galliam avidi et rabidi... percurrunt furentes Picardiam; quidquid obvium devastant; pagos, villas igne consumunt; homines non satis visum occidere, ictibus et novis tormentorum generibus prius excruciatos, dilanient; inferunt vim fœminis; allidunt infantes parietibus; stuprunt religiosas, dein trucidunt; non parcunt templis, nefarii! deripiunt altaria, aperiunt capsas Sanctorum et reliquias projiciunt* (3).

Mais rien ne montre mieux le malheureux état de nos campagnes, après la prise de Corbie, qu'un procès-verbal d'information, du 6 avril 1637, fait, à la requête du clergé, à l'occasion des malheurs de la guerre, par le lieutenant-général du bailliage d'Amiens. On y voit le torrent dévastateur s'étendre jusqu'à Péronne, Saint-Quentin, Ham, Noyon, Clermont, Beauvais, Aumale, Poix et Conty. Tout ce qui est compris dans ce rayon présente l'aspect de la désolation. Tous les bourgs, tous les villages sont réduits en cendres; les cheminées seules sont restées debout. Les paysans du

(1) Voir pièce A, déposition 9.

(2) Ibid. pièce E, dép. 1, 3, 4, 8 et 9.

(3) Relation du siège de Corbie, Paris 1637, p. 6 et 7.

Santerre qui, au nombre de cinq mille, avaient suivi l'armée française, dans sa retraite sur Noyon, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux et ce qu'ils avaient pu emporter de leurs récoltes, sont impitoyablement dépouillés de tous leurs biens par ceux là mêmes sous la protection desquels ils s'étaient placés. Depuis Amiens jusqu'à Saint-Quentin, sur un espace de dix-huit lieues, les blés ont pourri sur terre, partie sciés en javelles, partie tenant encore aux racines. Au mois d'avril de l'année suivante, on ne trouvait dans la campagne ni terre labourée, ni terre semée; mais on y rencontrait, à chaque instant, des squelettes et des cadavres restés sans sépulture. Les chiens s'étaient formés en troupes et retirés dans les bois : la faim les avait rendu féroces à tel point qu'ils se jetaient sur les passants qui n'avaient pas d'armes pour se défendre. La ville d'Amiens était tellement encombrée de réfugiés, que les maisons et les édifices publics ne suffisaient pas pour les loger. Toutes les cours, tous les jardins, les principales rues, les portails des églises, les cloîtres des cimetières et des couvents étaient remplis de personnes couchant sur la dure, sans autre couvert que le ciel. Des tombereaux étaient presque continuellement occupés à transporter les corps morts qu'on trouvait étendus sur le pavé; et tous les jours la Somme charriait des cadavres que les habitants voyaient passer sous leurs yeux, comme un avertissement du sort réservé à ceux qui auraient la témérité de franchir l'enceinte de la ville (1).

Le bourg de Moreuil, Sourdon, La Faloise, Mézières et Saint-Marc en Santerre, villages voisins du quartier-géné-

(1) Voir pièce E, déposition 1re.

ral de l'armée du roi campée à Démuin, avaient été autant maltraités par les Français que par les Espagnols. Les uns et les autres avaient tué, violé, pillé et brûlé. Les églises mêmes n'avaient pas été respectées. Celle de La Faloise était entièrement détruite. Les cloches avaient été enlevées, les saintes hosties foulées au pied, et les vases sacrés pollués par des mains sacrilèges (1). Dans la seule châtellenie de Raineval, plus de six cents personnes moururent pour avoir été forcées de se retirer dans les bois (2).

Louis XIII, ayant ressaisi la victoire et refoulé l'ennemi sur ses terres, ne manqua pas de faire exécuter les ordres que, dès l'ouverture des hostilités, il avait donnés aux maréchaux de Chaulnes et de Châtillon, de brûler deux fois autant de villages en Artois que les Espagnols en avaient brûlé en Picardie. Il leur infligea, disent les auteurs du temps, la peine du talion pour les obliger à faire la guerre plus humainement (3).

L'auteur de l'histoire d'Artois, Dom Devienne, rapporte que, de 1635 à 1640, tout le pays entre Arras et Doullens fut entièrement dévasté; que les habitants se sauvèrent dans les bois et dans les cavernes *qui avaient leurs entrées autour des églises;* que les cimetières furent alors environnés de hautes murailles défendues par des palissades; qu'on voyait dans ces carrières des rues percées en ligne droite où chaque famille se pratiquait une enceinte (4).

L'opinion de Dom Devienne qui attribue l'origine de toutes

(1) Voir pièce E, déposition 2.

(2) Ibid., déposition 6.

(3) Levassor *ut suprà*, p. 51. — Dom Devienne. Hist. d'Artois, p. 80 et 82.

(4) Dom Devienne *ut suprà*. — Note de la page 82.

ces cryptes aux dernières guerres de la France contre l'Espagne me paraît la plus rationnelle, par la raison qu'il ne les sépare pas *des fortifications dont on environna alors les églises*. Ces souterrains, ayant leur entrée principale dans l'intérieur des retranchements, il est visible que les uns et les autres se rapportaient au même système de défense, et qu'ils ont été établis simultanément pour se prêter un mutuel secours. Envisagées sous ce point de vue, les cryptes ne sont plus que l'accessoire des enceintes fortifiées auxquelles elles aboutissent. C'est le magasin d'où l'on tire les vivres, c'est aussi une dernière chance de salut qu'on se ménage pour le cas où l'on aura besoin d'y recourir. Quand l'ennemi arrive, la sentinelle qui fait le guet au haut du clocher, donne le signal d'alarme, afin que chacun ait le temps de mettre sa personne et ses biens à couvert. Si l'on n'a à redouter qu'une bande de fourrageurs, il y a presque toujours certitude que le retranchement ne sera point emporté, mais si des forces supérieures se présentent, une issue secrète ménagée dans l'enceinte même, permet aux assiégés de gagner les souterrains et de se dérober à la poursuite de l'ennemi.

Lorsqu'on démolit la tour de Gueschard, au commencement de la révolution, on trouva au haut de cette tour dont l'escalier était ruiné depuis long-temps, un cornet qui, selon la tradition, aurait servi à avertir les habitants de l'approche de l'ennemi (1). Cette supposition est d'autant plus admissible que le cornet tenait lieu de la cloche absente, dans un temps où l'on faisait main basse sur toutes les cloches, et que Gues-

(1) Renseignement donné par M. Poirriez, président à la cour royale d'Amiens.

chard, situé sur l'extrême frontière, est placé sur une hauteur d'où l'on pouvait découvrir le pays à une grande distance, et même signaler le mouvement des troupes sur la rive droite de l'Authie.

Le portail de l'église de Lamotte est encore flanqué de deux tourelles en briques qui ont conservé le nom de *tours du guet*.

L'église de Beauquesne était, il y a moins de vingt ans, entourée d'une enceinte de grès de quatre à cinq pieds d'élévation, fichés verticalement dans la terre, et serrés l'un contre l'autre, de manière à couvrir ceux qui auraient voulu combattre derrière cette espèce de palissade; la tour du clocher est percée, dans son élévation, d'ouvertures assez semblables aux meurtrières des places fortes; dans le toît qui en forme la flèche, il existe une lucarne connue sous le nom de *fenêtre de guet;* et il est à remarquer que la façade sud du clocher ainsi que les murs extérieurs du chœur et des bas-côtés, vers le nord, sont criblés de trous de balles et de biscayens qui sont restés gravés dans la muraille, comme une preuve des attaques à main armée que cette église a dû soutenir (1).

Pour expliquer les rapports que les *tours de guet*, le cornet de Gueschard et les trous de balles de l'église de Beauquesne peuvent avoir avec l'usage des souterrains, nous nous reporterons encore aux documents contemporains des désastres de 1635 et 1636.

(1) M. l'abbé Vicart, curé de Beauquesne, m'a communiqué un ancien registre de fabrique de cette paroisse, duquel il résulte que l'église était tellement encombrée de sacs de blé, à l'époque des guerres de 1709 et 1710, qu'on fut obligé d'enterrer, dans le cimetière, un habitant qui avait droit d'être inhumé dans l'intérieur même de l'église.

En effet, on trouve, dans les pièces d'un procès entre l'Hôtel-Dieu d'Amiens et un nommé Ducroquet, fermier à Renoval, des révélations très-importantes sur la manière dont les paysans se garantissaient des fourrageurs ennemis. Ce Ducroquet, était accusé d'avoir, sous prétexte des incursions des gens de guerre, abandonné la culture de sa ferme et dissimulé une partie de ses récoltes; comme il se défendait en alléguant l'impossibilité de se livrer aux travaux de son exploitation, les officiers du bailliage cherchèrent à s'éclairer par les déclarations des parties.

Sœur Marthe Tondu, religièuse, maîtresse de l'Hôtel-Dieu, interrogée, le 16 juin 1638, *s'il est vrai que les ennemis font journellement des courses dans les villages voisins de la ferme de Renoval, et que la pluspart des villages soient inhabitez*, répond *que les ennemis ont fait quelques courses, mais sans s'arrester; que les païsans veillent et font faire le guet, et selon les occurrences, se retirent et mettent leurs bestiaux dans les fosses et carrières, sans habandonner leurs maisons ni délaisser leurs labours;* elle a connaissance, par ouï dire, *que les ennemis se seraient présentés au village de Flesselles, mais que les habitans se seroient toujours défendus sans souffrir aucunes pertes* (1).

Interpellé de s'expliquer sur ces faits, Ducroquet, dans son interrogatoire du 12 juillet 1638, reconnaît *que, dans quelques localités, les habitants ont labouré quelques parties de terres, mais point la totalité; que les villages de Flesselles, Vinacourt, Naours, Villers, sont habitez*

(1) Pièce justificative G.

par un grand nombre de païsans qui, quoique plus avancés dans les frontières que la ferme de Renoval, ne délaissent de labourer quelques terres avec résolution de se défendre aux occurrences (1).

A ce témoignage qui démontre l'utilité des souterrains, au XVII[e] siècle, viennent se joindre d'autres documents qui prouvent que plusieurs de ces monuments ont été établis à cette époque. En voici un qui est consigné dans un procès-verbal d'information, du 20 février 1636, fait, devant le lieutenant-général du bailliage d'Amiens, à la requête du clergé de ce diocèse, à l'occasion des dégâts commis par les Croates dans le Ponthieu.

M[e] Michel Mannessier, sieur de Maison-Roland, conseiller du Roi en l'élection d'Amiens, et prévôt de Saint-Riquier, dépose : « Que deppuis la guerre déclarée entre le roy de « France et le roy d'Espaigne, il sait que plusieurs villages « notamment le village de Maison en Rauland, qui sont situez « dans sa prévosté, à une ou deux lieues ès environ de Saint- « Riquier, dont la plus part des terres sont en friche et spécial- « lement le village de Maison-en-Rauland; lequel village de « Maison est scitué à trois petites lieues d'Aussy-le-Chasteau, « pays ennemy; la garnison duquel lieu d'Aussy-le-Chasteau, « depuis cinq à six mois, fait tous les jours des courses tant « audit village de Maison-en-Rauland, que autres circonvoi- « sins; ce qui a contrainct les laboureurs et habitans d'icelluy « village de quitter leurs labours, *faire de grands fraitz pour* « *bastir et creuser des carrières pour se mettre en seureté;* « que lesdits habitans et laboureurs ont estétant travaillez de

(1) Pièce justificative G.

« peur et d'effroy, que la pluspart sont morts de maladie *et*
« *ont perdu grand nombre de chevaux pour les avoir re-*
« *tenus dans lesdites carrières où lesdits chevaux n'aïant*
« *accoustumé d'estre et n'aïant point d'air et ne pouvant*
« *respirer sont mortz;* que plus sage que les autres, Tron-
« gneux, fermier des chapelains de l'église Nostre-Dame
« d'Amiens, s'est retiré au village de Cramon, etc (1). »

Cramon, étant encore plus rapproché d'Auxi-le-Château que Maison-Roland, il y a lieu de s'étonner qu'il ait moins souffert que ce dernier village. Pourquoi cette différence de fortune? C'est sans doute parce que, étant plus peuplé, ses habitants comme ceux de Villers, de Naours, de Flesselles et de Vinacourt, *savaient se défendre aux occurrences.* Peut-être étaient-ils protégés par un château ou quelque autre lieu fortifié qui manquait à la petite commune de Maison-Roland? On conçoit qu'il ait pu en être ainsi, car, dans les guerres d'invasion, si la résistance a parfois ses dangers, on ne peut se dissimuler que, dans la plupart des cas, elle ne soit le meilleur parti à prendre. L'ennemi, surtout lorsqu'il agit en force, peut être à craindre pour les forteresses, car alors, il traîne à sa suite une artillerie qui lui permet de les réduire, mais lorsqu'il ne fait que lancer des corps de partisans dans les campagnes, les châteaux, les grandes agglomérations d'habitants sont moins inquiétés, et tout le fardeau de la guerre retombe sur les petits hameaux et les fermes isolées. Je me dispenserai de citer les faits qui justifient cette assertion. Un seul exemple suffira.

En 1635, le seigneur de Rambures, à la prière de l'abbé

(1) Pièce justificative A, déposition 9.

de Clerfay, avait mis une garnison dans ce monastère pour le protéger contre les Croates cantonnés à Authie. Cette garnison qui incommodait l'ennemi par ses courses journalières, fut cause que les Espagnols se mirent en mesure de la débusquer du poste qu'elle occupait. Ils envoyèrent contre elle douze cents hommes de cavalerie et quinze cents hommes de pied avec du canon. La garnison ayant été forcée de capituler, l'abbaye fut détruite de fond en comble (1).

J'ai dit plus haut que la destruction des châteaux forts a fait multiplier le nombre des cryptes. J'ai à produire maintenant les preuves sur lesquelles je fonde mon opinion.

D'après un manuscrit qui m'a été communiqué par notre collègue M. Desplanques, propriétaire à Auxi-le-Château (2), le château d'Hiermont servit toujours de retraite aux habitants de cette commune, pendant les guerres de la France contre l'Espagne, depuis l'année 1620 jusques en l'année 1646. En effet, à cette époque, une nouvelle armée espagnole sous les ordres du prince de Leyde et du prince de Ligne, après avoir pris Armantières, poussa ses avant-postes jusques au-delà de l'Authie. Ses courses dans le Ponthieu, furent marquées par la destruction du château d'Hiermont; et l'année suivante, les habitants construisirent la carrière que j'ai décrite dans la première partie de ce mémoire.

(1) Pièce justificative F.

(2) *Histoire chronologique et politique de la ville et châtellenie d'Hiermont.*

Ce manuscrit est une copie informe de l'original rédigé en 1738, par Claude Goddé, prêtre et chapelain à Hiermont. La copie porte la date 1760; elle est l'ouvrage d'un paysan illettré de la commune de Maisicourt.

« Les Espagnols, dit l'auteur du manuscrit, firent de « grands ravages dans la Picardie jusques en l'année 1658, « époque du mariage de Louis XIV. Ces guerres obligèrent « les habitants d'Hiermont, en 1647, de construire la car- « rière telle que nous la voyons aujourd'hui. Cette carrière « ou caverne, qui est un grand chef-d'œuvre, fut d'abord « entreprise par cinq ou six habitants, savoir : Jacques « Hurache, lieutenant de la terre et seigneurie d'Hiermont, « Jean Lemas, mayeur, Nicolas Gressier, greffier de ladite « terre, Charles Gressier, Jean Bocquet, Charles Legris, « Pacquez, Pichon et Adrien Toulouse. Ils firent d'abord la « grande entrée, en 1647, laquelle a fondu jusques à trois fois. « Réparée aussitôt, elle ne fut cependant achevée qu'en 1648. « Les autres habitants, voyant cela d'une grande utilité, vou- « lurent aussi y avoir leurs chambres, mais ils n'y furent « admis qu'après avoir contribué aux frais qu'on avait faits « pour établir l'entrée, ce qu'ils acceptèrent volontiers. Cette « carrière fut d'un grand secours aux habitants, dans les » guerres de Louis XIV contre l'Angleterre, la Hollande et « l'Empire, pendant les années 1708, 1709, 1710 et 1711, « qu'on appelle encore le temps de Marlborough. Elle a « donc été faite par les habitants d'Hiermont, pour se cacher « dedans, eux, leurs bestiaux, leurs grains et leurs meubles, « afin de se préserver du pillage du soldat ennemi et français. « Chaque famille y avait sa chambre. »

J'ajouterai que Me Goddé, l'auteur du manuscrit précité, nous apprend lui-même qu'il a rédigé son histoire *d'après les liasses de feu Nicolas Gressier, greffier de la seigneurie d'Hiermont*, et surtout *d'après le trésor littéral de l'échevinage*, *déposé chez les héritiers de feu Jean Le-*

mas, aussi greffier de ladite seigneurie. Ce Jean Lemas est sans doute le même qui exerçait les fonctions de mayeur en 1647. Ce nom, ainsi que celui de Nicolas Gressier, ouvre la liste des fondateurs de la carrière. Toutes ces circonstances ne laissent aucun doute sur l'authenticité du document, et sont une preuve suffisante de la véracité de l'historien.

Voilà donc la date de l'établissement des carrières de Maison-Roland et d'Hiermont fixée, d'une manière certaine, dans la première moitié du XVIIe siècle. L'interrogatoire de sœur Marthe Tondu prouve que ce genre de souterrains était d'un usage presque général dans l'Amiénois, à l'époque où elles ont été établies. Si ce n'est pas une preuve, c'est du moins un indice fort grave, que ces carrières doivent leur origine, non pas aux ravages des Normands, mais aux courses des Espagnols en Picardie.

Les *fosses et carrières* dans lesquelles les habitants des campagnes mettaient leurs bestiaux et leurs biens à couvert, nous conduisent à penser que *les fosses* étaient des souterrains tout-à-fait distincts des *carrières*. Peut-être, en se servant du mot *fosses*, sœur Marthe Tondu a-t-elle voulu parler de puits analogues à ceux qui existent à Beauquesne, à Nesle, à Lamotte-en-Santerre, à Condeville et à Bellancourt près d'Abbeville. L'usage de creuser des puits-cachettes est peut-être plus ancien que celui des carrières-refuges que j'ai décrites. Il m'est démontré que, dans quelques localités, il a précédé l'invention des cryptes. Voici en effet ce que je lis dans le catalogue des mayeurs d'Hiermont (1) :

(1) Manuscrit déjà cité.

1620 : Philippe Blanchard *qui a tiré le grez hors du puits et tous les meubles des habitants d'Hiermont.*

Or, en 1620, la carrière n'existait pas puisqu'elle n'a été construite que vingt-sept ans plus tard. Le château était encore le refuge des habitants. Il a fallu l'événement de sa destruction, pour leur faire naître l'idée de creuser une retraite souterraine pour eux et pour leurs biens. Dans ces temps malheureux où l'on avait presque autant à redouter la rapacité du soldat français que celle de l'ennemi, la terre était, pour ainsi dire, le seul confident à qui l'on osât confier ses secrets. A la première apparence de danger ou de guerre imminente, on enfouissait son trésor au pied d'un arbre, on cachait ses meubles au fond d'un puits dont on bouchait soigneusement l'entrée, et on allait mettre sa personne sous la protection de la forteresse la plus voisine, en ayant soin de soustraire à la vue du châtelain ou de ses satellites, tous les objets qui auraient pu tenter leur cupidité.

Ce n'est certainement pas du premier abord qu'on s'est avisé de construire des souterrains qui offrissent, tout à la fois, un asile pour les personnes, une retraite pour les bestiaux, et un lieu de sûreté pour les meubles et les céréales. La carrière du Quesnel est pour ainsi dire la seule où l'on trouve tous ces avantages réunis; et c'est une des raisons qui me font croire que son origine est toute moderne.

CHAPITRE II.

Inductions tirées de la comparaison des carrières, et de leurs rapports avec les constructions qui les accompagnent ou les objets qui y ont été trouvés.

Les carrières d'Hiermont et de Maison-Roland sont les seules, jusqu'à présent, sur lesquelles nous ayons des notions précises. Mais comme il en existe deux dans cette dernière commune, je rechercherai d'abord quelle est celle qui a été construite en 1636.

La carrière que j'ai décrite sous le n° 1er, et qui est située dans le voisinage de l'église actuelle, est incomplète dans ses distributions. Elle n'a qu'une seule entrée. On n'y remarque ni issue secrète, ni soupirail; on se persuade aisément que les bestiaux qui y ont été renfermés ont dû périr par suite de la privation d'air; d'où je tire la conséquence que c'est de cette carrière qu'il est question dans la déposition de Michel Mannessier. Elle me paraît aussi plus moderne que celle que j'ai décrite sous le n° 2. Celle-ci est beaucoup plus vaste; elle est creusée près des ruines d'une ancienne église dont il ne reste plus aucun vestige. Cette circonstance me porte à croire que son origine remonte aux guerres du XVe siècle. On m'objectera peut-être qu'il est peu vraisemblable que les habitants de Maison-Roland, surpris tout à coup par l'invasion des Croates, se soient donné tant de peine pour creuser une retraite pour leurs bestiaux, tandis qu'ils en avaient une toute faite, sous la main. A cela je répondrai, qu'en règle générale, là où était l'église, là devait se trouver la crypte. L'église était l'asile des personnes, et le souterrain le dépôt de leurs vivres;

c'est pour cette raison sans doute qu'il y a toujours communication de l'un à l'autre. Or, l'abandon de l'ancienne carrière de Maison-Roland, doit être la conséquence de la destruction de l'ancien temple, et *vice versâ*, la construction du nouveau temple, le motif de l'établissement de la nouvelle carrière. Celle-ci porte son âge écrit, en quelque sorte, sur le frontispice de l'église moderne à laquelle elle est jointe; l'autre cache le sien, sous les décombres du monument ancien auquel elle a survécu.

Toutes ces grottes sont-elles contemporaines? il y a lieu de croire, si l'on considère la similitude des excavations, et surtout l'uniformité des voûtes, que les plus anciennes ne remontent pas au delà du XVe siècle.

L'entrée des souterrains de Lamotte est la seule dont la voûte affecte les formes de l'ogive, celle de Franqueville la seule dont la voûte soit plate. A part ces deux exceptions, le système des voûtes en arceaux et en plein cintre se retrouve dans un grand nombre de cryptes, notamment à Hiermont, à Maison-Roland (n° 1er), à Maison-Ponthieu, à Marcel-cave, et à Grattepanche, etc. Tous ces arceaux sont taillés sur le même patron. On dirait qu'un même compas a mesuré leurs courbes. Or, presque toutes les descentes de nos anciennes caves, presque tous les escaliers dont il reste des vestiges dans les constructions des XVe, XVIe et XVIIe siècles, se rapportent à ce même style d'architecture. C'est selon moi un indice très grave de contemporanéité.

On est fortifié dans cette opinion, quand on remarque que les trois quarts de ces souterrains aboutissent aux églises. Cette circonstance, qui est un des traits caractéristiques de toutes les cryptes du Ponthieu et de l'Amiénois, s'il est per-

mis d'en juger par le peu de lignes que Dom Devienne a écrites sur la matière, se reproduit dans presque toutes les communes de l'Artois où ces sortes de grottes sont connues. Cependant, ce rapprochement des souterrains et des églises n'a lieu, en général, que dans les pays de plaine. Lorsque les églises sont situées dans les vallées, les cryptes alors s'éloignent des églises et occupent, le plus souvent, le flanc des collines; telles sont celles de Franqueville, de Naours, de Brucamps, de Raincheval, de Warloy, de La Neuville près Moreuil, de la Warde-Mauger, etc. La raison de cette préférence est sans doute, d'une part, la nécessité de protéger ces asiles contre l'infiltration des eaux, et de l'autre, le besoin d'adjoindre le souterrain à un point susceptible d'être défendu. Toutes les fois que l'église domine le village, on est sûr, s'il y a des souterrains, qu'ils ne sont pas loin de cette église.

J'excepterai cependant les cryptes de Gapennes dont l'origine paraît beaucoup plus reculée, quoique leur situation semble les ranger dans la même catégorie. En effet, les ingénieurs ont remarqué qu'il n'y a aucune liaison entre le clocher et le mur d'enceinte de l'église. Le clocher, construction gothique fort élégante qui date au moins de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, n'a encore subi aucune altération. La nef, au contraire, qui n'a été bâtie qu'au commencement du XVIIIe siècle (1), est déjà

(1) Nous trouvons la preuve de sa date dans un procès-verbal de visite du 22 août 1708.

« Dudit lieu de Gueschard, disent les experts, nous nous sommes « transportés dans la commune de Gapennes dont le chœur est pareille- « ment dépendant de l'abbaye de Saint-Riquier; *lequel chœur, ayant « vu et visité, nous l'avons trouvé nouvellement fait à neuf;* et auquel

tombée en partie et lézardée de toutes parts. Il est probable que la première reconstruction de cette église a été motivée par la même cause qui a déterminé la seconde, c'est-à-dire par l'éboulement des cavités inférieures. D'où vient donc que le clocher qui, à raison de sa masse et de son poids, devait être plus exposé à la destruction que le reste de l'édifice, en a été préservé jusqu'à ce jour et est resté d'aplomb sur sa base? Cependant il suffit de jeter les yeux sur le plan, pour se convaincre que toutes les ramifications de la carrière qui aboutissent au clocher se terminent par des éboulements. Le voisinage des souterrains, n'ayant jusqu'à présent porté aucune atteinte à sa solidité, il est permis de croire qu'à l'époque de sa construction, le gisement des carrières était connu, et qu'on aura pris soin d'étayer les voûtes correspondantes au plan de sa base, par des travaux en maçonnerie analogues à ceux qui ont été observés par les experts, au point P, chambre 20.

Avant l'événement du 13 février 1834, personne, dans la commune de Gapennes, ne soupçonnait l'existence d'une carrière sous l'église. On doit croire qu'à l'époque de la reconstruction de la nef, c'est-à-dire, vers 1700, on ne la connaissait pas mieux, car alors on se fut bien gardé de la rebâtir sans user, au préalable, des mêmes précautions qui paraissent avoir été prises, pour consolider le terrain du clocher. Quel est donc depuis la fin du XV[e] siècle jusqu'à la fin du XVII[e], l'événement qui a pu faire perdre la tradition de cette

« chœur nous n'avons remarqué aucune réparation à faire sinon que « ledit chœur n'est point pavé, et il n'y a qu'une aire de terre comme sont « les aires des granges ».

(Archives du bailliage d'Amiens. — Visites. — 1705 à 1708.)

carrière? La tradition est un souvenir que les générations se transmettent, mais qui va toujours s'affaiblissant et qui même n'est pas exempt de s'anéantir, lorsqu'une grande catastrophe disperse les habitants et renouvelle la face du pays où elle s'était conservée. Gapennes a dû partager le sort de Crécy et de tant d'autres villages de l'extrême frontière qui, par suite des incursions continuelles des Espagnols, restèrent déserts jusques en l'année 1641, époque à laquelle on promit exemption d'impôts à tous ceux qui viendraient les repeupler (1).

On objectera que le défaut de tradition locale sur ces anciens souterrains, en recule l'origine bien avant dans les siècles de la féodalité et peut-être même au delà. En effet, ceux qui bâtissent des systèmes sur l'étymologie des noms de lieux, nous diront sans doute que Gapennes se compose de deux racines celtiques : Gast, Wast, *dégât*, *gastine* et Penn *pays* : *pays de gastine*, *pays ravagé*, *pays d'embûches*, car le mot Gast se prête aussi à cette dernière interprétation. Ainsi les souterrains de Gapennes seraient aussi anciens que le nom de ce village.

Sans aller lui chercher une origine aussi reculée, on peut dire aussi que Gapennes (*Gaspannæ*) faisait partie des domaines de Saint-Riquier, dès l'origine; que la chronique d'Hariulfe le fait figurer avec Noyelles et Yvrench, dans la nomenclature des *villas* qui dépendaient de ce célèbre monastère ; qu'il occupe le centre d'un plateau remarquable par la vigueur de sa végétation et la beauté des productions du sol; qu'il ne serait pas impossible que les moines eussent fait

(1) Louandre, Hist. d'Abbeville, p. 349.

creuser ces retraites, pour abriter leurs paysans et leurs récoltes, à l'époque des ravages des Normands.

Il est, selon moi, un fait matériel qui répond à toutes ces objections, c'est la nature même du sol dans lequel ont été pratiquées les excavations. On se rappelle que MM. les ingénieurs Fouache et Sordi ont constaté dans leur rapport : *Que la couche de craie de 20 pieds d'épaisseur qui se trouve au-dessus des voûtes est très divisée, friable et de peu de consistance ; que les côtés et les voûtes naturelles d'une grande partie des rues et de la plupart des chambres sont formées de craon d'une nature analogue ; que les matériaux n'ont pu servir à faire des constructions*, *à raison de leur petit volume*. Or, est-il vraisemblable que des voûtes et des piliers formés d'éléments aussi peu solides, aient pu traverser une longue suite de siècles, sans être atteints d'une complète destruction ? La carrière d'Hiermont, quoique creusée dans un sol beaucoup plus compacte et plus serré, est déjà près de sa ruine ; plusieurs chambres sont comblées par des éboulements ; de nombreuses traces d'infiltration s'y font apercevoir. Cependant cette carrière n'a pas deux cents ans d'existence. Je n'entends point tirer de là la conséquence que la carrière de Gapennes soit moderne, mais j'y vois une raison suffisante pour hésiter à la croire antique.

L'âge des cryptes peut aussi, dans certaines circonstances, être prouvé par la nature des objets qui y sont découverts, surtout lorsque ces objets paraissent y avoir été placés, pour en compléter la destination.

Les vases trouvés par M. Vialars de Saint-Maurice dans la grotte de Laversine, considérés dans leurs rapports avec les deux massifs en maçonnerie dans lesquels ils étaient en-

clavés, ne peuvent être un hors-d'œuvre dans le souterrain. Mais on se demande quel genre d'utilité ils pouvaient avoir pour les habitants de cette triste demeure.

La connaissance des procédés à l'aide desquels on fait parvenir la voix humaine à de grandes distances, paraît avoir été familière aux anciens. Les prêtres de l'Egypte, au rapport d'Hérodote, la mettaient en pratique dans la célébration de leurs mystères. Les temples de Delphes et d'Ammon, l'antre de Trophonius, les arbres de la forêt de Dodone, rendaient probablement leurs oracles par des moyens analogues (1).

Les carrières de Syracuse qu'on appelait latomies formaient, par leur plan, une véritable ville souterraine avec des rues, des places et des carrefours. A en croire les rapports de ceux qui les ont visitées, on ne s'étonne pas, en y entrant, qu'on ait pu destiner un tel emplacement à servir de prison. On voit encore, dans l'élévation de la masse des rochers, des tranchées sinueuses que la tradition rattache à l'existence de la fameuse oreille de Denis-le-Tyran (2); il y a peut être plus de vérité que de fiction dans ce que l'histoire raconte de ce farouche oppresseur de la Sicile, qui, de son lit, entendait les murmures des malheureux qui emplissaient ses cachots.

Il est à regretter que M. Vialars de Saint-Maurice ne se soit pas livré à une exploration plus minutieuse de la carrière de Laversine. S'il avait fait percer l'un des deux massifs de maçonnerie, dans la partie qui renfermait les vases, peut-être aurait-il découvert, derrière ce massif, d'autres excavations,

(1) Compte-rendu du congrès de Douai, 1835. — Mémoire sur le logophore de M. Jobard, p. 60.

(2) Quatremère de Quincy, Dict. d'arch. v° *Syracuse*. — Héricart de Thury, Descript. des Catac. de Paris, p. 38.

d'autres travaux souterrains qui l'auraient mieux servi, pour apprécier la véritable destination de ces vases, et expliquer le but de leur position horizontale.

Les Romains ne déployaient pas seulement un grand luxe de poteries dans leurs festins et dans leurs sépultures, ils les faisaient servir à d'autres usages. Des vases d'airain et de terre entraient aussi, comme moyens acoustiques, dans la construction de leurs théâtres. Plusieurs bons architectes, dit Vitruve, qui ont bâti des théâtres dans de petites villes qui ne pouvaient faire de grandes dépenses, se sont servi, avec succès, de vases de poterie qu'ils ont choisis propres à bien résonner (1). Ces vases étaient placés, sous les gradins des spectateurs, de manière à porter la voix des acteurs dans toutes les parties des amphithéâtres (2).

S'il est permis de tirer des inductions des constructions modernes, pour expliquer l'usage de certaines constructions antiques, peut-être parviendrons-nous à jeter quelques lumières sur les observations qui ont été faites dans le souterrain de Laversine.

Beaucoup d'anciennes églises, entre autres, la cathédrale de Noyon, ont, dans leurs voûtes, des appareils en poterie qu'on y a placés sans doute pour donner plus de sonorité aux édifices.

Tout récemment, un vase en bronze a été trouvé dans les démolitions d'un ancien château fort situé dans l'arrondissement d'Abbeville. Ce vase est identique, pour la forme, à ceux qui ont été découverts à Domart en Ponthieu, et le paysan

(1) Les dix livres de Vitruve, Paris 1673, in-f°, lib. v, p. 160.

(2) Quatremère, *ut suprà*, v° *Vases*.

qui l'a vendu à un brocanteur d'Amiens, a assuré qu'il était enclavé et placé horizontalement dans un corps de maçonnerie. Cette trouvaille, dont nous n'avons malheureusement pas été à même de connaître les circonstances, pourrait peut-être expliquer bien des mystères de la vie des barons féodaux : quand on voit que Louis XI récréait ses derniers moments des plaintes de ceux qu'il faisait précipiter dans les oubliettes de son affreux donjon du Plessis-lès-Tours, on conçoit facilement, qu'en construisant leurs forteresses, les grands seigneurs de cette époque fussent toujours préoccupés d'une pensée d'espionnage. Ils avaient peut-être reconnu que les vases, ainsi disposés, leur épargnaient la peine de stipendier des délateurs.

J'ai ouï dire aussi par un soldat de l'empire, qu'il existe, dans les ouvrages avancés de la ville de Mayence, des espèces de chemins couverts, garnis de vases placés de la même manière, et qui avaient la propriété d'indiquer la direction des travaux de l'ennemi minant les approches de la place.

Le caveau et le conduit souterrains découverts, pendant le cours de l'année dernière, dans les ruines de l'ancien château de Domart-en-Ponthieu, me paraissent avoir eu une destition tout-à-fait analogue, dans le moyen-âge. Ces ouvrages, par cela même qu'ils sont liés à des travaux de terrassement, ne peuvent se rapporter qu'au système de fortification de la place. Les vases qui garnissaient l'un et l'autre appareil, étaient sans doute un moyen employé pour avertir les assiégés des entreprises des assiégeants.

De même, par leurs rapports de position, les vases trouvés dans le souterrain de Laversine, donnent lieu de croire que, dans un temps beaucoup plus reculé, ils ont servi à un sem-

blable usage. J'y vois tous les caractères d'une construction acoustique. Les vases y paraissent disposés de manière à instruire ceux qui étaient placés près de leur orifice, de tout ce qui pouvait se pratiquer au dehors. Ainsi je m'explique toute l'économie du souterrain. Sa distribution en galeries et en cellules latérales, répond à l'idée que nous nous faisons de toutes les cryptes en général. Seulement il en diffère par les deux massifs en maçonnerie où les vases étaient scellés. Ces deux constructions ont sans doute eu pour objet de donner aux vases un point d'appui plus sonore que le terrain naturel de la caverne. Le rond-point auquel on arrive si difficilement, par une ouverture de quinze pouces de diamètre, prouve la nécessité d'isoler ce corps-de-garde des chambres servant à l'habitation. C'était probablement, dans cette espèce de tribune aux écoutes, que l'on plaçait les sentinelles chargées de veiller à la sûreté commune.

Or, si ces vases, comme tout semble le faire croire, sont de fabrique gallo-romaine, il est évident qu'ils déterminent, par cela même, l'origine du souterrain dans lequel ils ont été découverts.

M. Vialars de Saint-Maurice lui donne une date beaucoup plus reculée. Il pense, d'après le peu de perfection de l'art qu'on remarque dans la fabrication des vases, qu'ils remontent à une époque antérieure à la conquête de Jules César, et qu'ils étaient consacrés au culte druidique; que la dernière galerie où l'on parvient si difficilement, était celle où les vieux prêtres initiaient les jeunes aux mystères de la religion; que les bancs de la dernière galerie étaient destinés aux prêtres assemblés; qu'enfin, les vases étaient probablement employés dans les cérémonies usitées lors des initiations. Il

fonde surtout son opinion sur ce que *le plan de l'orifice des vases n'était point parallèle à l'horizon, mais perpendiculaire au sol, à peu près à la portée d'un homme qui aurait voulu y introduire la main, car il serait difficile, dit-il, d'imaginer aucun usage domestique pour lequel on eût scellé des vases dans une position telle que leur orifice n'eût été capable de contenir aucun liquide.*

J'ai déjà répondu à cette dernière partie de l'argument. Quant à l'induction tirée du peu de perfection des vases, elle ne me paraît pas plus concluante. Jamais les poteries jaunâtres striées qu'on trouve si fréquemment dans les tourbières de la Somme, et auxquelles l'auteur compare les vases du souterrain de Laversine, n'ont été reportées à une époque antérieure à la conquête des Gaules par les Romains. Puisque M. Vialars de Saint-Maurice lui-même les trouve analogues aux débris antiques du *Mont-César,* cette circonstance est un indice de plus de leur origine gallo-romaine. La grossièreté du travail des vases s'allie très bien avec la destination qui leur a été donnée. N'oublions pas non plus qu'ils étaient scellés, dans un massif de maçonnerie *unie par du ciment,* genre de construction tout-à-fait inconnu aux Celtes. Si donc, par leur forme et la nature de leur pâte, ils accusent la décadence de l'empire, ils nous éloignent, par cela même, du temps où la religion des druides était toute puisssante dans les Gaules, et ils nous rapprochent de celui où le culte des chrétiens commençait à s'y répandre.

Je ne vois donc, jusqu'à présent, qu'un seul souterrain auquel on puisse attribuer une origine celtique. C'est celui de Nogent-les-Vierges. Indépendamment de la pierre façonnée qui en formait l'entrée, on y a découvert, parmi des ossements

humains, deux silex taillés qui, évidemment, reculent la construction de cette grotte jusques aux temps barbares de la Gaule. A la vérité, elle a été creusée pour servir de lieu de sépulture; mais, si elle n'a point le caractère de refuge proprement dit, elle donne au moins la mesure du savoir faire de ceux qui l'ont inventée; et elle démontre l'impossibilité de confondre ce grossier échantillon de l'art celtique avec nos caves de Picardie.

CHAPITRE III.

Inductions tirées du rapprochement et de la position géographique des carrières.

Le titre que j'ai donné à ce mémoire pourrait faire penser que mes recherches ont embrassé toute la Picardie; mais je m'empresse de déclarer que, sans avoir égard aux anciennes divisions, je lui donne pour bornes, à l'ouest, l'océan; au sud-ouest, la Bresle, Aumale et Grandvilliers; au midi, Beauvais, Clermont et Compiègne; à l'est, Noyon, Ham, Saint-Quentin et Péronne; au nord, Cambrai, Douai, Lens, Béthune et Saint-Omer.

Je la divise en trois zones principales. J'appelle zone du centre, tout ce qui est compris entre la Somme et l'Authie; zone du nord, tout ce qui est au-delà de cette seconde rivière; et zone du midi, toute la rive gauche de la Somme.

Cela posé, j'énumère les cryptes connues dans chaque zone, et j'examine en même temps quelles sont les causes qui peuvent les y avoir rassemblées.

ZONE DU CENTRE.

Elle se compose d'une partie de l'arrondissement d'Abbeville, de l'arrondissement de Doullens, d'une partie des arrondissements d'Amiens et de Péronne. On n'y compte pas moins de trente-huit communes où il existe des souterrains-refuges.

Il y en a dix-neuf dans *l'arrondissement d'Abbeville*, savoir : à Gapennes, à Nouvion et à Forest-l'Abbaye, *canton de Nouvion ;* à Gueschard, à Crécy-Grange, à Noyelles-en-Chaussée, à Yvrench, à Yvrencheux, à Maison-Ponthieu, à Domleger, à Hiermont, *canton de Crécy ;* à Bellancourt, *canton-nord d'Abbeville ;* à Villers-sous-Ailly, à Ergnies, à Brucamps, à Maison-Roland, à Bussu, à Domqueur, à Domquerelle, *canton d'Ailly-Haut-Clocher*.

Treize dans *l'arrondissement de Doullens*, savoir : à Bernaville, à Prouville, à Beaumetz, *canton de Bernaville;* à Franqueville, à Naours, *canton de Domart ;* à Beauquesne, *canton de Doullens ;* à Bayencourt, à Mailly, à Forceville, à Léalvillers, à Marieux, à Raincheval, à Quesnoy-lès-Puchevillers, *canton d'Acheux*.

Six dans *l'arrondissement d'Amiens*, savoir : à Warloy-Baillon, *canton de Corbie ;* à Villers, à Bertangles, à Flesselles, à Pierregot, à Molliens-au-Bois, *canton de Villers-Bocage*.

Tous ces souterrains se trouvent dans le rayon des ravages commis par les Espagnols, dans cette partie de la Picardie, pendant les années 1635, 1636, 1637 et 1638. Ils y forment deux groupes principaux correspondant au point de départ

des hordes dévastatrices. Plus on approche de la frontière d'Artois, plus ils se multiplient et se serrent, pour ainsi dire, l'un contre l'autre. Plus on s'en éloigne, plus ils sont rares et clair semés. La division ennemie cantonnée à Auxi-le-Château, qui faisait des courses fréquentes dans le Ponthieu, trouvait incessamment sur son passage, Hiermont, Maison-Ponthieu, Gueschard, Crécy, Noyelles, Gapennes, Maison-Roland, Yvrench, Yvrencheux, Domleger, Bernaville et Domart (1).

La division campée à Authie, combinait ses mouvements avec la précédente, appuyant sa droite sur Lucheux, Candas, Bonneville et Fieffes, et sa gauche, sur Albert et Bray, de manière à battre tout le pays jusqu'à la Somme.

En suivant sa ligne d'opération, nous trouvons qu'elle enserre les souterrains de Bayencourt, de Mailly, de Forceville, de Léalvillers, de Marieux, de Raincheval, de Beauquesne, de Quesnoy-lès-Puchevillers, de Warloy, de Pierregot, de Villers, de Flesselles, de Bertangles et de Naours (1).

Si cette invasion n'eût été que passagère, on ne concevrait pas qu'elle eût pu donner naissance à tant de refuges souterrains; mais si l'on songe que, pendant quatre années, toute la rive droite de la Somme, jusqu'à la frontière d'Artois, a été continuellement exposée aux incursions des Croates qui venaient piller et brûler, jusqu'aux faubourgs d'Amiens, on s'expliquera facilement l'intérêt que les habitants ont eu à les établir.

(1) Voir pièce justificative A.
(2) Pièce justificative A, déposition 5.

La première idée que l'approche d'un danger imminent fait surgir, c'est de s'y dérober par la fuite ; mais, à la première lueur d'espérance, l'homme le plus timide, poussé par un sentiment qu'il ne peut vaincre, brave tous les périls pour revenir aux lieux qu'il a abandonnés. S'il y peut trouver un abri pour sa famille, il retourne à la culture du champ qui la nourrit, avec la résolution de se défendre, si on vient encore l'attaquer (1).

Ainsi, ce n'est point la peur qui aurait fait creuser toutes ces cryptes, c'est le dessein formé et arrêté par les malheureux habitants des campagnes, de résister aux déprédateurs.

ZONE DU MIDI.

Presque tous les souterrains compris dans cette zone, ne sortent point des arrondissements de Montdidier et d'Amiens.

On en compte quatorze dans *l'arrondissement de Montdidier,* savoir : à Ailly et à Lawarde-Mauger, *canton d'Ailly-sur-Noye,* à Arvillers, à Hangest, à Mézières, à la Neuville-sire-Bernard, au Quesnel, à Wiencourt *canton de Moreuil ;* à Bouchoire, à Fresnoy-en-Chaussée, à Fransart, à Parvillers, à Rosières, à Vrely, *canton de Rosières ;*

Six dans *l'arrondissement d'Amiens,* savoir : à Lamotte-en-Santerre, à Warfusée-Abancourt, à Villers-Bretonneux, à Marcel-cave, *canton de Corbie ;* à Grattepanche, à Saint-Fuscien, *canton de Sains.*

(1) Pièce justificative B, dép. 1re, ibid. F et G.

Il y a sans doute beaucoup d'autres carrières qui s'étendent plus avant dans le Vermandois et le Beauvoisis ; mais le point sur lequel elles semblent s'être groupées de préférence, est l'espace compris entre Corbie et Montdidier. Cette circonstance devient très significative, si on la rapproche des événements dont cette partie du Santerre a été le théâtre pendant les années 1636 et 1637.

En effet, Lamotte, Abancourt, Villers-Bretonneux, Wiencourt, Rosières, Vrely, le Quesnel, Mézières, Hangest, Bouchoire, Arvillers, Fransart, Parvillers, se trouvent précisément sur la ligne parcourue par les bandes espagnoles, après le passage de la Somme, à Cérisy, le 4 août 1636 (1), et la retraite de l'armée française sur Noyon. Tous ces souterrains sont rassemblés, autour de Démuin, lieu où Louis XIII établit son quartier-général, lorsqu'il se prépara à reprendre Corbie (2). L'armée française, campée à Marcelcave, Framerville et autres villages environnants, n'était guères moins redoutable pour les habitants de ces contrées, que ne l'avait été la présence des Croates.

ZONE DU NORD.

Je n'ai point une connaissance personnelle de toutes les cryptes situées dans cette zone qui comprend l'Artois et une partie du Cambrésis. Mais je m'aide ici du témoignage de Dom Devienne (3), qui place de semblables retraites dans les communes de Monchy-au-Bois, Berles, Bienvillers, Pom-

(1) Pièce justificative E, dép. 5.

(2) Ibid. dép. 6.

(3) Hist. d'Artois, 5e partie, note de la page 82.

miers, Souastre, Humbercamp, Soulty, Sombrin, Warluzel, Grand-Rullecourt, Blavincourt, Beaufort, Barly-Fosseux, Gouy, Beaumetz-lès-Cambrai.

Il en existe aussi de semblables à Vaulx, à Ervillers, à Orville, à Sarton et à Ligny-sur-Canche.

Tous ces villages occupent à peine une superficie de six lieues carrées. Ils sont situés dans le triangle formé par la limite du Pas-de-Calais et de la Somme, depuis Doullens jusqu'à Bapaume, en suivant la ligne de Bapaume à Arras et d'Arras à Doullens, en passant par Avesnes-le-Comte et Lucheux.

Ce point se trouve aussi dans le rayon des opérations stratégiques de l'armée française de 1635 à 1638. On peut s'expliquer la cause qui a donné lieu à l'établissement des nombreux souterrains qui s'y rencontrent, par l'ordre donné aux maréchaux de Chaulnes et de Châtillon, de brûler deux fois autant de villages en Artois que les Espagnols en avaient brûlé en Picardie.

Je joins ici une carte dessinée par M. Duthoit, laquelle, tout en établissant la démarcation des trois zones dont je viens de parler, indique la position et le rassemblement des carrières appartenant à chacune d'elles. L'artiste a figuré, par des points noirs, les villages où il existe des souterrains, et par des portées de flèches, le rayon dans lequel les armées françaises et espagnoles ont étendu leurs ravages.

Je ferai remarquer que la ligne ponctuée d'Amiens à Poix et de Poix à Aumale, forme la limite où l'Espagnol s'est arrêté en 1636. C'est aussi là que finissent les cryptes, du côté du Vimeu. Leur rareté sur ce point peut être attribuée à la même cause qui a préservé de la destruction les châteaux

de Rambures, de Pont-Remy, d'Airaines, de Senarpont et de Picquigny. Mieux protégé par la Somme, que le Ponthieu ne l'était par l'Authie, le Vimeu a été moins exposé aux ravages des gens de guerre. Par cela même qu'un plus grand nombre de forteresses y sont restées debout, ces sortes de cachettes y sont moins communes.

CONCLUSION.

Il suffit, dit-on, de voir la trace de l'homme sur la terre que son pied a foulée, pour connaître, par la délicatesse ou la grossièreté de l'empreinte, l'âge, le sexe et la condition de celui qui l'a faite. De même l'archéologue qui se livre à l'étude comparée des monuments anciens, finit par y découvrir le type caractéristique du siècle qui les a vu construire. Convaincu que, dans les plus simples des inventions humaines, il y a toujours quelque chose qui imprime à l'œuvre le cachet de son origine, j'ai pensé qu'il était possible de se faire une règle d'appréciation propre à déterminer l'âge et les caractères distinctifs des souterrains de la Picardie. Mais, il faut le dire, leur désespérante nudité m'a offert bien rarement l'occasion d'y signaler un fait concluant. Tout est silence et ténèbres dans ces solitudes hypogées. L'œil interroge envain les murs: on n'y trouve ni date, ni inscription, rien enfin que l'esprit puisse saisir comme un adminicule de preuve. La structure de l'entrée de ces monuments peut quelquefois donner lieu à des conjectures; mais au-delà du seuil règne une obscurité profonde. Pour percer le mystère de leur origine, c'est au flambeau de l'histoire bien plus qu'à la torche d'un guide, qu'il m'a fallu demander des lumières. Ce mode

d'investigation a beaucoup agrandi la tâche que je m'étais imposée. Je l'ai adopté de préférence parce que, s'il ne tranche pas la question d'une manière absolue, il conduit au moins à la découverte des principes qui doivent servir à la résoudre.

Ces principes sont basés sur les diverses transformations que la succession des temps a introduites dans l'état politique et moral des nations qui se sont succédé sur le sol de l'antique Belgium; sur la relation des cavités souterraines avec les édifices qui les superposent ou les travaux extérieurs qui les accompagnent; enfin, sur les causes exceptionnelles qui ont rassemblé, en si grand nombre, sur les deux rives de la Somme, depuis Beauvais et Clermont, jusqu'à Arras et Cambrai, des souterrains d'une nature toute particulière et qu'on ne rencontre pas ailleurs.

En me résumant, sur chacune des époques qu'embrassent les divisions de ce mémoire, je formulerai ainsi le résultat des recherches auxquelles je me suis livré :

Époque Celtique. — Les souterrains établis dans le nord de la Gaule, avant la conquête de Jules-César, doivent se distinguer, surtout, par le peu de perfection des instruments usités chez les Belges. Une nation qui ignorait le secret de la trempe des outils et qui combattait encore avec la fronde et des armes de pierre, ne pouvait pas déployer beaucoup d'art dans la construction de ses cachettes. Elles ne différaient, sans doute, des tanières des bêtes farouches, que par la hauteur perpendiculaire des excavations. — La grotte de Nogent-lès-Vierges, entre Creil et Clermont, est une preuve de la peine que les Celtes éprouvaient à accomplir des travaux de ce genre. Ces peuples, habitués à vivre dans les forêts, devaient aussi y avoir leurs retraites. C'était probable-

ment, comme le pense un antiquaire anglais, M. King, des excavations pratiquées, à ciel ouvert, dans l'intérieur des retranchements et parallèles aux fossés qui formaient leur ligne de circonvallation, sur lesquelles, en guise de voûtes, ils jetaient un toît composé de madriers, de silex, de terres et de gazons rapportés.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE. — On peut reconnaître les souterrains de l'époque gallo-romaine, ou par les objets qu'on y trouve ou par les monuments extérieurs auxquels ils s'allient. Telle est, à mon avis, la crypte de Laversine, dans le département de l'Oise, puisqu'on y a découvert des appareils en poterie que le peuple-roi paraît seul avoir su fabriquer. De même, s'il m'était mieux prouvé qu'il existe des souterrains-refuges sous les camps antiques qui bordent nos rivières, je n'hésiterais pas à croire que les uns et les autres ont une corrélation nécessaire et une origine commune.

ÉPOQUE KARLOVINGIENNE. — Il n'est point facile de déterminer le style particulier des refuges-souterrains de cette époque. S'il est permis de tirer des inductions du témoignage des historiens, c'est dans les bois qu'il faudrait aussi les chercher. Ce sont les puits et les enfoncements qu'on y rencontre qu'il conviendrait d'explorer. — L'abbé Lebeuf, il est vrai, rapporte à ce temps la date de toutes les cryptes analogues à celles du Quesnel, mais les raisons sur lesquelles il fonde son système, ne paraissent pas assez concluantes pour s'y arrêter; car, si la terreur des Normands avait fait creuser ces asiles, ils ne seraient point renfermés dans le cercle de la Picardie, et ils apparaîtraient, avec le même caractère d'uniformité, partout où ces dévastateurs ont passé.

ÉPOQUE FÉODALE. — Un fait dont on peut, avec plus de

raison, attribuer la cause à la crainte qu'inspirèrent les Normands, c'est l'érection des forteresses qui ont été le boulevard de la féodalité naissante. Presque toutes étaient minées par des excavations ayant des issues dans la campagne. Ces souterrains ont été établis pour le commun avantage des seigneurs et de leurs tenanciers, car tous les chroniqueurs du moyen-âge s'accordent à dire que les châteaux ont été les refuges des populations, jusqu'à l'époque où les forteresses féodales sont tombées sous les coups de l'artillerie. Aussi longtemps que ces donjons crénelés se sont maintenus sur un pied respectable de défense, les pauvres laboureurs n'ont pas eu besoin de creuser d'autres souterrains que ceux qui leur en facilitaient l'entrée.

Époque moderne. — Les événements du XVe siècle ont pu donner l'idée de l'établissement des cryptes, car un progrès dans l'art de détruire est toujours suivi d'un progrès dans l'art de la défense. — Le procès-verbal de l'assemblée des États-généraux de 1483, nous laisse deviner que la Picardie connaissait déjà l'usage et l'utilité des souterrains-refuges; mais c'est seulement dans les documents du XVIIe siècle que nous puisons la certitude de leur existence. De là l'opinion de ceux qui soutiennent que ces monuments datent seulement de la fin du règne de Louis XIII. En effet, nous avons la preuve certaine que les ravages des Espagnols en Picardie, ont fait creuser la carrière de Maison-Roland en 1636, et celle d'Hiermont en 1647, il est donc probable que les représailles des Français en Artois, auront forcé les habitants de recourir au même moyen de salut.

Cette conviction devient plus profonde encore, si l'on considère que toutes ces cryptes se trouvent dans le rayon des

Tome 1er, Planche 9.

DOUAY

ARRAS.

O

CAMBRAY

Escaut

Ervillers.

8.

BAPAUME.

S

Blavincourt

PERONNE.

St QUENTIN

Chaulnes

Somme R.

Nesle.

Ham

Somme R.

DYE.

Chauny

NOYON

Oise R.

Oise R.

Aisne.

PIEGNE.

Picardie.


THE ASTOR LIBRARY

opérations stratégiques de cette époque, et que, par leur rapprochement, par la conformité de leurs distributions et par leur position géographique, elles prouvent leur communauté d'origine.

Il y a sans doute des cryptes plus anciennes, par exemple, celles de Gapennes. Toutefois, on doit classer dans une seule et même catégorie toutes celles qui débouchent dans le voisinage des églises, qui ont des issues secrètes dans les caves des particuliers et dans les puits servant aux usages des paroisses, ou qui se distinguent par des rampes de maçonnerie voûtées en arceaux et à plein cintre. — Toutes ces carrières dont on fait remonter l'origine aux ravages des Normands, ne peuvent avoir été établies que postérieurement à la destruction des forteresses du moyen-âge : elles sont, suivant toutes les probabilités, contemporaines des dernières guerres de la France contre l'Espagne et elles ne remontent pas au-delà du XVe siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

Du 26 février 1636.

Information faite par le lieutenant-général du bailliage d'Amiens à la requête des députés du clergé du diocèse, sur les désastres causés dans la Picardie, au delà de la rivière de Somme, par l'armée des Croates, en 1635 et 1636.

(Arch. du Bailliage d'Amiens, *verbaux*, 1635 et 1636).

1[er]. — M. Antoine Jolly, lieutenant de la sénéchaussée de Dompmart, aagé de 74 ans, après serment solennel;

A dit, qu'il y a trente ans qu'il faict sa demeure audit bourg de Dompmart et y exerce la justice en qualité de lieutenant, à cause de quoy il a bonne connoissance de la scituation de plusieurs villages qui sont tous scitués au delà de la rivière de Somme et du costé du païs d'Arthois, lesquelz vil-

lages sont divisés par plusieurs doyennés, etc..... En telle sorte qu'il croist que la plus grande partie des villages du diocèse d'Amiens qui sont au delà de la rivière de Somme, du costé d'Arthois où sont principalement touttes les bonnes fermes et revenus dudit diocèse, la plupart de tous lesquelz villages et fermes ont esté ruinez, pillez et ravagez par les Croattes et autres ennemis de l'estat deppuis le commencement de septembre dernier passé, mesme ont mis le feu en plusieurs desdits villages et grandes fermes; lesquels Croattes et autres ennemis ont exercé des cruautez très grandes en plusieurs des bourgs et villages, aïant esgorgé jusques aux enffants dans le berceau, tué les mères et indifféremment touttes autres personnes qu'ilz rencontraient; aïant mesme tué quelques curez et autres gens d'église et emmesné d'autres personnes dans le pays d'Arthois, qu'ils ont mis en rançon, en telle sorte que la plupart des villages et presque tous sont demeurés déserts, etc..... Touttes lesquelles cruautez, courses et ravages ainsy faictes par les ennemis de l'estat, ont esté cause que presque tous les habitans desdits villages frontières ont habandonné les lieux et maisons qui sont délaissez et desertez et les terres sans culture; de telle sorte qu'il n'y a point d'espérance à l'advenir de recœuillir aucuns grains, ni aux curez de recepvoir leurs dixmes. — Si appert en oultre que la pluspart des gens de guerre françois ont logé dans les terres et villages des ecclésiastiques du diocèse d'Amyens; les fermiers desquelles terres ont souffert de très-grandes pertes à cause d'iceux logements; en telle sorte que tout ledit païs, au delà de ladite rivière de Somme, est en très-grande ruyne et presque tous les meilleurs habitants contraints de se retirer dans les villes. Que le fermier du prieur d'Epequan

qui est proche de Bernaville, a remis sondit marché entre les mains dudit prieur pour ne pouvoir plus labourer ny semer n'aïant plus aucuns chevaux ni bestiaux... Et est ce qu'il a dict. JOLLY.

2°. — Sébastien Pécoul, recepveur de Beauquesne, aagé de 58 ans, demeurant à présent en ceste ville d'Amyens;

A dict, qu'il est natif du bourcq de Beauquesne où il a toujours faict sa demeure, sinon deppuis ledit jour dixiesme de septembre dernier passé, qu'il a esté contrainct, avec la pluspart de tous les habitants dudit bourcq, de se retirer et sauver à cause des incursions des Croattes et autres ennemis de ceste couronne; lesquels ennemis, dès le lendemain qu'il fust sorty, vindrent mettre le feu et ravager ledit bourcq; y aïant bien eu quatre-vingt-dix maisons bruslées, touttes les meilleures et plus grandes; aïant tué plusieurs hommes, femmes et enffans et en pris plusieurs autres prisonniers qu'ils ont emmesnez avecq leurs chevaux et autres bestiaux; en telle sorte que c'est une désolation entière dans ledit bourcq. — Le curé mesme aïant esté contrainct de se retirer en ceste ville d'Amyens. — Et quand aux terres elles sont presque touttes demeurées en friches, en estant de mesme de plusieurs autres villages circonvoisins, comme Vauchelles, Arquœves, Authie, Bus, Marieux, Vicongne, Thieuves, Louvencourt, Varenne, Harponville; les fermes du Valheureux, Val-des-Maisons, Valvyon ont esté brûlées, qui sont fermes où il y avoit dix ou douze charrues, qui sont maintenant en friches et riez. — Et quand aux autres villages qui sont encore au-delà de la rivière de Somme, du costé de l'ennemy, ils sont presque tous ruynez, tant à cause des incursions des

ennemis que des gens d'armes qui ont logé pour le service du roy, qui avoient leurs départements, pour la pluspart, dans les villages appartenant aux ecclésiastiques du diocèse d'Amyens, en telle sorte qu'il croist en sa conscience que touttes lesdittes fermes et villages ruynez ne peuvent payer aucunes choses, soit aux curez pour leurs dixmes et autres reddevances, soit aux propriétaires ecclesiastiques, ny ponr ceste présente année ny pour celle à l'advenir..... Et est ce qu'il a dict.

PECOUL.

3°. — Barthelemy Vasseur, fillatier demeurant à Courchelle-au-Bois, aagé de 55 ans;

A dit, qu'il a toujours faict sa demeure dans ledit village de Courchelle, qui est distant d'une demi lieue du païs d'Arthois, et qu'environ la fin du mois d'aoust dernier passé, il fust contrainct, comme plusieurs autres habitants dudit village, de se retirer en ceste ville, comme avoit pareillement faict M. Guillain Allart, prestre, curé dudit village, pour les grandes incursions que faisoient journellement les ennemis de l'estat et pour les grandes cruautez qu'ils exerçaient en plusieurs villages ez environs dudit Courchelle; aïant lesdits ennemis, pris prisonniers deux ou trois desdits habitants qu'ils détiennent encores prisonniers en exerçant plusieurs rigueurs; lesquelles cruautez lesdits ennemis exercent indifféremment sur touttes personnes ecclésiastiques et autres, qui est cause que tous les habitants desdits villages ont quitté et habandonné leurs demeures, délaissé le labour des terres qui demeurent en friche, etc... Et est ce qu'il a dict.

Marque de VASSEUR.

4° — Louis d'Authiœul, laboureur, demeurant au village de Bertrancourt, aagé de 66 ans environ,

A dit, qu'il a esté contrainct de se reffugier en ceste ville, pour les courses fréquentes et cruautez inouyes que les Croattes et autres ennemis de ceste couronne, ont fait et exercé, deppuis le commencement de septembre dernier passé, jusques à présent, et continuent de faire tous les jours, ayant mis le feu et bruslé plusieurs villages et grandes fermes..... etc., en telle sorte que tout le païs, du costé et au-delà de la rivière de Somme, est presque désert, tant en ce qui touche les labours et culture des champs, que des jardins et mazures qui sont dans les villages; les curez desquels villages se sont retirez les uns d'un costé, les autres de l'autre; en telle sorte que si la guerre continue, il ne se trouvera plus aucun curez ny paroissiens dans les bourgs et villages qui sont au-delà de la rivière de Somme... Et est ce qu'il a dit.

Marque de D'AUTHIOEUL.

5°. — Jacques Delaporte, laboureur, demeurant au village de Bus, aagé de 33 ans,

A dit, que ledit village de Bus est assez proche des villages de Coing et Authye, où l'armée des Croattes a séjourné six sepmaines, pendant lequel temps lesdits Croattes et autres ennemis de l'estat, ont partout pillé, ravagé et ruyné tant ledit village de Bus, que les autres circonvoisins; que tous les laboureurs et païsans ont entièrement perdu tous leurs biens, grains et bestiaux; aïant le respondant perdu : cinq mille jarbes de bled, deux mille jarbes d'avoine, et quatre cents waratz de poix, sans plusieurs autres grains qu'il a pareillement perdus, tant par les incursions desditz ennemis, que

par les gens de guerre de Sa Majesté, quy ont séjourné tant audit village de Bus, que autres ez environs. — L'église mesme dudit village avait esté tout à faict ruynée, y aïant bien perte sur icelle de quatre mille livres; en telle sorte qu'à présent le curé ne réside plus sur les lieux, non plus que tous les autres habitans : les terres aux champs et les jardinages estant devenus en friche et sans labour. Y aïant eu plusieurs villages ez environs dudit lieu de Bus, bruslés par lesdits ennemis et entre autres les villages de Vauchelles, Thieuvres, Marieu, Arquœve, Varenne, Beauquesne, une partie de Lucheu, Bonneville, Gueschart, Cressy, Candas, une partie de Bernaville, Mirvault, Lavicongne, Outrebois. — Lesdits ennemis ont encore bruslé plusieurs grandes fermes appartenant, tant à l'abbaye de Corbie, comme celles du Gard et de Saint-Jean-lez-Amiens, à scavoir : les fermes du Rozel, Val-des-Maisons, Valheureux et plusieurs autres grandes fermes dans lesquelles on labouroit à cinq et huict charrues chacune, et cependant que lesdites fermes estoient touttes pleines de grains qui ont tous esté consommez et perdus; en telle sorte que tous les laboureurs et autres païsans qui sont du costé de l'ennemy, ont tout quitté et habandonné. Et est ce qu'il a dit.

Jacques Delaporte.

6e. — Pierre Fleur, procureur, notaire roïal en la prévosté de Beauquesne, demeurant à présent en la ville d'Amyens, aagé de 36 ans,

Confirme la déposition du premier témoin. — Dit que les Croattes commirent des cruautez inouyes dans les environs de Dompmart, Cressy et Saint-Riquier, principalement au commencement de leur arrivée.

Fleur.

7e. — Jean Maron, marchand, demeurant au bourg de Morœul, aagé de 65 ans, bailly de l'abbaye dudit lieu,

Dépose, par ouï dire, des ravages des Croattes, et affirme avoir vu mainte et mainte fois la flamme des incendies qui brusloient journellement les villages et les fermes.

MARON.

Du 28 febvrier 1636.

8e. — Claude Patou, laboureur, demeurant au village de Morcourt, aagé de 30 ans environ,

Dépose, par ouï dire, et, comme témoin, des excès des soldats français, cantonnés dans cette commune, qui n'ont point espargné sire Clément Vitas, curé, lequel auroit nourry sept ou huict personnes, avec huict ou neuf chevaux, baillant les jarbées entières et pleines de bled aux chevaux, et par aprez faisant la litière avec grands desgatz et pertes... etc.

Claude PATOU.

Du premier jour de mars.

9e. — Me Michel Mannessier, sieur de Maison-en-Rauland, conseiller du Roy, lieutenant criminel en l'élection d'Amyens, aagé de 40 ans,

A dit, que deppuis la guerre déclarée contre le roy d'Espaigne, il sçait que plusieurs villages, et particulièrement le village de Maison-en-Rauland, qui sont scituez dans sa prévosté, à une ou deux lieues ez environ de Saint-Riquier, dont la pluspart des terres proches desdits villages sont en friche, spéciallement le village dudit Maison-en-Rauland, appartetenant, en partie, aux chappelains de l'église Nostre-Dame d'Amyens; auquel village de Maison ils ont une ferme qui

est le plus beau de leurs biens, touchant leur bénéfice; et lequel village de Maison est scitué à trois petites lieues d'Aussy-le-Chasteau païs ennemy; la garnison duquel lieu d'Aussy-le-Chasteau, depuis cinq ou six mois, fait tous les jours des courses tant audit village de Maison-en-Rauland que autres circonvoisins; ce qui a contrainct les laboureurs et habitants d'icelluy village de quitter leurs labours, faire de grands fraitz pour bastir et creuser des carrières, pour se mettre en seureté; que lesdits laboureurs et habitants ont esté tant fatiguez et travaillez de peur et d'effroy, que la plus part sont morts de maladie et ont perdu grand nombre de chevaux, pour les avoir retenus dans lesdites carrières, où lesdits chevaux, n'aïant accoustumé d'estre et n'aïant pas d'air et ne pouvant respirer dans lesdites carrières, sont morts; et plus sage que les autres, Trongneux, fermier desdits sieurs chappelains, s'est retiré au village de Cramon depuis quatre mois et a habandonné leur ferme qu'ils ont audit village de Maison-en-Rauland; au moïen de quoy l'on romp et emporte tous les jours plusieurs pièces de bois de leurs bastiments, qui sont à présent en totalité ruynés..... etc. — Que les habitants de plusieurs villages qui sont à un quart de lieue, demi-lieue d'Aussy-le-Chasteau se sont retirez, tant audit village de Maison-en-Rauland que autres circonvoisins, pour estre exillez de leurs maisons et n'avoir de quoy vivre ny aucune demeure.

Ajoutant que le curé de Gapenne, nommé Messire Charles Cacheleu, fust tué il y a environ deux mois par les Croattes, au bout des hayes dudit village de Gapenne, qui n'est qu'à deux petites lieues dudit village de Maison.

Plus, que le curé du village du Mesnil, aussy a demye lieue du village de Maison, nommé Messire Jacques Passart,

aagé de 77 ans, fut pris desdits Croattes et n'aïant point trouvé d'argent sur luy et ne les pouvant païer mesme, ils le battirent si outrageusement que peu de jours aprez il en est mort.

Disant encore que plusieurs laboureurs ont esté emmenez avecq leurs chevaux au village d'Aussi-le-Chasteau où ils ont perdu leurs chevaux et ont esté contraincts de païer grosse rançon pour sortir de prison, ce qui les a réduitz en telle pauvreté qu'ils sont contraincts de quitter leurs labours et fermages; que la pluspart des dites personnes moururent, peu de jours après leur retour en leurs maisons, pour les douleurs qu'ils ont souffertes et qu'on leur a fait dans les dites prisons; et particulièrement le fermier de la ferme de Besatre (probablement Bernatre), appartenant à l'abbaye de St-Riquier, lequel a esté prisonnier et a payé 900 livres de rançon, et après son retour est mort à St-Riquier.

Que la pluspart des maisons des villages de Yvrench, Noïelle-en-Cauchie, Gueschart, Berneuille et autres scitués à une lieue dudit Maison-en-Rauland ont esté bruslées, ce quy donne tant d'effroy et d'apprehension aux laboureurs et habitants de tous les villages situez aux dittes frontières et es-environs dudit St-Riquier, que partie sont mortz, partie se retirent dans les bois et les autres en deça de la rivière de Somme, ce quy cause que la plus grande et meilleure partie des terres sont en friche.

Que lui déposant n'a rien reçeu de son fermier de LaMothe à une lieue de St-Riquier, attendu que son dit fermier a tout quitté pour se retirer dans les foretz de Cressy.

Et que pour ses fermiers des villages de Maison et du village de Donqueur, il leur a remis une partie des reddevances

de l'année dernière, et n'espère recepvoir aucunes choses ceste année, d'autant que la pluspart de ses terres sont en friches et est ce qu'il a dit.

MANESSIER.

Du 15 mars 1636.

10.— Pierre Boisleau, recepveur des terres et seigneuries de Goullencourt et Dompmartin, demeurant en ceste prévosté de Montdidier, aagé de 44 ans ou environ;

Dit qu'en sa maison logent journellement plusieurs personnes, hommes, femmes et enffans venant de plusieurs villages estant sur les frontières, au delà de la rivière de Somme..... à cause des courses et ravages que font journellement les ennemis de ceste couronne, notamment les Croattes qui bruslent tous les villages par où ilz passent, tuent la plus grande partie des hommes et autres personnes qu'ilz rencontrent et emmesnent les autres personnes auxquelles ils exercent et font souffrir touttes sortes de cruautez; jusqu'à ce qu'ilz aient païé la rançon à la guerre, ils sont par eux taxés; les curez mesmes estant contrainccts d'habandonner leurs cures pour se reffugier dans les villes.

Disant en outre que tous les villages des frontières sont ruynez et desertez par les habitants, tant à cause des courses des ennemis que des logementz des gens de guerre, au service de Sa Majesté, qui passent et rapassent, etc.

BOILEAU.

B.

Du 27 septembre 1636.

Information faite à la requestre du reverend père en Dieu Messire Dominique Séguier, evesque d'Amyens, abbé de

l'abbaye Saint-Jean d'Amiens, touchant les ruynes, incursions et incendies, faites par les ennemis de la France.

1er. — Jean Noiret, laboureur, naguères résidant à Beauquesne, présentement au village de Saint-Maurice proche Amyens, aagé de 50 ans ou environ, après serment, etc.

A dit, qu'il est natif du bourcq de Beauquesne, scitué proche les frontières de Païs-Bas; et pourquoy, incontinent aprez l'ouverture de la guerre, il avoit esté contrainct, ainsy que les autres habitants dudit lieu et villages circonvoisins, de quitter sa demeure, à cause des fréquentes incursions et cruautez des ennemis; sçait que les fermiers dudit lieu de Beauquesne auraient habandonné leurs fermes et labourages dès le mois d'aoust de l'année mil six cent trente cinq; mesmes aucuns s'estant mis en debvoir, au péril de leur vie, de labourer et semer quelques parties de terre, ont esté pris prisonniers, perdu leurs chevaux et aucuns de tuez; quy est cause que tout le païs est désert et habandonné, sur ce que s'estant transporté quelque fois au bourcq de Beauquesne en cachette et nuyctamment, allant et retournant, a remarqué et apperçu que les fermes de Valvyon et Val-des-Maisons sont entièrement ruynées et habandonnées . . . .

. . . .

Noiret.

6e. — Antoine Boullenger, demeurant au village de Marché-le-Cave, aagé de 66 à 67 ans, après serment, etc.

A dit, qu'aprez le passage de la rivière de Somme par les ennemis, il a esté contrainct d'habandonner sa dépouille et grains prêtz à moissonner, pour esviter la fureur desdits ennemis, lesquels seroient entrez dans le Sangterre, le 4

aoust dernier, sans qu'on put labourer, pour l'année prochaine, à cause que les soldats de l'armée du roy estant campez à Démuin, proche dudit Marché-le-Cave, sçavoir: les Suédois et Suisses pillent et ravagent ce qu'ilz trouvent et emportent les grains destinez pour ensemencer;... Estant chose notoire, que les villages circonvoisins, scavoir: Lamothe, Wiencourt et autres, ont esté pour la pluspart bruslez par les ennemis, et les habitants contraincts d'habandonner le païs, plusieurs aïant esté tuez et massacrez. . . . .

. . . .

Anthoine Boullenger.

C.

Du 12 mars 1637.

Enqueste faicte en la ville d'Amyens, à la requestre de Fursy Niquet, laboureur demeurant à Vinacourt.

1er — Nicolas Deroussen, demeurant présentement au village de Contre, proche Conty, et auparavant dans la ferme d'Aracourt, où il s'estait reffugié avec la permission du sieur Nicquet, fermier du sieur de Saint-Leger, auquel appartient ladite ferme d'Aracourt, et ce pour esviter la rigueur des ennemis, lesquels courroient journellement au village de Beallecourt, lieu de la residence du deposant, auparavant la déclaration de la guerre, aagé de 50 ans, après serment, etc.

A dit, qu'il s'est retiré en la ferme du sieur Niquet, à Aracourt, le 1er mars 1636, auquel lieu il a demeuré jusques au mois de novembre..... Qu'il a bonne congnaissance que Niquet auroit esté contrainct de charrier ses grains ès-villes circonvoisines, comme Amyens, Abbeville et Picquigny.....

Qu'il est certain que les Bourguignons auroient pillé et fourragé le hameau et deppendances dudit Aracourt, lors du siège de Corbye, et emporté et dissipé entièrement toutes les avoines de la ferme d'Aracourt, mesmes mis le feu dans plusieurs maisons de Saint-Leger et bruslé la maison du sieur de Saint-Leger, comme aussy auroient emporté tous les grains et lentilles, sauf environ un cent, que les domestiques du sieur de Saint-Leger auroient pris et emporté en la maison seigneuriale, pour la maison dudit Saint-Leger... A entendu dire que ledit sieur Nicquet auroit esté arresté par les Suédois, en la ville de Vaulx, avec son chariot et quatre chevaux, quoiqu'il fut accompagné du grand-maistre de l'artillerie et de ses enfants, lesquels Suédois auroient destellé deux quavalles et un cheval, de la valeur de cent livres pièce, qu'ils auroient emmenez à l'armée, au siège de Corbye, etc.

Marque de Nicolas Deroussen.

2°. — Nicolas Deroussen, fils du précédent témoin, fait une déposition conforme.

D.

Du 11 aoust 1637.

Information faite à la requeste de Messire Anthoine Lhoste, abbé commandataire de l'abbaye Nostre-Dame de Clairfay, touchant les ruynes et dégradations faites à ladite abbaye.

1er. — Pierre Lefebvre, greffier du village de Querrieu, aagé de 35 à 36 ans, après serment;

A dit, avoir esté emploïé, au service du sieur abbé de Clairfay, trois ou quatre années jusques à l'ouverture de la guerre, temps auquel il aurait esté contrainct de se retirer audit lieu

de Querrieu, quoique village frontière, esloigné de trois ou quatre lieues de ladite abbaye, et ce à cause des fréquentes incursions et pour éviter la rigueur des ennemis; joinct que le seigneur de Rambure avoit mis en ladite abbaye garnison et envoïé quelques hommes de cheval, avec de l'infanterie; laquelle garnison incommodoit journellement les ennemis par ses courses; les Espagnols avoient pris dessein de chasser la ditte garnison, et à cest effet se seraient assemblez jusques à mille à douze cents chevaulx et quinze cents hommes de pied, et mené le canon devant ladite abbaye, tiré quelques volées et contraint ladite garnison françoise de capituler, les dernières festes de Pâques de la présente année; et dès le lendemain, avoient mis le feu dans l'église, bruslez tous les bastiments tant anciens que nouveaux, avecq la charpente du comble de la tour, de laquelle serait seullement demeurée la maçonnerie; ayant esté trouvé, dans le caveau de la cave, trois caques de poudre pour faire sauter ladite tour; lesquelles caques de poudre avoient esté retiréez par quelques soldats françois voisins de ladite abbaye; .... que les fermiers de ladite abbaye ont perdu leurs chevaux et bestiaux, dès l'ouverture de la guerre, en l'année 1635, et ont esté contrainctz de tout quitter, à cause des incursions des Croates et garnisons espagnoles estant à Authie, Bienviller, Hébusterne et Bapaume; que deux des relligieux de ladite abbaye auroient esté battus, excédés et pris prisonniers par les Croattes, en sorte que l'abbaye est entièrement désolée et habandonnée, ny restant aucun logement ni chapelle.

LEFEBVRE.

Nota. Suivent trois dépositions sur les mêmes faits.

6. — Martin Vadurel, prêtre, curé de Marchel-cave, âgé de 34 ans;

Dit..... que l'armée française, pour parvenir à la reprise de Corbye, a campé audit lieu de Marché-le-cave, Framerville, Démuin et ès-environs; et ne sont retournez les habitants es-dits lieux, qu'aprez la prise de Corbye, auquel temps la saison d'ensemencer les terres était passée; mesmes la pluspart des laboureurs et habitants sont morts de pauvreté et maladie et en est resté à peine un quart . . . .
. . . .

VADUREL.

E.

Du 6 avril 1637.

Procès-verbal d'information faite, devant le lieutenant-général du bailliage d'Amiens, à la requête de l'évêque et des députés du clergé, pour raison des ruines et incursions des gens de guerre, dans l'étendue du diocèse d'Amiens (1).

(Arch. du baillage, *verbaux*, 1637-1638, liasse 1re.)

1er. — Noble homme Vincent Castelet, conseiller du Roy, et esleu en l'élection d'Amyens, nagueres eschevin de ladite ville, y demeurant, aagé de 56 ans, après serment de dire vérité,

A dit, qu'il sçait et qu'il est aussi nottoire à ung chacun, que au mois d'aoust dernier, les ennemis de la France aïant

(1) L'intérêt qu'offre cette pièce m'a déterminé à la transcrire littéralement. C'est peut-être le document le plus complet que nous ayons sur les désastres de cette campagne que les auteurs du temps ont nommée *l'année de Corbie*.

passé la rivière de Somme, ès environs de Cérisy, pris la ville de Corbye et entré dans le Sangterre, ont couru et ravagé la pluspart du diocèse d'Amyens, et qu'ayant mesme passé la rivière d'Abble (Avre), descendante de Morœul à Amyens, celle de Noie, descendante de Bretœul à Amyens, et celle de Scelle, descendante de Conty à Amyens; ils ont mesme couru et pillé, mis à feu grand nombre de bourgs et villages qui ont esté tous consommez (*sic*) et réduitz en cendres, et sont demeurez, comme ilz sont encore, inhabitez et comme desertz; esquelz il ne se voit plus de demeures, ne restant que partye des cheminées debout; ce que sait ledit Castelet pour avoir veu plusieurs desdits villageois, allant par les champs depuis lesdits incendies et ruynes; lesquelz ennemis ont aussy mis à sang touttes les personnes qu'ils rencontroient; aulcunes qui s'estoient reffugiez chez luy, en ceste dite ville, s'estant mis au hazard d'en sortir, pensant avoir advis de ce qui se passoit en leur village, estant rencontrez à demye lieue de la ville d'Amyens, sans armes ni deffence, ont esté tuez en la campagne, et les corps demeurez sur terre trois à quatre jours, pour le peril qu'il y avoit d'aller leur donner la sépulture; lesquels desgatz, excès et ruynes ont esté exercés, du costé de la France, jusques aux environs de la ville de Beauvais, selon que ledit Castelet a appris du bruit commun, distante de ladite ville d'Amyens de treize à quatorze lieues, et, du costé de Normandye, jusques ès environs de Aumale, de pareille distance; ayant mesme appris de plusieurs particuliers quy deppuis trois ou quatre mois ont voïagé vers la ville de St-Quentin, que aux mois de janvier et febvrier dernier, la pluspart des bleds du Sangterre qui avoient deub estre moissonnez, au mois d'aoust dernier,

deppuis la ville de Hem jusques en la ville d'Amyens, distante de hix-huit lieues, estoient demeurez sur terre, une grande partye deboutz tenans aux racines, et une autre partye soïez en javelles, demeurez sur terre, pourriz et gastés; et que, deppuis la ville de Ham, jusques en la ville d'Amyens, il n'y avoit point de terre labourée, cultivée ny semée, et qu'en la campagne, ilz avoient trouvé et rencontré quantité de cadavres, carcasses et corps mortz et tuez demeurez sans sépulture; mesmes que les villages estoient tellement désertz et habandonnez, que les chiens s'estoient attrouppez et retirez ès bois et rendus sauvages, et se jettoient sur les personnes par les chemins, sy l'on n'estoit garny d'armure pour se deffendre; ayant aussy veu, ledit Castelet, la misère sy grande audit diocèse, qu'il a veu passer, dans la rivière de Somme, au travers de ladite ville d'Amyens, quantité de corps mortz, lesquels, pour sépulture, avoient esté jettez en ladite rivière au dessus de la ville, à cause que ladite campagne étoit déserte et de personnes et de curez; il a pareillement veu plusieurs personnes, estant nécessitez d'aller aux champs, estre contrainctz de faire provision de quelque peu de foing et avoyne qu'ilz portoient à trousse, pour la nourriture de leurs chevaux, comme luy mesme l'a pratiqué, en quelque petit voïage qu'il a faict deppuis lesdits ravages.— Il a veu la ville d'Amyens tellement remplye de personnes quy se sont reffugiez en icelle, que les maisons des habitantz n'estantes suffisantes, pour leur donner le coucher, touttes les cours, jardins, principalles rues, portaux des églises, cloistres des cimetières et des relligieux, estoient tous remplyes de personnes couchans sur le pavé, sans aultre couverture que le ciel, réduitz à tant de misère et pauvreté

que ledit Castelet a veu plusieurs fois transporter les corps mortz quy se trouvoient estendus; et que, en ladite qualité d'esleu en l'élection d'Amyens, ayant receu plusieurs plaintes des païsans de la campagne, il a appris souvente fois que les ditz gens de guerre avoient commis tant de crimes et sacrilèges, tué, pillé, viollé, bruslé, et exercé tant de cruaultez, qu'ils n'avoient pas mesme espargné les églises, emporté les cloches, ornemens, vaisseaux sacrez, saint ciboire et les fonts baptismaux, de sorte que, tant les ecclésiastiques que personnes laïques, ayant esté forcez de quitter et habandonner les champs pour n'y trouver plus de couvert, la pluspart sont mortz de doulleurs de se veoir réduitz dans l'extresme nécessité, ayans perdu chevaux, charrues, biens et maisons, et voyans touttes leurs terres en friche, leurs bois dégradez; les curez et beneficiers leurs paroisses, cures et biens desertz, estans reduitz à se retirer fort chetivement et nécessité en laditte ville; aulcuns desquelz ecclesiastiques qui vivoient auparavant fort honestement, s'estans mesmes adressez audit Castelet, s'efforçoient de rencontrer quelques petites conditions pour vivre petitement dans leurs nécessitez et misère, et proposer, n'en trouvant point en ladite ville d'Amyens, d'aller chercher quelque employ jusques dans la ville de Paris. Et est ce qu'il a dit.

Castelet.

2°. — Jehan Girault, pensionnaire de la part du Roy sur l'abbaye de Corbie, de présentement reffugié en la ville d'Amyens, et auparavant le passage de la rivière de Somme par les ennemis, demeurant au village de Villers-Bretonneux, aagé de 70 à 72 ans,

A dit, qu'il est notoire, que deppuis la guerre déclarée entre les deux couronnes, et notamment deppuis le passage de ladite rivière, les ennemis ont mis à feu et à sang tout ce quy s'est opposé à eux; sont passez sans résistance dans la plus part du diocèse d'Amyens, mesmes jusques auprez de la ville de Beauvais; ayant partout où ils ont passé, pillé, tué, viollé, bruslé et exercé toutes sortes d'hostillitez; n'aïant mesmes espargné les églises, desquelles ils ont mesmes desmoli et bruslé une grande partye, foullé aux pieds les Saints-Sacrements; en sorte que, non seullement les ecclesiastiques des champs ont esté contrainctz, pour se garantir de telles incursions, de se retirer ès-villes et habandonner leurs biens, mais encores les fermiers des villages, aprez avoir perdu chevaux, biens et maisons, ce quy a causé la mort à plusieurs personnes, se voïant reduitz dans une extrême nécessité, qui fait que la plus part des bourgs et villages dudit diocèse sont désertz, les terres des cultivateurs et autres, delaissées en friches et riez, leurs bois desgradez et ruynés; mesmes plusieurs bénéfices vacquans par la mort des titullaires; et pourquoy l'on a esté contrainct de permettre à ung prestre de desservir diverses cures, pour assister le petit nombre de personnes y restant et qui demeurent dispersez de costé et d'autre, et particulièrement pour ce quy est au-delà de la rivière de Somme, du costé des Païs-Bas; la dépouille de l'année dernière, 1636, aïant esté, pour la plus grande et saine partye, dissipée tant par les ennemis que par les soldats françois, selon qu'il a recongneu et entendu de plusieurs et diverses personnes. — Et est ce qu'il a dist, affirmant estre véritable, et n'a pu sygner, pour estre estroppié des deux mains dès il y a plus de trenteans, au service du feu roy.

3°. — Messire Nicolas Quatorze, nottaire apostolique à Amyens, et y demeurant, naguaires recepveur de la terre et seigneurie de Sourdon, prévosté de Montdidier, aagé de 53 ans, après serment, etc.

A dit, qu'il est très véritable et tout notoire à ung chacun, qu'incontinent après que les ennemis de la France eurent passé la rivière de Somme, qui fut au commencement du mois d'aoust dernier, ilz ont mis à feu et à sang tout ce quy s'est présenté devant eux, dans tout le diocèse d'Amyens, mesmes jusques auprez de la ville de Beauvais, selon qu'il a appris et entendu de plusieurs personnes du bourg de Crevecœur, distant dudit Beauvais d'environ cinq lieues, en la fin du mois de septembre dernier; et notament sçait qu'aux environs du bourg de Morœul, qui n'est distant dudit Sourdon qu'environ une lieue, lesdits ennemis auraient exercé toutes sortes de cruautez, aïant mis le feu en la plus grande partie des maisons dudit Sourdon, pillé, viollé, tué, non seullement bruslé les maisons mais aussy les églises, où ilz ont pris et emporté les ornements et cloches qu'ils y ont trouvées, comme ils ont fait audit Sourdon, et aussy foullé aux pieds les saints sacrements et pollué les vaisseaux sacrés où ils estoient, qu'ils auroient pareillement emportés; de sorte que le tesmoing en auroit fait bailler de nouveaux, tant audit village de Sourdon, qu'au village de La Faloise voisin; duquel village l'église auroit esté bruslée; à raison de quoy tous les villages qui estoient aux environs dudit Morœul auroient quitté et habandonné leurs demeures, pour se sauver en lieu de seureté, aprez avoir perdu tous leurs bestiaux, charrues, biens et maisons; ce qu'auroient esté contraincts faire les ecclésiastiques et curez qui estoient demeurés auxdits villages; et

durant ceste calamité, seroient mortz la plus grande part des dits villageois et desdits ecclésiastiques tant de pauvreté que de douleur de s'estre veus réduitz et destituez de secours en leurs misères, et par ce moïen et par les fréquents logements des gens de guerre aux villages appartenant auxdits ecclésiastiques et aux gentilz hommes quy ne font résidence sur les lieux et sont hommes de ceste province de Picardie ; sont les dits villages désertz et leurs terres délaissées sans estre labourées, et leurs bois desgradez ; et au moïen des ravages des gens de guerre, tant ceux du party du roy que de l'ennemy, presque toute la dépouille de l'aoust passé a esté perdue et les bleds délaissés sur la terre, gastez par les chevaux desdits gens de guerre ; et pour ce subjet et à cause que le tesmoing n'auroit pu trouver aucune personne pour faire le bail du bois de Sourdon, quoique il l'ait fait publier, et aussy il n'a pu recepvoir aucune ceusive deues à ladite seigneurie de Sourdon, qui consistent en soixante muids de grains, pour estre ledit lieu de Sourdon habandonné des habitants, comme il est encore à présent, à cause des fréquents logements des gens de guerre quy ont esté en nombre de vingt-trois à trente, desquelz il a pris par escript les noms des cappitaines, auroit quitté au seigneur dudit Sourdon, qui est demeuré en arrière quatre années qui restoient à parfaire de son bail (1) et est ce qu'il a dit savoir après lecture et a signé.

QUATORZE.

4°. — Messire Charles Lecaron, docteur en médecine, demeurant à Amyens, aagé de 60 ans environ,

(1) Il y a probablement ici quelques mots passés, car cette partie de la déposition n'est pas très intelligible.

A dit, qu'il est mémoratif qu'en l'année 1636, environ le troisième jour d'aoust, après que les ennemis ont passé la rivière de Somme, ils ont fait de grandes incursions, en plusieurs et divers lieux tant bourgs que villages, bruslé une partye d'iceux, pourquoy les habitans auroient esté contrainctz de quitter et habandonner non seullement leurs maisons, mais aussy tous leurs biens; comme aussy les curez et prestres qui ont été pareillement contrainctz de quitter et habandonner le service divin, maisons et mœubles; ce que sait le depposant, pour s'estre transporté en plusieurs bourgs et villages où il avait esté mandé tant pour plusieurs gentilzhommes que autres qui estoient gisans au lit malades et, entre autres, au bourg de Morœul, Mezières, Saint-Marcq et autres; et veu en faisant lesdits voïages, plusieurs maisons bruslées et églises ruynées qui estoient habandonnées comme dict est des prestres ou habitans, et ne restoit que fort peu de gens; et voire en aucuns villages pas du tout, ce quy a duré assez long-temps; et deppuis lequel temps, il a appris que à présent, les curez prestres et habitans n'osent encores se retirer en leurs maisons, et notamment au-delà de la rivière de Somme, à cause des incursions journalières d'iceux ennemis et gens de guerre qui sont logez aux bourgs et villages qui sont au-delà de ladite rivière; ce qui a esté cause que les laboureurs n'ont pu labourer ni semer aucunes choses sur les terres et notamment dans le Sangterre, qui est casy et entièrement ruyné, les villages bruslez, les terres incultes et les fermes habandonnées; et est ce qu'il a dit.

LECARON.

Du 7[e] jour desdits mois et an.

5[e]. — Pierre d'Araynes, bourgeois et ancien eschevin de la ville d'Amyens, aagé de 56 ans,

A dit, qu'il est notoire en ceste province, que le quatrième jour du mois d'aoust 1636, les ennemis ont passé la rivière de Somme, et sont entrez dans le Sangterre et autres lieux du diocèse d'Amiens, où ils ont fait de grands desgatz, mis à feu et à sang tout ce qui s'est rencontré et opposé à eux; mesmes sont passez jusques près la ville de Beauvais et Clairemont, et que partout, ils ont pillé, tué, viollé, bruslé et exercé toutes sortes d'hostillitez; n'ayans mesmes espargné les églises et autres lieux saints; lesquels auroient bruslé et foullé aux pieds les saints sacremens et vaisseaux où ils estoient, iceux pris et emportez, comme le depposant a entendu de plusieurs personnes, de sorte que non seullement les ecclesiastiques des champs, pour se garantir de ces viollences, auroient esté contrainctz habandonner tous leurs biens et se retirer ez villes voisines et lieux de seureté, mais encore les habitans des villages qui avoient perdu leurs chevaux et autres biens, et leurs maisons bruslèz et consomméz par le feu, et par ce moïen réduitz dans une nécessité et pauvreté sy extrême, que la pluspart d'iceux seroient décédez ez lieux où ils se seroient retirez; tellement que les villages du diocèse d'Amyens où les ennemis ont passé, sont presque désertz et inhabitez, les terres des bénéficiers et ecclésiastiques délaisséez sans labour aucun pour la plus grande partie tant à cause dudit passage que des fréquens logemens des gens de guerre, ez villages appartenant aux ecclésiastiques. Et est ce qu'il dit.

D'Araynes.

6°. — Louis Picquet, recepveur de Raineval, aagé de 40 ans ou environ,

A dit, que deppuis le commencement d'aoust dernier, que les ennemis ont passé la rivière de Somme, les fermiers et plus aisez des bourgs et villages ont habandonné leurs maisons, pour esviter la fureur des ennnemis; lesquels ont tout bruslé en plusieurs endroits et tué ceux qu'ils ont rencontrez, lesquelz n'avoient moïen de leur bailler argent ou promettre rançon; ce que sait le depposant, pour avoir demeuré dans le chasteau de Raineval, auquel lieu lui a esté rapporté, et a recogneu du deppuis à l'œil, que les ennemis ont tué quatorze des habitans de Raineval, bruslé le bourg et église abbatiale et paroissiale de Morœul, tué le procureur pour office dudit lieu, capitulant et faisant sa composition avec les ennemis; aïant fait pareil traitement et inhumanitez aux lieux et habitans circonvoisins, et emporté les cloches et ornemens des églises; en sorte que deppuis ledit temps, le labour a cessé, les fermiers pour la pluspart aïant perdu leurs chevaux et charrues, plusieurs estant mortz et décédez; sçait que, dans quatre villages deppendans de la chastellenie de Raineval, sont décédez jusques à six cents personnes de misère et pour avoir esté contrainctz d'habiter les bois; les curez et clercs des paroisses, pour la pluspart, aïant habandonnez les villages et paroissiens, leurs biens, terres et cures vacantes, ne se présentant aucuns ecclesiastiques pour les desservir; sçait qu'un relligieux de l'abbaye de Morœul dessert la cure de Sourdon, et un autre ecclésiastique à lui incogneu, dessert aussy deux cures, savoir: la paroisse d'Ochonvillers et Onvillers; estant notoire que les fermiers et autres habitans ont habandonné leurs maisons, en sorte que,

dans le territoire de la chastellenie de Raineval, les grains sont demeurez sur terre, habandonnez sans estre moissonnez au mois d'aoust dernier, à cause des ennemis, et du deppuis qu'ils sont retirez, et le siége mis devant Corbye, les habitans et laboureurs n'ont osé rentrer dans les villages, à cause des fréquens logemens de l'armée françoise, Sa Majesté estant au camp de Demuin. Et est ce qu'il a dict et signé.

BECQUET.

7°.—Fiacre Roussel, marchand bourgeois, demeurant en la ville d'Amyens, aagé de 39 à 40 ans,

A dit, que deppuis que les ennemis de cest estat ont passé la rivière de Somme, il a esté emploïé pour le service de Monsieur le duc de Chaulnes, gouverneur général; qu'il a esté pourvéeur, et qu'il a eu soing de fournir le nécessaire dans le quartier du Roy, jusqu'à la reprise de Corbye; durant lequel temps, auroit recogneu que la pluspart des principaux laboureurs et habitans des bourgs et villages, se seroient retirez, avec le gros de l'armée françoise, après le passage de la rivière de Somme, et auroient fait leur traité proche de Verberye en Valois; les ennemis aïant suivi l'armée jusques aux faulxbourgs de la ville de Noïon, et bruslé tous les villages et bourgs par lesquels ils auroient passez, tué ceulx qu'ils auroient rencontrez, en sorte que chacun auroit pris la fuite, quitté et habandonné leur demeure ordinaire, et tous les grains estant sur terre prêts à moissonner; —sçait le depposant, que les laboureurs et païsans qui ont suivi l'armée françoise à sa retraite, estoient au nombre de six mille au moings, avec leurs chevaux et bestiaux et leurs mœubles qu'ils avoient pu sauver; lesquels chevaux et bes-

tiaux ils auroient perdu, les soldats de l'armée françoise les aïant pris, et s'en seroient servy à cause du long séjour de l'armée qui avoit besoing de vivres et de chevaulx; — sçait aussy que les ennemis ont emporté les cloches des bourgs et villages, et osté les plombs des vitres du païs au delà de la rivière de Somme, et icelles brûlées en plusieurs endroits; en sorte que les principaux laboureurs et fermiers, aïant perdu leurs chevaux et bestiaux, ont habandonné leurs fermes et leurs maisons et délaissé les terres incultes; un grand nombre de païsans estant mortz, faute de couvert et nourriture, contrainctz d'habiter les bois; mesmes plusieurs villages et paroisses sont privés du service divin, faulte de curez et de titulaires, lesquelz estant déceddez, il ne se présente aulcune personne pour requérir lesdites cures; et aussy Monsieur l'Evesque d'Amyens a esté contrainct d'y envoyer des relligieux capucins et autres; le frère du depposant aïant esté choisi, entre les autres relligieux, pour assister les habitans des bourgs et villages. Et est ce qu'il a dit.

Fiacre Roussel.

8°. — Anthoine Morel, marchand, demeurant à Amyens, aagé de 35 ans ou environ;

A dit, qu'il auroit suivy l'armée, lors et deppuis le passage de la rivière de Somme par les ennemis, en la compagnye de Fiacre Roussel, témoin précédent, et auroit remarqué une grande désolation et espouvante généralle après ledit passage, dans la retraite de l'armée françoise, en la ville de Noïon, laquelle un grand nombre de païsans auroient suivye avec leurs femmes, enffans, chevaux et bestiaux, et ce qu'ilz pouvoient avoir pu sauver et emporter; lesquels païsans

s'estant reffugiez du costé de Crespy en Valois, avec la quavallerye repartye ez environs desdits lieux; les quavalliers se seroient appropriez les bestiaux desdits païsans, lesquels ils auroient consommez et fait tuer pour leur nourriture et pris leurs chevaux; en sorte que lesdits païsans auraient esté privés de ce qu'ils esperoient mesnager et sauver de la rigueur des ennemis, et ainsy contrainctz, aprez leur retour et la reprise de la ville de Corbye, de mendier ou chercher autres habitations ou demeures; ce quy est cause que les terres sont restées incultes et sans labours, et les villages et paroisses sans curez et pasteurs, et ne se présente aulcun pour remplir et desservir les cures, au lieu de ceulx quy sont déceddez; estant notoire qu'en la plus grande part des bourgs et villages, les ennemis ont osté les cloches et le plomb des vitres, bruslé les églises et villages et fermes jusques aux portes de Beauvais, Cleremont; bruslé le village de Wavigny, Bresle et Bretœul, et tous les environs de la ville de Roye. Et est ce qu'il a dit.

Antoine Morel.

9°. — Jehan Vadurel, huissier et archer en la mareschaussée de Picardye, aagé de 37 à 38 ans,

A dit, que durant l'armée assemblée et campée en deçà de la rivière de Somme, proche de la ville de Corbye, auparavant et deppuis le siége d'icelle ville et passage de la rivière de Somme, il auroit, en qualité d'archer, battu la campagne et exécuté plusieurs commissions; dans lequel temps il a remarqué une désolation entière de tout le païs, deppuis la ville de Noïon jusques à Amyens, Cleremont, Poix, etc... La pluspart des églises et maisons bruslez, les villages et grains

pretz à moissonner et coupper, delaissez et habandonnez; la plus grande part des païsans et laboureurs tuez ou mortz faulte de nourriture, les autres estant allez demeurer en d'autres provinces; de sorte que les terres sont demeurées en friche et les villages sans curez; plusieurs ayant fait reffus d'accepter les cures de ceux quy sont déceddez; et pourquoy Monsieur l'évesque d'Amyens a esté contrainct d'avoir recours aux relligieux, lesquelz sont dispersez en plusieurs villages pour assister, consoller et administrer les sacremens à ceulx qui sont restez et retournez esdits lieux; estant notoire au païs et en la province, que les fermiers ont delaissé sur les terres les grains, pour esviter la rigueur des ennemis; lorsqu'ilz ont esté repoussez par l'armée françoise, lesdits païsans, faulte de commodité, joinct les fréquens logemens des gens de guerre, ont esté contrainctz de tenir les bois et habandonner lesdits grains; la pluspart desdits laboureurs sont mortz de pauvreté. Et est ce qu'il a dit.

VADUREL.

10e. — Arthus Picard, marchand, dernièrement reffugié en la ville d'Amyens, et auparavant le passage de la rivière de Somme par les ennemis, au village de Mery (*Emery*), aagé de 46 ans,

A dit, qu'il est notoire à ung chacun que, deppuis le passage de la rivière de Somme, qui fut au commencement d'aoust 1636, les ennemis de la France ont commis plusieurs actes, hostilitez et cruaultez inhumaines et non ouyes; ayant mis à feu et à sang tout ce quy s'opposoit à eux, et passé sans résistance dans le diocèse d'Amyens, mesmes jusques auprez de Beauvais; que partout où ils ont

passé, ils ont pillé, tué, viollé, bruslé mesmes les églises, et foullé aux pieds les saints sacremens desdites églises; tellement que non seullement les ecclésiastiques des champs, mais aussy les habitans desdits lieux, aprez avoir perdu leurs chevaux et bestiaux et tous leurs meilleurs grains, ont esté contrainctz de se reffugier dans les villes; estant déceddez une si grande quantité desdits ecclésiastiques et séculiers, de douleur et pauvreté, que le nombre en est infiny; y aïant des villages, au païs du Sangterre, où il n'y a plus aucune personne, et que la pluspart des villages du diocèse sont déserts et les terres en friche et riez, plusieurs bénéfices vacans, de sorte que l'on a esté contrainct de permettre à un prestre de desservir plusieurs cures pour y assister le peu de personnes y restant; ce que sçait le depposant pour n'avoir quitté ledit lieu de Mery que deppuis le passage de Somme, et pour avoir esté du deppuis en plusieurs lieux circonvoisins, et pour l'avoir entendu aussy de plusieurs et diverses personnes dignes de foy. Et est ce qu'il a dit.

Picard, Devysmes, N. Leroy.

F.

Du 1er juin 1638.

Interrogatoire sur faits et articles de sœur Marthe Tondu, religieuse maîtresse de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, agée de 74 ans, à la requête du nommé Ducroquet, fermier à Renoval, accusé d'avoir abandonné ladite ferme de Renoval, sans nécessité absolue et d'avoir occasionné un préjudice à l'Hôtel-Dieu, en la laissant ainsi à l'abandon.

Sur la 1re question a dit: Qu'il est vray qu'en l'année 1635, es ennemis ont couru jusques aux portes d'Amyens, pourquoy

ledit Ducroquet se serait reffugié quelque temps à l'Hôtel-Dieu avec toute sa famille, etc.

Sur la 7e question : Interrogée s'il est vray qu'au mois de février 1637, les ennemys vindrent au village de Montonvillers, *a dit* que les habitants de Montonvillers n'ont souffert aucunes pertes, du moings n'ont délaissé de labourer les terres, comme ils font encore à présent, auquel lieu de Montonvillers, l'Hostel-Dieu a quelques terres, lesquelles ont esté cultivées et les fermiers ont payé leurs redevances.

Sur la 8e question dit : Qu'elle a entendu que les ennemis se seroient présentés au village de Flesselles, mais les habitants se seroient toujours défendus, sans avoir souffert aucune perte.

Sur la 14 question : Interrogée s'il est vray que les ennemis font journellement des courses dans les villages qui sont du costé de ladite ferme, qui est cause que la pluspart des villages sont inhabitez.

A répondu : Que les ennemis ont fait quelques courses mais sans s'arrester; que les païsans veillent et font faire le guet; et selon les occurrences se retirent et mettent leurs bestiaux dans leurs fosses et carrières, sans habandonner ni délaisser leurs labours.

Signatures : Sœur Marthe Tondu, sœur Jeanne Vasseur, sœur Jeanne Picart, sœur Marguerite Crocquoison, sœur Marie Fournier, sœur Marie Machart, sœur Catherine Fontaine, sœur Catherine Maillart, etc.

G.

Du 12 juillet 1638.

Interrogatoire d'Antoine Ducroquet, fermier de la cense de Renoval, âgé de 41 ans environ.

Enquis sur le dernier article, s'il est vray que, dans les villages plus avant vers l'ennemy, on n'a pas discontinué de labourer.

A dit, Qu'il est vray que dans le terroir de Vinacourt, les habitants ont labouré quelques quantités de terres et non la totallité, ainsy que ceux de Flechelles, Naours, Villers, Coisy; mais que lesdits villages sont habitez par un grand nombre de païsans et laboureurs; et quoique ils soient advancez dans les frontières, ne délaissent de labourer quelques terres, avec résolution de se deffendre aux occurrences; mais pour le regard des terres de la ferme de Renoval, laquelle est seule au millieu de la campagne et proche des bois, elles ne se peuvent labourer, en temps de guerre ouverte, sans péril de la vye et perte des chevaux; estant nottoire que ceulx du village de Bertangle, voisins de la ferme de Renoval, ni le fermier mesmes des terres du domaine de Bertangle n'ont labouré ni despouillé aucunes choses deppuis deux ans; comme aussy est vray que le fermier du fief de Monchy, appartenant à mon seigneur le duc de Chaulnes, n'a labouré les terres dudit fief, en l'année 1636, et a seullement commencé à labourer quelque petit nombre de terres, pour ensemencer au mois d'aoust prochain; et pour l'y obliger, on lui auroit promis du blé pour semer et de l'avoine pour ses chevaux; et est ce qu'il a dit après serment fait.

Ducroquet; Leroy; Devysmes.

TABLE DES CHAPITRES.

DEUXIÈME PARTIE.

DISSERTATIONS.

NOTICE

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS ROMAINES ET DU MOYEN-AGE DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER,

PAR M. BUTEUX, MEMBRE NON RÉSIDANT.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Rhodium. — La voie romaine construite par Agrippa, gendre d'Auguste, actuellement appelée route départementale d'Amiens à Noyon, traverse le village de Roiglise qui a remplacé la ville romaine de *Rodium*. La terre présente beaucoup de débris de tuiles romaines et de médailles en bronze

de différents modules. Les grandes sont de Néron, Nerva, Trajan, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle, Commode, Maximin, etc. Dans le cimetière, on trouve des cercueils, parfois deux l'un sur l'autre. Ils sont en pierre (calcaire grossier) pareille à celle de Villes près de Noyon. J'ai vu des vases qui avaient aussi été découverts dans le cimetière; l'un était en terre noire sans anses et plus large que haut, et deux autres en argile commune, ayant chacun une anse. Dans l'un de ces derniers, étaient encore des morceaux de charbon. Il y a un an on a trouvé une tuile blanche entière. Elle a été employée dans un four, en place de carreau, après qu'on eut brisé les rebords. J'ai recueilli des fragments de poterie romaine de couleur rouge et grise.

Camp romain près Roye. — A une demi-lieue, à l'ouest de la ville de Roye, à trois cent soixante-dix mètres de la voie romaine d'Agrippa, on aperçoit les vestiges d'un poste romain fortifié, que l'on appelle le *Vieux-Catil*. M. Crassus, questeur de Jules-César, l'occupa pendant quarante jours, selon M. le comte d'Allonville. (V. sa *Dissertation sur les Camps romains du département de la Somme*.)

Setuci. — Les avis sont partagés sur la situation de la ville des *Setuci*. Les uns la placent à Cayeux, où l'on n'aperçoit aucuns débris de construction romaine, et où aucune voie romaine ne conduit; les autres à Frenoye-en-Chaussée. Ceux-ci me paraissent plus près de la vérité. En effet, ce n'est pas à l'endroit même où est situé ce village que se trouvait la ville des *Setuci*, mais à l'extrémité nord du terroir, le long de la route, et aussi de l'autre côté de cette route sur le terroir du Quesnel. Le hameau de *Saint-Marc*, dont il reste encore une maison et un petit fort carré, en terre, de

trois à quatre mètres d'élévation au-dessus de la plaine et sans fossés, occupe, je crois, la place de la ville des *Setuci*. On y trouve beaucoup de tessons de tuiles romaines et des médailles. Je possède une de ces dernières d'*Ælius Cæsar* (moyen bronze.) A Frenoye-en-Chaussée, il n'y a ni médailles ni tuiles romaines. Le petit fort dont je viens de parler est-il romain ou du moyen-âge? je l'ignore; mais je pencherais à croire qu'il est plutôt de cette dernière époque.

Un peu plus loin, vers Amiens, sur la côte à droite, à l'exposition de l'est, du vallon qu'on rencontre avant d'arriver à Beaucourt, on trouve une assez grande quantité de débris de tuiles romaines. Les maisons des villes romaines étant agglomérées pour faciliter leur défense, il est présumable que ces débris proviennent de tuiles prises à la ville des *Setuci*, et employées là au moyen-âge.

Damery. — Dans la partie du village de Damery, vers l'ouest, et dans une étendue d'environ huit hectares de terres labourables qui y touchent, on trouve une quantité infinie de débris de tuiles romaines et beaucoup de médailles toutes en bronze, et la plupart très-petites. Elles sont de Posthume, Constantin-le-Grand, Théodose, etc.

Il y a peu d'années, en élargissant le chemin du village à la ferme des Murs, qui en est fort proche, on découvrit un grand nombre d'ossements humains.

Ayant remarqué dans les terres ensemencées, des lignes où la végétation était beaucoup moins forte qu'ailleurs, je demandai au propriétaire d'un champ de luzerne, la permission de me livrer à des fouilles.

A quatorze pieds de distance l'une de l'autre, on apercevait deux lignes parallèles de deux pieds de largeur et d'en-

viron deux cents pieds de longueur, où la luzerne était très-faible. Quelques débris de tuiles étaient mêlés à la terre dans la partie supérieure du sol. A un pied environ de sa surface, on rencontra en plus grand nombre de semblables matériaux avec quelques silex, des pierres de craie blanche de Villers-lès-Roye ou de Guerbigny, d'autres pierres, de calcaire grossier, pareilles à celles de Villes près de Noyon, et une petite pierre de craie blanche dure de Caix, le tout avait à peu près un pied d'épaisseur. J'y trouvai un tibia, une omoplate et des fragments d'autres os humains. On enleva sans doute les plus gros matériaux lorsqu'on mit la terre en culture : c'est alors que les débris de tuiles furent enfouis. A deux pieds de la surface du sol, était une couche, de deux pieds de profondeur sur trois de largeur, de craie blanche qui avait sans doute été bien battue, car elle formait une masse très-dure. Elle reposait sur un terrain argileux très-ferme.

Entre les deux lignes de fondation, les débris de tuiles étaient fort nombreux, beaucoup plus que de l'autre côté de la ligne où la fouille eut lieu, je n'aurais pu connaître les dimensions de ces tuiles, si un habitant de Damery ne m'en eut donné une presque entière, découverte avec d'autres moins bien conservées, dans son jardin. Elle a quinze pouces de longueur et onze de largeur. Je n'ai pu avoir que des fragments plus ou moins grands des tuiles de recouvrement. Le plus grand était en argile blanche : c'est le seul que j'ai vu de cette couleur.

Je n'ai trouvé que quelques petits morceaux de mortier de chaux et de sable et de petits fragments de silex. Il est remarquable qu'on n'en ait pas aperçu un seul de briques.

A quelque distance des deux lignes dont je viens de parler, et dans un sens qui les croiserait, on voyait dans un champ de blé, par la différence de la végétation, trois lignes parallèles d'environ soixante pieds de longueur, de deux de largeur, et de quatorze de distance l'une de l'autre.

Les petites médailles, qui sont abondantes, viennent peut-être en partie de petites urnes dans lesquelles, à l'imitation des Payens, les chrétiens mettaient, lorsqu'ils enterraient leurs morts, des pièces de monnaie, usage qu'ils ont conservé long-temps. On a fait, en effet, à différentes époques, la découverte de petits vases dans les cimetières du pays.

Les habitants du pays attribuent les vestiges de constructions de Damery, à un couvent de Templiers. Cette opinion ne me paraît pas fondée ; rien ne l'appuie. Il est plus probable qu'il y a eu dans ce lieu un établissement romain.

Le Plessier-Rosainvillers, *Pierrepont*, *Villers-Tournelle*, *Boiteau.* — Dans une partie du terroir du Plessier-Rosainvillers, on trouve des débris de tuiles romaines et même, m'a-t-on dit, des médailles.

A un quart de lieue de Pierrepont vers Montdidier, au bas d'un bois situé à gauche de la route, la terre est couverte de débris de tuiles romaines dans une étendue de six à huit hectares. Ces vestiges antiques m'ont été indiqués par notre collègue M. Chandon. La situation ne me paraît guère convenable pour un établissement romain, à moins qu'il n'y ait eu une communication entre Setuci et Bratuspance, par Le Plessier-Rosainvillers, Pierrepont et Villers-Tournelle, tous lieux où l'on rencontre des traces de constructions romaines, ou au moins des matériaux qui en proviennent.

Entre Villers-Tournelle et le Mont-Soufflard, et au lieu où était le village de Boiteau près la Boissières, on trouve des débris de tuiles romaines. A Villers-Tournelle, on a de plus recueilli des médailles. Je n'oserais néanmoins regarder ces lieux comme ayant été des établissements romains. Il en serait autrement si, à défaut de renseignements historiques, les débris de tuiles et les médailles s'y rencontraient en grand nombre comme à Damery, protégé d'ailleurs par la proximité du poste du Vieux-Catil, et plus près du centre de la fertile plaine du Santerre que *Rodium* et la ville des *Setuci*. En effet, partout on a pu perdre des monnaies romaines, et des habitations ont pu être couvertes avec des tuiles prises dans les villes romaines voisines, celles près de Villers-Tournelle à Bratuspance celles de Boiteau à *Rodium*, et celles enfin du Plessier-Rosainvillers et de Pierrepont à *Setuci*.

Voies romaines— On en connaît cinq :

1° De Lyon à Boulogne, passant par Noyon, Roiglise, Amiens;

2° D'Amiens à Bavay par Villers-Bretonneux, Foucaucourt, Estrée, Villers-Carbonnel, Brie, Mons-en-Chaussée, Pœuilly, Vermand;

3° D'Amiens à Bratuspance par St-Fuscien, Sains, Estrée, Le Chaussoy, Le Rosoy;

4° De Montdidier à Tricot. Je soupçonne qu'elle avait son point de départ à *Setuci* et se terminait à Soissons, en changeant vers l'est sa direction jusques-là vers le sud-est;

5° Enfin de Beauvais à Vermand, passant probablement par Roiglise. Sa direction n'est pas bien déterminée et demande un examen assez long auquel je n'ai encore pu me livrer;

Outre ces voies que les Romains avaient construites, on en a encore indiqué d'autres mais sans preuves jusqu'à présent à l'appui.

ANTIQUITÉS DU MOYEN-AGE.

Maucourt. — Il existe dans le canton de Rosières, entre Fouquescourt, Maucourt, Méharicourt et Rouvroy, une plaine dont la surface est unie. Cependant en approchant de ces trois derniers villages, le terrain baisse un peu. Vers le centre, qui est également distant de tous ces villages d'environ un quart de lieue, on a trouvé, peu d'années avant la révolution, dans le champ du sieur Vivot, de Maucourt, des cercueils en pierre, une épée et quelques pièces de monnaie en or. On n'a fait alors aucune recherche. Le sieur Vivot étant mort, il prit envie à son fils, dans les premiers jours du mois de mars 1833, de faire quelques trous dans l'espérance de trouver des objets précieux. Il rencontra bientôt des cercueils en pierre avec des squelettes, et cessa ses recherches. Je lui demandai alors la permission de faire des fouilles. Il est résulté de mes recherches que, dans un espace de cinquante à soixante pieds de longueur et d'autant de largeur, il y avait, à la distance de la superficie du sol, de sept pouces au moins et d'un pied au plus, très-près les uns des autres, et quelquefois se touchant, des cercueils de pierre (calcaire grossier) semblable à celle de Villes près de Noyon. Ils sont d'une seule pièce et ont une épaisseur de cinq à six pouces dans le fond, deux à trois sur les côtés, six pieds de longueur mesurés dans l'intérieur, douze à quinze pouces de largeur du côté de la tête, et six à huit du côté des pieds,

qui sont toujours tournés vers le levant. On ne trouve que des morceaux de couvercles : ils paraissent avoir eu à peine deux pouces d'épaisseur, et sont de la même pierre qui, étant peu dure, a été facilement amollie et détruite par l'humidité provenant des pluies dont les labours ont facilité la pénétration. Dans tous ces cercueils, étaient des squelettes d'adultes. Une seule tête, à cause du peu d'épaisseur du crâne, paraissait avoir appartenu à un jeune individu, peut-être de seize à dix-huit ans. Dans quelques endroits seulement, la terre avait été remuée à une profondeur de quatre à six pieds, quelquefois un peu plus. On y a trouvé cinq à six silex, autant de petits grès ; sept petites pierres de craie de Caix, dont trois ont une couleur rougeâtre, résultant sans doute de leur exposition au feu; de petits charbons mêlés à de la terre brûlée ; deux petits morceaux de fer très-oxidés ; des fragments de briques, si petits, qu'on ne peut connaître quelles étaient les dimensions de ces matériaux ; enfin, un morceau de calcaire gris argileux, renfermant des débris de coquillages indéterminables. La pierre entière, de forme ronde, devait avoir dix-sept pouces et demi de diamètre avec un trou de deux pouces et demi de diamètre au centre : l'épaisseur est de trois pouces. On pourrait croire que c'est un morceau de petite meule, si la pierre ne paraissait pas trop tendre pour avoir servi à cet usage.

On trouve, dans un espace d'une centaine de pieds, au-delà et autour de l'endroit où sont les cercueils en pierre, des squelettes çà et là, mais sans vestiges de pierres ou de bois, et toujours à la même distance de la surface de la terre.

La situation du terrain ne peut donner à penser que les

antiquaires de la Morinie, membre des sociétés des antiquaires de Normandie et de l'Ouest, des sociétés académiques de Douai, Abbeville, Cherbourg, Blois, etc., correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à St.-Omer (Pas-de-Calais).

GONNET (Auguste), membre du conseil général, maire de la ville de Péronne (Somme).

HAMEL (le Comte du), ancien conseiller d'état, à Paris.

HARBAVILLE, propriétaire, conseiller de préfecture, président de l'académie d'Arras (Pas-de-Calais).

HARLAY, propriétaire, membre du conseil de l'arrondissement de Compiègne, à Noyon (Oise).

HERMAND (Alexandre), propriétaire, membre de la société des antiquaires de la Morinie et de la Normandie, de la société académique de Douai, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques à St.-Omer (Pas-de-Calais).

HIVER père, propriétaire, membre de l'Académie d'Amiens, à Berny près Péronne (Somme).

JOURDAIN DE THIEULLOY, propriétaire, à Amiens (Somme).

LABOURT, ancien procureur du roi, à Doulens (Somme).

LACROIX VAUBOIS (de), président du tribunal civil, président de la caisse d'épargnes, à Beauvais (Oise).

LEGLAY, archiviste du département du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord).

LE SERURIER (Frédéric), employé au ministère des finances, à Paris.

LE VER (Marquis), membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Roquefort près Fauville (Seine-Inf.)

MAILLY (le Comte de), propriétaire, à Paris.

Maisniel de Liercourt (le Comte de), propriétaire, ancien député, au château de Liercourt (Somme).

Maléribux (de), propriétaire, à Senlis (Oise).

Mory de la Forte Maison, propriétaire, à Rennes (Ile et Vilaine).

Mony, propriétaire, à Noyon (Oise).

Morel de Campenelle, propriétaire, membre de la société des antiquaires de France, etc., à Abbeville (Somme).

Padé, directeur du Petit-Séminaire de St.-Riquier (Somme).

Ravin, docteur en médecine, à St.-Valery (Somme).

Rey, membre de la société royale des antiquaires de France, à Paris.

Richard, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

Roucy (Frédéric de), propriétaire, à Noyon (Oise).

Voillemier, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

HONORAIRES.

MM.

Lemerchier, docteur en médecine, membre de l'académie, maire de la ville d'Amiens.

Vincent (l'Abbé), professeur au Collége royal, membre de l'académie d'Amiens.

CORRESPONDANTS.

MM.

Allou, ingénieur en chef des mines, bibliothécaire-archiviste de la société des antiquaires de France, à Paris.

Bailly (l'Abbé), prêtre, à Noyon (Oise).

endroits des cimetières où l'on n'a pas enterré depuis cent ans, au moins, de petits pots en terre et des espèces de petites assiettes en terre vernissées et ornées de dessins grossiers qu'on plaçait dans les cercueils après y avoir mis du charbon et des cendres.

Eglises.— Les plus anciennes églises ogivales sont d'une époque peu antérieure à la renaissance, à l'exception de l'église de St-Pierre-lès-Roye qui paraît être du XIIe siècle. Le portail, la partie la plus intéressante, sera décrit dans une des prochaines publications de la Société archéologique.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

On voit, dans le mémoire qui précède, que M. Buteux, qui n'avait pas eu connaissance des observations que j'avais présentées à la Société d'Archéologie, sur la position de la station intermédiaire de Rodium à Samarobriva, a été porté, par ses propres recherches, à retrouver sur l'emplacement de St-Mard, le lieu nommé *Setuci* dans la table de Peutinger et qui, d'après la pierre de Tongres, devrait s'appeler *Seeviæ*. J'ai moi-même, depuis, ramassé près de cet endroit une tuile romaine qui est déposée dans la collection de la Société; mais ce qu'il peut être bon d'ajouter, c'est que Dom Grenier qui, il y a plus de cinquante ans, a rédigé un travail très complet sur les voies romaines qui traversent notre pays (travail qui fait partie de son *Introduction à l'histoire générale de Picardie*, conservée à la Bibliothèque du roi),

a désigné positivement St.-Mard, dit en Chaussée, comme devant occuper l'emplacement de *Setuci*: On lit, en substance, à la page 610, « que *Setuci* était placé, non à Cayeux,
« mais à un endroit situé vis-à-vis, c'est-à-dire aux ruines
« de St.-Mard où l'on voit encore des élévations de terre
« qui annoncent que ce lieu a été considérable ; il n'y a pas
« long-temps qu'on y voyait les restes d'un village et nous
« n'hésitons pas à dire que ce lieu fut, avant Lihons, la ca-
« pitale du Santerre, ou des peuples que les anciens monu-
« ments du pays nomment Santois, Xantois, noms qui ap-
« prochent bien de celui de *Setuci*.

Si Dom Grenier avait su que la distance marquée dans la table de Peutinger étoit inexacte, il n'eut pas manqué de s'en prévaloir pour donner plus de poids à son assertion.

M. J. R.



eaux aient pu le faire baisser en entraînant au loin la terre et en laissant les cercueils et les ossements à une si petite profondeur. Aucun village ne paraît avoir existé en cet endroit : la ville d'Ingond, dont je parlerai bientôt, est à un fort quart de lieue de là. Il est probable que ce cimetière était celui d'un riche monastère ruiné dans le moyen-âge, peut-être de l'ordre des Templiers. Un chirurgien qui a examiné un des squelettes, m'a déclaré qu'il avait appartenu à un individu du sexe masculin. Il n'y a, au reste, dans le pays aucune tradition qui puisse fortifier les présomptions que ces tombeaux font naître.

Villers-lès-Roye. — On a trouvé, il y a quelques années, un cercueil en pierre à environ dix pouces de la surface de la terre, à Villers-lès-Roye, au milieu des champs.

Château de Beaufort. — Le village de Beaufort tire probablement son nom de la belle situation du château placé sur un point assez élevé de la plaine du Santerre. Ce château est entouré de fossés larges et profonds et d'une seconde circonvallation à la distance de cent à deux cents mètres selon les côtés. Il paraît que de grands souterrains existent sous la cour.

Avant que Charles VII eut repris la Picardie, il y eut un gouverneur anglais au château de Beaufort.

Bois du grand Lessart.— Dans un lieu assez éminent entre Hattencourt, Liancourt-Fosse, Crémery et Fresnoye-lès-Roye, est un petit bois qui occupe la place d'un château du moyen-âge. On y voit parfaitement les vestiges de vastes fossés de circonvallation, et l'on foule aux pieds de petites pierres, débris de l'édifice.

La ville d'Ingond. — Les lieux voisins des rivières ont

été les premiers habités. En conséquence, il est probable que la ville d'Ingond existait avant les villages actuels du canton de Rosières. Elle occupait une superficie de trente hectares environ, faisant en ce moment partie de la commune de Fransart, et principalement de celle de Chilly, près d'un vallon au fond duquel était la rivière du même nom, qui est tarie depuis long-temps jusqu'à la fosse Bourie, commune de Fonche. Elle prenait sa source dans un bois situé dans la partie nord-est de la commune de Fouquescourt, et qui a été défriché. Le sol occupé par la ville d'Ingond est noirâtre comme tous ceux du pays où il y a eu des habitations, sans doute à cause de l'usage très-ancien de répandre dans les jardins, comme engrais, des cendres de chaume. On ne sait pas même par la tradition quand et comment la ville d'Ingond a été détruite. C'est probablement lors des guerres qui eurent lieu en Picardie, dans les XIVe, XVe et XVIe siècles.

Souterrains. — D'après la tradition, il existe dans plusieurs communes, des souterrains taillés dans la terre et sans voûtes maçonnées, où un homme seul peut passer. De distance à autre, il y a des salles de quelques mètres de diamètre et des puits. Ces souterrains qui servaient, dit-on, autrefois à se retirer dans les temps de guerre, ou au moins à mettre des récoltes ou des meubles, sont voisins des églises dans lesquelles étaient, à ce qu'il paraît, les entrées. Tel est celui que la reconstruction d'un bas-côté à l'église de Fransart a fait découvrir en 1824; tel est encore celui qu'on a aperçu peu d'années auparavant en rétablissant un pilier à l'église de Parvillers.

Vases des cimetières. — On trouve, en général, dans les

TABLE DES MATIÈRES.

Première partie. — BULLETIN ANNUEL.

Deuxième partie. — Mémoires.

INDICATION ET EXPLICATION DES PLANCHES.

LETTRE

DES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Grâces à vos soins et au zèle de M. le maire d'Amiens, notre ville compte une institution utile de plus. La *Société des Amis des Arts* se forme et promet de réaliser les espérances qu'elle a fait naître. Ce premier succès vous déterminera sans doute à tenter un nouvel effort, car rien de ce qui peut contribuer à accroître le bien-être, la prospérité ou la gloire du pays ne peut faillir à vos bonnes intentions; et il y a chance de réussite pour tous les projets de ce genre que vous daignerez protéger de vos encouragements.

Aurons-nous une *Société d'Archéologie?* aurons-nous un *Musée d'antiquités nationales?* voilà ce que tous les amis

des études historiques se demandent. Un grand nombre de villes du nord et du midi de la France jouissent déjà de cet avantage. La nôtre, par sa population, par son industrie, par son antiquité est-elle d'une moindre importance qu'Abbeville, Boulogne, Saint-Omer, Douai, etc.? N'est-elle pas le chef-lieu d'une province où se sont accomplis les plus grands événements du moyen-âge? la Picardie au XII[e] siècle a donné l'exemple de l'affranchissement municipal; au XIII[e] elle a vaincu à Bovines et elle a élevé un admirable monument de sa pensée religieuse; au XIV[e], au XV[e] et au XVI[e] siècles elle a été le théâtre des guerres sanglantes qui ont déplacé ses frontières, ruiné ses villes, changé la forme de ses institutions.

Le fléau de la guerre a-t-il tellement nivelé notre sol qu'il n'y ait plus rien à observer à sa surface? Au milieu des décombres des châteaux, des abbayes, sur les champs de bataille de Saucourt et de Crécy n'y a-t-il donc rien à recueillir? Nos archives pour avoir perdu quelques-uns de leurs titres sont-elles désormais condamnées à l'oubli? La province la plus riche en souvenirs historiques de tous genres serait-elle, nous ne dirons pas la plus pauvre en moyen de se faire valoir, du moins la plus indifférente à sa gloire nationale?

Une pareille supposition, Monsieur le Préfet, serait un outrage au zèle studieux de la génération qui s'élève. Demandez aux jeunes-gens qui fréquentent la Bibliothèque de cette ville, à quelles études ils consacrent leurs loisirs, vous verrez par leur réponse que la Société que nous voulons fonder a de l'avenir.

Quand il s'agit de former de jeunes citoyens, la science du passé n'est point une étude frivole. L'histoire, en dérou-

FIN DU PREMIER VOLUME.

AMIENS. — IMP. DE LEDIEN FILS.





